

ENQUÊTES LOCALES 2005  
SUR LA VICTIMATION  
ET L'INSÉCURITÉ

Sophie NEVANEN

Emmanuel DIDIER

Philippe ROBERT (responsable scientifique)

Renée ZAUBERMAN

AUBERVILLIERS

mars 2006 – n° 100

**CESDIP**

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales

Immeuble Edison - 43, boulevard Vauban - F-78280 GUYANCOURT

☎ : 33.(0)1.34.52.17.00 - ☎ : 33.(0)1.34.52.17.17

🌐 : <http://www.cesdip.com>



## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
I. LES ENQUÊTES DE VICTIMATION .....	4
1. ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT.....	4
2. USAGES.....	5
II. LE PROTOCOLE D'ENQUÊTE.....	7
1. LE QUESTIONNAIRE .....	7
2. L'ÉCHANTILLON .....	9
3. PASSATION.....	10
4. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON .....	12
III. LES INSTRUMENTS D'ANALYSE .....	15
1. CONSTRUCTION DE TAUX .....	15
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE .....	18
3. CONSTRUIRE DES TYPES .....	19
<b>LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ</b> .....	<b>21</b>
I. PRÉOCCUPATIONS SÉCURITAIRES .....	21
II. PEURS DU CRIME.....	24
III. PEURS POUR LES ENFANTS, PEURS PERSONNELLES, PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE.....	28
<b>LE SENTIMENT SUR LE CADRE DE VIE</b> .....	<b>31</b>
I. LES LIGNES DE FORCE DU JUGEMENT SUR LE CADRE DE VIE .....	31
II. D'UN ENVIRONNEMENT CONFORTABLE À UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE.....	32
<b>VICTIMES, NON-VICTIMES</b> .....	<b>35</b>
I. DIFFÉRENTES SORTES DE VICTIMATIONS.....	35
II. UN RISQUE INÉGALEMENT RÉPARTI .....	36
<b>LES AGRESSIONS</b> .....	<b>39</b>
I. LES TAUX D'AGRESSIONS.....	39
1. LES TAUX D'AGRESSIONS TOUT-VENANT .....	39
2. LES TAUX D'AGRESSION PAR UN PROCHE .....	40
3. LES TAUX D'AGRESSIONS SEXUELLES .....	41
4. MULTIVICTIMATION HÉTÉROGÈNE .....	42
II. LES CIRCONSTANCES DES AGRESSIONS .....	43
1. LA GRAVITÉ DES AGRESSIONS .....	43
2. LA LOCALISATION DES AGRESSIONS .....	44
3. PLURALITÉ D'AUTEURS ET INTERCONNAISSANCE.....	45
III. LES RENVOIS .....	46
1. LES RENVOIS À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE.....	46
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTES ET STATISTIQUES POLICIÈRES.....	48
3. LES AUTRES RENVOIS .....	50
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES .....	51
V. COMPARAISON DES AGRESSÉS SELON LES ZONES .....	53
1. LES AGRESSIONS TOUT-VENANT PAR ZONE.....	53
2. LES AGRESSIONS PAR UN PROCHE.....	53
3. LES AGRESSIONS SEXUELLES.....	53
VI. TYPES D'AGRESSÉS .....	54
<b>LES VOLS PERSONNELS</b> .....	<b>57</b>
I. LES TAUX DE VOLS PERSONNELS .....	57
II. LES CIRCONSTANCES DES VOLS PERSONNELS .....	58
III. LES RENVOIS .....	60
1. LES RENVOIS À LA POLICE ET À LA GENDARMERIE.....	60

2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES POLICIÈRES.....	61
2. LES AUTRES RENVOIS .....	62
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VOLÉS .....	62
V. COMPARAISON DES VOLÉS SELON LES ZONES .....	64
VI. TYPES DE VOLÉS .....	65
<b>LES CAMBRIOLAGES.....</b>	<b>67</b>
I. LES TAUX DE CAMBRIOLAGES .....	67
II. LES CIRCONSTANCES .....	69
III. LES RENVOIS .....	70
1. LE RENVOI À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE .....	70
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE .....	72
3. LES AUTRES RENVOIS .....	74
IV. LES CARACTÉRISTIQUES.....	74
V. COMPARAISON DES CAMBRIOLÉS SELON LES ZONES .....	75
VI. TYPES DE CAMBRIOLÉS .....	75
<b>LES ATTEINTES AUX VÉHICULES.....</b>	<b>78</b>
I. LES TAUX D'ATTEINTES AUX VÉHICULES .....	78
1. LES TAUX DE VOLS DE VOITURES .....	78
2. LES TAUX DE VOLS À LA ROULOTTE .....	79
3. LES TAUX DE DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS DE VÉHICULES.....	80
4. LES VOLS DE DEUX-ROUES .....	81
5. LES MULTIVICTIMATIONS HÉTÉROGÈNES .....	82
II. LES CIRCONSTANCES .....	82
III. LES RENVOIS .....	85
1. LE RENVOI À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE .....	85
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE .....	87
3. LES AUTRES RENVOIS .....	90
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES.....	91
V. COMPARAISON DES VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES SELON LES ZONES.....	91
VI. TYPES DE VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES .....	93
1. LES VOLS DE VOITURES .....	93
2. LES VOLS À LA ROULOTTE .....	95
3. LES DÉGRADATIONS-DESTRUCTIONS DE VÉHICULES.....	97
4. VOLS DE DEUX-ROUES.....	99
<b>INSÉCURITÉ, VICTIMATIONS ET TERRITOIRES.....</b>	<b>101</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>107</b>
I. TAUX .....	107
II. PROFILS .....	111
III. TERRITOIRES .....	119
<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>121</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>123</b>
ANNEXE 1 : ENQUÊTES DE VICTIMATION ; TRAVAUX ET PUBLICATIONS DU CESDIP .....	123
ANNEXE 2 : TYPOLOGIE PRÉTECEILLE .....	127
ANNEXE 3 : PRÉOCCUPATION ET PEURS ; CARACTÉRISTIQUES DES ENQUÊTÉS .....	129
3.1. PRÉOCCUPATIONS .....	129
3.2. PEURS .....	131
ANNEXE 4 : AGRSSIONS : ÂGE SELON LE LIEU .....	134
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>135</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>137</b>

## Introduction

Le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) a passé contrat avec le CNRS pour la réalisation par une équipe du CESDIP (ci-après *l'équipe scientifique*) d'enquêtes locales sur la victimation et l'insécurité. Ces enquêtes devaient être conduites dans un certain nombre de collectivités territoriales adhérentes au Forum, notamment la commune d'Aubervilliers.

L'équipe scientifique devait construire le questionnaire en s'inspirant de ses expériences antérieures<sup>1</sup>, notamment d'enquêtes urbaines, ainsi que de sa connaissance des travaux analogues français ou étrangers. Elle devait aussi écrire le cahier des charges techniques destiné à la sélection d'un sous-traitant<sup>2</sup> chargé de la réalisation du terrain, assister le Forum dans cette sélection, superviser la préparation et l'administration du questionnaire, enfin analyser les résultats. Pour chacun des sites, il est prévu deux rapports successifs : le premier présentant les résultats les plus simples – taux de victimation et d'insécurité – le second y ajoutant le produit d'analyses plus approfondies.

Ce document constitue le rapport final pour la commune d'Aubervilliers.

L'enquête de victimation<sup>3</sup> consiste à interroger les membres d'un échantillon de population sur des faits dont ils ont pu être victimes au cours d'une période de temps délimitée, sur les circonstances et les conséquences de cet événement, les recours éventuellement mobilisés, la manière dont ils ont été vécus. On pose aussi un certain nombre de questions sur les caractéristiques, les conditions de vie, les opinions et les attitudes des répondants.

Le développement du recours aux enquêtes de victimation – tant internationales, que nationales ou locales – tient à six apports spécifiques de la démarche.

- ↳ Elle procure d'abord une information sur des victimations ignorées des services officiels parce qu'elles n'ont été ni rapportées aux autorités policières ni découvertes par elles ;
- ↳ ensuite, elle met en mesure de mesurer la propension des victimes à faire appel à différents recours (renvoi) ;
- ↳ elle permet aussi de substituer à des comptages de faits ou de suspects la description des populations concernées ;
- ↳ elle éclaire les liens entre victimation et sentiment d'insécurité ;
- ↳ elle fait encore émerger des profils de victimation qui reposent davantage sur la manière dont l'incident est vécu et négocié que sur les catégories juridiques ;
- ↳ enfin, elle autorise une analyse différentielle des victimations selon les territoires.

Ces qualités ont fait des enquêtes de victimation un instrument de pilotage et d'évaluation des politiques publiques de sécurité, notamment au niveau régional ou local qui est, le plus souvent, celui où de telles politiques sont déployées et mises en œuvre.

Avant d'exposer les résultats de l'enquête réalisée à Aubervilliers, en janvier et février 2005, nous allons, dans ce chapitre préliminaire, i) présenter plus en détail la méthode des enquêtes de victimation, ii) rappeler le protocole d'enquête qui a été adopté, iii) préciser un certain nombre de notions et de catégories qui seront utilisées dans l'analyse des résultats.

---

<sup>1</sup> On trouvera en annexe une relation de ces expériences et la liste des publications afférentes.

<sup>2</sup> C'est finalement l'Institut de sondages Lavalley (ISL) qui a été retenu par le FFSU à l'issue d'un appel à concurrence, pour réaliser le terrain avec les instruments et sous le contrôle de l'équipe scientifique.

<sup>3</sup> Cette expression est plus correcte que *victimisation*, simple transposition littérale de l'anglais ; néologisme pour néologisme, victimation est mieux construit et bénéficie de la caution de Balzac qui recourt à *victimer* dans *Le Père Goriot*.

# I. Les enquêtes de victimation

## 1. Origine et développement

Le débat actuel sur la délinquance fait une très large place à l'insécurité, autrement dit à la capacité des autorités publiques à assurer effectivement la tranquillité des personnes et de leurs biens. Du coup, cette considération devient un élément central du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques.

Mais les instruments de connaissance traditionnellement les plus utilisés s'avèrent alors insuffisants : les statistiques produites par les services officiels – police, justice, administration pénitentiaire... – donnent des comptages de faits enregistrés ou de personnes mises en cause lorsqu'on parvient à les identifier. Mais elles ne procurent guère ou pas d'information sur l'autre face du problème : le sentiment d'insécurité et la victimation, qui est exposé au risque, comment y réagit-on, quelles sont les attentes envers les institutions... ?

Ce besoin de connaissances nouvelles a fait la fortune d'une méthode inventée aux États-Unis au milieu des années 1960 : les enquêtes sur la victimation et l'insécurité.

Lors d'une Commission présidentielle d'enquête<sup>4</sup> présidée par l'*Attorney General* Nicholas de B. Katzenbach, a été mise au point une nouvelle technique d'enquête initialement destinée à mieux connaître la délinquance.

Depuis fort longtemps, on s'inquiétait de l'insuffisance des statistiques officielles pour mesurer la criminalité. On savait qu'elles n'étaient pas exhaustives : pour diverses raisons, les services de police et les tribunaux ne connaissent pas ou n'enregistrent pas toutes les situations susceptibles de constituer des infractions. On se demandait même si elles étaient suffisamment représentatives<sup>5</sup>. Mais à partir des années 1960, le développement d'une très forte prédation liée à l'entrée dans la société de consommation a conféré à ces interrogations traditionnelles une acuité nouvelle.

Dans le passé, on avait déjà tenté plusieurs améliorations – accorder une importance particulière aux comptages situés le plus en amont possible du processus institutionnel, c'est-à-dire à ceux de police ; doter les statistiques officielles de pondérations susceptibles de tenir compte de la gravité variable des faits... – rapidement trouvées insuffisantes. On a ensuite cherché d'autres enregistrements susceptibles de servir de points de comparaison – on a confronté la statistique policière des homicides à celle, sanitaire, des causes de décès ; le comptage des vols à l'étalage à la démarque inconnue ; celui de la fraude fiscale aux évaluations du Conseil des impôts... – mais on ne trouve pas toujours ces autres données et elles ne permettent souvent que des comparaisons très approximatives<sup>6</sup>. On s'est alors résolu à faire enquête en interrogeant sur les infractions que les interviewés avaient pu commettre : inventée à la fin des années 1940 pour la délinquance juvénile, cette méthode de délinquance auto-reportée<sup>7</sup>, a trouvé aujourd'hui un terrain d'élection dans l'évaluation de la consommation des substances prohibées<sup>8</sup>.

L'opération inverse – interroger sur les victimations<sup>9</sup> dont l'enquêté a pu être l'objet – a connu un développement beaucoup plus considérable : aucune sorte d'enquête sur la délinquance n'a jamais mobilisé autant de compétences et de crédits, de manière aussi étendue et aussi durable.

---

<sup>4</sup> President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, 1967.

<sup>5</sup> Au sens où une population réduite représente une population mère plus vaste quand elle reproduit avec suffisamment de fidélité ses caractéristiques et ses proportions principales.

<sup>6</sup> Pour un bilan de ces tentatives en ce qui concerne la France, voy. Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994.

<sup>7</sup> *Self reported delinquency*. Pour une mise en œuvre comparative européenne, voy. Junger-Tas, Terlouw, Klein, 1994 ; pour une réalisation française, voy. Roché, 2001.

<sup>8</sup> Voy. par ex. Peretti-Watel, Beck, Legleye, 2004.

<sup>9</sup> *Victimization (American English) or victimisation (British English) surveys*.

Routinisée aux États-Unis dès le début des années 1970 en Angleterre et Galles une décennie après, elle s'est également développée un peu partout, notamment au Canada, aux Pays-Bas, en Suisse..., outre une succession d'enquêtes internationales.

En France, néanmoins, le recours à cette technique ne s'est accéléré que plus récemment. La première enquête nationale date du milieu des années 1980<sup>10</sup> et il a fallu attendre dix années de plus pour que cette pratique prenne un tour régulier : à partir de 1996<sup>11</sup>, l'INSEE a introduit un petit module sur la victimation dans ses enquêtes périodiques sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Parallèlement, les premières enquêtes urbaines ont été tentées à la fin des années 1980<sup>12</sup> à la demande de la Délégation interministérielle à la ville ; une décennie plus tard, le programme Villes du CNRS a fait procéder à la validation d'un modèle type d'enquête urbaine<sup>13</sup>. En 2001, le CESDIP a encore réalisé pour le compte de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF) une enquête<sup>14</sup> (répliquée en 2003 et 2005) sur la victimation et l'insécurité dans cette région.

Par ailleurs, la recherche sur le seul sentiment d'insécurité, longtemps limitée à des monographies locales, parfois quantitatives parfois qualitatives<sup>15</sup>, s'est ensuite étendue à des données nationales sur longue période<sup>16</sup>.

## 2. Usages

Pour que le recours à cette démarche relativement lourde et coûteuse s'avère fécond, il vaut mieux mettre au clair dès le début les différentes utilités de l'enquête de victimation et leurs conditions.

Initialement, elle a été inventée dans un souci de mesure de la délinquance. Il s'agissait simplement, sinon de remplacer, au moins de compléter les sources traditionnelles, notamment les statistiques administratives. Comme il arrive souvent, la contribution de cette méthode à la connaissance de la délinquance s'est étendue à d'autres aspects qui n'étaient guère envisagés initialement. La façon même de concevoir la délinquance et son étude s'en est trouvée modifiée.

### a - Un outil de mesure partiel

Pas plus que les autres instruments de mesure de la délinquance, l'enquête de victimation ne constitue une panacée. Elle possède ses limites propres<sup>17</sup> ; différentes de celles des autres, d'où l'intérêt de disposer de plusieurs outils de mesure.

D'abord, elle laisse évidemment de côté les infractions sans victime individuelle directe, même celles qui, comme la fraude fiscale par exemple, peuvent occasionner d'importantes victimations indirectes. Il en

---

<sup>10</sup> Zauberman, Robert, Pérez-Diaz, Lévy, 1990 ; repris in Zauberman, Robert, 1995. On trouve souvent quelques questions de victimation éparées dans les sondages commandités par la Commission Peyrefitte au milieu des années 1970 ou, depuis, dans tel ou tel sondage ou enquête ; on ne peut leur accorder qu'un maigre crédit : seuls des protocoles systématiques permettent d'obtenir des résultats crédibles.

<sup>11</sup> La première de ces enquêtes (1994-1995) a permis des comparaisons tant avec celle réalisée dix ans avant qu'avec les statistiques de police afin d'éclaircir les questions les plus débattues sur l'évolution récente de la délinquance (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999).

<sup>12</sup> Robert, Zauberman, 1991.

<sup>13</sup> Cette étude de faisabilité a pris pour terrain une métropole régionale française (Lagrange, Peretti-Watel, Pottier, Robert, Zauberman, 2000 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000) et elle a été répliquée en même temps dans l'agglomération liégeoise (Hougardy, 2000).

<sup>14</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

<sup>15</sup> Bilan et évaluation in Robert, Pottier, 1997a.

<sup>16</sup> Robert, Pottier, 1997b et 2004.

<sup>17</sup> Pour une analyse détaillée, voy. Zauberman, 1982.

va de même si l'infraction fait disparaître la victime, ainsi de l'homicide consommé. Dans ces deux cas, il n'y a personne pour répondre à l'enquête.

La méthode n'est pas apte non plus à mesurer toutes les délinquances qui supposent une complicité ou participation de la victime, comme la vente de stupéfiants ou la corruption de fonctionnaire. Dans cette hypothèse, il y a peut-être une victime, mais tout l'invite à se taire.

À l'intérieur même du champ des victimations individuelles, cette sorte d'enquête rencontre des problèmes de définition des comportements. On utilise des descriptions concrètes susceptibles d'être comprises à peu près de la même façon par tout le monde : cette contrainte oblige à restreindre le champ d'enquête aux délinquances dont la description ne demande pas trop de précision juridique, ou à prendre le risque d'une compréhension très extensive englobant nombre de simples malhonnêtetés non réprimées par le droit pénal<sup>18</sup>.

On n'a pas trouvé la solution dispensant de toute autre mesure de la délinquance, mais on a constitué – au moins pour le domaine restreint mais très débattu de la délinquance de prédation et d'agression – un nouvel indicateur susceptible d'être fructueusement confronté aux données avancées par ailleurs, par les statistiques policières surtout, par les enquêtes de délinquance autoreportée ou encore les travaux sur les coûts du crime.

On peut dès lors comparer le point de vue des victimes à celui des délinquants ou à celui des policiers... gain considérable car une seule source ne parle guère ; c'est de la confrontation que naît la connaissance, une leçon que les spécialistes du crime ont longtemps eu du mal à assimiler.

Pour autant, mener des comparaisons précises entre résultats d'enquête et statistiques institutionnelles expose à bien des embûches :

- d'une part, les questions de l'une ne recoupent pas facilement les catégories des autres ;
- d'autre part, l'enquête mesure surtout la prévalence – le nombre de personnes touchées – plus difficilement l'incidence – le nombre d'incidents dans la période étudiée – la statistique, elle, compte des incidents, quelquefois des auteurs, jamais des victimes<sup>19</sup>.

Si l'on est bien conscient de ces obstacles, il est possible de parvenir à comparer entre elles des enquêtes de différentes époques ou encore de confronter leurs résultats à ceux d'autres mesures de la délinquance.

Ainsi, la comparaison des enquêtes nationales de 1984-1985 et de 1994-1995 entre elles et avec les données policières, a permis<sup>20</sup> de clarifier le débat sur les agressions et les prédatations. Il a aussi été possible de comparer dans le temps les évolutions des enquêtes et des statistiques<sup>21</sup>.

## b - De la victime aux victimes

Mais ce n'est pas le tout : le 'point de vue des victimes' ne se borne pas à des considérations comptables. On a vite fait de découvrir qu'un même incident pouvait susciter chez deux victimes des réactions, des démarches, des répercussions radicalement différentes. La manière d'être victime importe finalement davantage que l'incident lui-même. Du coup, les compter s'impose beaucoup moins, même pour les gestionnaires des politiques publiques, qu'en dresser une typologie. Avec les enquêtes de victimation, on croyait avoir inventé un nouveau *compteur* de la délinquance ; on découvre qu'elles valent aussi (et surtout) comme *conteur* des mille manières de la vivre<sup>22</sup>. Pour produire ce type de savoir, l'enquête de

---

<sup>18</sup> Ainsi, le vol est une infraction relativement simple et compréhensible sans grande difficulté ; toutes les enquêtes le retiennent. En revanche, la définition de l'escroquerie est complexe : ou bien on l'élimine, ou bien on court le risque que les enquêtés entendent par là toute attitude peu morale dans une relation d'affaires.

<sup>19</sup> Au mieux, elle ne pourrait jamais compter que des plaignants.

<sup>20</sup> Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

<sup>21</sup> Lagrange, Robert, Zauberman, Pottier, 2004.

<sup>22</sup> Voy. Zauberman, Robert, 1995, *passim*.

victimation s'impose tout naturellement, ce qui lui a ouvert une gamme d'utilisations excédant largement les seules perspectives initiales. Mauvais outil pour connaître le délinquant – parce que celui-ci reste souvent inconnu de la victime – outil partiel pour la connaissance de la délinquance – parce que de nombreuses infractions sont sans victime individuelle directe – ce protocole s'est avéré très performant pour connaître les réactions des victimes, leurs comportements, leurs attentes et leurs attitudes.

La distance entre résultats d'enquêtes et enregistrements policiers tient à deux raisons dont on peut préciser les poids relatifs. D'abord, la propension des victimes à la plainte sans laquelle prédateurs et agressions sont rarement découvertes par les autorités. Ensuite, le traitement policier de l'information : que l'on dresse procès-verbal et il y aura enregistrement statistique ; que l'on se borne à une inscription en main courante et l'affaire ne sera pas comptée. En outre, les enquêtes permettent de préciser la place de l'assurance : loin d'être l'acteur omniprésent que l'on se figure parfois, elle indemnise moins de la moitié des vols et cambriolages, outre qu'elle est généralement absente de la victimation violente. Elle accompagne le traitement public de la sécurité, elle ne le remplace pas.

Le déplacement du projecteur – du simple comptage de victimations à la découverte des manières de les vivre – fait apparaître d'autres aspects de la délinquance, plus cruciaux encore que son dénombrement.

D'abord, l'importance des conditions d'existence : les non-victimes se distinguent globalement des victimes par leur cadre ou leur style de vie. On découvre, par ailleurs, que des groupes restreints concentrent l'essentiel du risque de victimation<sup>23</sup>. Enfin, il y a plusieurs manières de vivre la victimation : tant à Amiens<sup>24</sup> qu'en Île-de-France<sup>25</sup>, nous avons vu s'esquisser trois pôles : des habitants de zones résidentielles peu exposés à la délinquance ; des habitants de centre-ville qui ne vivent pas trop mal un risque de victimation pourtant à son acmé ; enfin des résidents de zones en difficulté qui supportent très péniblement un risque de victimation plutôt important<sup>26</sup>.

## II. Le protocole d'enquête

### 1. Le questionnaire

Quelques questions éparses et hasardeuses ne suffisent pas pour faire enquête sur la victimation et l'insécurité. Il faut recourir à un instrument cohérent qui emprunte les formulations et les agencements canoniques. On a utilisé, avant tout, l'expérience acquise dans diverses enquêtes locales, urbaines ou régionales, celles aussi d'enquêtes nationales, qu'elles aient été menées à bien par nous-mêmes ou par l'INSEE. On a eu également recours aux leçons d'enquêtes sur le sentiment d'insécurité. On a aussi mobilisé les acquis de travaux étrangers et internationaux. Par ailleurs, un certain nombre de questions ont été introduites pour faire droit à des intérêts spécifiques (transports, logement) du commanditaire, tout en respectant la cohérence d'ensemble de l'instrument et les limites de durée de l'entretien.

Le questionnaire comprend plusieurs aspects.

Les interrogations sur la victimation à proprement parler sont introduites par une série de questions-filtres de forme : *au cours de telle période, avez-vous été victime de ceci ou de cela ?* Elles portent d'abord sur une série de victimations concernant l'ensemble du ménage. Il s'agit, bien entendu, du cambriolage mais aussi d'atteintes aux véhicules. On a retenu non seulement les vols de véhicules et ceux dans ou sur ces véhicules (*à la roulotte*), mais aussi les vols de deux-roues et les destructions ou dégradations de véhicules. S'y ajoutent des questions-filtres concernant des victimations personnelles, le vol mais aussi les

---

<sup>23</sup> Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

<sup>24</sup> Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

<sup>25</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

<sup>26</sup> À partir des données de l'enquête EPCV/INSEE 2001, Herpin et Lagrange (2005) ont montré que les habitants des centres-villes et ceux des quartiers en difficulté supportent très différemment des victimations d'envergure comparable.

agressions. On a choisi de séparer des violences tout-venant, les agressions sexuelles et celles entre proches, des catégories de victimations difficiles à étudier si on ne les distingue pas dès le début du questionnement. Au total, on identifie donc neuf sortes de victimations.

À chacune de ces victimations est ensuite consacré un module particulier qui interroge d'abord sur le nombre d'incidents subis au cours de chacune des années de la période d'enquête, avant de se concentrer sur l'examen du cas le plus récent, celui qui est le plus frais dans la mémoire de l'enquêté, celui aussi qui permet de saisir les effets d'une éventuelle accumulation d'expériences<sup>27</sup>. Les interrogations portent sur :

- ↪ la localisation précise dans le temps et l'espace<sup>28</sup> ;
- ↪ la gravité<sup>29</sup> ;
- ↪ les dommages de toutes sortes que cette victimation a occasionnés et les répercussions qu'elle a engendrées ;
- ↪ la récupération du bien soustrait ;
- ↪ l'interconnaissance entre auteur et victime ;
- ↪ les recours mis en œuvre par la victime (police, assurance, sociétés de transport public...), leurs motivations, leurs résultats et l'appréciation de l'accueil et de l'action ;
- ↪ les précautions prises en suite de la victimation.

À côté de ces questions sur la victimation à proprement parler, l'instrument d'enquête comporte encore une série de questions sur le sentiment d'insécurité :

- ↪ la préoccupation sécuritaire avec une question – classique – incitant à choisir le problème social qui devrait constituer, d'après l'enquêté, la première priorité pour le gouvernement ;
- ↪ deux questions canoniques sur la peur chez soi et la peur seul le soir dans son quartier ;
- ↪ une série de questions sur les peurs dans les différentes sortes de transports en commun ;
- ↪ enfin une autre série sur les peurs pour les enfants dans différents lieux.

L'analyse des résultats serait impossible si le questionnaire ne disposait pas encore de trois autres parties.

Bien entendu, les caractéristiques de l'enquêté et de son ménage :

- ↪ sexe,
- ↪ âge,
- ↪ niveau scolaire atteint,
- ↪ situation socioprofessionnelle,
- ↪ composition du ménage,
- ↪ auto-positionnement politique et religieux,
- ↪ participation à la vie associative,
- ↪ style de vie (rythme de sorties, moyens de transport...).

Un autre ensemble d'interrogations porte sur le cadre de vie de proximité :

- ↪ équipement du quartier,
- ↪ problèmes du voisinage.

Enfin, un dernier concerne les opinions et les attitudes, notamment des questions déjà testées dans des enquêtes antérieures sur les représentations de la délinquance<sup>30</sup>.

---

<sup>27</sup> Pour les agressions toutefois, il est apparu nécessaire de poser quelques questions sur les caractéristiques (essentiellement sur leur gravité et le renvoi éventuel à la police) de chacune des éventuelles agressions antérieures, ce qui constitue une amélioration par rapport au protocole utilisé dans l'enquête francilienne. Nous n'avons pas procédé ainsi pour les autres victimations : elles sont moins hétérogènes que les agressions et il fallait éviter que la durée du questionnaire devienne excessive et fasse chuter la fiabilité des réponses.

<sup>28</sup> Indispensable pour explorer le risque dans des lieux spécifiques comme les transports en commun, les établissements scolaires...

<sup>29</sup> Ainsi, en cas d'agression, on distingue si elle a été seulement verbale, si elle a comporté des coups, si leur gravité a été suffisante pour entraîner une ITT ou des soins médicaux. Une question porte encore sur l'armement éventuel.

Si les modules de victimation ne sont administrés qu'aux enquêtés qui ont répondu positivement à une question-filtre, les autres parties du questionnaire sont posées systématiquement à tous les enquêtés.

## 2. L'échantillon

Une difficulté essentielle de l'enquête tient aux différences d'occurrence des victimations. À côté de victimations relativement répandues – ainsi le vol à *la roulotte* ou les dégradations de véhicules –, d'autres sont vraiment très rares – par exemple les agressions entraînant une blessure. La taille de l'échantillon doit être calculée de manière à ce que le nombre de réponses positives soit suffisant même pour l'événement le moins fréquent.

Compte tenu de la distribution par âge des victimations, il a semblé, par ailleurs, important de retenir non pas seulement les adultes mais toute la population d'au moins 15 ans (soit quelque 50 000 personnes).

Par ailleurs, nous avons découpé la commune en deux sous-échantillons, ou zones Est et zone Ouest qui nous permettront des comparaisons internes à la commune.

	zone 1 secteur est quartiers 1 à 4	zone 2 : secteur ouest quartiers 5 à 8	ensemble
population totale	31 206	31 900	63 106
population >14 ans	24 563	25 505	50 068
nombre ménages	12 055	13 039	25 094
nombre personnes par logement	2,3	2,1	2,2
nombre logements	13 402	15 290	28 692
échantillon	493	501	994
taux sondage sur 15 ans & +	0,02	0,02	0,02
taux sondage sur ménages	0,04	0,04	0,04

Tableau 1 : Plan d'échantillonnage

<sup>30</sup> Ainsi sur l'étiologie de la délinquance, les manières de la traiter...



Figure 1 : Zones de l'enquête

Un premier échantillon a été tiré à partir d'un fichier de l'annuaire téléphonique, sur la base de cinq adresses pour un entretien. Pour résoudre le problème des numéros hors annuaire (liste rouge), on a constitué un second échantillon en augmentant de 1 le dernier chiffre de chaque numéro de la première liste ; à l'aide de l'annuaire inversé, on a ensuite ôté de cette seconde série les numéros figurant dans l'annuaire, ceux des professionnels, des entreprises ou des télécopieurs. Finalement, cette seconde liste a fourni un numéro sur quatre effectivement appelés. On notera que le taux de refus est nettement plus faible pour les appels sur numéros dérivés que pour ceux effectués à partir de l'annuaire.

	tous numéros	numéros annuaire	numéros dérivés
<i>total</i>	6 889	4 657	2 232
refus %	19,9	24,1	11,2
abandon en cours d'interview %	3,6	4,7	1,3
abandon pendant le contact %	0,6	0,8	0,4

Tableau 2 : Tirage sur annuaire et tirage sur numéros déclinés

On a interrogé une seule personne par ménage, choisie, en cas de pluralité de membres du foyer, selon une démarche de tirage aléatoire (date anniversaire).

Il faut rappeler que ce type d'enquête est administré à un échantillon de résidents, plus exactement de titulaires d'abonnements de lignes téléphoniques fixes dans la zone d'enquête. Il ne peut donc prendre en compte les victimations affectant dans Aubervilliers des gens qui n'y résident pas<sup>31</sup>.

### 3. Passation

Un usage international bien établi, également suivi par l'INSEE, consiste à situer la réalisation du terrain le plus près possible du début d'une année civile. On interroge sur les incidents survenus dans l'année ou les années précédentes de manière à faciliter leur datation précise des incidents par l'enquêté : les rites

<sup>31</sup> Quelques travaux ont tenté de saisir la victimation des non-résidents, par exemple celle d'Aebi en 2004 sur les touristes en Andalousie. Il reste cependant généralement difficile d'appréhender la victimation de ceux qui n'habitent pas sur le site où ils sont victimes (ainsi du Parisien qui vient travailler ou se promener à Aubervilliers et qui s'y fait voler sa voiture).

festifs marquant le passage d'une année à la suivante servent efficacement de borne à la mémoire, de faits dateurs. En outre, ce parti permet des comparaisons avec d'autres données récoltées sur une base annuelle. Pour que ce bornage soit perçu clairement par les enquêtés, encore faut-il que la réalisation de l'enquête s'écarte le moins possible du commencement de l'année : janvier constitue une période idéale ; c'est d'ailleurs celle qu'adopte l'INSEE pour l'EPCV ; c'est aussi celle que nous avons retenue : le terrain d'Aubervilliers a donc été mené à bien entre le 25 janvier et le 22 février 2005.

Jusqu'à la fin des années 1980, l'enquête de victimation se réalisait généralement en face-à-face. Les enquêtes anglaise et américaine sont restées fidèles à ce dispositif tout comme celles de l'INSEE ; mais beaucoup d'autres l'ont abandonné. La méthode du questionnaire postal est beaucoup moins coûteuse ; cependant, elle ne convient qu'à un instrument peu sophistiqué et surtout elle crée des biais d'échantillonnage difficiles à contrôler<sup>32</sup>. En revanche, la passation téléphonique s'est beaucoup développée<sup>33</sup> – en raison des importants gains de temps et de coûts qu'elle autorise – au moins dans les pays où la pénétration de l'usage du téléphone est suffisamment généralisée. Les comparaisons entre techniques conduisent les spécialistes à admettre que leurs résultats ne diffèrent pas sensiblement<sup>34</sup>. Toutefois, une première difficulté concerne les foyers qui ne possèdent que des téléphones mobiles, sans abonnement filaire (*portables exclusifs*)<sup>35</sup>. La seconde difficulté concerne les personnes, généralement d'immigration récente, qui ne maîtrisent pas bien la langue nationale. Ici, le seul remède consisterait à greffer sur l'enquête principale une sous-enquête avec enquêteur parlant la langue de l'interviewé ; mais le surcoût serait important et le plan d'échantillonnage s'en trouverait fort compliqué<sup>36</sup>. Il faut se souvenir de ces limites qui peuvent conduire à prendre mal en compte la victimation de petites sous-populations d'immigration récente.

En tout cas, face-à-face ou téléphone, on a tout intérêt à procéder à une passation assistée par ordinateur (CAPI ou CATI) qui raccourcit la durée de passation du questionnaire et minimise les risques d'erreur dus à de mauvaises compréhensions par l'enquêteur de l'enchaînement des questions. Finalement, on s'est donc résolu à une passation téléphonique assistée par ordinateur (CATI).

La durée moyenne de passation du questionnaire a été de 25,3 minutes<sup>37</sup>. Celle-ci est au même niveau sur les autres sites franciliens de la présente enquête. Elle se situe à la limite supérieure de ce qui est recommandé en matière d'entretien par téléphone et l'on ne pourrait songer à l'allonger davantage. 994 entretiens ont été menés à bien en appelant en moyenne 3,52 fois 6 889 numéros. Le taux de refus a été de 19,9 %<sup>38</sup>.

---

<sup>32</sup> Elle est cependant répandue dans les enquêtes universitaires allemandes, surtout, semble-t-il, pour des raisons de crédits. Voy. Obergfell-Fuchs, Kury, Robert, Zauberman, Pottier, 2003.

<sup>33</sup> En Catalogne, dans les Pays du Bénélux, en Île-de-France, pour l'enquête internationale...

<sup>34</sup> Ainsi Killias, 1991, 82s.

<sup>35</sup> Voy. Beck, Arwidson, Firdion, Jaspard, Grémy, Warszawski, 2001. On pourra consulter aussi le très complet Beck, Legleye, Peretti-Watel, 2005. Cet article rend compte d'une enquête auprès de possesseurs de portables exclusifs (mais pas seulement) qui s'avèrent avoir des caractéristiques très singulières. L'échantillon « portables exclusifs » se distingue par un profil sociodémographique très spécifique. Ce sont un peu plus souvent des hommes (54 % contre 49 %), surtout beaucoup plus jeunes (78 % ont moins de 35 ans contre 36 % dans l'échantillon « fixes »), avec un âge moyen de 29 ans (contre 42 ans). Ils s'avèrent également plus diplômés : seuls 18 % sont sans diplôme, ont le certificat d'études ou le brevet des collèges, contre 29 % dans l'échantillon « fixes ». Cette population est dite « allocentriste » parce qu'elle est centrée sur les déplacements plutôt que sur le foyer. Elle est estimée à 14,3 % de la population globale.

Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé le moyen de résoudre le problème posé par ces 'portables exclusifs', bien qu'il ait été très discuté lors des sondages précédant la dernière élection présidentielle américaine. Toutefois, les auteurs du Baromètre santé (Gautier & al., 2005) ont eu recours à un échantillon complémentaire de numéros de portables. Malheureusement, cette démarche ne peut pour le moment s'appliquer à une enquête locale faute de territorialisation des numéros de portables.

<sup>36</sup> À Aubervilliers le problème n'est pas négligeable : 443 soit 6,4 % des appels ont échoué pour cause linguistique.

<sup>37</sup> Une durée moyenne plus élevée qu'en Île-de-France en 2001, où elle n'atteignait que 22 minutes (Pottier, Robert, Zauberman, 2002). Pour les enquêtés qui n'ont pas subi de victimation, la durée moyenne est de 21,9 minutes (entre 13 et 43), pour les autres de 27,8 (entre 14 et 53).

<sup>38</sup> Dans l'enquête Île-de-France 2001, il était de 17,4% (Pottier, Robert, Zauberman, 2002), lors de sa réplique en 2003, 22,5% (Heurtel, 2004).

AUBERVILLIERS					
		effectifs	% ensemble	% base dans le champ	Nb moy d'appels
<b>base adresses exploitées</b>		<b>6 889</b>	<b>100,0%</b>		
<b>hors champ</b>		<b>2071</b>	<b>30,1%</b>		
<b>n°s non valides</b>		<b>1588</b>	<b>23,1%</b>		
<b>hors étude</b>		<b>482</b>	<b>7,0%</b>		
dont <i>Ne parle pas français</i>	443		6,4%		
<i>Malentendante, incompréhensible</i>	32		0,5%		
<i>Collectivités</i>	5		0,1%		
<i>Autre</i>	2		0,0%		
<b>hors agglomérations étudiées</b>		<b>1</b>	<b>0,0%</b>		
<b>dans le champ</b>		<b>4 818</b>	<b>69,9%</b>	<b>100%</b>	
<b>dont</b>					
<b>interviews</b>		<b>994</b>	<b>14,4%</b>	<b>20,6%</b>	<b>3,52</b>
<b>abandons en cours</b>		<b>290</b>	<b>4,2%</b>	<b>6,0%</b>	<b>3,13</b>
<i>abandon pendant le contact</i>	44				3,64
<i>abandon en cours d'interview</i>	246				3,04
<b>sans réponse/occupé</b>		<b>979</b>	<b>14,2%</b>	<b>20,3%</b>	
<i>sans réponse</i>	869				7,01
<i>occupé</i>	110				4,33
<b>rendez-vous non aboutis</b>		<b>1098</b>	<b>15,9%</b>	<b>22,8%</b>	
<b>refus</b>		<b>1370</b>	<b>19,9%</b>	<b>28,4%</b>	
dont <i>Non intéressée</i>	1149				
<i>Pas le temps, malade</i>	204				
<i>Liste rouge</i>	10				
<i>Nouvel habitant</i>	7				
<b>hors quota</b>		<b>66</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,4%</b>	
<b>autres motifs (absent longue durée)</b>		<b>21</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,4%</b>	

Tableau 3 : Bilan d'exploitation des adresses

#### 4. Représentativité de l'échantillon

Tout ce paragraphe repose sur la comparaison avec le recensement de 1999 (et accessoirement le bilan démographique et l'enquête Emploi 2001), et il est difficile de procéder différemment, mais dès lors, on ne peut pas tenir compte des modifications éventuelles de la structure de la population entre 1999 et 2005. Bien que l'échantillon ait été tiré de manière aléatoire sur des listes de numéros téléphoniques, trois quotas ont été contrôlés en cours d'enquête : le sexe, l'âge et l'activité. Les résultats obtenus ne s'éloignent jamais beaucoup des distributions observées dans la population de référence<sup>39</sup>.

	objectif	réalisé
<i>actifs</i>	61,7	60,5
<i>inactifs</i>	38,3	39,5
<i>hommes</i>	49,7	48,1
<i>femmes</i>	50,3	51,9
<i>15-19 ans</i>	8,0	9,5
<i>20-24 ans</i>	8,1	8,6
<i>25-29 ans</i>	10,2	9,5
<i>30-49 ans</i>	39,9	40,1
<i>50-59 ans</i>	14,4	13,7
<i>60-74 ans</i>	13,6	13,5
<i>75 ans et plus</i>	5,8	5,2

<sup>39</sup> On observera cependant une légère déformation de la catégorie sexe.

Tableau 4 : Représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'âge et l'activité (%)

	Est		Ouest	
	objectif	réalisé	objectif	réalisé
hommes	46,0	46,2	50,0	49,9
femmes	54,0	53,8	50,0	50,1
15-29 ans	29,0	27,8	26,0	27,1
30-59 ans	52,0	52,9	56,0	54,7
60 ans et plus	19,0	19,3	18,0	18,2
actifs	58,0	58,4	61,0	62,5
inactifs	42,0	41,6	40,0	37,5

Tableau 5 : Représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'âge et l'activité (%) par zone

L'attention est cependant attirée par la très forte proportion (28%) de répondants qui indiquent être parvenus jusqu'à un établissement d'enseignement supérieur. La bonne représentativité sur l'âge, le sexe et l'activité ne peut-elle pas dissimuler des biais gênants pour l'enquête, par une sous-représentation des jeunes à moindre capital scolaire<sup>40</sup> au profit d'une surreprésentation des étudiants ? On ne possède pas de terme de comparaison exact. Le recensement fournit une distribution par niveau d'études. On observe certes dans l'échantillon une proportion de niveau supérieur qui dépasse de beaucoup celle obtenue dans le recensement, mais la différence de définitions empêche d'en tirer des conclusions définitives.

	RP 1999	échantillon
études en cours	10,5	11,0
primaire	28,0	14,0
collège+ lycée	48,3	47,1
supérieur	13,1	28,0
total	100,0	100,0

Tableau 6 : Dernier établissement fréquenté (échantillon) et niveau d'études (recensement 1999) (%)

On peut encore comparer échantillon et recensement selon la taille des ménages. Contrairement à ce qui avait été relevé dans l'enquête francilienne 2001, on observe ici une forte sous-représentation des ménages d'une personne au profit des familles avec enfants.

	RP 1999	échantillon
1 personne	35,4	28,8
2 personnes	26,0	23,1
3 à 5 personnes	34,2	42,7
6 personnes ou +	4,4	5,4
total	100	100

<sup>40</sup> Lesquels sont d'ailleurs surreprésentés en ZUS.

Tableau 7 : Comparaison de l'échantillon et du recensement selon la taille des ménages (%)

La structure par PCS de l'échantillon présente, pour l'ensemble de l'agglomération un déficit en artisans-commerçants et surtout en ouvriers, et un excès de cadres. On note aussi un trop-plein de retraités parmi les inactifs. Ces déformations sont classiques, elles correspondent à une plus ou moins grande disponibilité dans l'usage du téléphone selon les catégories professionnelles. On les avait déjà rencontrées dans l'enquête francilienne de 2001.

profession de l'individu	RP 1999	enquête emploi 2001	échantillon
agriculteurs	0,0	0,0	0,0
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,0	2,4	1,8
cadres supérieurs	3,3	3,5	7,0
professions intermédiaires	9,9	9,2	14,8
employés	22,3	23,7	20,3
ouvriers	21,4	20,7	15,8
ensemble des actifs en Île-de-France	59,9	59,5	59,8
retraités	16,3	16,5	18,4
étudiants	10,5		11,0
autres inactifs >15 ans (dont chômeurs à la recherche d'un premier emploi)	13,2	24,0	10,9
ensemble des inactifs en Île-de-France	40,0	40,5	40,3

Tableau 8 : Comparaison de l'échantillon, du recensement et de l'enquête emploi selon la PCS de la personne enquêtée (%)

profession de la personne de référence du ménage	RP 1999	enquête emploi 2001	échantillon
agriculteurs	0,0	0,1	0,0
artisans, commerçants	4,5	4,0	3,8
cadres sup., chefs d'entreprise	4,7	4,5	9,2
professions intermédiaires	11,6	9,8	15,4
employés	19,4	18,8	18,3
ouvriers	27,8	33,9	24,4
retraités	23,7	21,2	21,8
inactifs	8,4	7,7	7,1

Tableau 9 : Comparaison de l'échantillon, du recensement et de l'enquête-emploi selon la PCS de la personne de référence (%)

Si l'on se rapporte maintenant à la PCS de la personne de référence du ménage et non plus à celle de la personne interrogée, on observe une moindre distorsion pour la catégorie des 'employés', probablement parce que l'échantillon comprend un bon nombre de femmes de cette PCS dont le conjoint est, lui, d'une autre catégorie, par exemple cadre.

Les déformations de la structure socioprofessionnelle (des enquêtés) n'ont, en tous cas, qu'une influence négligeable sur les taux de prévalence des victimations, comme le montre le tableau suivant : on ne les redressera donc pas.

victimations	prévalence non pondérée -%-	prévalence pondérée PCS -%-
vol de voiture	13,28	13,33
vol de 2 roues	21,33	21,09
vol à la roulotte	5,73	5,54
dégrad./destr de véhicule	19,11	18,91
cambriolage	10,76	10,63
agression sexuelle	0,70	0,67
agression entre proches	1,91	2,19
agression autre	7,85	7,44
vols personnels	13,38	13,47

Tableau 10 : essai de pondération des prévalences (2002-2003-2004)

On peut conclure ce passage sur la représentativité de l'échantillon par des considérations sur la représentation des habitants d'Aubervilliers qui ne parlent pas la langue nationale. En répartissant par zones les interviews qui ont été refusées parce que l'interlocuteur ne parlait pas français et en les rapportant au nombre de contacts effectués dans chaque zone, on observe que le pourcentage obtenu est plus important dans la zone Ouest (7,7%) que dans la zone Est (5,3%). La densité de population non francophone est donc plus importante dans la zone la moins favorisée (celle qui contient la plus grande proportion d'habitants en ZUS) ; cette sous-population va être mal représentée dans l'échantillon.

### III. Les instruments d'analyse

On construit d'abord, sur la base de tris, et on analyse un certain nombre de *taux*. Ensuite on mène une comparaison entre la mesure de la délinquance d'après l'enquête et celle procurée par la statistique des procès-verbaux pour crimes et délits enregistrés par la Police nationale et/ou la Gendarmerie. Enfin, on construit, grâce à des analyses multivariées, des *types* de victimes qui permettent de rendre compte, de manière synthétique, de la diversité des façons de vivre une victimation et donc des attentes des victimes, mais aussi de la diversité des préoccupations sécuritaires, des peurs, des appréciations portées sur son cadre de vie par les enquêtés.

L'analyse qui suit est menée victimation par victimation ; toutefois, on opère parfois des regroupements d'incidents proches – ainsi les trois sortes de violences ou les quatre d'atteintes aux véhicules – afin d'éclairer les analyses par des comparaisons.

#### 1. Construction de taux

Pour chaque victimation, on utilise d'abord un certain nombre d'indicateurs-clés, généralement présentés sous forme de taux :

↳ le taux de **prévalence** mesure dans une population le pourcentage de personnes (ou de ménages) atteint(e)s au moins une fois au cours de la période de référence ;

↳ le taux de **risque** mesure la prévalence des seuls personnes ou ménages susceptibles, en raison de leur équipement, de subir une victimation donnée : ainsi seuls ceux qui possèdent un véhicule peuvent se le faire voler ou dégrader ;

↳ la **multivictimation** (homogène<sup>41</sup>) est le nombre moyen de faits par victime<sup>42</sup> ;

<sup>41</sup> Par opposition à la multivictimation hétérogène – dont il a déjà été question – qui concerne des sortes différentes d'incidents.

↳ le taux d'**incidence** mesure le nombre de faits subis pour 100 répondants au cours de la période de référence ; il correspond au produit du taux de prévalence par la multivictimation ;

↳ le taux d'**incidence pour les ménages équipés** indique l'incidence rapportée aux seuls ménages à risque ;

↳ le taux de **plainte** est la proportion de victimes disant avoir déposé plainte ;

↳ quand le taux d'incidence est multiplié par le taux de plainte, on obtient le taux d'**incidence apparente**, celle dont gendarmerie ou police peuvent avoir connaissance<sup>43</sup> par l'effet des plaintes que les victimes disent avoir déposées ;

↳ en appliquant ces taux aux populations de référence, on obtient des **estimés** en nombres absolus de la prévalence, de l'incidence ou de l'incidence apparente ;

↳ prévalence, risque, incidences et estimés sont toujours calculés dans un **intervalle de confiance** : l'observation d'un échantillon ne permet pas de prédire exactement leurs valeurs dans toute la population, mais seulement de dire, avec une probabilité fixée ici à 95%, qu'elles se situent entre un minimum et un maximum ; en forme résumée, on représente parfois le taux par la valeur à mi-chemin des deux branches de la fourchette ;

↳ enfin, pour le sentiment d'insécurité, on utilise un taux de **préoccupation** envers la délinquance comme problème social et différents taux de **peur** de la délinquance, chez soi, le soir dans son quartier, dans les transports publics, pour les enfants.

Dans cette campagne d'enquêtes locales, l'étude des victimations est menée sur trois ans. C'est le délai prévu par le Forum entre deux enquêtes sur le même site ; en travaillant sur toute cette période, on évite de laisser des années orphelines comme ce serait le cas si on avait adopté la pratique de l'analyse des victimations sur deux ans. Cependant, on a réduit le nombre d'années considérées, chaque fois qu'il a été utile de comparer avec des enquêtes qui ne prenaient en compte que deux années ; on trouvera aussi au tableau 11 des taux annuels, bien qu'ils soient, évidemment, moins robustes que les résultats triennaux.

Le tableau 11 fournit des taux annuels de prévalence. Ici, comme en Île-de-France en 2001, on observe, pour six victimations sur neuf (font exception les cambriolages, les agressions par un proche et tout-venant), des résultats plus élevés pour l'année la plus ancienne, 2002. Tout se passe comme si les enquêtés avaient voulu mentionner à tout prix des événements antérieurs à la période d'enquête qu'ils avaient classés à cette fin dans la plus ancienne des années mises à leur disposition (effet de rattrapage)<sup>44</sup>. Si cette

---

<sup>42</sup> Chaque fois, la plupart des victimes ont été atteintes une fois ou au pire quelques fois pendant la période de référence ; toutefois, un petit nombre d'entre elles annonce un nombre beaucoup plus élevé d'incidents. Pour garder à la distribution une allure à peu près normale qui justifie le recours à une valeur centrale telle la moyenne, on pratique une troncature consistant à borner le nombre d'incidents. Ainsi, on peut décider que toutes les victimations dépassant trois fois seront comptées pour quatre.

<sup>43</sup> Ces services peuvent aussi avoir connaissance d'affaires par leur propre initiative ; mais on s'accorde (Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994, 41-51) à considérer cette modalité comme globalement négligeable pour les infractions faisant l'objet d'enquêtes de victimation. L'enquête fournit un indice en ce sens : il est très rare (de 0 à 6% des cas selon les victimations, hormis quelques exceptions ponctuelles et limitées dans telle ou telle zone) que les enquêtés aient trouvé la police *déjà informée* de leur mésaventure, hors toute démarche de leur part.

<sup>44</sup> On nomme souvent ce procédé *télescopage externe* dans la mesure où il consiste à faire entrer dans le champ temporel de l'enquête des événements qui se sont passés en fait à un autre moment. Dans nos enquêtes, il est normal que l'enquêté place dans l'année la plus ancienne de celles sous examen les événements (encore plus anciens) qu'il fait ainsi entrer indûment dans le champ temporel de l'enquête. La méthode du *reverse record check* a permis de montrer qu'un tel procédé pouvait avoir un poids relativement important. Cette technique a été d'un usage répandu à l'époque où l'on tâtonnait pour évaluer la fiabilité et l'apport des enquêtes de victimation : il était alors courant (ainsi Turner, 1972 ; Sparks, Genn, Dodd, 1977 ; Fiselier, 1978) de partir de dossiers de police pour y repérer les plaignants puis de les interroger pour vérifier s'ils avaient conservé la mémoire de

interprétation était fondée, elle induirait, pour ces victimations, un certain excès des taux globaux de victimation. Cependant, comme on retrouve le même phénomène dans toute une série d'enquêtes, on peut le faire entrer dans la catégorie des erreurs constantes au moins pour les enquêtes portant sur une période assez longue.

taux de victimation -%-	2002	2003	2004
vol de voiture	7,65	5,03	6,34
vol de deux roues	3,12	1,51	1,81
vol dans/sur véhicule	12,78	8,55	7,65
dégrad. véhicule	9,76	8,55	7,75
cambriolage	4,23	3,72	4,63
agression sexuelle	0,60	0,10	0,20
agression familiale	0,70	0,50	1,31
agression tout-venant	2,92	3,22	3,72
vol personnel	5,84	4,23	5,43

Tableau 11 : Victimations par année

Afin de procéder à une analyse spatiale des résultats, on dispose d'abord du découpage du site en zones comme il a été précisé plus haut. On donnera les prévalences, multivictimations et incidences par zone. On tentera ensuite de poursuivre à ce niveau l'analyse des résultats, dans la mesure tout au moins où la fréquence des victimations sera suffisante pour permettre de travailler à un niveau désagrégé.

Pour chaque enquêté, il est également précisé s'il habite un zone urbaine sensible<sup>45</sup>. Bien entendu, on ne peut pas analyser les résultats au niveau de chacune des deux ZUS d'Aubervilliers car elles sont beaucoup trop restreintes<sup>46</sup>, mais il sera possible, par exemple, de chercher si les habitants des zones urbaines en difficulté se distinguent, toutes choses égales par ailleurs, de l'ensemble des Albertivillariens.

	ZUS	non ZUS
ensemble Aubervilliers	29,48	68,71
Aubervilliers - Est	15,42	84,58
Aubervilliers - Ouest	43,31	53,09

l'incident. Plus récemment Aebi (1999) a procédé en sens inverse : chargé d'évaluer un programme de substitution à la méthadone, il a soumis ceux qui le suivaient à des enquêtes de délinquance auto-révélee et de victimation, puis est allé chercher leurs dossiers policiers.

<sup>45</sup> Créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement territorial du 4 février 1995, les ZUS – zones urbaines sensibles – voient leur liste (717 en métropole regroupant, lors du recensement de 1999, 7,62% de la population ; Le Toqueux, Moreau, 2002) figurer dans un décret du 26 novembre 1996. Elles constituent les territoires prioritaires de la politique de la ville, bénéficiant de mesures de discrimination positive (dotations spécifiques, exonérations fiscales...) pour tenter de contrebalancer les inégalités et handicaps dont ils souffrent.

<sup>46</sup> La représentativité de l'échantillon n'est pas assurée à leur niveau.

Tableau 12 : Habitants en ZUS et hors ZUS dans l'échantillon (%)

L'échantillon comprend environ 30% d'enquêtés habitant en ZUS (ce qui constitue une importante proportion), presque la moitié (43,31%) de la zone Ouest et seulement 15,42% de la zone Est. La ZUS de l'Est – les Quatre-Chemins – couvre une bien plus grande superficie d'Aubervilliers que la ZUS de l'Ouest – de Landy. La comparaison avec la portion de la population d'Aubervilliers habitant en ZUS est délicate dans la mesure où nous ne disposons pas de chiffres sur les 15 ans et plus, mais seulement sur l'ensemble de la population<sup>47</sup>. Les ordres de grandeur globaux sont cependant les mêmes.

## 2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

Pouvoir comparer deux mesures différentes de la délinquance constitue un apport appréciable : la signification de chaque source et sa portée s'éclairent par la confrontation avec l'autre.

Pour utile qu'il soit, cet exercice n'en est pas moins délicat ; le réaliser convenablement nécessite de rendre les deux mesures comparables, ce qu'elles ne sont pas sans transformation.

Les données policières enregistrent les procès-verbaux pour suspicion de crime ou de délit<sup>48</sup> dressés dans le ressort considéré ; en revanche les faits connus des services sans qu'il ait été procédé à la rédaction d'un procès-verbal (main courante) ne sont pas décomptés. Les enquêtes dénombrent, elles, parmi les membres d'un échantillon les personnes qui affirment avoir été victimes de tel ou tel méfait ainsi que le nombre de faits de même nature subis en 2002, 2003 et 2004<sup>49</sup>.

Du côté des enquêtes, trois opérations préalables sont nécessaires.

- On doit d'abord ne considérer que les victimations qui peuvent avoir été enregistrées par les services locaux de police, donc qui se sont déroulées dans les limites de la commune. Nous avons donc éliminé tous les faits qui se sont déroulés ailleurs<sup>50</sup>.

- Par ailleurs, on ne peut pas travailler sur le taux de prévalence qui compte des personnes (ou des ménages) ; il faut utiliser celui d'incidence qui compte des faits.

- Comme nous travaillons sur un échantillon et non sur toute la population, on doit encore rapporter ce taux d'incidence à la population de l'agglomération pour obtenir un estimé qui sera d'ailleurs mesuré en termes de probabilités (intervalle de confiance).

Du côté policier, le problème principal consiste à choisir parmi les 107 index de la statistique publiée par le ministère de l'Intérieur ceux qui correspondent aux sortes de victimation contenues dans l'enquête. La difficulté vient du fait que les catégories policières sont fondamentalement de nature juridique, mais modulée par des considérations de *modus operandi*, tandis que les catégories de l'enquête empruntent au langage courant pour être comprises de la même manière par l'ensemble des enquêtés. Quelquefois, on procèdera progressivement en prenant dans la statistique policière des termes de comparaison plus ou moins larges.

Quand on a procédé à ces opérations préliminaires, il subsiste encore entre les deux sources au moins trois divergences impossibles à éliminer. Premièrement, les comptages policiers peuvent comprendre des faits subis par des mineurs de 15 ans qui sont exclus du champ de l'échantillon. Deuxièmement, ils

---

<sup>47</sup> Les populations en ZUS se caractérisent généralement par une forte proportion de jeunes.

<sup>48</sup> À l'exclusion des petites infractions que sont les contraventions, à l'exclusion aussi de certains délits (notamment par imprudence).

<sup>49</sup> Les statistiques de police et de gendarmerie pour les années 2002, 2003 et 2004 nous ont été communiquées par le directeur départemental de la sécurité publique de Seine-Saint-Denis.

<sup>50</sup> En fait, les victimes peuvent déposer leur plainte éventuelle n'importe où y compris à leur domicile même si la victimation s'est passée ailleurs ; on considère cependant qu'il y a davantage de chances qu'ils la déposent sur les lieux de la commission et le fonctionnement pratique des services de police et de gendarmerie y incline. C'est une difficulté impossible à éliminer.

peuvent aussi compter des procès-verbaux concernant les victimes habitant hors de la commune et donc absentes elles aussi de l'échantillon. Enfin, troisièmement, les chaînes de production des chiffres ne sont pas identiques : ce n'est pas la même chose, d'une part, d'être sollicité, chez soi, au téléphone, après une éventuelle prise de rendez-vous, et de se livrer à l'enquêteur d'un institut de sondage dans une situation qui ne comporte aucun risque juridique et, d'autre part, de se déplacer au commissariat et d'accomplir des actes juridiques qui peuvent avoir des conséquences – sur le déclarant comme sur l'auteur des actes déclarés. Cette différence peut introduire des distorsions dans les déclarations et donc dans les résultats chiffrés que nous comparons. Faute de pouvoir corriger ces divergences, on en tiendra compte dans l'interprétation des résultats.

Pour expliquer la confrontation entre les deux mesures, on tire encore des enquêtes une information complémentaire : le taux d'incidence apparente et l'estimé qu'on peut en déduire. On connaît ainsi, parmi les faits révélés par l'enquête, la proportion de ceux pour lesquels les enquêtés affirment avoir déposé une plainte, démarche qui doit déclencher normalement la rédaction d'un procès-verbal de transmission au parquet. On peut ainsi supputer si une divergence entre les deux sources s'explique par le comportement des victimes – leur propension à la plainte – ou par d'autres raisons.

Reste évidemment que la comparaison est plus aisée à mener quand on travaille à l'échelle nationale ou même régionale. Plus l'unité d'observation s'amenuise, plus cette confrontation devient fragile et particulièrement quand on retient une portion d'une vaste zone urbaine.

### 3. Construire des types

Pour poursuivre l'exploitation des résultats, on a procédé ensuite à plusieurs constructions de variables, généralement en réalisant successivement des analyses factorielles de correspondance, puis des analyses typologiques. Celles-ci seront opérées systématiquement par classification ascendante hiérarchique, puis consolidation de la partition autour des centres de classes au moyen de dix itérations à centre mobile

- \* En premier, on construira des **types** résumant l'ensemble des **opinions** exprimées par les enquêtés, y compris celles portant sur la **sécurité**.
- \* Une opération analogue permettra de synthétiser en **types** toutes les réponses concernant le quartier dans lequel vivent les interviewés.
- \* Les types ainsi extraits, ainsi que les caractéristiques des individus, seront ensuite intégrés dans la construction de **typologies** portant d'abord sur l'**ensemble** des enquêtés, victimes ou pas, ensuite sur chaque **victimation**.

Afin de procéder à une analyse spatiale des résultats, on utilise quatre variables territoriales :

- \* d'abord le zonage présenté plus haut qui distingue deux zones à l'intérieur d'Aubervilliers (Est et Ouest) ;
- \* ensuite l'habitat de chaque enquêté dans une ZUS ou en dehors ;
- \* également, pour caractériser l'espace résidentiel des enquêtés, la typologie des IRIS établie par E. Préteceille à partir de l'analyse de la position socioprofessionnelle détaillée des individus actifs<sup>51</sup>.
- \* enfin une variable géosociale qui répartit les enquêtés selon des regroupements combinant les découpages géographiques, le type d'habitat et celui d'environnement, enfin l'appréciation sur le quartier. On comprend qu'il ne s'agit pas d'un découpage de l'espace mais d'une typologie de population. On l'utilisera, dans un ultime chapitre, pour synthétiser les résultats.

Les chapitres de ce rapport final vont aborder successivement :

- ↳ le sentiment d'insécurité,

---

<sup>51</sup> Préteceille, 2003 (typologie détaillée en Annexe 2).

- ↪ le sentiment sur le cadre de vie,
- ↪ la typologie des victimes et des non-victimes,
- ↪ les différentes sortes d'agressions,
- ↪ les vols personnels,
- ↪ les cambriolages,
- ↪ les différentes sortes d'atteintes aux véhicules,
- ↪ une analyse territoriale des victimations.

Pour chaque victimation, on présentera successivement

- les taux (prévalence, risque, incidence),
- les circonstances de la victimation,
- les renvois<sup>52</sup>,
- les caractéristiques des victimes,
- la comparaison par zones,
- les différents types de victimes.

---

<sup>52</sup> C'est-à-dire l'ensemble des recours que les victimes tentent (ou ne tentent pas) de mobiliser.

## Le sentiment d'insécurité

Le questionnaire interroge, d'une part sur la *préoccupation* envers la délinquance comme problème de société, d'autre part sur différents aspects de la *peur* concrète de la criminalité pour soi ou les siens. On peut certes être, à la fois, préoccupé et apeuré ; toutefois cette superposition n'est pas générale et les processus qui nourrissent la peur se distinguent dans une large mesure de ceux qui alimentent la préoccupation<sup>53</sup>. En conséquence, le sentiment d'insécurité apparaît souvent, selon l'angle sous lequel on l'aborde, très lié au risque de victimation ou relativement autonome, particularité qui a souvent dérouté les analystes.

En tout cas, la construction de l'enquête permet d'étudier ces différents aspects du sentiment d'insécurité à Aubervilliers.

### I. Préoccupations sécuritaires

À la préoccupation est consacrée une question, classique et souvent testée, demandant de choisir parmi plusieurs problèmes de société celui qui devrait constituer la priorité pour le gouvernement. La délinquance arrive au troisième rang avec 25,5% (tableau 13) derrière le chômage (36,2%) et la pauvreté (31,9%).

chômage	36,2
pauvreté	31,9
délinquance	25,5
Sida	4,2
pollution	2,2

Tableau 13 : Problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement (%)

On dispose de quelques possibilités nationales de comparaison. L'enquête Agoramétrie de décembre 2004 indique un score de 27,2% des répondants qui s'affirment *tout à fait d'accord* avec la proposition *on ne se sent plus en sécurité*. Non seulement, la formulation diffère, mais encore le dispositif d'interrogation n'est pas le même : il ne s'agit plus de choisir entre plusieurs priorités mais seulement d'indiquer son degré d'adhésion à une opinion. On pourrait donc s'attendre à ce que le taux d'accord avec cette formulation soit nettement plus élevé que dans un cas où il faut choisir, écarter d'autres solutions. Pourtant, les pourcentages sont étonnamment proches. Avec une formulation très proche de la nôtre, le baromètre *Figaro-Sofres* parvient, lui, à un score inférieur en janvier 2005 (21%) et qui descend même quelques mois plus tard bien au-dessous (15% en avril) : l'insécurité semble donc rester une préoccupation importante des Aubervillariens.

Toutefois, ce score est au même niveau<sup>54</sup> sur les autres sites franciliens étudiés au cours de la même campagne, ainsi que dans les enquêtes franciliennes tant en 2001 qu'en 2003. Il est en revanche nettement plus élevé que celui observé dans la communauté urbaine de Lyon pendant cette campagne.

Les enquêtés qui mettent la délinquance au premier plan des préoccupations présentent à Aubervilliers une originalité par rapport à l'habitude car ils constituent deux groupes assez distincts<sup>55</sup>. Le premier,

<sup>53</sup> Voy. notamment Robert, Pottier, 1997b.

<sup>54</sup> Autour de 25% à Aulnay, Gonesse et Saint Denis.

<sup>55</sup> Les caractéristiques des préoccupés sont détaillées en annexe 3.

classique, regroupe un profil caractéristique : âgés – surtout à partir de 65 ans – s’affirmant nettement à droite (ou refusant de se situer politiquement), ils sont aussi caractérisés par le sexe (féminin), ou le niveau scolaire (primaire ou même secondaire). Mais en plus de ce groupe, on peut identifier, discrètement, un groupe d’employés, dans la trentaine qui, eux aussi, placent la délinquance en tête de leurs préoccupations.

Ceux qui préfèrent mettre l’accent sur le chômage ou la pauvreté affichent un tout autre profil. Les premiers sont plus souvent des hommes, âgés de 50 ans et très diplômés ; la gauche y est surreprésentée. Ce dernier trait se retrouve aussi parmi les enquêtés qui sont surtout sensibles à la pauvreté ; mais ceux-ci sont cette fois plus jeunes (surreprésentation des 15-30 ans et des 40-50 ans), diplômés du secondaire, employés et étudiants.

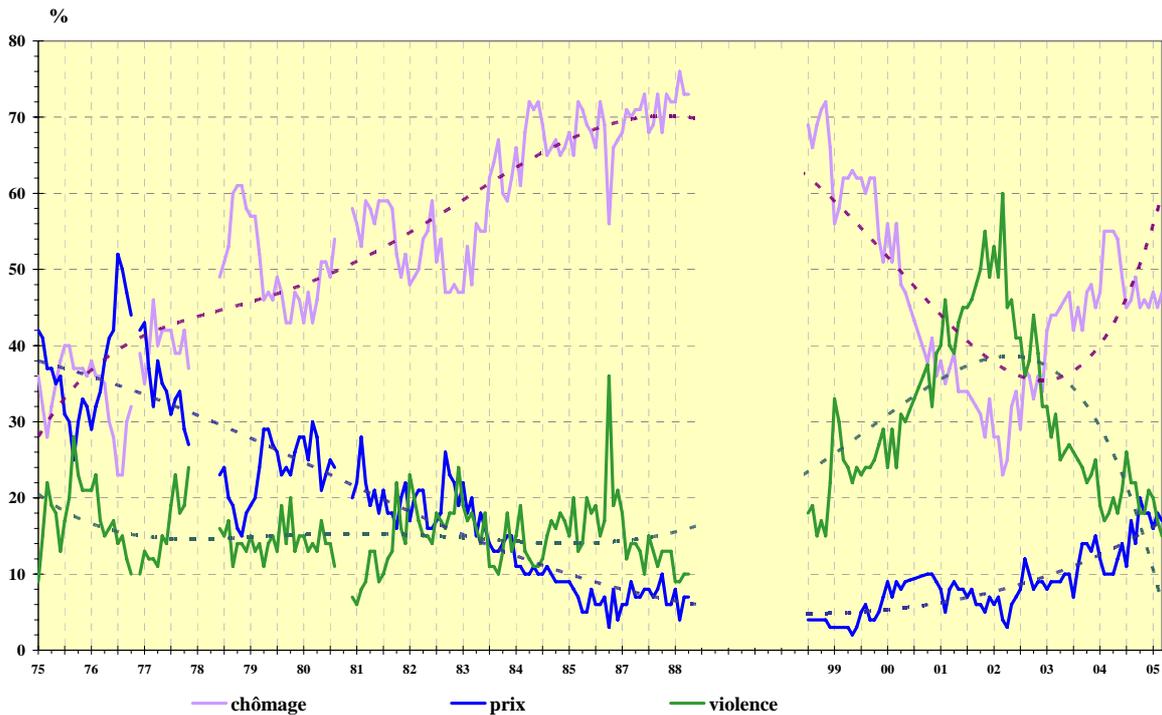


Figure 2 : Préoccupation sécuritaire ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2005)

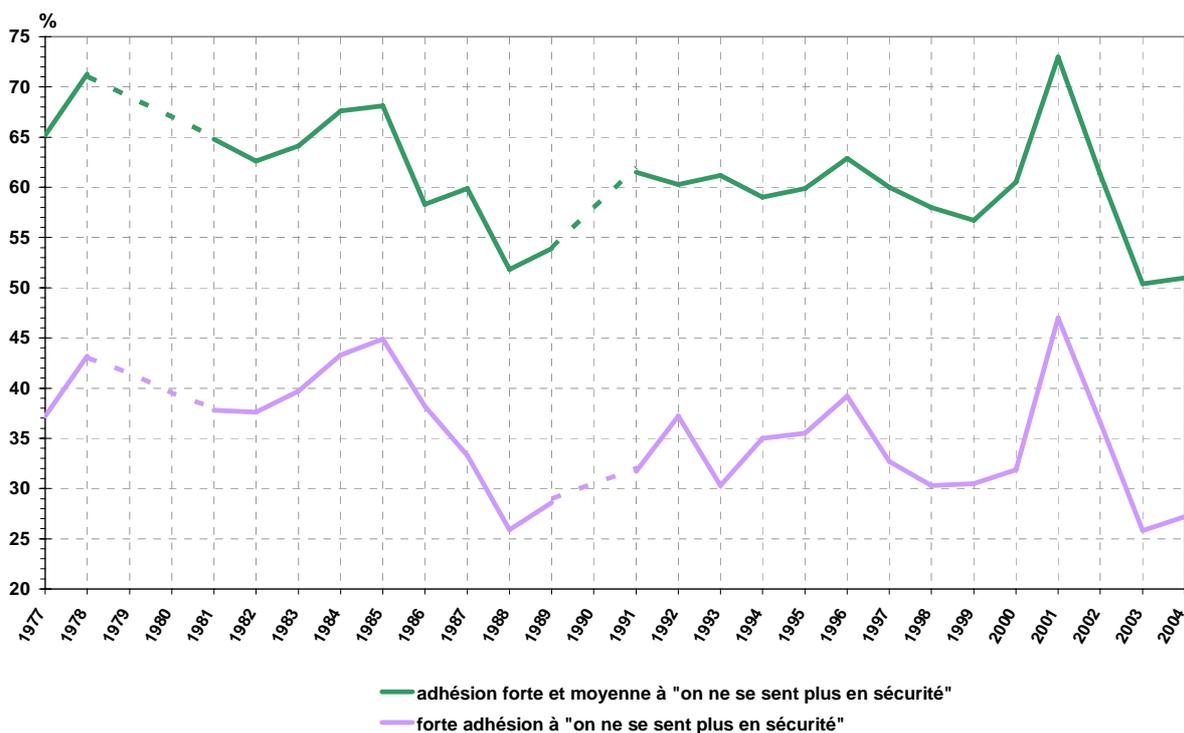


Figure 3 : Préoccupation sécuritaire, Agoramétrie, adhésion à 'on ne se sent plus en sécurité' (1977-2004)

La préoccupation sécuritaire est plus élevée parmi ceux dont un parent, un voisin ou surtout un proche (cohabitant) a été agressé ou cambriolé (tableau 18) ; il est difficile de savoir dans quel sens circule la causalité : leur préoccupation vient-elle d'un environnement très exposé ou leur obsession sécuritaire les pousse-t-elle à voir des victimations partout ?

L'expérience d'une victimation va très souvent de pair avec une préoccupation sécuritaire accrue (tableau 17), sauf pour les agressions entre proches et, à un niveau bien moindre, les vols personnels et les vols de véhicules.

Les enquêtés qui mettent la délinquance au premier rang de leurs préoccupations sont plus nombreux à juger leur quartier difficile, alors que ceux qui s'attardent plutôt sur d'autres problèmes sociaux, pollution, SIDA, chômage ou pauvreté, portent un jugement plus favorable sur leur environnement. Le problème reste entier de savoir si, pour les premiers, c'est une autre façon de déclarer leur obsession sécuritaire ou si c'est leurs mauvaises conditions de vie qui produisent leurs préoccupations.

	chômage	délinquance	Sida	pollution	pauvreté	ensemble de l'échantillon
quartier agréable	36,67	21,34	35,71	36,36	36,28	32,60
quartier moyen	32,78	27,27	26,19	45,45	28,39	29,98
quartier difficile	30,56	51,38	38,10	18,18	35,33	37,42

Tableau 14 : Préoccupations et jugement sur le quartier (%)

Enfin, si les habitants de la zone Est sont clairement beaucoup plus préoccupés que ceux de la zone Ouest (tableau 16) (27,79% contre 23,15%), le fait d'habiter en ZUS ne change rien à la préoccupation : ceux qui y habitent sont 25,26% à se dire préoccupés contre 25,92% de ceux qui n'y habitent pas.

## II. Peurs du crime

Pour la peur du crime, outre les deux questions classiques – peur chez soi, peur dehors – on a aussi exploré les craintes dans les différents moyens de transport en commun et aussi une série de peurs pour les enfants.

La peur – pour soi ou pour ses proches – varie beaucoup selon la situation : relativement rare *chez soi* (13,9%), elle est, comme il est naturel, beaucoup plus répandue *seul le soir dans son quartier* (45,3%).

Parmi les moyens de transport, le tramway est celui qui fait le moins peur, ensuite tous, du bus au train en passant par le métro et le RER font à peu près aussi peur. Ceci reste vrai lorsqu'on se limite à ne considérer que ceux qui pratiquent effectivement ces moyens de transports ; ils ont cependant tendance à placer le train à un niveau intermédiaire, entre le tramway et les autres.

Ces craintes sont comparables à celles observées en Île-de-France tant en 2001 qu'en 2003. Dans la présente campagne, les peurs dans les transports en commun à Lyon sont très en dessous de celles observées dans quatre communes de la région parisienne, en particulier pour le train, où la différence peut aller du simple au triple.

Quant aux peurs pour les enfants, elles atteignent des fréquences largement au double de la peur pour soi pour les personnes concernées. On avait déjà observé un résultat analogue dans l'enquête francilienne de 2001 : quand on parle de peurs, il ne faut pas se borner à celles qu'on éprouve pour soi. Les résultats lyonnais sont généralement en retrait par rapport aux données des enquêtes régionales en Île-de-France. De nouveau, les taux d'Aubervilliers sont très proches de ceux des autres communes de la région parisienne observés dans la présente campagne, et très supérieurs aux taux lyonnais.

En fait, les peurs se regroupent en blocs : d'un côté celles concernant les enfants, de l'autre les appréhensions dans les transports en commun, à part celles dans le quartier et au domicile. Le tableau 15 le montre déjà et l'analyse factorielle (figure 4) le confirme<sup>56</sup>. Il suffit de regarder le plan des deux premiers facteurs<sup>57</sup>. Le premier est surtout défini par les peurs dans les transports publics, le deuxième par celles pour les enfants. La préoccupation pour la délinquance ne contribue guère à ces deux premiers facteurs auxquels elle n'est pas corrélée : elle réserve ses suffrages au troisième facteur (7,60% de variance expliquée) ; les peurs dans le quartier contribuent également à ce facteur, mais plus modestement. Quant à la peur au domicile, elle a sa meilleure contribution sur un quatrième facteur (7,20%). Au total, nous voyons bien se dessiner plusieurs configurations : les peurs pour les enfants, celles dans les transports, celle dans le quartier et celle au domicile ou dans le quartier, enfin la préoccupation sécuritaire – dont on vérifie l'autonomie relative par rapport aux peurs.

	préoccupati- on délinquan- ce	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramwa y	peur pour enfants école	peur pour enfants transpo rt	peur pour enfants loisirs	peur pour enfants rue	peur pour enfants ailleurs	marges
préoccupation délinquance		29,71	33,78	33,79	32,06	31,41	33,88	32,76	30,00	29,07	29,60	28,99	29,08	25,45
peur domicile	16,21		24,44	26,98	24,71	21,90	23,50	27,59	23,10	20,42	22,42	21,30	21,63	13,88

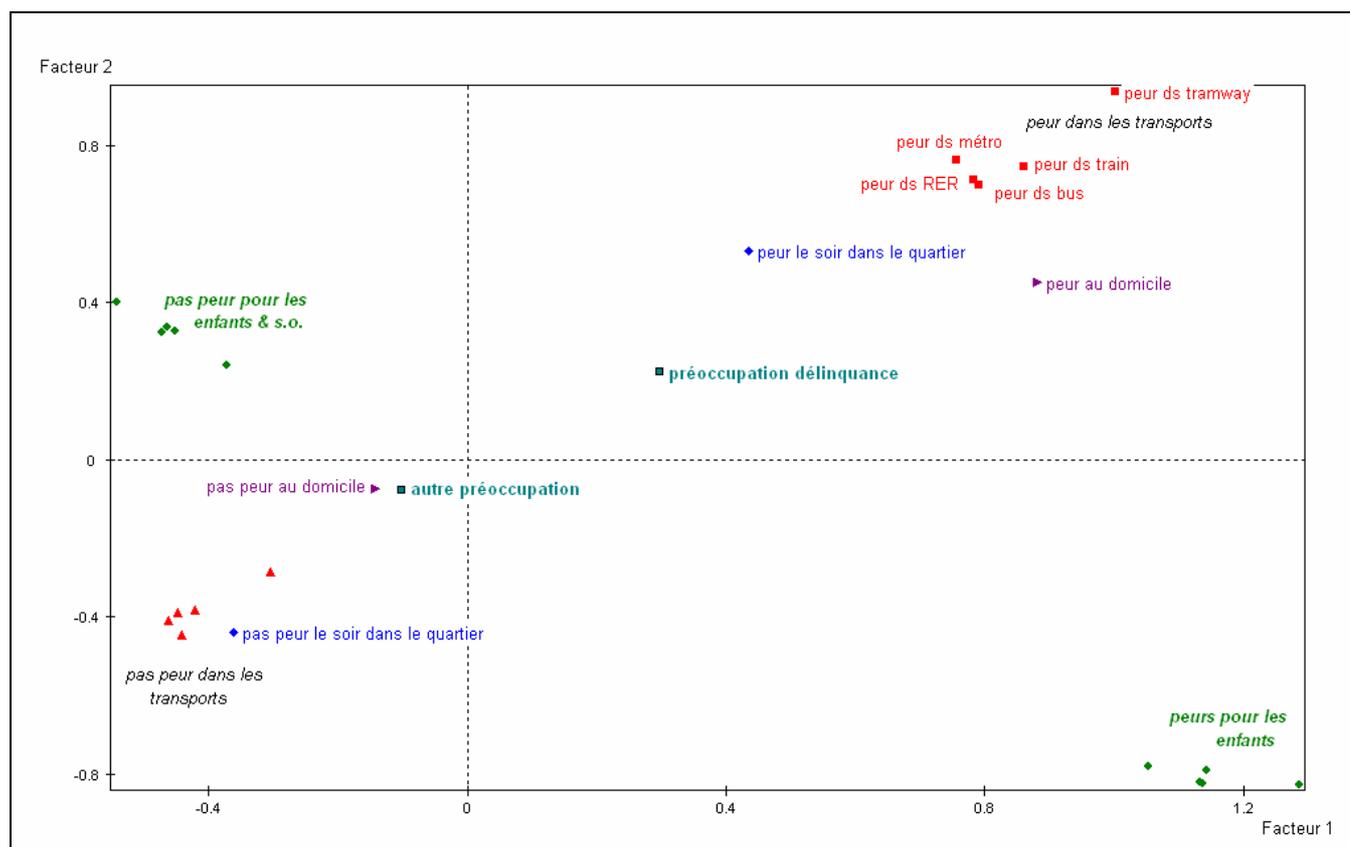
<sup>56</sup> On dichotomise les variables de peurs et de préoccupation (délinquance vs les autres priorités).

<sup>57</sup> Qui expliquent respectivement 32,31% et 21,78% de la variance.

peur quartier soir	60,08	79,71		74,66	72,06	67,72	72,95	76,29	51,38	48,44	49,78	49,11	47,52	45,27
peur bus	49,01	71,74	60,89		73,82	71,47	77,05	85,34	48,62	50,52	52,02	47,63	48,58	36,92
peur train	43,08	60,87	54,44	68,39		80,69	70,77	82,33	47,59	45,67	51,12	44,97	47,16	34,21
peur RER	43,08	55,07	52,22	67,57	82,35		69,95	76,72	46,21	45,67	49,78	43,49	46,10	34,91
peur métro	49,01	62,32	59,33	76,84	76,18	73,78		87,93	46,21	45,33	50,67	44,38	46,10	36,82
peur tramway	30,04	46,38	39,33	53,95	56,18	51,30	55,74		32,41	32,53	34,98	31,07	31,91	23,34
peur pour enfants école	42,44	57,76	39,21	45,78	49,82	47,69	44,67	46,77		80,62	87,00	81,66	81,21	35,98
peur pour enfants transports	40,98	50,86	36,84	47,40	47,65	46,98	43,67	46,77	80,34		83,86	82,54	82,98	35,86
peur pour enfants loisirs	32,20	43,10	29,21	37,66	41,16	39,50	37,67	38,81	66,90	64,71		62,72	65,96	27,67
peur pour enfants rue	47,80	62,07	43,68	52,27	54,87	52,31	50,00	52,24	95,17	96,54	95,07		93,97	41,94
peur pour enfants ailleurs	40,00	52,59	35,26	44,48	48,01	46,26	43,33	44,78	78,97	80,97	83,41	78,40		34,99

Exemple de lecture du tableau : d'une part, alors que 25,45 % des personnes interrogées se disent préoccupées par la délinquance, ce taux atteint 29,71% parmi celles qui ont peur à leur domicile. D'autre part, alors que 13,88% des personnes interrogées déclarent avoir peur à leur domicile, ce taux atteint 16,21% parmi celles qui se disent préoccupées par la délinquance.

Tableau 15 : Sentiment d'insécurité ; croisement de la préoccupation et des peurs



	Est	Ouest	ensemble	ZUS	non ZUS
préoccupation	27,79	23,15	25,45	25,26	25,92

peur chez soi	14,81	12,97	13,88	12,97	14,20
peur dans rue le soir	46,04	44,51	45,27	45,73	45,10
peur bus	35,50 (36,69*)	38,32 (39,43*)	36,92 (38,07*)	35,49 (36,88*)	37,34 (38,40*)
peur train	34,89 (37,39*)	33,53 (35,44*)	34,21 (36,40*)	32,76 (34,53*)	34,70 (37,09*)
peur RER	33,47 (36,50*)	36,33 (39,06*)	34,91 (37,80*)	35,15 (37,73*)	34,70 (37,74*)
peur métro	37,53 (38,62*)	36,13 (37,32*)	36,82 (37,97*)	33,11 (34,04*)	38,21 (39,49*)
peur tramway	24,34 (29,34*)	22,36 (27,86*)	23,34 (28,61*)	21,16 (26,50*)	24,45 (29,77*)
peur enfants école	39,90 (73,83*)	32,20 (71,74*)	35,98 (72,86*)	33,47 (71,43*)	37,00 (73,74*)
peur enfants transp.	38,89 (73,33*)	32,93 (76,70*)	35,86 (74,87*)	33,89 (75,70*)	36,46 (74,26*)
peur enfants loisirs	30,81 (56,22*)	24,63 (53,72*)	27,67 (55,06*)	24,69 (52,68*)	28,70 (55,79*)
peur enfants rue	46,21 (84,33*)	37,80 (82,01*)	41,94 (83,25*)	38,49 (81,42*)	43,32 (83,92*)
peur enfants ailleurs	38,38 (70,37*)	31,71 (68,78*)	34,99 (69,63*)	31,38 (67,57*)	36,10 (69,93*)

\* Fréquences obtenues si l'on ne prend pas en compte les personnes ayant répondu "sans objet" (par exemple, les personnes vivant sans enfant ont été exclues du calcul des taux concernant les peurs pour les enfants).

Tableau 16 : Préoccupation et peurs par zone

En ce qui concerne les différences géographiques liées à la peur, on peut commencer par comparer les deux zones d'Aubervilliers : la différence n'est pas criante, mais on observe que tous les taux de peur sont légèrement supérieurs dans la zone Est, excepté la peur dans le bus et le RER et celle pour les enfants dans les moyens de transport qui le sont légèrement à l'Ouest. Aucune des différences observées ici n'est cependant statistiquement significative. La différence entre zones est plus marquée pour la préoccupation sécuritaire.

Quand aux Zones Urbaines Sensibles, leurs niveaux de peur ne se distinguent le plus souvent guère de ceux du reste de la commune. Quand on observe une différence – jamais significative – les habitants des ZUS ont, de manière inattendue, des scores moins élevés que la moyenne albertainienne. On n'oubliera cependant pas que les individus les moins intégrés, ceux qui ne parlent pas français et qui donc n'ont pas répondu au questionnaire, habitent plutôt en ZUS et l'on ne peut rien dire de leur niveau de peurs.

	préoccupation délinquance	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway
vol de voiture	24,24	14,39	41,67	37,88	37,88	40,15	43,18	26,52
vol de deux roues	19,30	14,04	29,82	26,32	22,81	28,07	29,82	21,05
vol dans/sur véhicule	27,36	15,09	44,81	37,26	32,55	37,74	37,74	22,17
dégrad./destruct. véhicule	26,84	13,16	43,16	35,26	36,32	38,42	43,68	25,26
cambrilage	31,78	19,63	52,34	49,53	42,99	44,86	53,27	26,17
agression sexuelle	28,57	28,57	71,43	57,14	57,14	28,57	57,14	28,57
agression entre proches	10,53	21,05	57,89	47,37	47,37	52,63	47,37	26,32
agression tout-venant	28,21	16,67	55,13	52,56	41,03	52,56	51,28	33,33
vol personnel	22,56	19,55	57,14	53,38	45,11	45,86	49,62	30,08
échantillon	25,45	13,88	45,27	36,92	34,21	34,91	36,82	23,34

Exemple de lecture du tableau : alors que 25,45% des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 24,24% chez celles qui ont subi un vol de voiture. Alors que 13,88% des personnes interrogées ont déclaré avoir peur chez elles, ce taux passe à 14,39% pour celles qui ont subi un vol de voiture.

Tableau 17 : Préoccupation et peurs selon les victimations (%)

Passons maintenant à l'analyse des liens entre les expériences de victimation et les peurs. Remarquons d'abord que cette expérience accroît généralement la peur dans toutes les circonstances, à quelques exceptions près. D'abord, le vol de deux roues ne provoque pas de peur, ou presque pas : ceux qui en ont subi un ont tendance à avoir moins peur que les autres, sauf chez eux. D'autre part les atteintes aux véhicules en général ne provoquent pas de peur dans le quartier : le mode de commission de cette atteinte est probablement trop caché pour provoquer une peur personnelle supérieure à la moyenne. Enfin on remarquera quelques cas étonnants : la peur dans le RER n'est pas augmentée par le fait d'avoir subi une agression sexuelle ; mais ce type de victimation ne concerne que sept enquêtés, on ne peut donc considérer ces observations comme stables. Cependant, l'agression sexuelle est ici la victimation qui provoque le

plus de peur dans les autres circonstances. L'acmé des peurs est presque toujours atteint par ceux (et surtout celles) qui ont subi cette atteinte.

	préoccupation délinquance	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway
cohabitant agressé	35,29	11,76	44,54	38,66	34,45	31,93	36,13	18,49
voisin agressé	34,20	15,24	50,93	35,69	35,32	36,43	38,66	24,91
parent agressé	29,14	19,21	51,66	47,68	41,06	44,37	43,05	30,46
voisin cambriolé	28,28	19,66	49,31	41,03	37,24	38,28	38,62	25,17
parent cambriolé	29,91	17,95	47,01	40,17	43,59	43,59	43,59	29,91
témoin d'agression	30,77	15,38	43,46	39,23	35,77	37,69	39,23	21,15
échantillon	25,45	13,88	45,27	36,92	34,21	34,91	36,82	23,34

*Exemple de lecture du tableau : alors que 25,45% des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 35,29% chez celles mentionnant qu'une personne vivant avec elles a été victime d'une agression.*

Tableau 18 : Préoccupation et peurs selon les victimations de l'entourage (%)

Les expériences par procuration provoquent-elles aussi ces peurs ? En général, oui : ceux dont un cohabitant, un parent, ou un voisin a subi une victimation, ou même ceux qui en ont été eux-mêmes témoins affichent des scores de peurs supérieurs à la moyenne quelles que soient les circonstances. Mais ici encore, il y a une exception : le fait d'avoir eu un cohabitant agressé n'augmente pas la peur, excepté dans le bus ou le train. Inversement, ce qui fait le plus peur est d'avoir un parent qui ait subi une agression ou un cambriolage. On peut se demander cependant dans quel sens circule la causalité : les apeurés, tout comme les insécures, sont-ils prompts à voir partout des victimations, ou bien appartiennent-ils à une population particulièrement exposée ?

Les profils des apeurés sont à la fois proches par certains traits et distincts par d'autres de ceux des préoccupés ; ils présentent aussi des particularités selon qu'on s'attache à telle ou telle sorte de peur.

On pourrait chercher à définir un profil type de l'apeuré : plutôt âgé, souvent de sexe féminin, médiocrement doté en capital scolaire (surreprésentation des enquêtés de niveau primaire et collège), financier (surreprésentation des ménages ayant moins de 2 400€ de revenus), professionnel (employés, 'autres inactifs'), plutôt religieux, se classant plutôt à droite ou refusant tout auto-positionnement politique.

Cependant, chaque peur fait apparaître des particularités.

Ainsi, ceux qui ont peur le soir dans leur quartier se caractérisent surtout par leur sexe : les femmes y sont près des trois quarts alors qu'elles ne représentent qu'un peu plus de la moitié des enquêtés. Parmi ceux qui déclarent avoir peur chez eux, on voit apparaître une surreprésentation des 'autres inactifs'.

Si l'on se tourne maintenant vers ceux qui ont peur dans les transports en commun, les jeunes et les étudiants paraissent particulièrement nombreux à craindre l'agression, principalement dans le train, le RER et le métro.

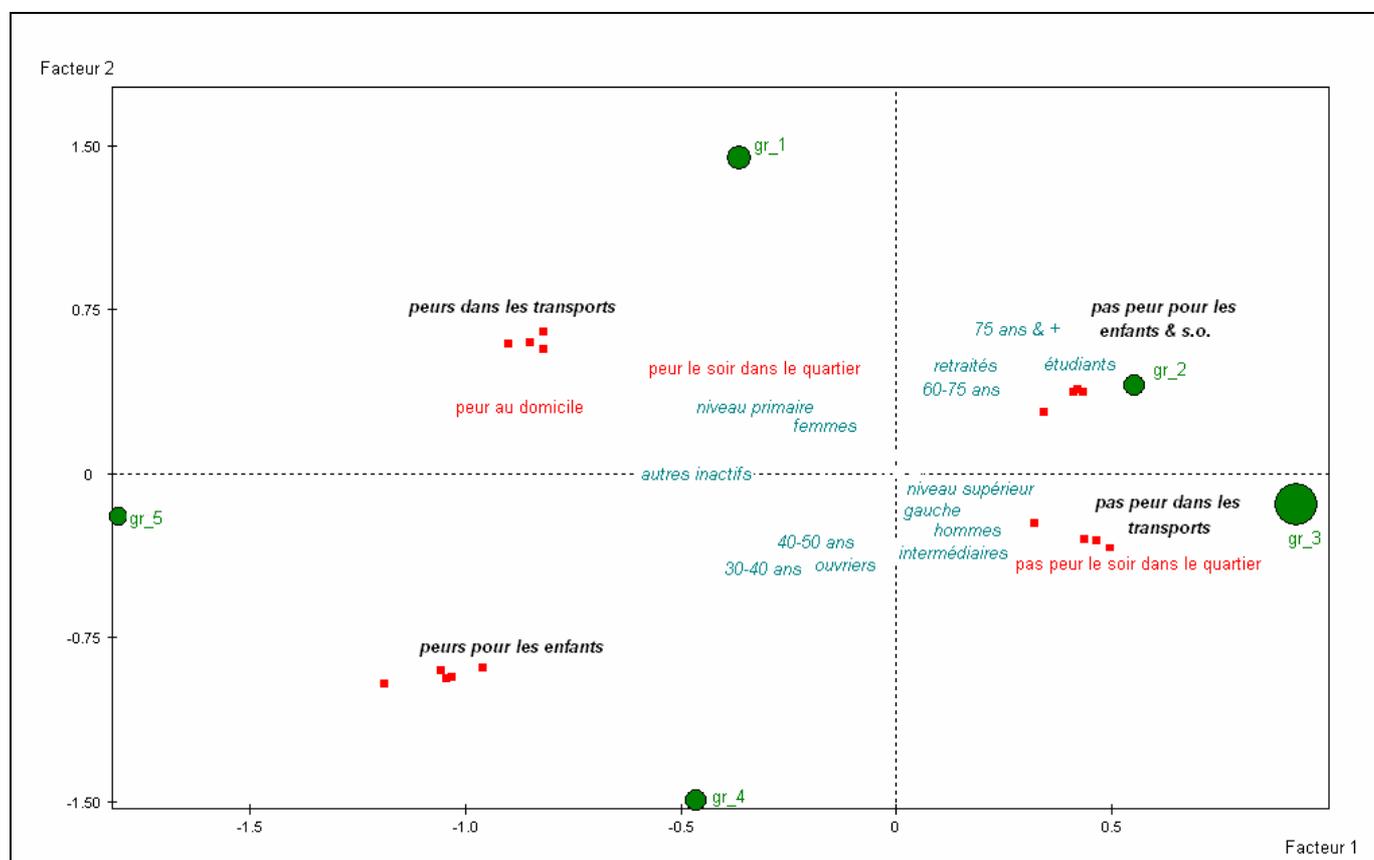
Ceux qui ont peur pour leurs enfants ont un profil largement différent : ce sont surtout des enquêtés de plus de 30 ans appartenant à toutes les catégories socioprofessionnelles actives – surtout employés et ouvriers – dotés de revenus moyens (2 400 à 3 800 €), ce sont beaucoup plus souvent des hommes que pour les autres peurs. Par rapport aux enquêtés qui déclarent à leur foyer au moins un mineur, ceux qui ont peur pour leurs enfants se caractérisent par un profil social moins favorisé (revenus moins élevés, employés/ouvriers mais aussi retraités), un âge plus élevé, des affiliations religieuses plus marquées et un auto-classement politique plus souvent affirmé à droite.

On voit d'abord jouer ici des variables d'exposition : les jeunes ont peur dans les transports en commun qu'ils utilisent beaucoup, ceux qui sont en âge d'avoir des enfants à élever – les 30-50 ans – s'inquiètent pour leurs rejetons. Sont aussi à l'œuvre des variables de vulnérabilité : les femmes sont plus prompts à se sentir menacées quand elles sont seules le soir dans la rue, les personnes âgées également.

### III. Peurs pour les enfants, peurs personnelles, préoccupation sécuritaire

Il est possible d'aller plus loin en procédant à des analyses multivariées qui prennent en compte simultanément non seulement les questions sur la préoccupation sécuritaire et sur les peurs, mais aussi différentes opinions concernant le rétablissement de la peine de mort, le respect de la propriété, la suppression des allocations familiales en cas de délinquance juvénile, le traitement des victimes par la police, les causes de la délinquance et les priorités de la politique criminelle. On y ajoutera des variables d'expérience des différentes victimations<sup>58</sup>.

Après avoir dichotomisé les réponses, on peut d'abord pratiquer une analyse factorielle de correspondances où ces questions interviennent comme variables actives, tandis que les caractéristiques des enquêtés sont placées en variables supplémentaires.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 5 : Analyse factorielle sur les variables d'opinion (plan des deux premiers facteurs)

Nous ne retiendrons ici que les trois premiers axes qui expliquent ensemble 29,55% de la variance totale.

Le premier facteur (qui explique 14,46% de la variance) oppose toutes les modalités de peur, qu'elles soient liées aux enfants, aux transports, au domicile ou au quartier, aux modalités de non peur. C'est l'axe de la peur en général. Du côté de ceux qui ont peur, on trouve ceux qui sont dans les classes d'âges

<sup>58</sup> Leur prise en compte constitue une innovation par rapport au protocole adopté pour l'analyse de l'enquête Île-de-France de 2001.

actifs (30-40 ans), puisqu'ils ont des enfants, plutôt des femmes, les peu diplômés, les 'autres inactifs'. Parmi ceux qui n'ont pas peur, on trouve en revanche les jeunes (moins de 20 ans), plutôt des hommes, étudiants, les diplômés du supérieur.

Le second facteur (9,47%) *distingue les différentes peurs entre elles* : on a d'un côté les peurs pour les enfants et de l'autre les peurs dans les transports en commun (les modalités de peurs pour les enfants et de non peur dans les transports s'opposent sur l'axe aux modalités de non peur pour les enfants et de peurs dans les transports). Du côté des peurs pour les enfants, on trouve plutôt des hommes, de 30 à 50 ans, intermédiaires, ouvriers et chômeurs ; du côté des peurs dans les transports, on trouve plutôt des femmes, des personnes appartenant aux classes d'âges extrêmes (moins de 20 ans et plus de 60 ans), étudiants et retraités.

Le troisième facteur (5,61%) est celui de la *préoccupation sécuritaire*. On trouve, d'un côté, les préoccupés par la délinquance qui sont aussi d'accord pour rétablir la peine de mort ou supprimer les allocations familiales aux parents de jeunes délinquants. De l'autre côté, on trouve ceux qui attribuent au gouvernement une autre priorité que la délinquance (à laquelle ils donnent comme cause majeure le chômage) ; ils sont pour la prévention et contre la suppression des allocations familiales. C'est un axe de la responsabilité individuelle contre la responsabilité collective. De façon classique, on retrouve du côté de la responsabilité individuelle les enquêtés qui se déclarent à droite ou qui refusent de se situer politiquement, de faible niveau d'études ; ce sont plutôt des hommes, retraités, de plus de 60 ans. Du côté de la responsabilité collective on trouve ceux qui se déclarent plutôt de gauche, diplômés du supérieur, plutôt des femmes, et des étudiants.

On notera enfin que l'expérience de victimation contribue seulement à un quatrième facteur qui ne rend compte que de 4,72% de la variance. On savait déjà que la préoccupation sécuritaire n'est pas fortement sensible à l'expérience personnelle<sup>59</sup>. On voit aussi que les peurs – qui sont pourtant réputées plus sensibles au poids de l'expérience personnelle – entretiennent avec elle une relation un peu complexe. On l'explique généralement par le fait que la peur est la résultante du risque ou de l'expérience mais à travers le filtre de la vulnérabilité personnelle ou sociale que l'on se reconnaît<sup>60</sup>. Toutefois, la construction typologique qui va suivre permettra, on va s'en rendre compte, de nuancer cette distance entre expérience et sentiment d'insécurité.

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base<sup>61</sup> d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique puis consolidation de la partition autour des centres de classes au moyen de dix itérations à centres mobiles<sup>62</sup>. On obtient une classification en 5 groupes.

Le premier groupe (qui contient 19,01% de l'échantillon) réunit ceux qui ont peur dans les transports, dans leur quartier le soir et (dans une petite mesure) au domicile mais n'ont pas peur pour leurs enfants. Il s'agit plutôt de femmes (71% contre 52), de personnes appartenant aux classes d'âges extrêmes (les moins de 20 ans et les plus de 75 ans y sont deux fois plus nombreux que la moyenne), donc plus souvent étudiants ou retraités. Un tiers d'entre eux attribue comme priorité au gouvernement la délinquance, plus de la moitié d'entre eux souhaiteraient voir supprimées les allocations familiales aux parents de jeunes délinquants. Ce sont des *apeurés répressifs*.

Le deuxième groupe (15,09% de l'échantillon) rassemble les gens qui n'ont pas peur, ni dans les transports, ni au domicile, ni pour leurs enfants, mais qui sont préoccupés par la délinquance. Punitifs – nostalgiques de la peine de mort, xénophobes – c'est à l'excès d'étrangers qu'ils imputent la criminalité – ils dénoncent aussi avec force le laxisme de la justice, l'insuffisante protection par l'État de la propriété privée. Ils sont encore particulièrement nombreux à réclamer la suppression des allocations familiales aux

---

<sup>59</sup> De même qu'on peut être préoccupé par le chômage comme problème social sans avoir personnellement peur d'en être atteint.

<sup>60</sup> Robert, Pottier, 1997a et b.

<sup>61</sup> On utilise les quatre premières coordonnées.

<sup>62</sup> Cette technique sera utilisée dans toutes les typologies présentées ci-après.

parents de jeunes délinquants, mais aussi l'accroissement du nombre de policiers et le développement de l'aide aux victimes. Ce sont les *insécurés*. Les plus de 60 ans et donc les retraités y sont surreprésentés – du coup<sup>63</sup>, leur niveau d'instruction est naturellement assez faible ; ils sont plus nombreux qu'en moyenne à se classer politiquement à droite.

Le troisième groupe (34,51% de l'échantillon) est constitué de ceux qui n'ont pas peur et ne sont pas davantage préoccupés. Ils sont aussi contre la suppression des allocations familiales et le rétablissement de la peine de mort. Ils sont nombreux à imputer comme cause à la délinquance le taux de chômage trop élevé. Dans ce groupe on trouve, plus qu'en moyenne, des hommes, jeunes, des étudiants et des cadres, de niveau d'étude supérieur et qui se déclarent plus souvent de gauche. Vis-à-vis de l'insécurité et de la délinquance, ils sont *sereins*.

Le quatrième groupe (17,20% de l'échantillon) rassemble ceux qui ont peur, mais seulement pour leurs enfants. Il s'agit plus souvent d'hommes (63%), de 30 à 50 ans, ouvriers et intermédiaires. C'est le groupe des *parents inquiets*.

Enfin, c'est en parlant d'*apeurés* qu'on caractérisera le mieux les membres du cinquième groupe (14,19% de l'échantillon) : nulle part ailleurs, la peur n'est aussi répandue et aussi multiforme – chez soi, dans son quartier le soir, dans les transports en commun et pour les enfants. Comme les membres des premier et deuxième groupes, eux aussi mettent la délinquance en exergue parmi les préoccupations sociales, plus timidement cependant que les *insécurés* de tout à l'heure. Par rapport à ces derniers, ils sont plutôt jeunes (les 30-50 ans sont surreprésentés) ; il s'agit plus souvent de femmes (68%), les employés et autres inactifs (catégorie regroupant notamment les femmes au foyer) représentent 44% de ce groupe (contre 27% en moyenne dans l'échantillon).

Les types d'opinion que l'on est parvenu à extraire ici vont par la suite être utilisés dans les typologies de victimes que l'on bâtera. Une autre variable construite sera également mise à contribution : des types d'appréciations portées par les enquêtés sur leur cadre de vie.

---

<sup>63</sup> Puisque le niveau d'étude s'est élevé à chaque génération, celui des plus âgés est globalement plus faible.

## Le sentiment sur le cadre de vie

Le questionnaire comporte plusieurs questions sur le cadre de vie, notamment sur l'évaluation qu'en font les enquêtés : l'ancienneté dans le quartier, son équipement en moyens de transport, établissements scolaires, services administratifs, commerces, la participation à la vie associative, l'entraide de voisinage, les problèmes du quartier (gens bruyants, saleté, drogue, vandalisme, bandes de jeunes), la présence policière, le souhait de déménager et ses motifs, l'expérience de victimation chez les voisins.

Après avoir dichotomisé les réponses, on peut pratiquer une analyse factorielle de correspondances où ces questions interviennent comme variables actives, tandis que les caractéristiques des enquêtés sont placées en variables supplémentaires.

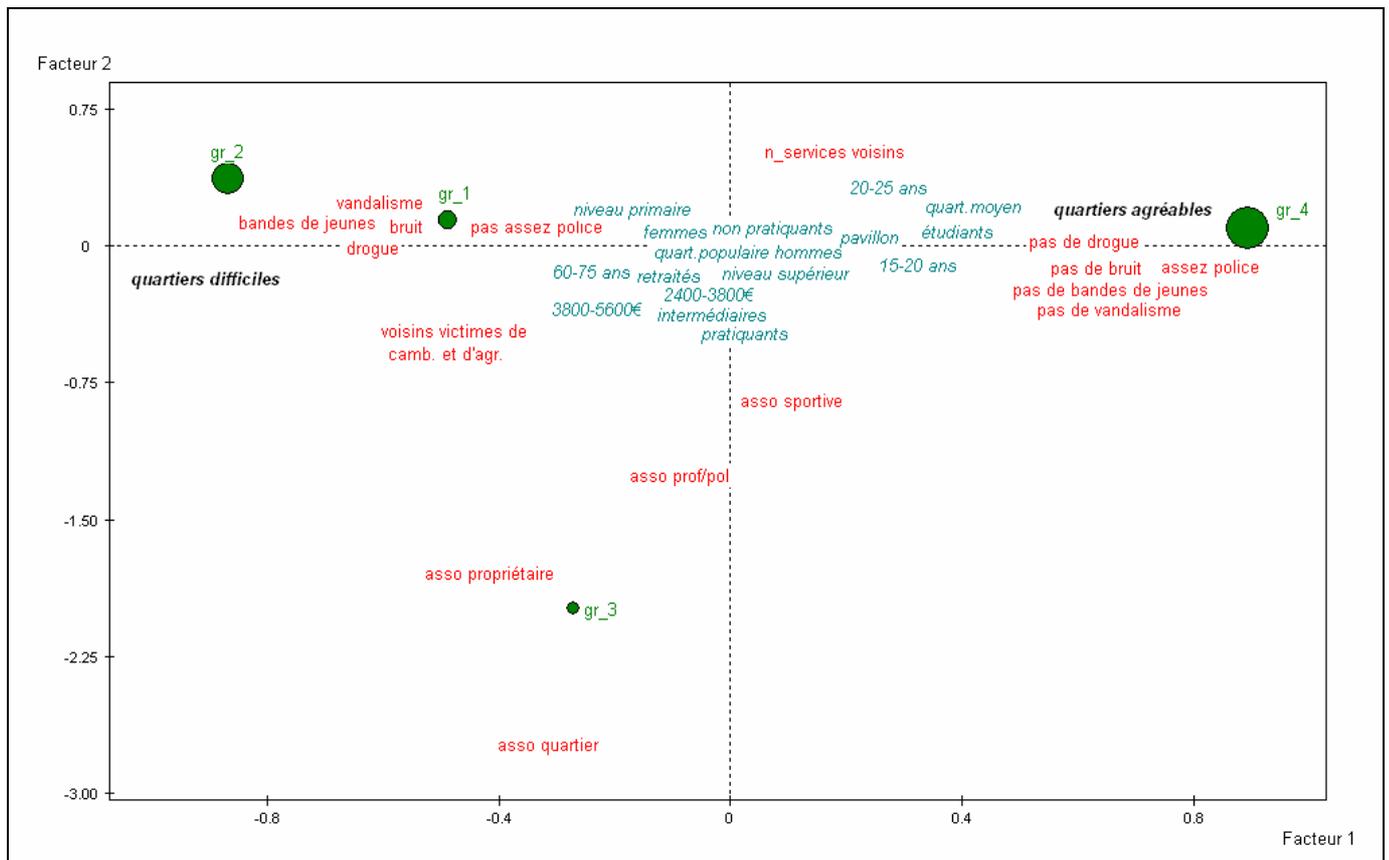
### I. Les lignes de force du jugement sur le cadre de vie

Nous retiendrons ici les trois premiers facteurs qui expliquent ensemble 24,47% de l'inertie totale.

Le premier facteur (qui explique 11,18% de la variance) concerne les *désordres urbains*. On trouve d'un côté, les enquêtés qui déclarent avoir des problèmes de bandes de jeunes, de bruit, de drogue, de vandalisme, qui trouvent que leurs rues sont sales, qui aimeraient quitter leur logement à cause de la délinquance et estiment que la police n'est pas assez présente. On trouve de ce côté du facteur des contributions, plus modestes mais pas tout à fait négligeables, des variables de victimation directe (on connaît des voisins ou des parents qui ont été victimes d'agression ou de cambriolage). De l'autre, apparaissent ceux qui n'ont aucun de ces problèmes, ne souhaitent pas quitter leur logement et considèrent que la présence de la police est suffisante. Du côté des enquêtés témoignant de difficultés dans leur quartier, les profils ne sont que discrètement esquissés ; on trouve – mais avec des corrélations médiocres – les plus de 60 ans, retraités, les femmes, de niveau d'étude peu élevé, les ménages aux revenus très faibles, ceux qui vivent dans des quartiers pavillonnaires et les habitants de quartier considérés comme 'populaires' dans la typologie de Préteceille. De l'autre côté, on trouve des corrélations avec les hommes, les jeunes (moins de 25 ans), lycéens et étudiants, ceux qui vivent en pavillon, dans des quartiers 'moyens' d'après la typologie de Préteceille.

Le deuxième facteur (6,81%) concerne la *participation* associative. On trouve d'un côté ceux qui participent à des associations (de propriétaires, de quartier, professionnelles ou politiques), qui ont été indirectement confrontés à des victimations (ils connaissent des parents ou voisins qui ont été agressés et cambriolés), qui ont des relations vicinales. De l'autre côté, on rencontre ceux qui n'ont pas entendu parler de victimation dans leur entourage, qui ne font pas partie d'associations et n'ont pas de relations vicinales. Du côté des associatifs, on trouve des diplômés du supérieur, des ménages aux revenus confortables (2 400 à 5 600€ par mois) vivant en immeuble collectif dans des quartiers de grands ensembles classés comme 'populaires' (selon la typologie de Préteceille), des intermédiaires, des pratiquants et, surtout, ceux qui se déclarent à gauche. De l'autre côté, on trouve les 20-25 ans, les non pratiquants, ceux qui ont un faible niveau d'études et les employés.

Le troisième facteur (6,48%) concerne *l'équipement de son quartier*. On trouve d'un côté ceux qui insistent sur ses déficits (en services administratifs, commerces, transports et établissements scolaires), qui n'ont pas de problèmes de drogue, de bandes ou de vandalisme dans leur quartier, dans lequel ils vivent depuis peu, mais qui évoquent la saleté de leurs rues ; de ce côté on trouve les femmes, ceux qui ont un niveau d'études supérieur, les plus de 75 ans. À l'opposé on trouve ceux qui jugent leur quartier plutôt propre et bien équipé, mais qui déclarent cependant des problèmes de drogue, de bandes et de vandalisme ; ce sont des hommes, les ouvriers, de droite, vivant dans des quartiers 'populaires'.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 6 : Analyse factorielle sur le sentiment sur le cadre de vie (plan des deux premiers facteurs)

## II. D'un environnement confortable à un environnement difficile

À partir des résultats de cette ACM, nous avons opéré une classification hiérarchique prenant en compte cette fois les sept premières coordonnées (pour arriver à un niveau suffisant de variance expliquée) des variables ; nous avons obtenu une partition en quatre classes de tailles inégales dont les membres sont peu caractérisés socio-démographiquement.

La première classe (contenant 16,80% de l'échantillon) regroupe les personnes qui estiment, plus que la moyenne, vivre dans un quartier mal équipé (pas assez de services administratifs, de transports en commun, de commerces, d'établissements scolaires), ils trouvent que la présence policière est insuffisante, que leurs rues ne sont pas propres et souhaiteraient quitter leur logement à cause de la délinquance. On note dans ce groupe une surreprésentation des plus de 75 ans. On pourrait parler des *mécontents du manque d'équipements de leurs quartiers*.

Les enquêtés du deuxième groupe (31,49%) considèrent leur quartier saturé de désordres (bandes de jeunes, vandalisme, drogue, bruit, saleté des rues). Ils souhaiteraient, eux aussi, quitter leur logement à cause de la délinquance. Plus qu'en moyenne, ils connaissent des parents ou voisins victimes d'agressions et de cambriolages. Ils ne sont pas du tout, c'est peut-être le trait qui les caractérise le mieux, engagés dans la vie associative ; pourtant 59% d'entre eux vivent dans leur quartier depuis plus de 10 ans (contre 52% en moyenne à Aubervilliers). Ce sont les *mécontents des désordres urbains de leurs quartiers*.

Dans le petit troisième groupe (9,15%), on retrouve *ceux qui participent à la vie locale*. Ils sont plus nombreux que la moyenne à prendre part à toutes les associations qui leur sont proposées (associations de

quartiers, de propriétaires, de parents d'élèves, professionnelles, politiques et sportives). Plus qu'en moyenne, ils mentionnent un voisin victime de cambriolage (42% contre 29% dans l'échantillon) ; pour autant, ils ne sont pas très nombreux à souhaiter déménager vers un cadre de vie plus sûr (10% contre 20% dans l'échantillon).

Enfin, le quatrième groupe est le plus important, il rassemble plus des deux cinquièmes de l'échantillon (42,56%). Ici sont réunis les enquêtés qui s'estiment *satisfaits de leur quartier* : ils n'y perçoivent aucun désordre majeur (pas de bandes de jeunes, de drogue, de vandalisme, de bruit), trouvent que la présence policière est suffisante et ne souhaitent pas quitter leur logement à cause de la délinquance. D'autre part, ils jugent également leur quartier bien équipé. Ils n'ont pas entendu parler de victimes d'agression ou de cambriolage dans leur entourage. Ils sont encore moins nombreux qu'en moyenne à adhérer à des associations. On trouve, dans ce groupe, une surreprésentation des jeunes (15-25 ans), étudiants, des habitants de quartiers 'moyens' (d'après la typologie de Préteceille), de l'Ouest de la ville (55% contre 50% dans l'échantillon) et des nouveaux arrivants.

Ces types, comme ceux dégagés au chapitre précédent, vont être maintenant utilisés comme variables construites dans les analyses typologiques des victimations.

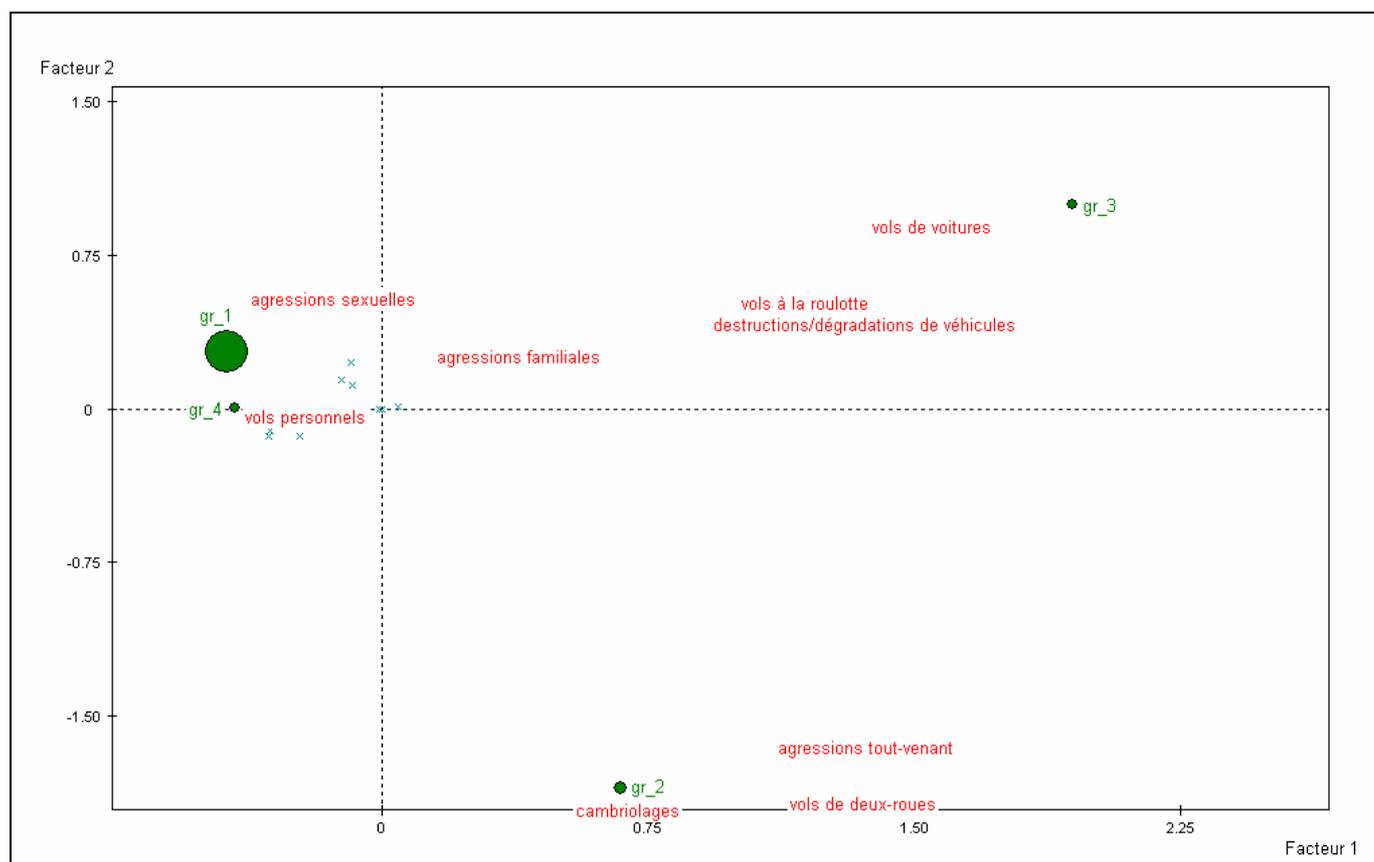


## Victimes, non-victimes

Avant d'examiner chaque victimation à tour de rôle, dressons un tableau d'ensemble. On dichotomise chacune de ces variables de victimation en distinguant les enquêtés qui ont été atteints au cours de la période d'enquête de ceux qui sont indemnes. À ces indicateurs globaux de risque, on ajoute encore les caractéristiques des enquêtés et les variables construites (types) à propos des opinions et du sentiment sur le cadre de vie.

### I. Différentes sortes de victimations

On procède d'abord à une analyse factorielle de correspondances à partir d'un tableau de contingence comportant en ligne les variables de victimation et en colonne les caractéristiques des enquêtés, y inclus leur classement dans les typologies construites à propos de l'insécurité et du cadre de vie. Par construction, cette méthode explique davantage d'inertie que celle qui a été utilisée jusqu'ici, mais il ne faut pas en tirer d'arguments.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 7 : Analyse factorielle globale sur les victimations (plan des deux premiers facteurs)

Un premier facteur à la puissance explicative considérable (48,60% de la variance expliquée) isole les *atteintes aux véhicules* : leurs différentes modalités (dégradations ou destructions, vols de voitures, vols à la roulotte et vols de deux-roues) se rangent d'un côté de l'axe, leur absence de l'autre. Il n'est pas étonnant de voir ce risque – le plus répandu – caractériser le premier facteur : il est tellement banal qu'on y échappe difficilement, sauf à bénéficier d'un mode de vie très protégé.

Qui parvient, en effet, à éviter les atteintes aux véhicules ? Les retraités, les personnes âgées (60 ans et plus), ceux vivant seuls, ceux aussi dont la scolarité s'est arrêtée au primaire<sup>64</sup>, enfin ceux qui vivent dans un quartier pavillonnaire. On y trouve des préoccupés non apeurés (*insécures*), aussi ceux qui sont satisfaits de leur quartier. Du côté exposé, on rencontre les actifs en début de carrière (25-30 ans), qui vivent en centre ville, dans un foyer de 3 à 5 personnes et dont les revenus sont confortables (2 400 à 5 600 € mensuels). On y trouve aussi des *apeurés*.

Un deuxième facteur (qui explique encore 14,42%) est caractérisé par l'exposition aux *atteintes personnelles (agressions et vols)*, une palette de victimations moins banale. Il ne s'agit plus cette fois de risque concernant l'équipement du ménage tout entier, mais directement des individus.

Les caractéristiques liées à l'exposition à ces atteintes sont la jeunesse (20 à 30 ans), les très faibles revenus et le sexe féminin ; les *apeurés* contribuent aussi fortement à l'inertie de cet axe. Du côté peu exposé au risque de victimations personnelles, on trouve les hommes, les cadres, les *insécures* et les *parents inquiets*.

On voit déjà se dessiner deux grandes manières d'être victime : les atteintes aux véhicules, très répandues et fortement liées au cadre de vie ; la victimation personnelle, qui constitue surtout un risque lié à l'âge.

Dans une analyse globale, les autres lignes de force ont moins d'importance.

Un troisième facteur (9,43%), moins net, oppose le cambriolage, les agressions ordinaires et, à un moindre degré, le vol de deux-roues aux agressions par un proche ou au vol de voitures.

Du premier côté, on trouve des hommes, des *apeurés répressifs*, des 20-25 ans, des cadres, des diplômés du supérieur, des personnes se classant au centre gauche, habitant des quartiers que Préteceille considère comme 'moyens'. De l'autre côté, on trouve plutôt des femmes, des employés, de très faibles revenus.

Dans l'ensemble, on retrouve ici sensiblement les mêmes facteurs – et dans le même ordre – que ceux observés dans l'enquête francilienne 2001<sup>65</sup>.

## II. Un risque inégalement réparti

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base<sup>66</sup> d'une construction typologique. Les habitants d'Aubervilliers sont loin d'être égaux devant le risque de victimation : à plus de la moitié d'entre eux, il n'est pratiquement rien arrivé ; quant à l'autre, elle se divise en classes dont les profils de victimation sont assez différents.

Le premier groupe (60,97% de l'échantillon), le plus important, rassemble des enquêtés dont l'exposition à la victimation est très faible, voire négligeable en toute matière. Toutefois, leur risque de subir une atteinte à leur véhicule (risque auquel on échappe difficilement, comme nous avons pu le voir précédemment) n'est pas nul mais tout de même nettement réduit par rapport à la moyenne des enquêtés. Voici donc un ensemble d'*indemnes* ou peu s'en faut. Ils sont plus souvent qu'en moyenne *insécures* – les trois quarts des *insécures* font partie de ce groupe ! – mais aussi *satisfaits* de leur quartier, âgés (60 ans et plus), donc retraités et de faible niveau scolaire.

Le second groupe (15,19% de l'échantillon) est constitué de ceux qui sont fortement exposés au risque de cambriolage (plus de la moitié d'entre eux en a subi un), mais aussi aux agressions tout-venant et aux vols de deux-roues (mais pas à celui de voiture). Ils sont plus nombreux qu'en moyenne à appartenir à la catégorie des *apeurés répressifs* (26% contre 19% dans l'échantillon).

---

<sup>64</sup> Un artéfact de l'âge, dans la mesure où il s'agit ici, au moins partiellement, d'un effet de génération.

<sup>65</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002, 39.

<sup>66</sup> Toutefois, comme l'analyse de correspondances multiples a été menée à partir d'un tableau de contingence ce qui ne permet pas de procéder à une analyse typologique, on est reparti d'une analyse de correspondances multiples menée sur les mêmes variables, mais en plaçant seulement en variables actives les victimations et les variables critères en supplémentaires.

Les enquêtés du troisième groupe (11,17% de l'échantillon) ont subi des atteintes aux véhicules – à l'exception des vols de deux-roues. Plus que proportionnellement, on retrouve les actifs en début de carrière (25-30 ans), qui vivent dans un foyer avec enfants (3 à 5 personnes), et dont les revenus sont confortables (2 400 à 5 600€ mensuels). Près de la moitié (44% contre 31% dans l'échantillon) d'entre eux font partie des *insécurés*. On note aussi une surreprésentation des hommes (63% contre 48% en moyenne) et de ceux qui se déclarent à gauche (50% contre 36% en moyenne).

Enfin, le quatrième groupe (12,68% de l'échantillon) rassemble ceux qui ont subi un vol personnel. Il s'agit, plus qu'en moyenne, de femmes (66% contre 52% dans l'échantillon) et près du tiers d'entre eux font partie de la catégorie des *apeurés répressifs* (31% contre 19% dans l'échantillon).

Ainsi, les trois cinquièmes de l'échantillon sont quasiment indemnes de toute victimation ; les deux cinquièmes restants se répartissent entre trois types de survictimation différents : d'un côté les cambriolés, agressés et victimes de vols de deux-roues, ensuite les victimes d'atteintes aux véhicules, enfin, les volés.

victimation	groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 4	ensemble de l'échantillon
agression	0,00	39,07	10,81	5,56	7,85
agression par un proche	1,32	1,32	5,41	2,38	1,91
agression sexuelle	0,17	0,00	0,00	4,76	0,70
vol personnel	0,00	2,65	2,70	100,00	13,38
cambriolage	0,00	55,63	11,71	7,94	10,76
vol de voiture	5,94	7,28	63,96	11,11	13,28
vol à la roulotte	12,05	17,88	81,08	17,46	21,33
dégradation de véhicule	10,23	16,56	79,28	11,90	19,11
vol de deux-roues	0,00	29,80	8,11	2,38	5,73
taille	60,97	15,19	11,17	12,68	100

Tableau 19 : Typologie d'ensemble des victimes et des non-victimes ; taux de prévalence



# Les agressions

Comme d'habitude, les diverses sortes d'agressions présentent des occurrences tout à fait disproportionnées : les violences entre proches et les agressions sexuelles sont beaucoup plus rares que les agressions tout-venant. Globalement, toutefois, l'agression est un risque rare. On va donc présenter d'abord les résultats pour la commune d'Aubervilliers comme un tout. On s'attachera ensuite aux données par zone dans toute la mesure où le petit nombre de cas observés le permettra.

## I. Les taux d'agressions

indicateurs		agressions tout-venant	agressions par un proche	agressions sexuelles
prévalence -% -	générale	7,85 [6,18-9,52]	1,91 [1,06-2,76]	0,70 [0,18-1,22]
	à Aubervilliers*	5,33 [3,93-6,73]	sans objet	0,40 [0,01-0,79]
multivictimation	générale	1,54	2,00	1,57
	à Aubervilliers*	1,75	sans objet	2,00
incidence -% -	générale	12,07 [10,05-14,10]	3,82 [2,63-5,01]	1,11 [0,46-1,76]
	à Aubervilliers*	9,36 [7,55-11,17]	sans objet	0,80 [0,25-1,36]

\* On ne tient compte ici que des victimations des habitants d'Aubervilliers survenues dans leur commune

Tableau 20 : Agressions, prévalence, multivictimation, incidence

### 1. Les taux d'agressions tout-venant

7,85%<sup>67</sup> des habitants d'Aubervilliers de 15 ans et plus – soit quelque 4 000<sup>68</sup> victimes ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004, *d'une autre sorte d'agression – y compris d'un vol avec violence – ou d'une tentative*<sup>69</sup>.

Ce résultat est légèrement supérieur à ceux obtenus dans les enquêtes réalisées en 2001<sup>70</sup> (6,67%) et 2003<sup>71</sup> (5,95%) pour le Conseil régional d'Île-de-France. Comparativement à ceux que l'on a obtenus dans la présente enquête, il se situe au dessus de ceux qui ont été observés à Lyon et à Gonesse et en dessous de ceux que l'on a observé dans les autres communes de banlieue parisienne.

Les résultats nationaux tirés des enquêtes de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages sont difficilement comparables : ces enquêtes traitent les agressions comme un tout sans mettre à part les violences domestiques ou sexuelles et leur période d'enquête se réduit à deux ans au lieu de trois. Ceci dit, leurs taux (6,94% pour 2001-2002 ou 6,71% pour 2002-2003) sont légèrement plus élevés que ceux observés à Aubervilliers sur deux ans.

Pour passer du nombre de victimes au nombre de faits, il faut tenir compte du nombre (moyen) de victimations de la même sorte (multivictimation dite homogène) survenues dans les trois années de la période d'enquête<sup>72</sup>. Pour l'ensemble des victimes résidant dans la commune, il atteint 1,54 agression en

<sup>67</sup> Ce pourcentage est un estimateur et non la vraie valeur qui ne peut être connue parfaitement. L'estimateur résume l'information selon laquelle la vraie valeur a 95 % de chances de se trouver dans l'intervalle de confiance que nous lui adjoignons. On suivra cette présentation pour toutes les victimations.

<sup>68</sup> Entre 3 100 et 4 700.

<sup>69</sup> Un nombre non négligeable d'enquêtés (23) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les agressions ordinaires, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

<sup>70</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

<sup>71</sup> Heurtel, 2004.

<sup>72</sup> Comme cette multivictimation comprend une queue de distribution comptant, de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que  $>3 = 5$ .

trois ans, un chiffre égal aux résultats des enquêtes franciliennes de 2001 (1,51) et 2003 (1,56) et le plus bas de ceux que l'on a observé dans la présente enquête.

On obtient un taux d'incidence de 12,07% – plus exactement entre 10,05 et 14,10% – pour tout Aubervilliers soit quelque 6 000 agressions en trois ans<sup>73</sup>. Les résultats albertivillariens sont supérieurs à ceux observés dans les deux enquêtes franciliennes de 2001 et 2003 et au milieu de ceux recueillis dans cette campagne d'enquêtes.

Une comparaison plus complète des indicateurs *sur deux ans* avec ceux des enquêtes antérieures disponibles montre finalement qu'Aubervilliers (avec une prévalence de 6,04%, une multivictimation de 1,48 et une incidence de 8,95%) se situe en dessous du niveau observé atteint depuis la fin des années 1990.

	CESDIP 1984-85	INSEE 1994-95	INSEE 1995-96	INSEE 1996-97	INSEE 1997-98	INSEE 1998-99	INSEE 1999-2000	INSEE 2000-2001	Île-de- France 1999-2000	métropole régionale 1997-98
prévalence -%- multivictimation	3,8 1,29	5,5 1,75	5,4 1,80	6,2 1,72	5,9 1,48	6,8 1,96	6,9 2,05	7,5 2,03	6,7 1,63	10,2 1,77
incidence -%-	4,99	9,67	9,79	10,77	8,79	13,40	14,23	15,32	10,92	18,05

Tableau 21 : Agressions tout-venant ; comparaison entre enquêtes

Il faut encore préciser que 37,18% de nos agressés (29) l'ont été en dehors de la commune d'Aubervilliers. On peut recalculer la prévalence et l'incidence en en faisant abstraction. Cependant, quatre de ces 29 victimes avaient déjà été agressées dans la période de trois ans et rien ne permet de supposer que ces violences antérieures s'étaient déroulées elles aussi en dehors de la commune d'Aubervilliers ; pour elles, on ne défalquera donc que l'incident le plus récent. Au total, on obtient alors une prévalence de 5,33%, une multivictimation de 1,75 et donc une incidence de 9,36%. Ceci étant, il ne s'agit pas de résultats 'albertivillariens' puisque des non-Albertivillariens peuvent être agressés à Aubervilliers. On parle ici seulement des agressions des Albertivillariens à Aubervilliers. Mieux vaut donc, pour la suite de l'analyse, travailler sur l'ensemble des agressions qui correspond à la victimation des Albertivillariens.

## 2. Les taux d'agression par un proche

Il est rare que les enquêtes comprennent un module particulier sur cette victimation. On pourrait imaginer que les interviewés les mentionnent alors spontanément parmi les agressions en général, mais, à défaut de question spécifique, ils semblent plutôt avoir tendance à les omettre<sup>74</sup> : comme pour l'agression sexuelle, c'est seulement en posant explicitement la question des violences par un proche, par quelqu'un qui vit avec vous (un cohabitant), que l'on a des chances d'en découvrir l'étendue.

1,91%<sup>75</sup> des habitants d'Aubervilliers de 15 ans et plus – soit quand même quelque 1 000<sup>76</sup> victimes – ont donc, d'après l'enquête, *fait l'objet*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004, *de violences ou de tentatives de violence par un proche vivant avec eux*.

<sup>73</sup> Entre 5 000 et 7 000.

<sup>74</sup> Ainsi, Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 19.

<sup>75</sup> Ici, 5 enquêtés ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les agressions par un proche, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

<sup>76</sup> Entre 500 et 1 400.

Ce résultat représente le maximum de ceux observés, lors de la même enquête, dans des communes de la banlieue Nord de Paris et à Lyon et est nettement supérieur à ceux obtenus en 2001 et 2003 pour l'ensemble de l'Île-de-France.

On ne dispose guère d'autres termes de comparaison.

Le nombre moyen<sup>77</sup> d'agressions familiales subies en trois ans par chaque victime atteint 2,00. Il est habituel qu'il soit plus élevé que pour n'importe quelle autre victimation : il s'agit de confrontations à répétition ; leur durée est souvent allongée par l'hésitation de la victime à fuir ou à demander l'intervention d'un tiers, ou encore par la difficulté qu'elle éprouve à se mettre à l'abri ou à obtenir une intervention efficace des autorités publiques. Toutefois, ici, le nombre moyen est moins élevé que les scores des enquêtes franciliennes de 2001 (2,49) et 2003 (2,50) et aussi nettement en dessous de la fourchette des résultats obtenus dans la présente campagne.

On obtient un taux d'incidence de 3,82% – plus exactement entre 2,63 et 5,01% – pour toute la ville d'Aubervilliers soit quelque 1 900 agressions familiales en trois ans<sup>78</sup>. Ces résultats sont au centre des scores recueillis dans cette campagne d'enquêtes.

### 3. Les taux d'agressions sexuelles

0,70%<sup>79</sup> des habitants d'Aubervilliers de 15 ans et plus – soit quelque 350<sup>80</sup> victimes – ont, d'après l'enquête, *fait l'objet*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004, *d'une agression sexuelle ou d'une tentative, y compris par un de leurs proches*<sup>81</sup>. Cette forme de violence fait donc moins de victimes que les agressions par un proche et – sur ce point toutes les enquêtes s'accordent – clairement moins de victimes que l'agression tout-venant.

Il était expressément demandé aux enquêtés de mentionner les agressions sexuelles commises par un proche au titre des agressions sexuelles, pas à celui des violences par un proche. Aucun interviewé à Aubervilliers n'a déclaré avoir subi une agression par un proche et une agression sexuelle durant les trois dernières années. Aucun interviewé n'a donc déclaré le même incident dans deux catégories différentes de victimation.

Peu de termes de comparaison sont disponibles dans la mesure où la plupart des enquêtes ne consacrent pas un module autonome à ce type de victimation.

Quand on en trouve, la peinture n'est pas tout à fait la même que ce que l'on a dit pour les autres sortes d'agressions. Le résultat d'Aubervilliers se situe au bas de ceux observés, lors de la présente campagne, dans des communes de la banlieue parisienne.

Les nombres moyens<sup>82</sup> observés dans les enquêtes franciliennes de 2001 et 2003 étaient plus importants comme d'ailleurs ceux relevés dans les communes de la banlieue parisienne au cours de la présente campagne.

On obtient à Aubervilliers un taux d'incidence de 1,11% – plus exactement entre 0,46 et 1,76% – soit quelque 550 agressions à caractère sexuel en trois ans<sup>83</sup>. Ces résultats sont dans le bas de la fourchette des scores recueillis dans cette campagne d'enquêtes.

Ajoutons encore une précision : certaines victimes (3) ont été agressées en dehors d'Aubervilliers. Si l'on retient seulement celles dont la plus récente agression sexuelle s'est déroulée dans la région, la

---

<sup>77</sup> Ici la troncature adoptée est  $>3 = 4$ .

<sup>78</sup> Entre 1 300 et 2 500.

<sup>79</sup> Ici, un enquêté a répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les violences sexuelles, vraisemblablement parce qu'il a constaté alors que la victimation à laquelle il avait pensé ne se situait pas dans l'une des années de la période d'enquête.

<sup>80</sup> Entre 90 et 610 personnes.

<sup>81</sup> Ce pourcentage représente, en tout, 7 cas.

<sup>82</sup> Ici la troncature adoptée est  $>2 = 4$ .

<sup>83</sup> Entre 250 et 880 agressions.

prévalence tombe à 0,40%<sup>84</sup> et l'incidence à 0,80%. Comme expliqué à propos des agressions tout-venant, ces taux ne peuvent être considérés comme des résultats pour Aubervilliers ; ils concernent seulement les Albertivillariens à Aubervilliers. La suite de l'analyse s'opérera sur l'ensemble des agressions sexuelles quel que soit leur lieu de commission, ce qui correspond à la notion de 'victimisation des Albertivillariens'.

#### 4. Multivictimation hétérogène

Certaines victimes d'agressions ont également subi pendant la période d'enquête d'autres victimations (multivictimation hétérogène). Par exemple, la victime d'une agression ordinaire peut aussi avoir été agressée par un de ses proches ou avoir pâti d'une agression sexuelle ; cependant, ce concours est pratiquement inexistant. La faiblesse des effectifs donne ici peu de portée aux résultats mais, on peut tout de même noter que, dans l'ensemble, les agressés victimes de multivictimation hétérogène ont davantage subi des vols personnels ou cambriolages et, bien plus souvent encore, des atteintes aux véhicules. On lit là l'effet de la plus ou moins grande fréquence des diverses victimations : les agressés, comme tout le monde, risquent d'abord un vol de ou dans leur voiture ou une dégradation de ce véhicule.

victimations	agression tout-venant	agression entre proches	agression sexuelle
agressions tout-venant	<i>n=78</i>	5,26	0,00
agressions entre proches	1,28	<i>n=19</i>	0,00
agressions sexuelles	0,00	0,00	<i>n=7</i>
vols personnels	14,10	15,79	85,71
cambriolages	23,08	15,79	0,00
vols de voitures	19,23	15,79	28,57
vols dans/sur véhicules	30,77	42,11	14,29
dégradations/destructions de véhicules	32,05	31,58	28,57
vols de deux-roues	12,82	0,00	0,00

Le tableau se lit en colonne : 1,28% des victimes d'agressions tout-venant l'ont aussi été d'agressions entre proches ...

Tableau 22 : Multivictimations hétérogènes

<sup>84</sup> Soit entre 90 et 611 victimes. Si celui qui a été agressé hors commune n'a pas fait, en trois ans, l'objet d'une autre violence sexuelle, on l'exclut ; mais s'il en a déjà été victime, il n'y a aucune raison de penser que tous ces incidents se sont toujours passés en dehors d'Aubervilliers. Au contraire, l'hypothèse inverse est statistiquement plus vraisemblable. Du coup, on exclut seulement la victimation la plus récente mais l'on retient cette personne pour ses victimations les plus anciennes.

## II. Les circonstances des agressions

### 1. La gravité des agressions

gravité	agression tout-venant (n=78)	agression par un proche (n=19)	agression sexuelle (n=7)
ITT	5,13	10,53	0,00
blessures	19,23	47,37	14,29
coups	29,49	26,32	14,29
verbal	26,92	15,79	28,57
gestes, attitudes	8,97	0,00	42,86
autre	10,26	0,00	0,00
conséq. durables santé	24,36	26,32	28,57
peur durable	26,92	31,58	42,86
perte confiance durable	38,46	36,84	42,86

Tableau 23 : Agressions, gravité (%)

Quand un enquêté répond qu'il a été agressé, il ne faut pas se figurer que le sang a coulé à tout coup : l'agression ordinaire entraîne une incapacité de travail supérieure à huit jours dans seulement un cas sur vingt ; un gros tiers de ces agressions se sont bornées à des paroles, des gestes ou des attitudes menaçantes.

Pour les agressions sexuelles, le trait est encore plus marqué : il y a blessures ou coups dans seulement un gros quart des cas ; les autres se sont limitées à des paroles, gestes ou attitudes. Parmi elles, une agression était un viol et une autre a été décrite par l'enquêtée comme une tentative de viol. C'est cependant la sorte d'agression où les conséquences durables pour la santé sont le plus répandues, celle aussi qui entraîne la plus forte proportion de peur et de perte de confiance durables. Les agressions par un proche font contraste : ici plus de quatre fois sur cinq, elles ont comporté au moins des coups, voire des blessures, et on y observe même des cas d'incapacité de travail supérieure à huit jours. On vérifie, une fois de plus, combien il est important de les inclure dans les enquêtes.

Aubervilliers ne contredit pas la leçon des enquêtes antérieures encore que les atteintes sans contact y soient moins nombreuses. Dans les enquêtes franciliennes, les agressions sans contact physique représentaient une grosse moitié des agressions tout-venant, plus encore des agressions sexuelles ; là aussi, les agressions par un proche étaient seules à s'éloigner de ce *topos*<sup>85</sup>. Avec des regroupements un peu différents, nous avons relevé, dans les enquêtes nationales l'importance (croissante), dans les agressions tout-venant, de la part des agressions sans contact physique et la faiblesse de celle des violences physiques caractérisées<sup>86</sup>.

Ne faut-il pas négliger toutes ces 'agressions' verbales ou gestuelles et borner l'attention aux 'vraies agressions', celles qui comportent au moins des coups ? D'un côté, l'extrême sensibilité aux atteintes au corps semble plaider pour une exclusion des agressions sans contact physique ; à l'inverse, l'extension des revendications de reconnaissance et de respect dans un contexte de tensions sociales et culturelles révèle de vives susceptibilités et, dans ces conditions, il serait imprudent de négliger les injures, menaces et attitudes agressives. Une forte dimension d'atteinte à l'identité peut s'y manifester. Elles sont en fait un indicateur essentiel de rugosité des relations sociales. Et surtout, une bonne proportion d'entre elles cachent, en fait, des vols ou tentatives de vols avec violence.

<sup>85</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002 ; Heurtel, 2004.

<sup>86</sup> Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

L'une des principales découvertes de l'enquête francilienne de 2001<sup>87</sup> a été l'importance de ces vols et tentatives : plus de la moitié des agressions mentionnées par les enquêtés. Il en va de même à Aubervilliers.

gravité	pas de vol	tentative de vol	vol	ensemble
ITT	4,76	3,70	6,67	5,13
blessures	14,29	18,52	23,33	19,23
coups	33,33	37,04	20,00	29,49
verbal	33,33	25,93	23,33	26,92
gestes, attitudes	9,52	11,11	6,67	8,97
autre	4,76	3,70	20,00	10,26
ensemble	26,92	34,62	38,46	100,00

Tableau 24 : vols et tentatives de vols parmi les agressions (%)

On peut se demander si la meilleure protection des habitations et, jusqu'à un certain point, des véhicules n'a pas favorisé un certain glissement, au moins à la marge, de la délinquance acquisitive vers une cible moins protégée : le passant dans l'espace public. Mais lui soustraire son portable, son portefeuille ou son blouson suppose soit une habileté qui n'est pas à la portée de tout le monde (vol à la tire), soit à défaut – et plus simplement – une certaine brutalité (de l'arrachage au racket).

	agression tout-venant	agression par un proche	agression sexuelle
arme à feu	1,28	0,00	0,00
couteau	17,95	0,00	0,00
arme p. destination	14,10	15,79	14,29
chien	0,00	0,00	0,00
aucun	66,67	84,21	85,71

Tableau 25 : Agressions ; armement (%)

Ce n'est, en tout cas, pas l'armement utilisé qui caractérise l'agression à Aubervilliers : quasiment absent des violences sexuelles, peu présent dans les brutalités par un proche, il est à peine plus présent dans les agressions tout-venant (et encore ne s'agit-il presque jamais d'une arme à feu). Ce tableau ne s'écarte guère de celui que nous avons découvert en Île-de-France<sup>88</sup> encore que les armes par destination y apparaissent davantage.

## 2. La localisation des agressions

Le problème ne se pose pas pour l'agression par un proche qui cohabite avec la victime : c'est à leur domicile commun que les faits se sont généralement passés.

Pour les autres violences, elles se répartissent surtout entre le quartier d'habitation et un ailleurs pas très éloigné (un autre quartier de la ville, à la limite le département)<sup>89</sup> et l'on n'observe pas de ce point de vue des différences très nettes entre l'agression ordinaire et la violence sexuelle<sup>90</sup>.

<sup>87</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> Dans l'enquête francilienne 2001 (Pottier, Robert, Zauberman, 2002), la zone de relative proximité est plus vaste ; on se trouve en présence d'une conurbation de bien grande ampleur, de sorte que la part des agressions intervenue dans *le reste de la région* est plus importante.

Si l'on regarde plus précisément le lieu de commission, les deux sortes d'agressions ne font pas davantage contraste : toutes deux se situent dans l'espace public<sup>91</sup>. On observe ailleurs que l'agression sexuelle demande habituellement un lieu plus discret, mais ici il s'agit surtout d'insultes ou de menaces sans rapport physique qui peuvent se dérouler en public.

localisation	agression tout-venant	agression sexuelle
quartier	46,15	42,86
ville	16,67	14,29
département	20,51	0,00
région	10,26	28,57
ailleurs en France	6,41	14,29
à l'étranger	0,00	0,00
domicile	3,85	0,00
autre logement	0,00	14,29
partie commune	11,54	0,00
café	3,85	0,00
base de loisirs	2,56	0,00
commerce	2,56	0,00
école	1,28	0,00
rue	47,44	42,86
transport public	11,54	28,57
gare	7,69	14,29
autre	7,69	0,00

Tableau 26 : Agressions tout-venant et sexuelles, localisation (%)

La part des transports publics est moins marquée que dans l'enquête francilienne 2001 pour les agressions tout-venant mais plus marquée pour les agressions sexuelles. Une agression sexuelle a eu lieu dans le métro, une autre dans le bus et une troisième dans une gare de RER. Pour les autres agressions, il y a 9 cas d'agressions dans les transports (11,54% des agressions), 1 ayant eu lieu dans un RER, 6 dans un métro, 1 dans un train et 1 dans un bus. Il y a 6 cas d'agressions tout-venant dans une gare ou alentour (7,69% des agressions), toutes ayant eu lieu dans une station de métro ou de RER. C'est donc dans le métro qu'on trouve le plus d'agressions mais pour savoir si c'est le mode de transport le plus risqué, il faudrait avoir une information précise sur la fréquentation des différents moyens de transports par les enquêtés.

### 3. Pluralité d'auteurs et interconnaissance

agression tout-venant	agression sexuelle
-----------------------	--------------------

<sup>90</sup> Un peu plus de cette dernière cependant dans un ailleurs plus éloigné (ailleurs en France voire à l'étranger) probablement pendant un voyage ou des vacances.

<sup>91</sup> Il est vrai que les agressions au domicile figurent pour l'essentiel dans les violences par un proche.

vit avec	0,00	0,00
connaît bien	2,56	0,00
connaît de loin	7,69	42,86
inconnu	89,74	57,14

Tableau 27 : Agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance auteur/victime (%)

L'interconnaissance entre auteur et victime diffère très peu de celle observée dans l'enquête Île-de-France 2001 : comme alors, l'agression tout-venant est essentiellement un incident entre inconnus ; on ne s'en étonnera pas puisqu'elle se déroule surtout dans l'espace public. Il est vrai que les violences liées à l'interconnaissance figurent, pour l'essentiel, parmi les agressions par un proche.

Les brutalités sexuelles sont aussi, majoritairement, le fait d'inconnus ; cependant, l'interconnaissance y est un peu plus marquée.

Dans un tiers seulement (33,33%) des agressions ordinaires, il y a un seul agresseur. Il y a eu une agression sexuelle commise par plusieurs agresseurs.

### III. Les renvois

#### 1. Les renvois à la police ou à la gendarmerie

renvoi *	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle
va à la police	37,18	21,05	14,29
téléphone à la police	2,56	10,53	0,00
police déjà informée	6,41	0,00	0,00
police pas informée	53,85	68,42	85,71
dépose une plainte	39,74	15,79	0,00
taux d'élucidation	16,67	s. o.	0,00
taux de satisfaction**	36,11	33,33	0,00

\*Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

\*\* Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 28 : Agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie

La ventilation du renvoi à la police ou la gendarmerie pour les agressions tout-venant est caractérisée par une grosse moitié d'abstention, et presque 40% de démarches positives, qui aboutissent à presque autant de dépôt de plaintes formelles. Les autres types d'agression sont beaucoup moins renvoyés : et très peu de plaintes sont formellement déposées.

Si la propension à se tourner vers les autorités est globalement plus modeste pour les agressions que pour les délits patrimoniaux, cet apparent paradoxe tient surtout à la grande hétérogénéité des violences ce qui engendre des grandes variations dans le renvoi selon la gravité de l'incident. Ainsi le vol violent réalisé génère une plainte plus de trois fois sur quatre, et seulement une fois sur dix lorsqu'il s'agit d'une tentative ; l'agression avec incapacité de travail donne lieu à un dépôt de plainte une fois sur deux, l'agression par attitude seulement près d'une fois sur six... de sorte que la modestie du taux global résulte surtout de la grande part de toutes petites agressions. Nous touchons là un point de grande importance pour les politiques publiques : la plus grande partie de ce que les enquêtés vivent comme des 'agressions', ils ne le dénoncent pas aux autorités publiques.

ITT	blessures	coups	verbal	attitudes	autre	vol	tentat.vol	ensemble
-----	-----------	-------	--------	-----------	-------	-----	------------	----------

plainte -%-	50,00	46,67	26,09	47,62	14,29	62,50	76,67	11,11	39,74
-------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Tableau 29 : Agressions tout-venant ; pourcentage de plainte selon la gravité

Le scepticisme sur l'efficacité du recours (*ça n'aurait servi à rien*) motive globalement la moitié des abstentions en ce qui concerne l'agression tout-venant et sexuelle. Les raisons pour lesquelles on s'abstient en cas d'agression familiale sont plus dispersées. Notons enfin que la *peur des représailles* intervient de manière significative en cas de violence familiale ou sexuelle. C'est une particularité de ce site : tant dans l'enquête francilienne de 2001 que sur les autres sites de la présente campagne, sa présence est toujours plus modeste.

raisons		agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle
non renvoi -%-	peur d'être mal reçu	2,38	7,69	0,00
	gêné	0,00	7,69	0,00
	pas la peine	23,81	15,38	0,00
	servi à rien	52,38	23,08	50,00
	ne regarde pas la police	2,38	23,08	0,00
	peur de représailles	2,38	23,08	33,33
	autre	16,67	0,00	16,67
	renvoi -%-	recherche secours	9,09	16,67
	faire punir	24,24	50,00	0,00
	ça ne se reproduise pas	45,45	33,33	0,00
	faut le faire	12,12	0,00	100,00
	autre	9,09	0,00	0,00

Tableau 30 : Agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie (%)

Si l'on se tourne maintenant vers les renvoyants en matière d'agression tout-venant, on relèvera l'importance de la prévention de la récidive (*que ça ne se reproduise plus*) ; la volonté répressive (*pour faire punir l'agresseur*) venant ensuite. C'est cette dernière raison qui prime en matière d'agression familiale. La recherche de secours immédiat ne tient, comme d'habitude, de place notable que dans ces dernières, les seules qui soient vraiment répétitives.

Une sérialisation des enquêtes nationales<sup>92</sup> suggère une sorte de bifurcation du renvoi : sa proportion diminue parmi les petites violences sans contact physique (celles dont la proportion s'accroît le plus), elle augmente parmi les agressions plus caractérisées.

L'élucidation est à Aubervilliers à un niveau dramatiquement inférieur à celui d'Île-de-France (2001) pour les agressions tout-venant. On est loin des scores avancés dans les données officielles mais l'enquête intègre les vols violents dans les agressions alors que les statistiques de police les comptent à part (et révèlent pour eux un résultat aussi médiocre, 13,2% en 2003<sup>93</sup>). Or, l'analyse des données d'enquête montre que l'élucidation est moins basse pour les agressions pures et simples que pour les vols avec violence<sup>94</sup>. En tout cas, sur dix victimes ayant eu un contact avec la gendarmerie ou la police suite à une agression tout-venant ou familiale, trois (36,11 et 33,33% respectivement) sont satisfaites.

<sup>92</sup> Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

<sup>93</sup> Ministère de l'Intérieur, 2004 ; ce taux moyen varie considérablement selon les cas de figure : 32,86% pour les vols violents contre des particuliers à leur domicile, 12,4% contre des particuliers sur la voie publique, 9% quand ils sont perpétrés sans arme contre des femmes.

<sup>94</sup> Le taux d'élucidation – tel que connu des victimes – est à 23,81% pour les agressions sans vols renvoyées à la police ; il est à 3,33% quand il s'agit d'un vol violent et à 0 (zéro) quand on parle d'une tentative de vol.

## 2. Comparaison entre enquêtes et statistiques policières

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres aux agressions.

Les statistiques policières ne distinguent pas celles *entre proches*, alors que l'enquête les traite à part des agressions *tout-venant*. Aux fins de comparaisons, nous avons donc fusionné ces deux catégories de l'enquête. En ce qui concerne l'incidence, cette fusion a consisté simplement à cumuler les faits subis pour les deux sortes d'agressions et à calculer les intervalles de confiance sur cette nouvelle catégorie *toutes agressions*. L'opération de fusion a été plus complexe, pour l'incidence apparente, du fait que les taux de plainte sont différents pour chacune des deux victimations. On a donc procédé à des calculs séparés pour chacune, avant d'en sommer les résultats.

Pour approfondir la comparaison, on a été conduit à examiner successivement différentes sous-catégories. Encore faut-il expliquer comment elles ont été construites tant pour les données d'enquêtes que pour les statistiques administratives.

### ☞ *Les vols avec violence*

En ce qui concerne les données de l'enquête, on a retenu les cas d'agressions où les interviewés ont précisé qu'on les avait volés ou que l'on avait essayé de les voler, quelle que soit, par ailleurs, la gravité de l'agression.

Pour les données policières, les tableaux fournis dans les publications des statistiques policières consacrent les index 15 à 19 aux vols à main armée et 20 à 26 aux autres vols avec violence. Or seuls les index 18, 19, pour le premier cas, et 21, 22, 24, 25, 26, dans le second, concernent des *vols contre des particuliers*. Il faut également tenir compte de l'index 4 qui concerne les *tentatives d'homicide pour voler et à l'occasion de vols*.

Enfin, l'unité de compte utilisée dans les statistiques officielles n'est pas toujours uniforme. S'il s'agit de la victime pour les *homicides et tentatives pour voler*, en revanche, on retient l'infraction pour les *vols avec violence contre les particuliers* ; il peut y avoir, pour une infraction donnée, plusieurs victimes simultanées. Dans ce cas, les deux sources ne comptent pas la même chose. On considèrera cependant cette source de distorsion comme négligeable.

### ☞ *Les injures ou menaces*

Du côté de l'enquête, on a retenu, dans les *agressions tout-venant*, les cas d'*injures ou menaces* ou *autres*, sans coup ni blessure, hors vols ou tentatives. Dans les *agressions entre proches*, on a retenu les mêmes cas.

Dans les statistiques de police et de gendarmerie, on a pris en compte les infractions correspondant aux index 11, 12 (*menaces ou chantages*) et 13 (*atteintes à la dignité et à la personnalité*). Pour l'index 12, l'unité de compte est le plaignant, pour les index 11 et 13, l'unité de compte est la procédure. On négligera ici – c'est un problème qui traverse tous ces comptages policiers – le point de savoir dans quelle mesure il est légitime d'agréger des données dont les unités de compte ne sont pas les mêmes.

### ☞ *Les coups et blessures volontaires*

En ce qui concerne les données de l'enquête, on a retenu dans les *agressions tout-venant* les réponses mentionnant une incapacité de travail (ITT) égale ou supérieure à huit jours, une fois exclus les vols et tentatives de vols avec violence. Pour les *agressions entre proches*, on a pris en compte les réponses faisant état d'une ITT de même importance.

Pour trouver dans l'enquête, autant qu'il est possible, un terme de comparaison aux circonstances aggravantes de l'art. 222-13 *pen.*, on a ajouté aux cas avec ITT, tous ceux d'agressions *par un proche* ayant entraîné une blessure ou des coups et, pour les *agressions tout-venant*, les cas de blessures ou des coups avec arme ou en réunion hors les réponses mentionnant un vol ou une tentative de vol.

Pour ce qui concerne les données policières, on a compté les données correspondant aux index 5 (*tentatives d'homicides*) et 7 (*autres coups et blessures volontaires, criminels et correctionnels*). Cette dernière rubrique comprend les ITT de plus de huit jours, ainsi que les cas de blessures de moindre gravité mais avec des circonstances aggravantes telles que l'agression de la part d'un conjoint ou ascendant, celle avec arme, celle en réunion de plusieurs coauteurs, celle sur une victime particulièrement protégée par la loi en raison de sa vulnérabilité ou de sa fonction...

On ne tiendra pas compte dans cette comparaison des *outrages et violences à dépositaires de l'autorité* dans la mesure où leurs victimes ont peu de chances d'être normalement représentées dans une enquête sur un échantillon en population générale.

agressions	toutes agressions*	vols violents	injures & menaces*	avec ITT*	ITT ou 222-13*
incidence 2002-2003-2004	5 095 - 8 102	2 415 -3 932	496 -1 720	32 -472	1 147 -2 959
<i>taux de plainte -%-</i>	<i>45,3 (agr)-15,8 (af)</i>	<i>51,3</i>	<i>37,5 (agr)-33,3 (af)</i>	<i>s.o. (agr) - 50,0 (af)</i>	<i>33,3 (agr)-12,5(af)</i>
incidence apparente 2002-03-04	1 919 -2 928	1 238 -2 016	186 -628	16 - 236	143 - 512
<b>données policières 2002-03-04</b>					
CBV + tent. d'homicides (1)					907
vols violents c. particuliers (2)		1 546			
menaces, chantages...(3)			384		
[(1)+(2)+(3)]	2 837				
échantillon			994		
recensement 1999 pop 15+			50 068		

\* On retient les agressions 'tout-venant' et celles entre proches

Tableau 31 : Agressions tout-venant et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police

Si l'on considère le périmètre le plus large (*ensemble des agressions*), l'enquête indique une fréquence d'agressions deux fois plus élevée (2,3) que les données policières. Cette différence considérable s'explique par la faible propension des agressés à déposer plainte : quand on en tient compte, les résultats policiers s'inscrivent dans la fourchette d'incidence apparente.

Compte tenu de l'hétérogénéité des agressions, il est intéressant de ne pas s'en tenir à cette confrontation globale et de descendre dans davantage de détails.

Le gros bloc des vols violents nous met en présence d'une disproportion aussi importante : l'enquête révèle une fréquence deux fois plus élevée (2,05) que les statistiques policières. Mais là encore c'est la faible propension au renvoi qui explique cette différence puisque les données policières s'inscrivent là encore dans l'intervalle de confiance de l'incidence apparente.

Pour les violences verbales, les résultats sont comparables. Le déficit des données policières par rapport à l'enquête est toujours du même ordre (2,88). Et à nouveau c'est la faible propension au renvoi qui explique cette différence puisque les données policières s'inscrivent toujours dans l'intervalle de confiance de l'incidence apparente.

Quant aux violences caractérisées, les résultats s'expliquent moins directement. En effet, si l'on ne compare les coups et blessures (CBV) et coups mortels de la statistique policière aux seules agressions avec une incapacité de travail d'au moins huit jours dans l'enquête, ceux-là atteignent un seuil bien supérieur à ceux-ci, que l'on s'intéresse à l'incidence apparente ou non. Cela laisserait alors penser que la catégorie que nous comparons aux données policières est trop restreinte ; on dirait qu'il « manque » des cas dans l'enquête comparativement aux données policières. On peut alors ajouter aux agressions avec incapacité de travail ce que l'on peut repérer dans l'enquête comme cas correspondant aux dispositions de l'art.222-13 *pén*<sup>95</sup>. Les comptages officiels se situent alors légèrement au dessous de la limite inférieure de l'incidence indiquée par l'enquête ; ils restent cependant très supérieurs à l'incidence apparente, c'est-à-dire aux cas où les victimes disent avoir déposé une plainte. On peut alors en déduire que les chiffres policiers enregistrent un nombre imposant de cas correspondant aux circonstances aggravantes de l'art.222-13 *pén.* que nous n'avons pas les moyens d'identifier dans les données d'enquête.

<sup>95</sup> Cette liste de circonstances aggravantes permet de qualifier comme délits de coups et blessures des violences ayant entraîné une moindre incapacité de travail ou même n'en ayant causé aucune.

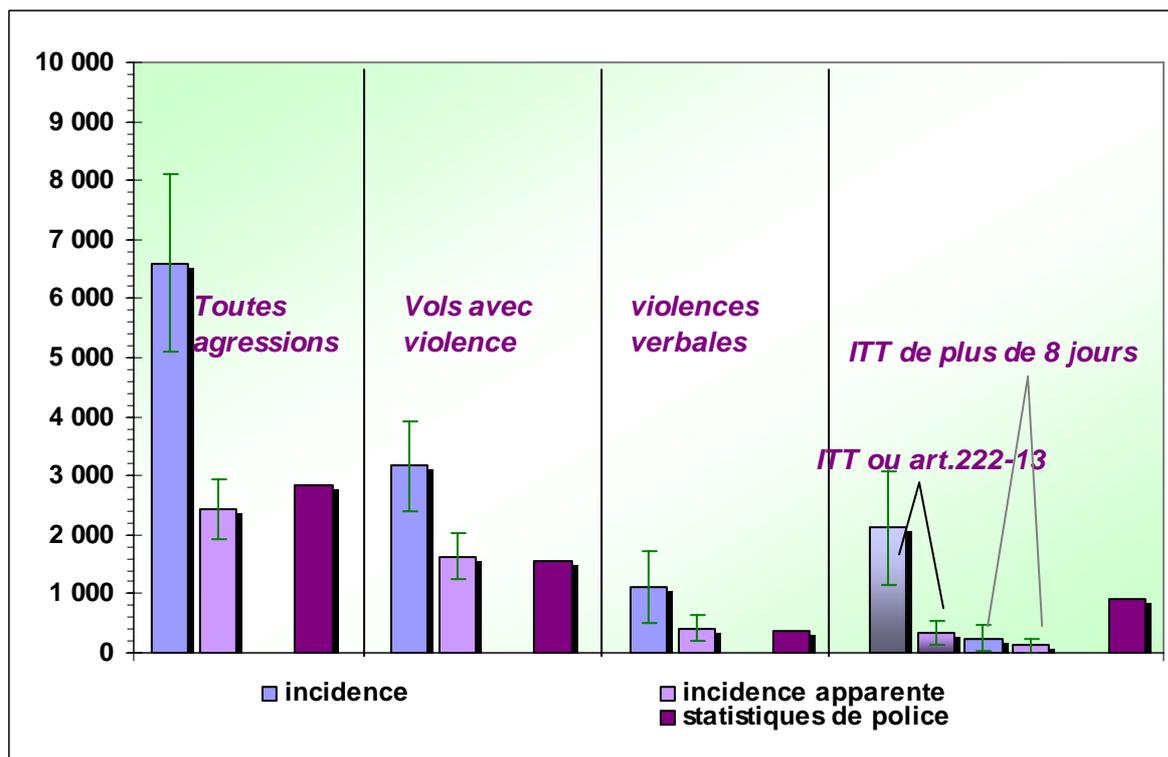


Figure 8 : Agressions tout-venant et par proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police

Au total, l'enquête révèle une fréquence d'agressions trois fois plus élevée que les comptages policiers. Et c'est le pourcentage de plaintes qui explique globalement cette forte différence.

### 3. les autres renvois

L'agression ordinaire donne lieu – on le comprend – à déclaration de sinistre à l'assurance dans peu de cas seulement (19,23%). En fait ce sont surtout les vols violents qui peuvent entraîner ce renvoi (36,67%), la déclaration à l'assurance étant très faible s'il s'agit d'une agression pure et simple (14,29%) ou pratiquement inexistante s'il s'agit d'une tentative de vol (3,70%).

Pour les vols, c'est le fait de n'être pas couvert qui explique souvent le non renvoi (38,89% des fois), sinon, la plupart du temps, c'est l'absence de dommage matériel indemnizable qui justifie massivement cette très large abstention. Pour autant, ceux qui se tournent vers leur assureur sont indemnisés deux fois sur trois, ce qui semble satisfaire les assurés (73% de *très* ou *assez satisfait*).

En dehors, de l'assurance, quelques autres recours émergent : d'abord le confident qui aide à surmonter le choc ou le traumatisme (63,16 et 57,14% pour les agressions familiales et les agressions sexuelles respectivement). Dans un tout autre registre, et de façon bien plus marginale, les victimes d'agressions tout-venant préviennent aussi une police municipale (10,26%) ou la RATP (13,33%). En revanche, les organismes d'aide aux victimes ne sont mobilisés que par une toute petite minorité (3,85%).

#### IV. Les caractéristiques des victimes

	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble enquêtés
hommes	51,28	26,32	0,00	48,09
femmes	48,72	73,68	100,00	51,91

Tableau 32 : Agressions, sexe (%)

Comme nous l'avions annoncé, la victime d'une agression sexuelle est toujours une femme<sup>96</sup>. Ce sont encore des femmes – mais moins massivement – qui sont victimes d'une agression intrafamiliale. À l'inverse, les hommes sont surreprésentés parmi les victimes d'agression ordinaire, mais le déséquilibre entre genres est beaucoup moins systématique que pour les deux premières sortes d'agressions. Les femmes sont particulièrement surreprésentées dans les cas où l'agression se résume à une attitude jugée menaçante mais sans autre passage à l'acte... ce qui veut dire qu'elles sont plus sensibles à la moindre posture agressive, probablement parce qu'elles s'estiment vulnérables.

	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble enquêtés
15-20	20,51	15,79	0,00	9,46
21-30	26,92	15,79	71,43	18,01
31-50	29,49	57,89	28,57	40,14
50-65	11,54	10,53	0,00	17,91
>65	11,54	0,00	0,00	14,49

Tableau 33 : Agressions ; âge (%)

Une autre caractéristique très marquée de l'agression est l'âge<sup>97</sup>. Dans le cas des agressions tout-venant et sexuelle, ce sont les jeunes qui y sont le plus sujets... non seulement les moins de vingt ans, mais aussi les adultes jeunes. Ils sont agressés parfois dans un établissement scolaire (pour les plus jeunes) ou dans les transports en commun (pour les 20-30 ans), ou encore dans un lieu de distraction ou de sport, mais le lieu où l'on subit, à tout âge, le plus d'agressions est la rue.

À partir de trente ans, au contraire, le risque ne cesse de s'effriter, sauf pour les agressions familiales où la survictimation frappe celles qui ont entre trente et cinquante ans. Comme toute une série d'indices laisse à penser que les agresseurs sont plutôt des jeunes – après tout, la force physique diminue avec l'âge – on peut conclure que la violence interpersonnelle est avant tout une affaire entre jeunes.

Au reste, c'est le cas de toutes les victimations individuelles : les moins de trente ans sont exposés à un risque beaucoup plus élevé non seulement pour l'agression (tout-venant), mais aussi, jusqu'à un certain point, pour le vol personnel.

	15-30 ans n=296	ensemble des enquêtés n=994
agression tout-venant	12,84	7,85
agression par un proche	2,36	1,91
agression sexuelle	1,69	0,70
vol personnel	16,22	13,38

Tableau 34 : Victimations personnelles ; prévalences chez les 15-30 ans (%)

<sup>96</sup> Ceci n'est cependant pas toujours vrai ; il y a des contre-exemples dans d'autres sites étudiés de la présente enquête.

<sup>97</sup> Voy. tableau en annexe 3.

	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble enquêtés
primaire	11,54	10,53	0,00	13,98
secondaire premier cycle	11,54	21,05	14,29	16,90
secondaire deuxième cycle	32,05	52,63	14,29	37,02
supérieur	44,87	15,79	71,43	32,09

Tableau 35 : Agressions ; dernier établissement fréquenté (%)

La surreprésentation parmi les victimes d'agressions de ceux qui sont allés jusqu'au lycée ou à l'université est au moins en partie un artefact de l'âge : comme ce sont les jeunes qui sont le plus exposés, il est normal de retrouver parmi les victimes une plus grande proportion de lycéens ou d'étudiants. La concentration du risque d'agression sexuelle parmi ceux qui ont fréquenté l'université ou qui la fréquentent encore amène à se demander, en outre, s'il s'agit seulement d'un effet de risque ou s'il n'y a pas là aussi un effet de capital scolaire : plus on est éduqué, moins on hésite à mentionner à l'enquêteur ce type d'agression.

	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
agriculteurs exploitants	0,00	0,00	0,00	0,00
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,28	0,00	0,00	1,51
cadres et prof. intel. sup.	7,69	0,00	0,00	6,54
professions intermédiaires	14,10	0,00	28,57	12,78
employés	15,38	52,63	14,29	17,51
ouvriers	6,41	15,79	0,00	12,78
retraités	15,38	0,00	0,00	18,41
chômeurs (y.c. à la rech. d'un 1er emploi)	6,41	0,00	28,57	9,56
élèves ou étudiants	24,36	10,53	14,29	10,97
autres inactifs	7,69	21,05	14,29	9,26

Tableau 36 : Agressions ; répartition par PCS (%)

La surexposition au risque d'agression tout-venant et sexuelle des *élèves ou étudiants* (et des *chômeurs* parmi les victimes d'agression sexuelle dans la mesure où y figurent ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi) est probablement aussi un artefact de l'âge<sup>98</sup>. La surreprésentation des *autres inactifs* traduit probablement la plus forte exposition des femmes au foyer au risque d'une agression (y compris sexuelle) par un proche : c'est pour les deux catégories familiale et sexuelle que leur surexposition est la plus marquée. On sera aussi attentif à la surexposition des *intermédiaires* parmi les agressions tout-venant et surtout sexuelles et des *employés* en cas d'agression familiale. Comme il s'agit ici de professions surféminisées, cette surexposition est sans doute un artefact de la grande part de femmes parmi les victimes.

	agression tout-venant	agression par un proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
quartier agréable	24,36	21,05	28,57	32,60
quartier moyen	37,18	31,58	42,86	29,98
quartier difficile	38,46	47,37	28,57	37,42

<sup>98</sup> Seule une analyse de régression sur les différents critères permettra de confirmer ou d'infirmer cette explication et de déterminer l'effet propre de chaque critère.

Tableau 37 : sortes d'agressions et jugement sur le quartier (%)

Les victimes d'agressions familiales sont plus portées à juger leur quartier difficile, sans que l'on sache bien dans quel sens circule la liaison. Ce résultat paraît logique dans la mesure où ce type de brutalité paraît particulièrement élevé dans les quartiers en difficulté : on l'avait déjà observé en Île-de-France, on le voit encore dans l'agglomération lyonnaise (voy. *infra*) tout comme d'ailleurs sur les sites parisiens inclus dans la présente campagne.

## V. Comparaison des agressés selon les zones

### 1. Les agressions tout-venant par zone

zones	prévalence -%-	multivictimation	incidence -%-
Est	8,11 [5,7 - 10,52]	1,43	11,56 [8,74 - 14,38]
Ouest	7,58 [5,26 - 9,9]	1,66	12,57 [9,67 - 15,48]
ensemble	7,85 [6,18 - 9,52]	1,54	12,07 [10,05 - 14,1]

Tableau 38 : Agressions tout-venant, prévalence, multivictimation, incidence

Il n'y a pas de différence importante entre les deux zones d'Aubervilliers au regard des agressions tout-venant. Les taux de prévalence sont proches (8,11% pour l'Est et 7,58% pour l'Ouest) ; les taux de multivictimation le sont aussi, ce qui engendre des incidences assez peu dissemblables.

### 2. Les agressions par un proche

zones	prévalence -%-	multivictimation	incidence -%-
Est	2,43 [1,07 - 3,79]	2,33	5,68 [3,64 - 7,72]
Ouest	1,40 [0,37 - 2,43]	1,43	2,00 [0,77 - 3,22]
ensemble	1,91 [1,06 - 2,76]	2,00	3,82 [2,63 - 5,01]

Tableau 39 : Agressions par un proche, prévalence, multivictimation, incidence

Il en va différemment pour les agressions par un proche : le taux de prévalence est supérieur d'un point dans la zone Est, la multivictimation y est plus élevée et le taux d'incidence nettement supérieur. Toutefois, l'amplitude des intervalles de confiance empêche d'accorder un trop grand crédit à ces différences.

### 3. Les agressions sexuelles

zones	prévalence -%-	multivictimation	incidence -%-
Est	0,61 [0 - 1,3]	1,33	0,81 [0,02 - 1,6]
Ouest	0,80 [0,02 - 1,58]	1,75	1,40 [0,37 - 2,43]
ensemble	0,70 [0,18 - 1,22]	1,57	1,11 [0,46 - 1,76]

Tableau 40 : Agressions sexuelles, prévalence, multivictimation, incidence

Les variations de prévalence ou de multivictimation enregistrées sur des taux aussi faibles n'ont guère de portée. On observe plutôt une similitude entre les deux zones.

On peut enfin rechercher si le fait d’habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des agressions. On n’en observe pour aucun type d’agressions. On constate simplement, mais sans pouvoir en tirer de réelle leçon étant donné ce manque de significativité, que les taux d’agressions sexuelles et familiales sont inférieurs en ZUS qu’ailleurs.

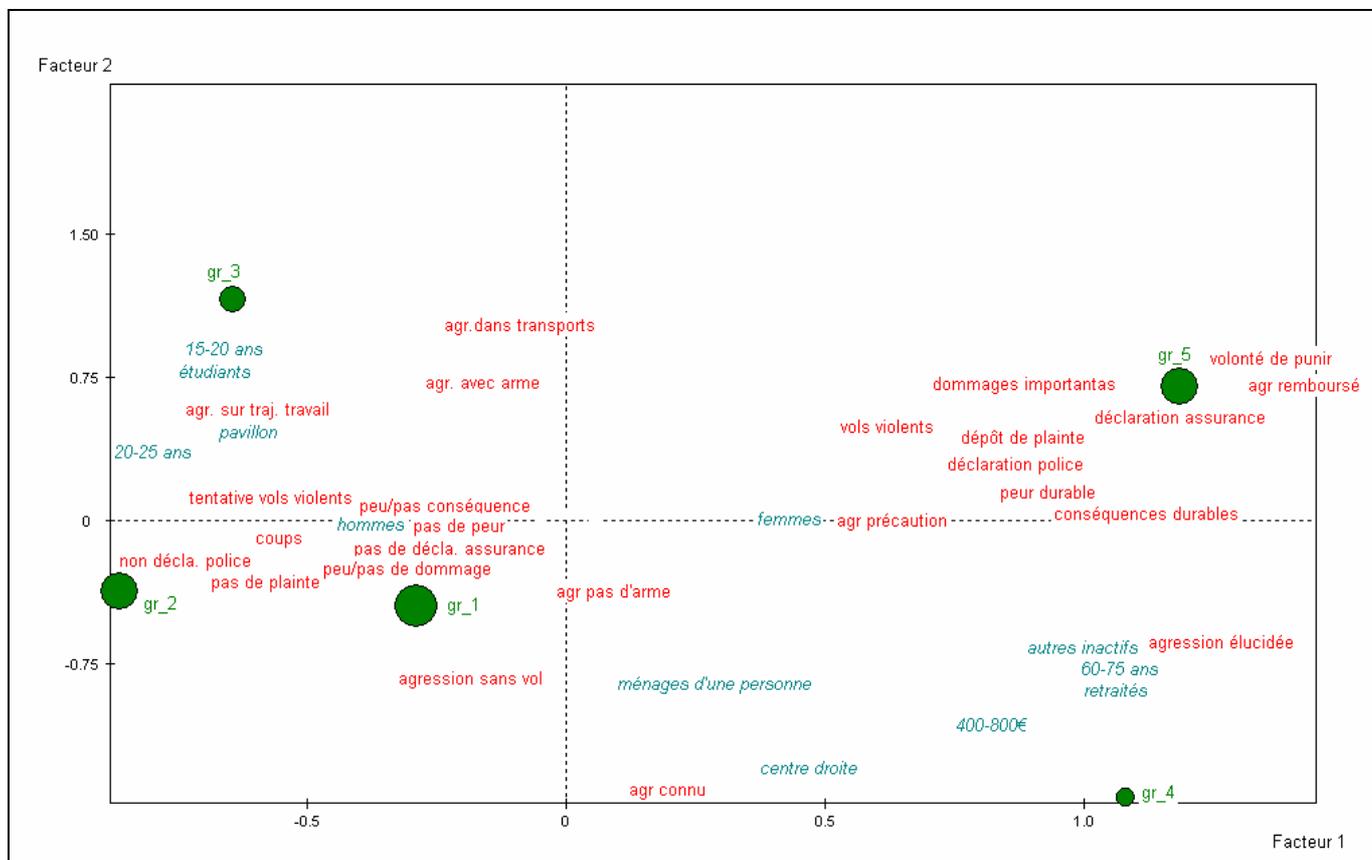
	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
agression sexuelle	0,68	0,73	0,70	NS
agression par un proche	1,71	2,05	1,91	NS
agression tout-venant	9,22	7,32	7,85	NS

Tableau 41 : Agressions, prévalence en ZUS et hors ZUS (%)

Toutefois, de simples tris ne permettent pas d’avancer de manière assurée. On cherchera dans le second rapport à construire une typologie de zones qui fasse du sens – c’est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

## VI. Types d’agressés

Les cas d’agressions sexuelles ou entre proches sont trop peu nombreux dans l’échantillon pour que l’on puisse songer à distinguer en leur sein différents types. Il en va différemment pour les agressions ordinaires (pour lesquelles on compte parmi les enquêtés 78 victimes, contre 7 pour les agressions sexuelles et 19 pour les agressions entre proches).



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 9 : Agressions tout-venant ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

On procède d'abord à une analyse factorielle de correspondances à partir d'un tableau de contingence comportant en ligne les questions du module d'agression et en colonne les caractéristiques des enquêtés, y compris leur classement dans les typologies construites à propos de l'insécurité et du cadre de vie.

On retient les trois premiers axes qui expliquent ensemble 49,77% de l'inertie totale.

Un premier facteur, expliquant à lui seul 29,70% de la variance, est caractérisé par des conséquences durables pour la santé, des dommages importants, une peur durable. Les premières ont donné lieu à renvoi à la police (et dépôt de plainte). Ce sont des agressions de proximité, éventuellement des vols violents. Les deuxièmes n'ont pas été suivies de renvoi à la police, soit parce que ça n'en valait *pas la peine* soit parce qu'on était convaincu de l'inutilité de la démarche. Elles ont pris place en dehors du quartier, sur le trajet vers le travail. Au total, ce facteur semble bien faire apparaître des *incidents à fort retentissement* (même si les attitudes menaçantes contribuent plutôt du côté des incidents sérieux et les coups de l'autre, mais les marqueurs de gravité les plus forts – blessure avec incapacité de travail, autre blessure qui sont du même côté que les coups – entrent peu dans la définition de ce facteur).

C'est peut-être le profil des victimes qui en est responsable plus encore que la gravité 'objective' des circonstances de l'agression : âgées (60-75 ans), de sexe féminin, des retraités et 'autres inactifs', des habitants de quartiers pavillonnaires, enfin des *apeurés*. De l'autre côté du facteur, on trouve un parfait contraste, des hommes, jeunes (20-25 ans), résidant en centre-ville, appartenant au groupe des *sereins*.

Le second facteur (11,18%) met à part les agressions ayant eu lieu dans un *cadre professionnel* : on trouve d'un côté les variables 'agression sur le lieu de travail ou d'études' et 'agression dans l'exercice du métier', et de l'autre des tentatives de vols violents. Dans le premier cas, l'agresseur est connu, donc l'agression est plus souvent élucidée, il s'agit d'une agression sans vol ou tentative de vol, et on retrouve les agressions nocturnes ; dans le deuxième cas, il s'agit d'agressions diurnes, survenues dans les transports publics, qui entraînent une peur durable et des prises de précautions ultérieures chez les victimes.

Les victimes d'agressions dans un contexte professionnel font plutôt partie des *parents inquiets*, intermédiaires, de 25 à 30 ans, habitant en immeuble collectif ; de l'autre côté on retrouve les jeunes (15-20 ans), étudiants, et la catégorie des *apeurés répressifs* (qui ont peur de tout pour eux pas pour les enfants).

Enfin, le troisième facteur (8,89%) oppose les vols violents avec dommages importants aux tentatives de vols violents. Les premiers sont déclarés à la police (pour faire punir l'agresseur), mais aussi à l'assurance qui rembourse et donne donc satisfaction. Les tentatives sont, quant à elles, du même côté de l'axe que les agressions verbales, accomplies par un agresseur connu, donc plus facilement élucidées par la police, et elles entraînent une prise ultérieure de précautions.

On ne trouve guère de contribution parmi les caractéristiques des agressés ou leurs opinions. Du côté des enquêtés ayant subi des vols effectifs, on trouve les *satisfaits de leur quartier*, qu'ils estiment agréable, les chômeurs ; du côté des tentatives, ceux appartenant à la catégorie des autres inactifs, *mécontents des désordres urbains* de leur quartier.

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base<sup>99</sup> d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique menant à répartir les agressés en cinq types distincts.

Le premier groupe, plus du quart des agressés (26,92%), rassemble les enquêtés qui ont subi une agression entraînant peu (ou pas) de dommage, celle-ci s'est produite dans la rue et n'a pas donné lieu à

---

<sup>99</sup> Les classifications sont faites à partir d'une analyse factorielle où toutes les variables précédentes sont actives afin de faire émerger différents types qui ne sont pas forcément caractérisés par la victimation. Ce sont des profils d'agressés et non d'agression que l'on souhaite voir apparaître. Cette remarque vaut également pour toutes les autres constructions de types de victimes.

un dépôt de plainte. Les *satisfaits de leur quartier* sont surreprésentés dans cette classe (66% au lieu de 41).

Le second groupe (23,08%) rassemble les victimes d'agressions à faible retentissement, n'entraînant aucune conséquence sur la santé (ou alors un faible impact) et aucune peur durable. Plus de la moitié des personnes de ce groupe ont subi une agression sans vol ou tentative de vol (56% contre 27% en moyenne). Il n'y a eu ni renvoi à la police, ni un dépôt de plainte, souvent parce que ça n'en valait pas la peine. Elle a souvent été commise sur le lieu d'études ou de travail (28% contre 9% en moyenne), sur des intermédiaires (qui représentent la moitié de ce groupe), appartenant à des ménages de 3 à 5 personnes et disposant de revenus allant de 800 à 2 400 €

Le troisième groupe est plus petit (16,67% des agressés) ; il est constitué de jeunes (85% des enquêtés de ce groupe ont entre 15 et 20 ans), d'étudiants ; ils ont subi une agression, souvent seulement verbale (62% contre 27% en moyenne), sur le trajet qui les mène à leur lieu d'études. Ils habitent en dehors d'une ZUS, font plutôt partie des *apeurés répressifs* et des *mécontents des désordres urbains* qui règnent dans leur quartier.

Le quatrième groupe (10,26%) est aussi marqué par le profil des victimes d'agression plus que par le type de l'agression. Ici, ce sont les personnes âgées (de 60 ans et plus), retraitées, vivant souvent seules avec de faibles revenus, qui se font agresser, par quelqu'un qu'ils connaissent dans un cas sur deux.

Enfin, le cinquième groupe (23,08%) rassemble les vols violents. Ces agressions entraînent, pour leurs victimes, des dommages importants et des conséquences durables sur leur santé. Elles sont déclarées à la police – souvent pour faire punir le voleur – et aboutissent à un dépôt de plainte ; elles sont aussi déclarées aux assurances qui remboursent et donnent donc satisfaction aux victimes. La moitié des agressés de ce groupe font partie des *apeurés*, ils ont peur dans toutes les situations.

Au total, on voit donc apparaître :

- un groupe important – la moitié des agressés – qui subit de petites violences ne portant pas à conséquence (groupes 1 et 2) ;
- deux groupes marqués par le profil, et surtout par l'âge, des victimes, d'un côté les agressions commises sur des jeunes (groupe 3), de l'autre sur des personnes âgées (groupe 4) ;
- enfin, un dernier groupe réunissant près du quart des agressés, qui subit des vols violents entraînant des dommages importants sur les victimes et un recours important auprès de la police et des assurances (groupe 5).

# Les vols personnels

## I. Les taux de vols personnels

indicateurs		vols personnels
prévalence -%-	générale	13,38 [11,26-15,5]
	à Aubervilliers*	8,95 [7,18-10,72]
multivictimation	générale	1,40
	à Aubervilliers*	1,44
incidence -%-	générale	18,71 [17,55-19,88]
	à Aubervilliers*	12,88 [12,08-13,68]

\* On ne tient compte ici que des victimations des Aubervilliersiens survenues à Aubervilliers

Tableau 42 : Vols personnels ; prévalence, multivictimation, incidence

13,38%<sup>100</sup> des habitants d'Aubervilliers âgés de 15 ans et plus – soit quelque 6 700 victimes<sup>101</sup> – ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004, *d'une autre sorte de vol* (portefeuille, sac à main...), cette fois sans violence.

La première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) affichait une prévalence sur deux ans de 5,3%<sup>102</sup>. Dix ans après, les enquêtes EPCV de l'INSEE montrent des taux, assez stables, de 4,3 à 6,7%, toujours sur deux ans<sup>103</sup>. Enfin, l'enquête-pilote sur une métropole régionale donnait une prévalence de 7,1%<sup>104</sup> et le taux francilien sur deux ans était de 5,45%<sup>105</sup>. Ici, on obtient sur deux ans un taux de 8,75%. La catégorie – *autre sorte de vol* – a un caractère assez résiduel ; ses contours ne sont pas très précis ; on peut dire cependant que le résultat observé ici se situe nettement au-delà des autres observations disponibles.

Pour chaque victime, on enregistre un nombre moyen – analogue à celui de l'enquête francilienne 2001<sup>106</sup> – de 1,40 vols sur trois ans<sup>107</sup>, soit une incidence de 18,71%. Les termes de comparaison portent tous sur deux ans. Pour une période analogue de deux ans, l'incidence d'Aubervilliers serait de 12,27%, ce qui la situe tout en haut de la fourchette de consensus.

Le point de comparaison le plus proche pour ces taux est l'autre commune de Seine-Saint-Denis que nous avons observée pendant la présente campagne. Tous les autres sites ont des taux de vols personnels nettement inférieurs.

<sup>100</sup> Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (42) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols personnels, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

<sup>101</sup> entre 5 600 et 7 700.

<sup>102</sup> En fait, ce résultat a été recréé après-coup par soustraction des vols de véhicules d'une catégorie indifférenciée de vols.

<sup>103</sup> Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004

<sup>104</sup> Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

<sup>105</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002

<sup>106</sup> Le nombre moyen de faits (multivictimation) sur deux ans était de 1,6 dans l'enquête CESDIP 1984-1985 ; de 1,25 à 1,57 dans les EPCV/INSEE; 1,42 dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000).

<sup>107</sup> Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer, le nombre moyen, une troncature telle que >4 victimations sur trois ans = 5.

	CESDIP 1984-85	INSEE 1994-95	INSEE 1995-96	INSEE 1996-97	INSEE 1997-98	INSEE 1998-99	INSEE 1999-2000	INSEE 2000-2001	Île-de- France 1999-2000	métropole régionale 1997-98
prévalence -%-	5,3	6,7	5,3	4,7	4,35	4,3	4,72	5,24	5,45	7,1
<i>multivictimation</i>	<i>1,6</i>	<i>1,28</i>	<i>1,31</i>	<i>1,30</i>	<i>1,15</i>	<i>1,14</i>	<i>1,25</i>	<i>1,34</i>	<i>1,18</i>	<i>1,42</i>
incidence -%-	8,5	8,6	6,9	6,1	5,01	4,9	5,91	7,07	6,43	10

Tableau 43 : Vols personnels ; comparaison entre enquêtes

Cependant, un certain nombre de victimes – 58 – ont été volées en dehors d’Aubervilliers. Parmi elles, certaines n’ont subi aucun autre vol personnel antérieur, d’autres si. Dans ce dernier cas, il serait aventuré de supposer que tous les vols ont été subis en dehors de la commune d’Aubervilliers comme le plus récent ; il est (statistiquement) plus vraisemblable que cette circonstance est propre à ce dernier événement. Par conséquent, on enlève seulement le vol le plus récent mais on tient compte des vols antérieurs subis par cet enquêté. La correction ne porte plus sur 58 enquêtés mais sur 44. On obtient alors une prévalence de 8,95%, un nombre moyen de 1,44 fait en trois ans, enfin une incidence de 12,88%. Pour autant, il ne s’agit pas de vols personnels à Aubervilliers mais seulement de ceux subis par des Albertivillariens à Aubervilliers. Une fois la précision donnée, on poursuit l’analyse sur l’ensemble des vols personnels, quel que soit leur lieu de commission, ce qui correspond à la notion de victimation des Albertivillariens.

victimations	vol personnel
agressions tout-venant	8,27
agressions entre proches	2,26
agressions sexuelles	4,51
vols personnels	<i>n=133</i>
cambrjolages	9,77
vols de voitures	12,78
vols dans/sur véhicules	18,80
dégradations/destructions de véhicules	14,29
vols de deux-roues	4,51

Lecture : 8,27% des victimes de vols personnels l’ont aussi été d’agressions tout-venant ...

Tableau 44 : Multivictimations hétérogènes

Les victimes de vols personnels peuvent aussi avoir subi, au cours de la période d’enquête, d’autres victimations (multivictimation hétérogène) ; ce risque est plus ou moins répandu selon la fréquence de chacune des autres victimations (tableau 44). Évidemment ce sont les atteintes à la voiture dont nos volés ont le plus de chances de pâtir.

## II. Les circonstances des vols personnels

Comme dans les enquêtes franciliennes de 2001 et 2003, les  $\frac{3}{4}$  des incidents mentionnés sont des vols consommés ; ils concernent une grande diversité d’objets dont la répartition diffère de celle observée dans ces mêmes enquêtes : on relève moins de vols de cartes, de chéquiers et de vêtements mais beaucoup plus de vols de téléphones portables et ordinateurs. Ce dernier point est notable également dans les autres sites de cette campagne d’enquêtes.

objets volés	vols personnels -%-*
argent, montre, bijoux	54,37
carte de crédit ou chéquier	26,21
papiers d'identité	32,04
vêtements	1,94
sacs, bagages	13,59
téléphones portables, ordinateurs	35,92
autres objets	23,30

\* plusieurs objets différents peuvent avoir été dérobés au cours d'un même vol

Tableau 45 : Vols personnels ; sortes d'objets volés

La moitié des vols portent sur des objets de valeur (argent, montre, bijoux), qui peuvent être accompagnés de ce qui constitue un sac à main ou un bourse. On remarquera que si les téléphones portables semblent bel et bien s'être taillé une place non négligeable dans les objets volés, ils n'ont pas remplacé tous les vols plus classiques.

quartier	31,58
ville	24,81
département	18,80
région	17,29
ailleurs en France	7,52
ailleurs à l'étranger	0,00
domicile	5,26
autre logement	0,00
partie commune	3,76
café	3,76
base de loisirs	3,01
commerce	8,27
école	1,50
rue	15,04
transport public	44,36
gare	3,01
autre	12,03

Tableau 46 : Vols personnels, lieux de commission (%)

Le vol n'est pas d'abord une victimation de proximité, mais plutôt de déplacement, de vie sociale. Le tiers seulement des incidents s'est passé dans le quartier où habite la victime. Parmi les lieux de victimation dominant clairement les transports en commun (44,36% ; gares : 3,01%)<sup>108</sup> ; viennent ensuite les commerces, cafés et bases de loisirs qui ensemble représentent 15,04% et la rue qui à elle seule compte autant. Les locaux scolaires sont beaucoup moins cités qu'on pourrait le penser (1,50%)<sup>109</sup> ; quant au lieu d'habitation, il est tout à fait minoritaire (5,26%). Cette liaison avec le déplacement apparaît encore quand on regarde les corrélations avec la vie professionnelle : le vol intervient une fois sur cinq sur les lieux du travail (22,62%), une fois sur six (14,93%) dans l'exercice du métier, mais plus d'une fois sur trois lors d'un trajet pour aller travailler (36,92%).

<sup>108</sup> Sur les 59 vols qui ont eu lieu dans les transports en commun, 48, soit 81,36% ont été commis dans le bus.

<sup>109</sup> Mais l'enquête ne touche que les plus de quatorze ans.

### III. Les renvois

#### 1. Les renvois à la police et à la gendarmerie

va à la police*	40,60
téléphone à la police	3,01
police déjà informée	1,50
police pas informée	54,89
dépose une plainte	36,84
taux d'élucidation	3,33
taux de satisfaction**	36,67

\*Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes vol personnel, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

\*\* Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 47 : Vols personnels ; renvoi à la police ou gendarmerie (%)

Le taux de plainte est au même niveau que celui observé dans l'enquête Île-de-France 2001 (38,77%) mais est l'un des plus bas de ceux observés dans la présente enquête. Les taux relevés dans la série des enquêtes nationales sont nettement plus élevés, malgré leur notable érosion au fil du temps. Ainsi la première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) affichait une propension à la plainte de 68,4% ; l'enquête 2002-2003 ne mentionne plus qu'un taux de 56% et l'enquête pilote sur une métropole régionale 58,5%. Cependant, les autres enquêtes posaient une question moins précise – *avez-vous informé la police ou la gendarmerie ?* – elle correspond ici à la somme de *va à la police* et *téléphone à la police*, 43,61%, qui reste tout de même à un niveau inférieur.

raisons		vols personnels
non-renvoi	pas la peine	36,99
	servi à rien	49,32
	ne regarde pas police	0,00
	autre	13,70
renvoi	recupérer bien volé	23,73
	pour l'assurance	16,95
	faire punir	10,17
	il faut le faire	23,73
	ça ne se reproduise pas	11,86
	autre	13,56

Tableau 48 : Vols personnels ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie (%)

Bien entendu, on se déplace plus volontiers si le vol a été consommé<sup>110</sup>, rarement en cas de simple tentative. Parmi les abstentionnistes, près d'un sur deux estime que la démarche n'aurait *servi à rien*, probablement en raison du faible taux de succès de la police, et plus d'un sur trois pense qu'elle n'en vaudrait *pas la peine* (des tentatives ou des dommages mineurs). Le scepticisme envers l'action de la police est ici supérieur à ce qui avait été observé dans l'enquête Île-de-France 2001 (39%) mais comparable aux observations franciliennes de cette campagne d'enquêtes. Ceux qui se décident à informer les services officiels avancent des motivations finalement pas si irréalistes : *retrouver l'objet volé*, (23,73%<sup>111</sup>) ou seulement civiques (*il faut le faire*, 23,73%) ; moins nombreux sont ceux qui agissent sous

<sup>110</sup> La police n'est pas informée dans 45% des cas de vols consommés, mais dans 90% des cas de tentatives.

<sup>111</sup> Mais seulement 16,50% des volés déclarent avoir récupéré le bien dérobé...

une pulsion punitive ou préventive (*empêcher que ça se reproduise*). Au reste, ils sont rarement (15%) informés des suites de leur démarche<sup>112</sup> ; les chances d'élucidation sont insignifiantes (3,33% de ceux qui sont entrés en contact avec la police) ; le taux de satisfaction de ceux qui ont eu l'occasion d'avoir un contact avec la police est finalement médiocre... au vu des performances policières dans ces affaires, on pourrait cependant s'étonner de le trouver si élevé.

## 2. Comparaison entre enquête et statistiques policières

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres aux vols personnels.

Du côté de l'enquête, on a réuni les vols personnels sans violence, les vols de vélos<sup>113</sup> (une sous-catégorie du module des vols de deux-roues), enfin les vols au domicile (une sous-catégorie du module 'cambriolage'). Chacune de ces catégories est affectée d'un taux de plainte particulier ; il faut donc calculer l'incidence apparente de chacune avant de faire la sommation. En outre, pour obtenir les estimés, il faut rapporter les taux d'incidence tantôt aux individus de 15 ans et plus, tantôt au nombre de ménages, ce qui oblige, là encore, à opérer des calculs séparés avant de parvenir au total.

Du côté des données policières, on a retenu les index 32 (vol à la tire), 42 (autres vols simples contre les particuliers dans des locaux privés) et 43 (autres vols simples contre des particuliers dans des lieux publics).

vols	personnels	de vélos	dans logement	total
incidence 2002-03-04	5 405 – 7 490	703 – 1 316	617 – 1200	6 725 – 10 007
taux de plainte -%-	31,5	13,9	40,7	
incidence apparente 2002-03-04	1 700 – 2 356	98 - 183	252 - 489	2 050 – 3 028
données policières 2002-03-04	2 377			
échantillon	994			
recensement 1999, population 15+	50 068			
ménages albertivillariens	25 094			

Tableau 49 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières

Le déficit de la mesure policière par rapport à celle tirée de l'enquête est plus élevé que pour les agressions (3,5). En tout cas, il s'explique entièrement par la propension des volés au renvoi : le comptage policier s'inscrit dans l'intervalle de confiance de l'incidence apparente.

<sup>112</sup> Les enquêtés sont plus nombreux à déclarer avoir récupéré l'objet volé. À Aubervilliers, on retrouve plus souvent un objet volé qu'on est informé par la police de son action.

<sup>113</sup> Que la police n'identifie pas à part au contraire des vols de deux roues à moteur.

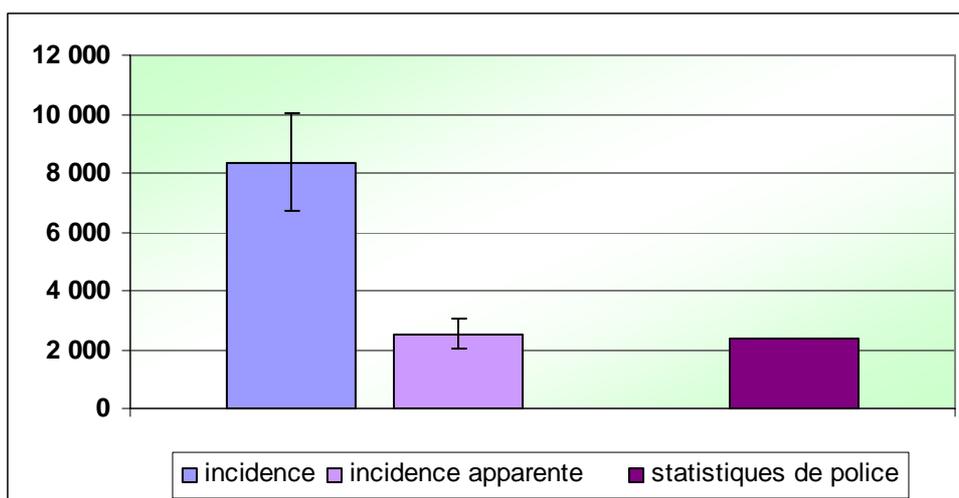


Figure 10 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

## 2. Les autres renvois

Quels autres recours la victime peut-elle bien tenter de mobiliser ? L'assurance ? On y recourt à peine une fois sur six<sup>114</sup> : le plus souvent l'incident n'est pas assez grave, éventuellement le sinistre ne paraît pas couvert ou bien encore l'enquêté n'est pas assuré. Un gros tiers des déclarants sont finalement indemnisés ; la proportion des satisfaits est encore supérieure ; quant aux mécontents, ils invoquent l'insuffisance du remboursement (25%) ou surtout le fait que *l'argent ne remplace pas tout* (41,67%). Au total, les indemnisés représentent quelque 6,77% des volés<sup>115</sup> : globalement, l'assurance ne tient qu'une place tout à fait mineure sur la scène de cette victimation.

Quant aux autres recours possibles, 14% des victimes se tournent vers la police municipale – un niveau bien plus élevé que celui observé en 2001 en Île-de-France mais dans l'ordre de grandeur observé sur les autres sites de la présente campagne – un peu moins déclarent l'incident à la société de transports publics.

## IV. Les caractéristiques des volés

Les femmes sont plus exposées au vol que les hommes et ce trait se vérifie quelle que soit la sorte d'objet dérobé, à l'exception toutefois des vols de vêtements.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
hommes	33,08	48,09
femmes	66,92	51,91

Tableau 50 : Volés ; répartition par sexe (%)

Ceux qui sont dans leur vingtaine sont aussi surreprésentés ; c'est surtout vrai pour toutes les sortes d'objets, à l'exception – c'est compréhensible – des bagages et sacs. Ensuite, le risque fléchit –

<sup>114</sup> Pire que les ordres de grandeur généralement observés -- une fois sur cinq -- soit dans l'enquête francilienne 2001, soit dans les enquêtes nationales (Pottier, Robert, Zauberman, 2002, 73 ; Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999, 283).

<sup>115</sup> Résultats analogues dans les enquêtes nationales citées à la note précédente, également dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale (Zauberman, Robert, Pottier, 2000, 210). À noter que le taux d'indemnisation est identique si l'on considère seulement les vols consommés : 6,70%.

contrairement à ce que l'on observait en 2001 pour les victimes franciliennes – mais il reprend pour les plus âgés, au moins quand sont en cause les vols d'argent, de chèques ou de cartes de crédit, enfin de papiers d'identité. On observe une structure bipolaire : les jeunes sont victimes de vols de toutes sortes, les personnes âgées probablement seulement de vol à la tire de leurs portefeuilles. Malgré tout, le vol est avant tout un risque pour les jeunes adultes ; c'est vraiment la caractéristique dominante de ce type de victimes. Les plus jeunes ne sont fortement exposés que pour les vols de téléphones portables et ordinateurs.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
15-20	6,77	9,46
21-30	27,07	18,01
31-50	33,83	40,14
50-65	18,05	17,91
>65	14,29	14,49

Tableau 51 : Volés ; répartition par classes d'âge (%)

On retrouve la structure bipolaire observée ci-dessus dans la surreprésentation, d'un côté, des ménages à bas revenus (moins de 800€ de revenus mensuels) et des étudiants, qui constitue vraisemblablement un artéfact de la plus grande fréquence de jeunes, et, de l'autre, des ménages à hauts revenus (revenus mensuels supérieurs à 5 600€).

En revanche, on notera des différences caractéristiques touchant le type d'environnement ou la sorte d'habitat : on est plus volé si l'on habite le centre-ville (36,09 au lieu de 34,31%), moins au contraire si l'on vit dans une zone pavillonnaire ; le risque est un peu accru dans des habitats collectifs (90,98 au lieu de 85,71%), il est diminué si l'on habite une maison. Toutefois, ces particularités des volés sont moins nettes qu'en Île-de-France au cours de l'enquête 2001<sup>116</sup>.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
primaire	15,04	13,98
secondaire premier cycle	20,30	16,90
secondaire deuxième cycle	27,07	37,02
supérieur	37,59	32,09

Tableau 52 : Volés ; répartition par niveau d'instruction (%)

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
appartement dans un immeuble collectif	90,98	85,71
maison individuelle	7,52	12,07
autre	1,50	2,21

Tableau 53 : Volés ; répartition par type d'habitat (%)

<sup>116</sup> Elles le sont suffisamment, cependant, pour poser la question de savoir pourquoi le lieu où l'on habite influence une variable dont on a dit précédemment qu'elle n'était pas locale. La réponse réside peut-être dans le fait que le lieu d'habitation détermine aussi les transports publics que l'on utilise.

	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
agriculteurs exploitants	0,00	0,00
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,75	1,51
cadres et prof. intel. sup.	0,75	6,54
professions intermédiaires	15,79	12,78
employés	24,06	17,51
ouvriers	8,27	12,78
retraités	19,55	18,41
chômeurs (y.c. à la rech. d'un 1er emploi)	9,02	9,56
élèves ou étudiants	12,78	10,97
autres inactifs	8,27	9,26

Tableau 54 : Volés ; répartition par PCS (%)

revenus bruts mensuels (en €)	victimes de vols personnels	ensemble des enquêtés
<400	4,51	1,21
400-800	12,03	8,15
800-2 400	45,86	51,31
2 400-3 800	18,80	19,92
3 800-5 600	5,26	5,43
>=5 600	2,26	1,11
nsp	8,27	7,04
refus	3,01	5,84

Tableau 55 : Volés ; répartition selon le revenu du ménage (%)

## V. Comparaison des volés selon les zones

zones	prévalence -%-	multivictimation	incidence -%-
Est	12,78 [9,83 - 15,73]	1,25	16,02 [12,79 - 19,26]
Ouest	13,97 [10,93 - 17,01]	1,53	21,36 [17,77 - 24,95]
ensemble	13,38 [11,26 - 15,5]	1,40	18,71 [16,29 - 21,14]

Tableau 56 : Vols personnels ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

Les deux zones d'Aubervilliers ne distinguent pas les habitants en fonction de leur surexposition : à l'Est la prévalence est de 12,78%, à l'Ouest, de 13,97%. Les taux de multivictimation sont presque identiques, de sorte que les incidences sont elles aussi indiscernables.

On peut aussi rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des vols personnels. On se rappelle que nous n'avons pas encore identifié de telles différences pour Aubervilliers ; il en est de même pour les vols : la différence, tout à fait minime mais qui joue encore à l'avantage de la ZUS, n'est pas significative.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
vols personnels	12,97	13,62	13,38	NS

Tableau 57 : Vols personnels ; prévalences des vols personnels en ZUS et hors ZUS (%)

Toutefois, ici aussi, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. Il va être nécessaire de chercher à construire une typologie qui fasse du sens – c'est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

## VI. Types de volés

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de vols personnels, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions.

On retient les trois premiers axes qui expliquent ensemble 45,60% de l'inertie totale.

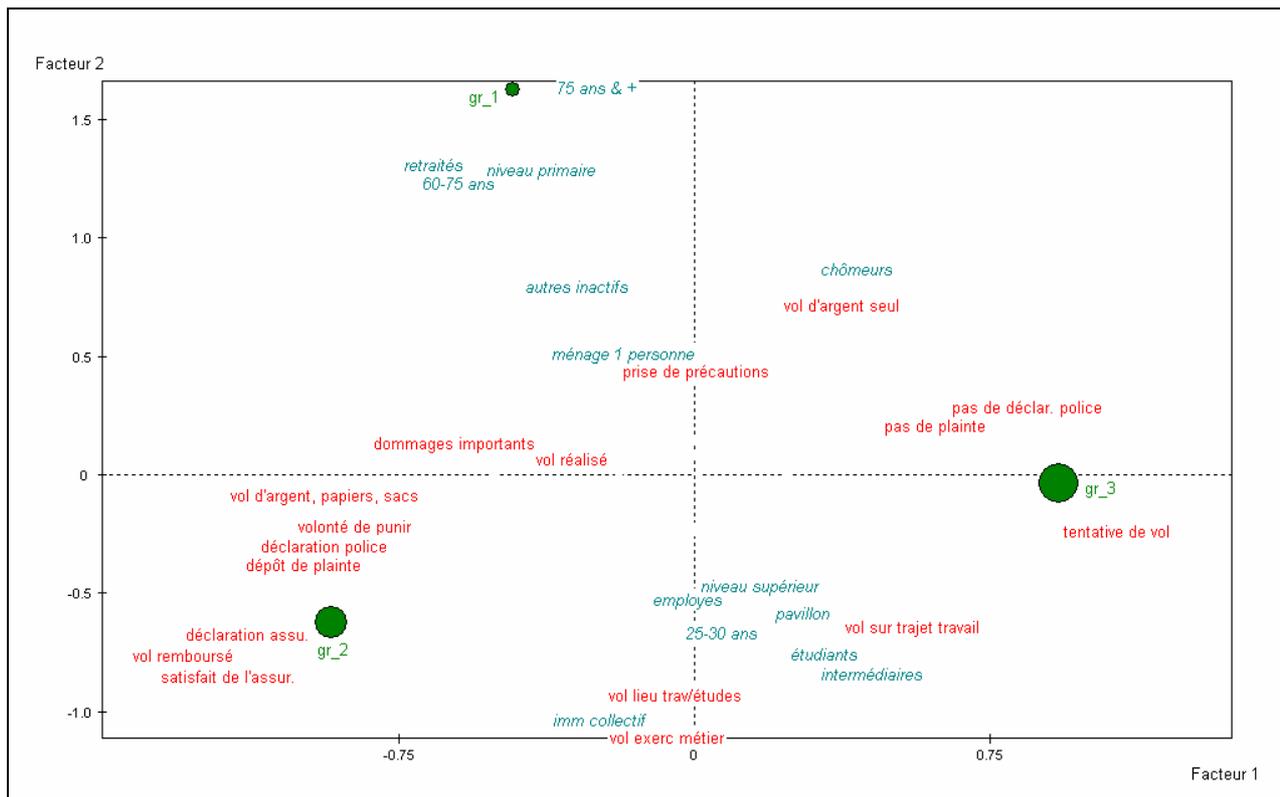
Le premier axe (23,09% de variance expliquée) oppose les vols ayant eu lieu dans un cadre professionnel (sur le lieu de travail ou d'études, sur le trajet menant au travail, dans l'exercice du métier) à ceux ayant eu lieu dans un cadre privé. Pour les premiers, il s'agit plutôt de tentatives, rien n'a été volé ; pour les seconds, le vol (souvent d'argent) a été réalisé et a entraîné d'importants dommages, un renvoi à la police et une prise de précautions par la suite. *C'est l'axe qui oppose le privé au professionnel.*

Les personnes qui subissent des vols dans un cadre professionnel (ou scolaire) sont plutôt des jeunes (15-25 ans), intermédiaires ou étudiants, appartenant à la catégorie des *parents inquiets* ; à l'opposé, on retrouve des personnes plus âgées (50-75 ans), des retraités, des enquêtés à faible capital scolaire, habitant plutôt un quartier pavillonnaire.

Le deuxième axe (12,34% de la variance) *oppose les vols déclarés à la police à ceux qui ne l'ont pas été.* Les vols déclarés ont plutôt lieu la nuit, dans un lieu de loisirs ou dans l'exercice du métier, ils mènent à une plainte et à une déclaration à l'assurance et sont souvent déclarés à la police avec une volonté de punir le voleur ; du côté des déclarants, on retrouve les 40-50 ans, les cadres et scientifiques, de niveau supérieur, habitant en immeuble collectif, les ménages qui perçoivent des revenus confortables (3 800-5 600€) et enfin, ceux qui *participent à la vie locale*. Du côté des personnes qui ne déclarent pas le vol qu'ils ont subi à la police, on trouve les chômeurs, de faible capital scolaire et les ménages de plus de 3 personnes aux revenus peu élevés.

Enfin, le troisième axe (10,17% de la variance) *oppose les vols déclarés à l'assurance à ceux qui ne l'ont pas été.* Les vols déclarés à l'assurance ont aussi été l'objet d'un renvoi à la police ; ils ont été remboursés par l'assurance et les enquêtés sont satisfaits de son intervention ; il s'est souvent agi ici de vols de portables. Du côté des vols non déclarés à l'assurance, on trouve ceux survenus dans l'exercice du métier ; ils ont parfois été déclarés à la police dans un souci de punition du voleur. L'élucidation par la police contribue à ce côté du facteur ainsi que la prise de précautions ultérieure par l'enquêté.

Du côté des renvoyants à l'assurance, on trouve les *apeurés*, ceux qui ont peur pour tout et sont préoccupés par la délinquance, les ménages de plus de 3 personnes qui vivent en immeuble collectif, les enquêtés qui se déclarent de droite ; à l'opposé se trouvent ceux qui considèrent que leur quartier manque d'équipements, les cadres et les ménages d'une personne.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 11 : Vols personnels ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique.

La première classe (15,79% des volés) est la plus petite. Les sexagénaires y sont beaucoup plus nombreux que la moyenne ; pratiquement tous les membres de ce groupe sont retraités. Leur capital éducatif est beaucoup plus modeste que la moyenne. Plus des 4/5 vivent seuls. Les deux tiers sont des *apeurés répressifs*. On se trouve en présence de vols au détriment des *personnes âgées*.

La deuxième classe (38,35% des volés) regroupe les victimes d'un vol consommé (96% contre 77) qui l'ont signalé à la police, souvent avec l'espoir de voir le voleur puni. La majorité d'entre elles a déposé plainte (86% contre 37 en moyenne) ; elles sont aussi plus nombreuses qu'en moyenne à avoir déclaré le vol à leur assurance (35% contre 17%). Le vol a souvent concerné de l'argent, des papiers, ou un sac (dans 65% des cas). C'est le *renvoi aux institutions* qui caractérise cette classe.

Enfin, la troisième et dernière classe (45,86%) réunit les enquêtés n'ayant pas déclaré le vol à la police – donc pas non plus déposé plainte – le plus souvent parce que *ça n'aurait servi à rien* (51% contre 27) parfois aussi parce que *ça n'en valait pas la peine* (36% contre 20). Ils ne l'ont pas non plus déclaré à leur assurance. Ils ont, plus souvent qu'en moyenne (42% contre 22), été victimes d'une simple tentative de vol ; en tous cas, consommés ou simplement esquissés, ces vols n'ont entraîné que peu ou pas de dommages (85% contre 73). Parmi les enquêtés de ce groupe, 16% sont chômeurs, contre 9% en moyenne. C'est l'*inertie* des volés qui caractérise ce groupe.

En fin de compte, on peut distinguer des profils de volés bien contrastés :

- dans près de la moitié des cas, l'incident est sans relief et n'entraîne aucune réaction (groupe 3) ;
- dans plus d'un tiers des cas, il est sérieux et déclenche des renvois à la police (groupe 2) ;
- enfin, un sixième des cas sont des vols au détriment des personnes âgées (groupe 1).

# Les cambriolages

## I. Les taux de cambriolages

indicateurs	cambriolages	cambriolages résidences principales
prévalence -%-	10,76 [8,83-12,69]	9,26 [7,46-11,06]
<i>multivictimation</i>	1,33	1,37
incidence -%-	14,29 [12,11-16,46]	12,68 [10,61-14,74]

Tableau 58 : Cambriolages ; prévalence, multivictimation, incidence

On quitte maintenant les victimations individuelles pour venir à celles qui concernent l'ensemble du foyer, d'abord bien entendu le cambriolage.

10,76%<sup>117</sup> des ménages albertivillariens – soit quelque 2 700 foyers<sup>118</sup> – ont donc, d'après l'enquête – fait l'objet d'un cambriolage (*quelqu'un a-t-il pénétré chez vous sans autorisation, ou tenté de le faire, et volé quelque chose, ou essayé de le faire, que ce soit dans votre domicile principal ou dans votre résidence secondaire, ou encore dans un local professionnel qui vous appartient*) au moins une fois en 2002, 2003, 2004.

Ce taux, très proche de celui observé en 2001 en Île-de-France, est plus important que celui relevé deux ans après dans la même région. Il paraît en tout cas beaucoup plus élevé que ceux figurant dans les autres enquêtes disponibles, mais celles-ci ne retiennent généralement que les cambriolages de la résidence principale et seulement sur deux ans. Si l'on borne la comparaison à ce noyau dur du cambriolage, on obtient pour Aubervilliers une prévalence de 6,54%<sup>119</sup> sur deux ans, supérieure donc à la plupart de celles observées dans les enquêtes précédentes (tableau 59), et l'une des plus importantes de celles relevées dans les sites franciliens participant à la présente campagne.

cambriolages au domicile sur deux ans	prévalences nationales	prévalences Île-de-France	prévalence urbaine
CESDIP, 1984-1985	4,66		
INSEE, EPCV, 1994-1995	3,50		
INSEE, EPCV, 1995-1996	3,57		
INSEE, EPCV, 1996-1997	3,16		
INSEE, EPCV, 1997-1998	2,71		
INSEE, EPCV, 1998-1999	2,72		
INSEE, EPCV, 1999-2000	2,53		
INSEE, EPCV, 2000-2001	2,45		
INSEE, EPCV, 2001-2002	2,8		
INSEE, EPCV, 2002-2003	2,5		
métropole régionale 1997- 98			3,03
Île-de-France 1999-2000		4,78	

<sup>117</sup> Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (13) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les cambriolages, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

<sup>118</sup> Entre 2 200 et 3 200.

<sup>119</sup> Sur la seule résidence principale, l'incidence triennale serait comprise entre 7,46 et 11,06% ; sur deux ans, elle tomberait entre 5,00 et 8,08.

Tableau 59 : Cambriolages de la résidence principale ; comparaison des prévalences (sur deux ans) selon les enquêtes<sup>120</sup> (%)

Si l'on revient maintenant à l'ensemble des cambriolages mentionnés à Aubervilliers, le nombre moyen de faits (multivictimation homogène) en trois ans est de 1,33<sup>121</sup> par ménage, ce qui donne une incidence de 14,29%. Ce résultat est plus élevé que celui observé en Île-de-France en 2001, et aussi que celui relevé dans l'enquête 2003.

Au total, Aubervilliers présente des taux qui sont supérieurs à ceux observés dans la plupart des enquêtes précédentes.

Que les résultats franciliens et lyonnais du début du XXI<sup>e</sup> siècle soient très supérieurs aux données nationales ne permet pas – faute de disposer d'enquêtes antérieures sur ces terrains – de dire s'il faut y voir une reprise du cambriolage après une période de baisse marquée<sup>122</sup> ou s'il s'agit simplement du plus fort risque habituel des grandes métropoles comparées à la France entière. On saisit par là l'intérêt pour les collectivités territoriales à disposer d'enquêtes périodiques.

Un petit nombre de cambriolages (13, soit 12,15%) se sont déroulés en dehors d'Aubervilliers ; il s'agit le plus souvent (7/13) de résidences secondaires. Si l'on se restreint au cambriolage du domicile et de ses annexes, on ne devrait plus trouver d'incidents hors commune. En fait, il en reste trois qui concernent vraisemblablement des enquêtés domiciliés en dehors d'Aubervilliers lors du cambriolage. On remarquera d'ailleurs que certains domiciles cambriolés (6) ne se situent pas dans le quartier où vit l'enquêté au moment de l'enquête... ici encore, on peut penser à un déménagement entre l'incident et son récit.

victimations	cambriolage
agressions tout-venant	16,82
agressions entre proches	2,80
agressions sexuelles	0,00
vols personnels	12,15
cambriolages	<i>n=107</i>
vols de voitures	14,02
vols dans/sur véhicules	23,36
dégradations/destructions de véhicules	24,30
vols de deux-roues	12,15

Lecture : 16,82% des victimes de cambriolages l'ont aussi été d'agressions tout-venant ...

Tableau 60 : Multivictimations hétérogènes

Certains cambriolés ont aussi subi, au cours de la période d'enquête, d'autres victimations (multivictimations hétérogènes). Évidemment, ce risque varie selon la fréquence de chacune de ces autres victimations : ce sont donc les atteintes aux véhicules qui ont le plus de chances de menacer aussi le cambriolé.

<sup>120</sup> Les données figurant dans ce tableau diffèrent légèrement de celles publiées dans le rapport Île-de-France 2001 (Pottier, Robert, Lagrange, 2002) dans la mesure où l'on n'avait pas utilisé alors les pondérations INSEE dont il a été, au contraire, tenu compte ici comme dans le tableau annexé à Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

<sup>121</sup> 1,37 si l'on considère seulement la résidence principale. Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que  $>3=4$ .

<sup>122</sup> Dans un article antérieur (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999), nous avons pu déterminer que la forte baisse globale du cambriolage entre le milieu des années 1980 et le milieu de la décennie suivante tenait, pour l'essentiel à un assagissement du risque de cambriolage en région parisienne.

## II. Les circonstances

Dans cette enquête, le cambriolage vise trois fois sur quatre le domicile<sup>123</sup> ; les résidences secondaires représentent un peu moins d'une fois sur dix (8,41%) et les locaux professionnels un peu plus d'une fois sur vingt (5,61%)<sup>124</sup>. On trouve davantage de tentatives parmi les cambriolages du domicile ou de ses annexes. Peut-être est-on plus attentif aux simples tentatives quand elles prennent pour cible le lieu d'habitation, de sorte qu'on les mentionne plus volontiers à l'enquêteur. Peut-être les cambriolages ont-ils moins de chance de réussir au domicile puisque le cambrioleur risque davantage d'être dérangé par le propriétaire.

67,29% des victimations ont eu lieu par effraction ; un tout petit nombre (3,74%) en pénétrant dans les lieux grâce à une fausse identité<sup>125</sup> ; 15,89% représentent de simples vols au domicile puisque le malfaiteur est entré par une porte ou une fenêtre laissée ouverte.

Malgré la consigne enjoignant aux enquêtés de ne mentionner qu'une fois le même incident, on peut se demander si certains cambriolages n'ont pas également été mentionnés comme vols personnels au domicile. Parmi les 2 personnes ayant déclaré à la fois un cambriolage et un vol personnel au domicile principal durant les trois dernières années, 1 déclare comme dernière année de victimation la même année pour les deux incidents. Si l'on tient compte de la ventilation entre tentative et méfait réalisé, cette seule personne finalement au maximum pourrait avoir violé la consigne et encore n'est-ce pas certain. On peut donc tenir pour exclu le risque de doublonnage entre cambriolage et vol personnel.

Deux cambriolages sur cinq, seulement, (41,12%) ont finalement réussi<sup>126</sup>. Il est plus étonnant de constater que les biens volés ont pu être récupérés un nombre de fois non négligeable (13,64%). En fin de compte, la victime juge le dommage important plus d'une fois sur trois (33,64%) et moyen à peu près aussi souvent (30,84%). 41,67% des incidents ayant entraîné des dommages importants et la moitié de ceux accompagnés de dommages moyens correspondent à de simples tentatives ce qui confirme qu'elles peuvent causer des dégâts. On notera enfin qu'une fois sur trois (31,78%) la victime attachait une valeur sentimentale à l'objet dérobé<sup>127</sup>.

réactions à l'intrusion	CESDIP 1984-1985 national	métropole régionale 1997-1999	Île-de-France 1998-1999-2000	Aubervilliers 2002-2003-2004
désagréable durable	38,15	39,6	31,07	28,97
désagréable passager	35,90	52,1	54,25	59,81
peu important	25,90	8,3	14,69	11,21

Tableau 61 : Cambriolages ; réactions à l'intrusion, comparaison entre enquêtes (%)

<sup>123</sup> 73,83%, avec les annexes : 85,98%.

<sup>124</sup> Dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale, la part du cambriolage domiciliaire est plus faible, et avec une ventilation toute différente entre le logement (36,5) et ses annexes (43,8). Les résidences secondaires étaient à 9,40 et les locaux professionnels à 7,30% (Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 23-25).

<sup>125</sup> Par exemple en se faisant passer pour l'agent chargé de relever le compteur d'eau.

<sup>126</sup> La prise d'une fausse qualité semble la méthode la moins efficace ; évidemment, trouver une porte ou une fenêtre ouverte constitue, à l'inverse, le procédé le plus sûr. Le taux de réponse « autre » est cependant le plus élevé.

<sup>127</sup> C'est le syndrome du bougeoir de la tante Aglaé, éventuellement dénué de valeur marchande, mais apprécié comme souvenir de famille. On se rappellera que 41,67% de ceux qui ont subi un vol personnel, qui ont déclaré le vol à leur assurance mais en sont mécontents, s'en expliquent en disant que « l'argent ne remplace pas tout ».

Le cambriolage se distingue aussi des autres victimations matérielles par une dimension d'intrusion dans l'espace privé qui entraîne des réactions psychologiques plus ou moins durables, en tout cas très répandues : les cas qui y échappent n'ont généralement pas dépassé le stade de la tentative, en sorte qu'il n'y a pas eu vraiment intrusion. Les réactions observées à Aubervilliers ressemblent à l'enquête Île-de-France 2001 mais diffèrent des enquêtes France entière. Y aurait-il une réaction typiquement parisienne ? Pas sûr car les réponses des habitants de l'agglomération lyonnaise dans la présente enquête ne ressemblent pas davantage à celles observées dans les enquêtes précédentes. En tout cas, le sentiment durable de désagrément est évidemment, à Aubervilliers comme ailleurs, plus fréquent dans les rares cas où cambrioleurs et cambriolés se sont rencontrés<sup>128</sup>.

On peut encore noter que les cambriolages diurnes sont plus fréquents que les nocturnes mais que le taux de réussite ne change pas beaucoup dans un cas ou dans l'autre.

Au total, la structure des circonstances du cambriolage ne diffère pas beaucoup à Aubervilliers de ce qui avait été observé dans l'enquête francilienne de 2001.

### III. Les renvois

#### 1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

	ensemble des vols	vol consommé	tentative de cambriolage
va à la police*	31,78	40,91	25,40
téléphone à la police	28,04	36,36	22,22
police déjà informée	6,54	4,55	7,94
police pas informée	32,71	18,18	42,86
dépose une plainte	33,64	43,18	26,98
taux d'élucidation	11,27	11,11	11,43
taux de satisfaction**	25,35	16,66	34,28

\* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de cambriolage, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

\*\* Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 62 : Cambriolages ; renvoi à la police ou gendarmerie (%)

Le taux de plainte paraît de prime abord étonnamment faible<sup>129</sup> : les enquêtes nationales disponibles le situent plutôt autour des trois quarts des cambriolés<sup>130</sup>. Cependant, elles comptent tous les renvois à la police ou à la gendarmerie sans se soucier de discerner parmi eux les véritables dépôts de plainte : un bon nombre de cambriolés albertivillariens se bornent à téléphoner aux services officiels sans se déplacer, une démarche qui ne permet pas de déposer formellement une plainte. Pourtant, une fois sur trois, il s'agit de cambriolages réussis, mais les dommages apparaissent peu considérables. La véritable différence se situe entre ceux qui s'abstiennent de tout renvoi et ceux qui en font un, fût-ce seulement par téléphone : presque la moitié des simples tentatives sont dans le premier cas et seulement le sixième des cambriolages réussis<sup>131</sup>. Si l'on se borne aux cambriolages réalisés, on observe un taux de renvoi des trois quarts, comparable aux scores des autres enquêtes, mais avec cette précision déjà rencontrée dans

<sup>128</sup> C'est-à-dire dans 16,82% des cas.

<sup>129</sup> Il varie selon la gravité des dommages : 63,89% s'ils sont importants ; 30,30% en cas de dommages modérés ; 7,89% s'il n'y en a pas.

<sup>130</sup> Celui de l'enquête CESDIP des années 1980 se situe à 75,5% ; les différentes enquêtes INSEE de la fin des années 1990 le placent entre 73 et 81%.

<sup>131</sup> Dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale, on relevait un taux de renvoi de 66,7% seulement, mais l'on retrouvait les niveaux habituels (81%) si l'on se bornait aux cambriolages réussis au domicile (Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000).

l'enquête francilienne de 2001 : une fois sur trois, il s'agit seulement d'un appel téléphonique exclusif de toute possibilité de dépôt de plainte.

raisons		ensemble	vol consommé	tentative de cambriolage	dommage plutôt important	dommage peu important	aucun dommage matériel
non-déclaration -%-	pas la peine	28,57	37,50	25,93	0,00	30,00	31,82
	servi à rien	45,71	37,50	48,15	100,00	30,00	45,45
	ne regarde pas la police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	autre	25,71	25,00	25,93	0,00	40,00	22,73
déclaration -%-	recupérer biens volés	5,80	11,43	0,00	12,50	0,00	0,00
	pouvoir faire déclaration assurance	44,93	42,86	47,06	50,00	45,45	33,33
	faire punir le voleur	11,59	14,29	8,82	9,38	13,64	13,33
	faut le faire	14,49	11,43	17,65	12,50	13,64	20,00
	ça ne se reproduise pas	18,84	17,14	20,59	12,50	18,18	33,33
	autre	4,35	2,86	5,88	3,13	9,09	0,00

Tableau 63 : Cambriolages ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie

Les abstentionnistes invoquent près d'une fois sur deux l'inefficacité du renvoi (*servi à rien*), probablement en raison du faible taux de succès de la police, et plus d'une fois sur quatre ils estiment que la démarche n'en *vaudrait pas la peine* (le plus souvent en cas de dommages mineurs). On notera ici que le scepticisme envers la police est assez nettement marqué.

En revanche, parmi les renvoyants, c'est le souci de pouvoir ensuite faire une déclaration de sinistre qui prime largement<sup>132</sup>. Ils sont aussi nombreux que l'ensemble de ceux qui attendent quelque chose de la police (pêle-mêle, récupérer ce qui a été volé, faire punir, prévenir d'autres cambriolages<sup>133</sup>). On les comprend : selon les statistiques officielles elles-mêmes, 9% des cambriolages de résidences principales débouchent sur l'identification du cambrioleur<sup>134</sup>. Le taux d'élucidation connu des Albertivillariens est assez mauvais tout comme celui de satisfaction envers la police. Il est vrai que le cambriolé s'adresse surtout à la police pour avoir un certificat à joindre à sa déclaration de dommage ; il a peu d'attentes punitives ou restitutives ; il se satisfait donc à bon compte.

## 2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres à ces victimations.

En ce qui concerne l'enquête, il suffit d'enlever aux résultats du module 'cambriolage' les cas où il n'y a eu ni effraction ni entrée par ruse ou prise de fausse qualité, donc les vols simples au domicile. Ils ont déjà été pris en compte au titre des vols.

<sup>132</sup> Des enquêtes urbaines de la fin des années 1980 donnaient à cette motivation une prééminence encore plus marquée (Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991, 47).

<sup>133</sup> Une raison plus fréquente parmi les renvoyants qui n'ont pas éprouvé de dommage.

<sup>134</sup> Ministère de l'Intérieur, 2004.

Du côté policier, la situation est plus compliquée : on peut retenir les index 27 (cambriolage des locaux d'habitation principale), 28 (cambriolage de résidence secondaire), 30 (cambriolage d'autres lieux), 31 (vol avec entrée par ruse en tous lieux).

Pour affiner la comparaison, nous distinguerons donc plusieurs agrégats.

cambriolages	ensemble	sauf entrée avec fausse qualité	domicile ou annexe sauf entrée avec fausse qualité
incidence 2002-03-04	1 917 – 2 830	1 778 – 2 665	1 710 – 2 582
taux de plainte -%	34,3	36,5	35,0
incidence apparente 2002-03-04	658 – 971	649 - 973	598 - 904
<b>données policières 2002-03-04</b>			
cambriolages & entrée par ruse	1 577		
cambriolages de résidences principales		1 506	924
échantillon		994	
ménages albertvillariens		25 094	

Tableau 64 : cambriolage ; comparaison entre enquête et statistique de police

Que l'on prenne la définition la plus extensive (ensemble des cambriolages) ou les seules effractions (à l'exception des entrées par ruse), les comptages policiers s'inscrivent en dessous des estimés d'enquête (rapport de 1 respectivement à 1,50 et 1,47). Les effractions au domicile (sans entrée par ruse) sont tout de même 2,32 fois plus souvent rapportées aux enquêteurs qu'aux policiers. Ces différences sont de toutes façons moins importantes que celles observées par exemple dans l'enquête francilienne de 2001.

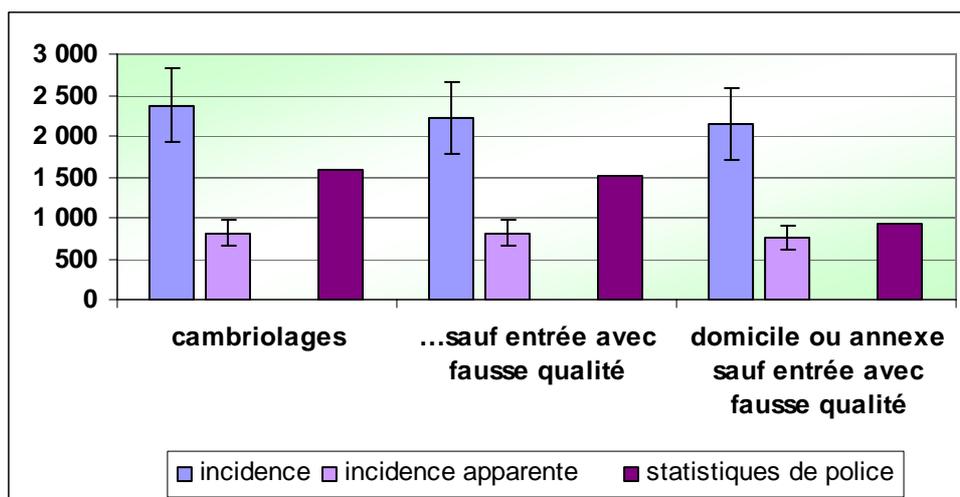


Figure 12 : Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques de police

Par ailleurs, ces données policières s'inscrivent, de manière inattendue, bien au-dessus, dans toutes les configurations, de l'incidence apparente, donc de ce que les plaintes ont fait connaître à l'institution. Ce résultat suppose une forte proactivité, un très grand nombre de cambriolages découverts par l'initiative policière sans qu'il y ait eu dépôt de plainte. Concernant ce type d'infraction, une telle supposition n'est pas facile à admettre. Peut-être se trouve-t-on en présence d'un "nettoyage systématique des livres".<sup>135</sup>

<sup>135</sup> Cette opération (particulièrement étudiée en Angleterre, voy. p. ex. Burrows, Tarling, 1987) consiste à chercher systématiquement à élucider toutes les infractions imputables à un mis en cause et à dresser autant de procédures qu'on a réussi à lui imputer de faits. Soit un voleur d'autoradios pris en flagrant délit chez qui une perquisition fait découvrir cinquante objets de même nature et qui avoue avoir commis autant de vols... et se voit impliqué dans cinquante procédures donnant lieu à autant d'enregistrements statistiques.

### 3. Les autres renvois

Le recours à l'assurance intervient plus d'une fois sur deux (51,40%), et le trait est forcé si l'on oppose le cambriolage réussi (63,64% de déclarations) aux simples tentatives (42,86%). La variable la plus explicative de la déclaration est cependant celle des dommages : s'ils sont importants 88,89% des cambriolés en informent leur assurance, 45,45% de ceux qui subissent un dommage moyen et seulement 21,05% lorsqu'il n'y a pas eu de dommage. D'ailleurs, massivement, si l'on s'abstient de déclarer le sinistre, c'est parce que *ça n'en vaut pas la peine*, autrement dit que les dommages sont faibles ou inexistantes. Cet ordre de grandeur des recours à l'assurance en cas de cambriolage consommé se retrouvait déjà dans l'enquête CESDIP du milieu des années 1980, dans celle de l'INSEE pour 1994-1995, comme dans l'enquête Île-de-France 2001.

67,27% de ceux qui se tournent vers leur assurance obtiennent finalement une indemnisation au moins partielle, ce qui représente seulement 34,58% de l'ensemble des cambriolés<sup>136</sup>, et 43,18% de ceux pour qui le cambriolage a été effectif. Il y a presque autant de satisfaits que de remboursés.

S'adresser à un élu local (4,67%) n'est pas fréquent, à une police municipale (19,63%) quatre fois plus.

## IV. Les caractéristiques

Les caractéristiques individuelles des répondants n'ont pas ici de pertinence particulière s'agissant d'une victimation qui atteint tout le ménage ; on s'arrêtera seulement aux caractéristiques collectives de celui-ci.

Les cambriolés habitent plus fréquemment un quartier pavillonnaire et, personnellement, une maison individuelle (en tout cas, le HLM semble constituer la sorte d'habitat la moins exposée au cambriolage) ; de manière contre-intuitive, les ménages constitués (avec un couple de parents et un ou des enfant(s)) sont relativement plus exposés que les autres ; les cambriolés sont plus souvent propriétaires de leur logement (et d'une résidence secondaire) ; la présence d'un gardien, concierge ou digicode fait apparaître un effet protecteur mais le cambriolage est surreprésenté dans les logements protégés (par un équipement tel que barreaux, porte blindée, système d'alarme, ...) soit que la protection soit inefficace, soit qu'elle soit postérieure au sinistre ; de même pour les mesures de surveillance ou le fait de laisser les lampes allumées.

Les cambriolés sont plus nombreux à trouver insuffisante la présence policière dans leur quartier.

Ils sont plus nombreux à rentrer tard mais n'ont pas plus tendance à sortir fréquemment le soir<sup>137</sup>.

Les cambriolés connaissent plus fréquemment des parents et surtout des voisins qui ont été cambriolés. Il est difficile de savoir s'ils sont plus attentifs à tous les récits de cambriolage ou s'ils habitent une zone particulièrement exposée à ce risque.

Les chefs de famille des ménages cambriolés sont un peu plus souvent des cadres, des ouvriers ou des gens qui exercent une profession intermédiaire. Le risque est légèrement augmenté à partir de la tranche de revenus (globaux du ménage) de 2 400 à 3 800 €. On se trouve probablement ici devant une structure bipolaire avec un pôle dominant de cambriolés plutôt nantis et un pôle dominé de cambriolés plutôt démunis.

---

<sup>136</sup> Les enquêtes CESDIP 1984-1985 et INSEE 1994-1995 parvenaient à des grandeurs tout de même supérieures (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999), tout comme l'enquête francilienne de 2001 (Pottier, Robert, Zauberman, 2002).

<sup>137</sup> 59,81% des cambriolages se sont déroulés le jour, 28,97% de nuit. Dans les autres cas, les victimes n'ont pas été capables de situer le moment de l'intrusion.

À quelques petits détails près, le portrait du cambriolé albertivillarien ressemble à s'y méprendre à celui que nous avons dressé en 2001 pour son homologue francilien.

## V. Comparaison des cambriolés selon les zones

Entre les deux zones d'Aubervilliers, on relève une différence de deux points de prévalence : 9,74% des ménages de l'Est et 11,78% de ceux de l'Ouest ont été victimes de cambriolage. Comme les taux de multivictimation sont quasiment identiques, c'est cette différence de prévalence qui explique celle d'incidence.

zones	prévalence -%-	multivictimation	incidence -%-
Est	9,74 [7,12 - 12,36]	1,31	12,78 [9,83 - 15,73]
Ouest	10,78 [8,96 - 14,6]	1,34	15,77 [12,58 - 18,96]
ensemble	10,76 [8,83 - 12,69]	1,33	14,29 [12,11 - 16,46]

Tableau 65 : Cambriolages ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

On peut encore rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des cambriolages. Comme précédemment, il y a très peu de différences et par conséquent, elles ne sont pas significatives.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
cambriolages	9,90	10,98	10,76	NS

Tableau 66 : Cambriolages ; prévalences en ZUS et hors ZUS (%)

Toutefois, ici non plus, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. C'est dans le second rapport que nous chercherons à construire une typologie de zones qui fasse du sens – c'est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

## VI. Types de cambriolés

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de cambriolages, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions.

On étudie les trois premiers axes qui expliquent ensemble 54,60% de l'inertie totale.

Le premier axe (32,52% de la variance) oppose les enquêtés ayant renvoyé le cambriolage dont ils ont été victimes aussi bien à la police (et dans ce cas le renvoi a pris la forme d'une plainte formelle) qu'aux assurances à ceux qui ne l'ont pas renvoyé. Les renvoyants sont satisfaits de l'action de la police et de celle de l'assurance, qui a remboursé le cambriolage ; les autres n'ont pas déclaré le cambriolage subi, souvent parce que *ça n'en valait pas la peine* ou parce que *cela n'aurait servi à rien*.

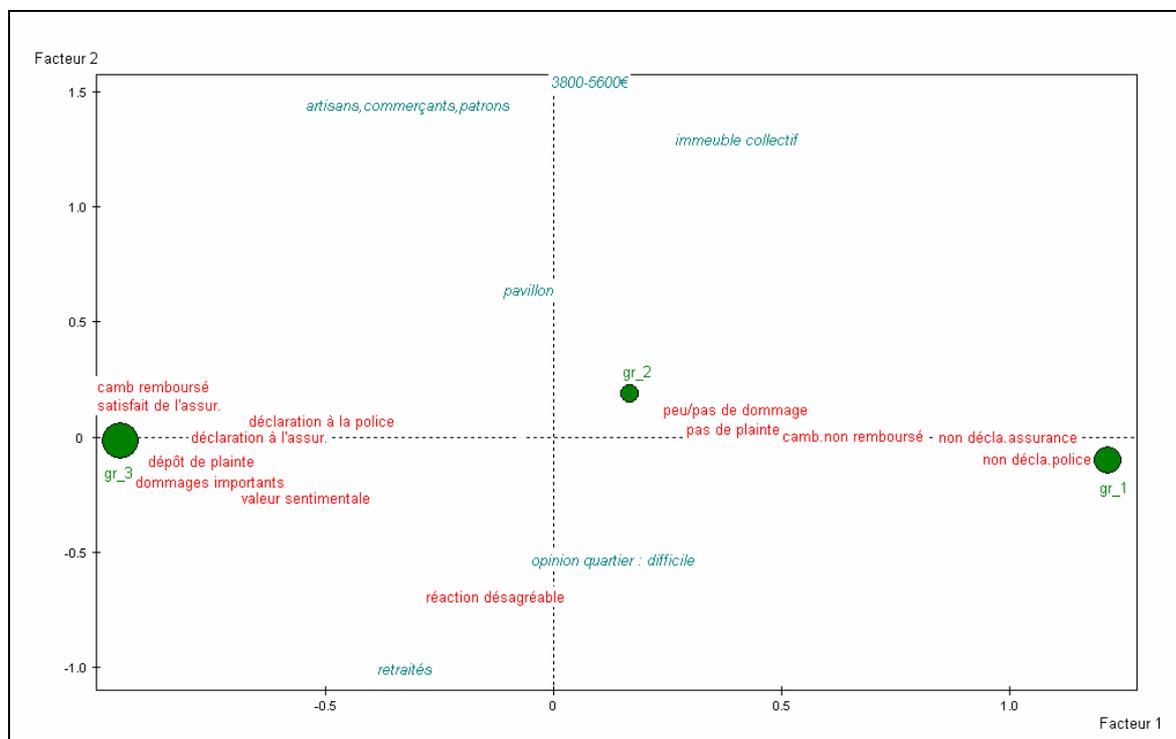
Du côté de ceux qui renvoient, on trouve les *sereins*, ceux qui sont *satisfaits de leur quartier*, ceux qui habitent dans l'Est d'Aubervilliers ; à l'opposé, on trouve les *mécontents du manque d'équipement de leur quartier*, ceux qui habitent en ZUS, à Aubervilliers Ouest.

Le deuxième axe (12,93% de la variance) oppose les enquêtés victimes de cambriolages à répétition à ceux qui n'en ont déclaré qu'un à l'enquêteur. Du côté des premiers, on trouve des cambriolages diurnes, entraînant des dommages importants et une réaction désagréable durable. Les autres ont subi un cambriolage nocturne, ailleurs que dans leur domicile principal ; il a entraîné une faible réaction de la part des victimes qui l'ont tout de même déclaré à la police (dans l'espoir de voir le cambrioleur puni), laquelle a élucidé le cambriolage. Ils ne l'ont pas déclaré à leur assurance, souvent parce que *ça n'en valait pas la peine*.

Du côté des cambriolés à répétition, on trouve des *mécontents des désordres urbains* dans leur quartier, des ménages aux revenus médiocres (moins de 2 400 € mensuels) et des retraités ; à l'opposé, on trouve ceux qui *participent à la vie locale*, qui vivent en pavillon dans un quartier, qualifié de 'moyen' par la typologie de Préteceille, qu'eux-mêmes jugent agréable à vivre ; ils bénéficient de revenus plus confortables (plus de 3 800€ mensuels) ; on trouve aussi de ce côté du facteur le groupe des artisans, commerçants et patrons.

Enfin, le troisième axe (9,15% de la variance) oppose des cambriolages ayant entraîné une réaction désagréable durable à ceux n'entraînant pas de sentiment de malaise. Ces cambriolages à fortes conséquences émotionnelles ont souvent été effectués dans un local autre que le domicile, mais les renvoyer à la police n'aurait servi à rien (il n'est pas impossible que ce scepticisme ait nourri le sentiment de malaise, mais ce peut être aussi la valeur sentimentale attachée aux objets dérobés) ; dans le cas des cambriolages sans séquelle, le cambrioleur a souvent essayé de pénétrer dans le domicile grâce à l'utilisation d'une fausse identité.

Du côté des cambriolés ayant éprouvé des conséquences durables à la suite du cambriolage, on trouve des ménages dont la personne de référence est retraitée et ceux qui jugent agréable leur quartier. À l'opposé, parmi les victimes de cambriolages à faibles conséquences, on trouve les habitants de ZUS, les *serreins*, les ménages vivant en HLM ou en immeuble collectif, mais aussi ceux dont la personne de référence est cadre et qui perçoivent des revenus confortables (3 800-5 600 € par mois).



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 13 : Cambriolages ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique nous conduisant à classer les cambriolés en trois groupes. Ces trois groupes sont très marqués par le type de cambriolage et le comportement de renvoi des victimes et non par les caractéristiques des enquêtés.

Le premier groupe (32,71% des cambriolés) rassemble des enquêtés n'ayant *pas renvoyé* le cambriolage dont ils ont été victimes à la police, souvent parce que *cela n'aurait servi à rien* (46% contre 15% en moyenne) – moins souvent parce que *ça n'en valait pas la peine* (29% contre 9). La quasi-totalité d'entre eux (91%) ne l'a pas non plus déclaré à l'assurance. Le cambriolage dont ils ont été victimes était souvent une simple tentative (77% contre 59) n'entraînant que peu (ou pas) de dommages. Dans ce groupe, on trouve un tiers d'enquêtés appartenant au groupe des *mécontents du manque d'équipements de leur quartier* (34% contre 19% en moyenne).

Le second groupe (21,50% des cambriolés) rassemble les enquêtés qui ont *renvoyé* à la police, souvent avec la volonté de faire punir le coupable (dans plus de 8 cas sur 10), mais pas à l'assurance, (souvent parce que *ça n'en valait pas la peine*). Ils ont été victimes d'un cambriolage entraînant peu (ou pas) de dommages (91% contre 66) ; plus souvent qu'en moyenne le cambrioleur a usé d'une fausse identité (17% des cas contre 4% en moyenne).

Enfin, le troisième groupe (45,79% des cambriolés) rassemble les enquêtés qui ont *à la fois déclaré à la police et à l'assurance* le cambriolage dont ils ont été victimes. La moitié d'entre eux a ensuite déposé une plainte (55% contre 34% en moyenne) et l'action de l'assurance les a satisfaits puisqu'ils ont été remboursés. Les cambriolages qu'ils ont subis ont été, plus qu'en moyenne, réalisés (57% contre 41%), à la suite d'une entrée par effraction. Ils ont entraîné d'importants dommages et la perte d'objets à forte valeur sentimentale.

Au total on a donc trois groupes de cambriolés :

- un petit tiers d'entre eux n'a renvoyé le cambriolage, de faible importance, ni à la police ni à l'assurance (groupe 1) ;
- un gros cinquième a renvoyé un cambriolage à faible relief à la police, mais pas à l'assurance (groupe 2) ;
- enfin, près de la moitié d'entre eux a renvoyé à la police et à l'assurance un cambriolage qui a entraîné d'importants dommages (groupe 3).

## Les atteintes aux véhicules

Nous restons dans le cadre de victimations qui atteignent le ménage tout entier, mais cette fois-ci avec des fréquences jusqu'alors inusitées puisque, on va le voir, jusqu'au quart de la population peut être touché en trois ans par certaines atteintes aux véhicules. Dans ce domaine, l'enquête, comme celle menée en Île-de-France, a débordé les victimations normalement prises en compte dans les enquêtes nationales (vols de et dans les voitures) pour s'intéresser aussi à des atteintes souvent ignorées (dégradations de véhicules et vols de deux-roues).

### I. Les taux d'atteintes aux véhicules

		vols de voiture	vols à la roulotte	dégrad./ destructions de véhicules	vols de deux-roues
prévalence -%-	générale	13,28 [11,17-15,39]	21,33 [18,78-23,88]	19,11 [16,67-21,55]	5,73 [ 4,29- 7,17]
	à Aubervilliers	11,67 [ 9,67-13,67]	18,61 [16,19-21,03]	16,70 [14,38-19,02]	4,73 [ 3,41- 6,05]
risque (ménages équipés)* -%-	générale	19,24 [16,29-22,19]	27,68 [24,51-30,85]	24,80 [21,74-27,86]	13,73 [10,42-17,04]
	à Aubervilliers	16,91 [14,10-19,72]	24,15 [21,12-27,18]	21,67 [18,75-24,59]	11,33 [ 8,28-14,38]
<i>multivictimation</i>	générale	1,98	1,75	1,89	1,25
	à Aubervilliers	2,03	1,83	1,97	1,23
incidence -%-	générale	26,26 [23,52-28,99]	37,42 [34,42-40,43]	36,12 [33,13-39,10]	7,14 [ 5,54- 8,74]
	à Aubervilliers	23,74 [21,10-26,39]	34,00 [31,06-36,95]	32,90 [29,98-35,82]	5,84 [ 4,38- 7,29]
incidence (ménages équipés)* -%-	générale	38,05 [34,41-41,68]	48,56 [45,02-52,10]	46,87 [43,33-50,40]	17,11 [13,49-20,73]
	à Aubervilliers	34,40 [30,85-37,96]	44,13 [40,61-47,64]	42,69 [39,19-46,19]	13,98 [10,64-17,31]

\*Sont considérés à risque les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un véhicule et ceux qui se déclarent victimes d'une atteinte aux véhicules bien qu'ils n'en aient pas mentionné la possession (ils devaient en avoir lors de la victimation mais plus lors de l'enquête).

Tableau 67 : Atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence

#### 1. Les taux de vols de voitures

13,28%<sup>138</sup> – des ménages d'Aubervilliers – soit quelque 3 300 foyers<sup>139</sup> – ont, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol de *voiture... ou encore de camionnette ou de camion utilisé à titre privé*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004. Cette prévalence dépasse considérablement celle relevée pour les vols de deux-roues.

Les enquêtes nationales ne distinguent malheureusement pas vols de véhicules et vols dans les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'on ne peut y chercher des termes de comparaison. On est donc réduit à quelques enquêtes locales : vers la fin des années 1980, on avait enregistré des prévalences annuelles de 1,6% dans une commune de la banlieue parisienne, 5,2% dans une métropole régionale<sup>140</sup>. Dix ans après, on relevait dans une autre métropole régionale une prévalence biennale de 3,89%<sup>141</sup>. En 2001 et plus encore en 2003, les résultats franciliens (portant eux sur trois ans) se situaient au même niveau que celui observé ici (14,85% & 13,72%)<sup>142</sup>. Ces enquêtes locales ne sont pas encore assez nombreuses ni assez convergentes

<sup>138</sup> Un nombre non négligeable d'enquêtés (29) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols de voitures, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

<sup>139</sup> Entre 2 800 et 3 800.

<sup>140</sup> Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991.

<sup>141</sup> Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

<sup>142</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002 ; Heurtel 2004.

pour délimiter des zones de consensus<sup>143</sup>. On peut simplement faire remarquer que, dans l'enquête en cours, si on ne tient pas compte de l'équipement des ménages, les habitants d'Aubervilliers sont les moins touchés par cette victimation.

La comparaison est d'autant plus ardue que l'équipement automobile des ménages varie selon les endroits et selon les époques. On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. 69,01% des ménages de l'échantillon sont finalement équipés avec 1,29 véhicule en moyenne par foyer. On détermine alors un taux de risque de 19,24%. La différence entre risque et prévalence est ici plus modérée que pour les deux-roues car la voiture est beaucoup plus répandue. On trouve alors des taux supérieurs à ceux observés en région parisienne – où la motorisation globale des franciliens était moins importante en raison du sous-équipement des Parisiens par rapport aux banlieusards.

En trois ans, le nombre moyen de faits (multivictimation) par ménage – qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues – se situe à 1,98<sup>144</sup>, ce qui donne une incidence de 26,26% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 38,05%. On dépasse les incidences correspondantes pour les vols de deux-roues, presque du simple au quadruple (!) pour l'incidence brute, plus du simple au double quand on tient compte des seuls ménages équipés. Avec une multivictimation bien supérieure (1,98 au lieu de 1,49), ces incidences sont bien supérieures à celles observés en Île-de-France en 2001 et 2003, et si on les corrige par le taux d'équipement des ménages, on obtient alors des risques également beaucoup plus élevés.

Un petit nombre de ménages volés – 25 sur 132 – l'ont été en dehors d'Aubervilliers. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 11,67%, le risque à 16,91%. Avec un nombre moyen de faits (multivictimation) de 2,03, l'incidence serait de 23,74% et elle grimperait à 34,40% si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les vols de voitures à Aubervilliers : il y manque ceux subis dans la commune par des non-Albertivillariens. On peut seulement parler de victimation des Albertivillariens à Aubervilliers. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des vols de voitures subis par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Albertivillariens.

## 2. Les taux de vols à la roulotte

21,33%<sup>145</sup> des ménages d'Aubervilliers – soit quelque 5 300 foyers<sup>146</sup> – ont donc, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol ou d'une tentative de vol *d'un objet dans un véhicule ou d'une pièce de ce véhicule, telle que autoradio, rétroviseur ou roue...*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004. Considérablement supérieure à celle relevée pour les vols de deux-roues, cette prévalence dépasse aussi celle des vols de voiture.

Les enquêtes nationales ne distinguent malheureusement pas vols de véhicules et vols dans et sur les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'on ne peut y chercher des termes de comparaison. On est donc réduit à quelques enquêtes locales : vers la fin des années 1980, on avait enregistré des prévalences annuelles de

---

<sup>143</sup> Les enquêtes nationales écrètent les particularités locales ; quand on ne peut pas les mobiliser, il est beaucoup plus ardu de fiabiliser des consensus.

<sup>144</sup> Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que  $>5=6$ .

<sup>145</sup> Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (59) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols à la roulotte, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

<sup>146</sup> Entre 4 700 et 6 000.

9% dans une commune de la banlieue parisienne, 17,1% dans une métropole régionale<sup>147</sup>. Dix ans après, on relevait dans une autre métropole régionale une prévalence biennale de 19,7%<sup>148</sup>. À titre de comparaison, notre enquête indique une prévalence biennale (2003-2004) de 13,88%. Sur trois ans, les résultats franciliens étaient de 18,80% en 2001 et 17% en 2003, un peu en deçà de ceux trouvés pour la ville d'Aubervilliers. Mais de toute manière, les termes de comparaison disponibles ne sont pas encore assez nombreux ni assez convergents pour délimiter des zones de consensus. Pour les vols à la roulotte, la prévalence à Aubervilliers se situe en dessous de celles observées sur les autres sites de banlieue parisienne étudiés dans la présente enquête mais au dessus de Lyon.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un véhicule et en ajoutant ceux qui déclarent une victimation sur véhicule bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : là encore, il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 27,68%. La différence entre risque et prévalence est plus modérée que pour les deux-roues car ceux-ci sont moins répandus que la voiture. Ce résultat est supérieur à ceux observés en 2001 (23,44%) et 2003 (21,42%) en région parisienne. Ce taux de risque est au milieu de ceux observés dans les autres communes de banlieue parisienne ayant participé à la présente campagne, et Lyon est bien au dessous.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage – qui est plus élevé que celui des vols de deux-roues – se situe à 1,75<sup>149</sup>, ce qui donne une incidence de 37,42% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte encore à 48,56%. Ici, nous obtenons encore des résultats plus élevés – tant pour la multivictimation que pour l'incidence ou pour l'incidence au risque – que ceux observés en Île-de-France en 2001 et en 2003.

Un grand nombre de ménages volés – 150 sur 212 – l'ont été en dehors d'Aubervilliers. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 18,61%, le risque à 24,15%. Avec un nombre moyen de faits de 1,83, l'incidence serait à 34,00% et elle grimperait à 44,13% si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les vols à la roulotte à Aubervilliers : il y manque ceux subis dans la commune par des non-Albertivillariens. On peut seulement parler de victimation des Albertivillariens à Aubervilliers. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des vols à la roulotte subis par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Albertivillariens.

### 3. Les taux de dégradations et destructions de véhicules

Nous avons repris dans cette enquête une innovation de celle réalisée en 2001 en Île-de-France : l'examen des destructions et dégradations de véhicules. L'occasion a paru bonne de préciser l'ordre d'importance d'un phénomène souvent évoqué, non seulement dans la presse et le débat public, mais encore dans certaines monographies d'allure ethnographique<sup>150</sup>. Mais, du coup, les résultats franciliens constituent notre seul terme de comparaison possible.

À Aubervilliers, 19,11%<sup>151</sup> des ménages – soit 4 800 foyers<sup>152</sup> – ont été victimes au moins une fois en 2002, 2003, 2004 d'un *acte de vandalisme (destruction ou dégradation)* sur un *véhicule quelconque*

---

<sup>147</sup> Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991.

<sup>148</sup> Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

<sup>149</sup> Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que  $>4=5$ .

<sup>150</sup> La meilleure est certainement Esterle-Hedibel, 1997.

<sup>151</sup> Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (58) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les dégradations et destructions de véhicules, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

<sup>152</sup> Entre 4 200 et 5 400.

*appartenant à leur foyer*. Les taux franciliens examinés en 2001 et 2003 se situaient en deçà (18,91 et 17,63%). Les prévalences observées dans la présente enquête dans des communes de la banlieue parisienne donnent des résultats très légèrement supérieurs. Les résultats obtenus dans les trois villes de Seine-Saint-Denis sont les plus bas de ceux observés au cours de cette campagne d'enquête.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un véhicule et en ajoutant ceux qui se déclarent victimes bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : de nouveau, il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment de l'acte de vandalisme, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 24,80%. On retrouve alors l'ordre de grandeur observé en 2001 en Île-de-France et aussi celui relevé dans les autres terrains participant à la présente campagne.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage – qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues et même que celui des vols de voitures ou des vols à la roulotte – se situe à 1,89<sup>153</sup>, ce qui donne une incidence de 36,12% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 46,87%. On dépasse nettement les scores relevés pour les vols de voitures et considérablement ceux des deux roues. Cette incidence et celles des deux autres communes de Seine-Saint-Denis sont les plus élevées de cette enquête.

Un grand nombre de ménages victimes – 131 sur 190 – l'ont été en dehors de la commune d'Aubervilliers. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 16,70%, le risque à 21,67%. Avec un nombre moyen de faits de 1,97, l'incidence serait à 32,90% et elle grimperait à 42,69% si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les destructions et dégradations à Aubervilliers : il y manque ceux subis dans la région par les non-Albertivillariens. On peut seulement parler de victimation des Albertivillariens à Aubervilliers. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des destructions et dégradations subies par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Albertivillariens.

#### 4. Les vols de deux-roues

5,73%<sup>154</sup> des ménages d'Aubervilliers – soit quelque 1 400 foyers<sup>155</sup> – ont donc, d'après l'enquête fait l'objet d'un *vol de moto, scooter, vélomoteur ou vélo* au moins une fois en 2002, 2003 et 2004. Les enquêtes franciliennes constituent le seul point de comparaison : en 2001 comme en 2003 elles affichaient une prévalence plus élevée (8,88 et 7,01%). La prévalence est à Aubervilliers la plus petite de celles des terrains qui ont participé à l'enquête.

Tous les ménages ne sont pas détenteurs de deux-roues, tous ne sont donc pas soumis au risque de vol. On peut donc considérer, à côté du taux de prévalence, un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un deux-roues et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de deux-roues à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient un deux-roues au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On parvient à un taux d'équipement de 41,75% de l'ensemble des ménages, avec en moyenne 1,72 deux-roues par foyer. Sur cette base, on observe un taux de risque (13,73%) considérablement plus élevé que la prévalence générale. Compte tenu des différences d'équipement, on reste en dessous des résultats franciliens (19,19% en 2001 et 16,2% en 2003). Les taux de risque dans les autres terrains étudiés dans cette campagne se situent dans le même ordre de grandeur.

---

<sup>153</sup> Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que  $>6=7$ .

<sup>154</sup> Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (13) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols de deux-roues, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête.

<sup>155</sup> Entre 1 000 et 1 800.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage se situe à 1,25<sup>156</sup>, ce qui donne une incidence de 7,14% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 17,11%. Les scores observés dans la présente enquête sont à cette aune.

Plus de deux cinquièmes des ménages volés – 25 sur 57 – l’ont été en dehors de la commune d’Aubervilliers. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 4,73%, le risque à 11,33%. Avec un nombre moyen de faits de 1,23, l’incidence serait à 5,84% et elle grimperait à 13,98% si on la calculait à partir du risque.

On n’obtient pas pour autant les vols de deux-roues à Aubervilliers : il y manque ceux subis dans la région par des non-Albertivillariens. On peut seulement parler de victimation des Albertivillariens à Aubervilliers. La suite de l’exploitation portera sur l’ensemble des vols de deux-roues subis par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Albertivillariens.

## 5. Les multivictimations hétérogènes

Comme les autres victimes de l’échantillon, celles qui ont subi des atteintes à leurs véhicules peuvent aussi avoir pâti, au cours de la période d’enquête, d’autres victimations. Évidemment, ce risque de multivictimation hétérogène varie selon la fréquence propre à chaque victimation ; ainsi celui qui s’est vu voler sa voiture risque surtout d’avoir aussi subi d’autres atteintes aux véhicules.

Lors d’une enquête antérieure<sup>157</sup>, on s’était demandé si certains incidents n’avaient pas pu être mentionnés deux fois : une tentative de vol de voiture avec des dégâts pourrait ainsi être déclarée à la fois comme vol de voiture et comme vol à *la roulotte*. Pour se prémunir contre ce risque de redite, on a cette fois, comme pour l’enquête Île-de-France 2001, expressément demandé aux enquêtés de ne mentionner chaque incident que dans une seule sorte de victimation.

victimations	vol de voitures	vol de 2 roues	vol dans/sur véhicule	dégrad./destruct. de véhicule
vol de voitures	<i>n=132</i>	19,30	25,47	27,89
vol de 2 roues	8,33	<i>n=57</i>	8,96	7,89
vol dans/sur véhicule	40,91	33,33	<i>n=212</i>	38,42
dégrad./destruct. de véhicule	40,15	26,32	34,43	<i>n=190</i>
cambriolage	11,36	22,81	11,79	13,68
agression sexuelle	1,52	0,00	0,47	1,05
agression familiale	2,27	0,00	3,77	3,16
agression tout-venant	11,36	17,54	11,32	13,16
vol personnel	12,88	10,53	11,79	10,00

*Le tableau se lit en colonne : 8,33% des victimes de vol de voitures ont subi aussi un vol de deux roues*  
**Tableau 68 : Multivictimations hétérogènes**

## II. Les circonstances

Les proportions de vols consommés sont comparables à celles observées dans toute l’Île-de-France : une minorité pour les voitures – elles résistent assez efficacement à l’enlèvement sinon à

<sup>156</sup> Comme la distribution de ces victimations contient, comme d’habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que  $>3=4$ .

<sup>157</sup> Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberger, 2000, 15.

l'intrusion ou à la dégradation – de très fortes majorités pour les soustractions d'objets ou d'accessoires ou encore celles de deux roues.

	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
réalisé -%-	33,33	75,47	sans objet	78,95

Tableau 69 : Atteintes aux véhicules ; degré de réalisation

Le vol de voiture intervient massivement la nuit, ce qui le distingue de celui de deux-roues<sup>158</sup>. C'est un vol de proximité : dans le quartier (74,24%) et même près du domicile (78,79%). Une fois sur deux, il se passe dans la rue, une sur trois dans un parking ouvert qui ne doit pas toujours se distinguer beaucoup de la voie publique, rarement dans un parking fermé (12,88%), presque jamais (3,79%) dans un garage.

localisation -%-	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
quartier	74,24	70,28	74,21	64,91
reste de la commune	6,82	13,68	8,95	12,28
reste du département	9,85	8,02	6,32	10,53
reste de la région	6,82	5,66	6,32	7,02
ailleurs en France	2,27	2,36	3,16	5,26
à l'étranger	0,00	0,00	1,05	0,00

Tableau 70 : Atteintes aux véhicules ; localisation

Non seulement le vol de voiture échoue le plus souvent, mais encore les deux tiers des véhicules volés sont récupérés par leur propriétaire, le plus souvent endommagés. En fin de compte, une victime sur deux estime les dégâts importants et une sur trois les juge moyens. Non seulement, des véhicules retrouvés ont dû être endommagés, mais encore bon nombre de tentatives ont causé de sérieuses dégradations. Comme quoi, qu'on ne parvienne finalement pas à déplacer la voiture ne constitue pas pour son propriétaire une garantie suffisante : pour la protéger vraiment, il faut la retirer de l'espace public. Et ces résultats sont d'autant plus remarquables que l'on a interrogé à part sur les destructions ou dégradations de véhicules<sup>159</sup>.

On ne s'étonne pas de l'importance des précautions prises à la suite de la victimation : 12,12% ont, à la fois, mis leur véhicule en lieu sûr, l'ont équipé d'un dispositif de protection, et ont évité les lieux périlleux ; 40,15% ont pris deux de ces mesures ; 28,79% une seule... finalement seuls 18,94% n'ont pris aucune initiative... encore les avaient-ils peut-être toutes essayées préalablement.

emplacement -%-	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
rue	50,76	49,53	56,84	33,33
parking ouvert	30,30	29,72	26,32	7,02
parking fermé	12,88	12,74	12,63	7,02
garage	3,79	5,66	1,05	8,77
ailleurs	2,27	2,36	3,16	43,86

Tableau 71 : Atteintes aux véhicules ; emplacement

<sup>158</sup> Le vélo, surtout, est principalement soustrait de jour – il est vrai que la nuit, il est facile de le mettre à l'abri – c'est moins vrai pour les deux-roues à moteur.

<sup>159</sup> Un contrôle a permis de vérifier que les enquêtés avaient bien respecté la consigne de ne mentionner un même incident qu'une seule fois.

Trois fois sur cinq, le *vol à la roulotte* se déroule la nuit ; trois fois sur quatre à proximité du domicile, dans le quartier ; une fois sur deux dans la rue. Comme le vol de voitures, c'est une infraction de proximité qui prend place quand le véhicule est abandonné la nuit en stationnement. En revanche, il se distingue du vol de voitures et se rapproche de celui de deux-roues par son taux élevé de réussite (75,47%) : de même qu'il est plus facile d'emmener un vélo qu'une voiture, il est aussi plus facile de prendre l'autoradio que le véhicule tout entier. Évidemment, les chances de récupérer le bien volé sont insignifiantes. De façon assez triviale, ceux qui utilisent leur véhicule personnel pour aller au travail ont plus de chances de *se faire casser leur bagnole*, de même ceux qui doivent rentrer tard le soir et aussi ceux qui sortent assez souvent (surtout s'ils prennent leur voiture).

Les dommages sont cependant moins répandus que pour les vols de voitures – importants dans deux cas sur cinq, moyens aussi souvent – et les victimes sont moins nombreuses à prendre par la suite des précautions : 10,38% seulement ont, à la fois, mis leur véhicule en lieu sûr, l'ont équipé d'un dispositif de protection, et ont évité les lieux périlleux ; 24,53% ont pris deux de ces mesures ; 32,08% une seule... finalement un petit tiers n'en a pris aucune.

récupération -%-	vols de voiture	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux roues
non	29,55	92,50	sans objet	82,22
oui mais avec dégâts	56,82	7,50		11,11
oui sans dégâts	13,64			6,67

Tableau 72 : Vols à la roulotte, vols de deux-roues ; récupération

La catégorie *destructions et dégradations* est composée presque exclusivement de dégradations : les destructions n'excèdent pas un cas sur vingt (4,21%). Ces atteintes interviennent, le plus souvent, pendant que le véhicule est en stationnement la nuit (62,63%), à proximité du domicile (82,11%), le plus souvent dans la rue (56,84%<sup>160</sup>), en tout cas dans le quartier où l'on habite (74,21%). Les dommages sont importants deux fois sur cinq et moyens dans la moitié des cas.

dommages -%-	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
importants	53,03	42,45	40,53	31,58
moyens	37,88	41,98	50,00	38,60
absents	9,09	15,57	9,47	29,82

Tableau 73 : Atteintes aux véhicules ; dommages

Très massivement – 71,93% – les *vols de deux-roues* concernent des vélos ; les scooters représentent 15,79%, les motos 8,77% et les mobylettes seulement 3,51%<sup>161</sup>.

Si l'on parle d'un vol de vélo et de moto (ce dernier point est une singularité albertivillarienne), il a généralement été consommé, alors que c'est beaucoup moins systématique pour les scooters, les vélomoteurs<sup>162</sup>.

<sup>160</sup> À quoi on peut probablement ajouter les 26,32% de *parkings ouverts*, vraisemblablement les stationnements en épi au pied des immeubles.

<sup>161</sup> En cas de multivictimation, on s'attache seulement à la plus récente, la seule à être décrite en détail par l'enquêté.

Un vélo ou un vélomoteur volé n'est pratiquement jamais récupéré ; c'est un peu moins vrai pour une moto et l'on a trois chances sur quatre de retrouver un scooter dérobé... mais, dans presque tous les cas, les engins retrouvés sont abîmés.

Les motos sont plutôt volées la nuit, alors que les autres deux-roues le sont de préférence le jour.

Plus que celle de deux-roues motorisés, la soustraction d'un vélo est un méfait de proximité, tout simplement parce que son rayon d'action est moindre.

### III. Les renvois

#### 1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

renvoi *	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
va à la police	57,58	77,27	37,26	28,42	21,05
téléphone à la police	8,33	6,82	5,19	2,11	10,53
police déjà informée	3,03	4,55	2,36	3,16	1,75
police pas informée	30,30	9,09	53,77	65,79	64,91
dépose une plainte	55,30	77,27	36,79	27,89	17,54
taux d'élucidation	7,69	10,26	2,11	1,56	10,53
taux de satisfaction**	24,18	38,46	16,84	15,63	57,89

\*Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'atteinte aux véhicules, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

\*\* Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 74 : Atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou à la gendarmerie

Il existe une antinomie presque parfaite entre le vol de voiture d'un côté et les dégradations de véhicules et le vol de deux roues de l'autre : le premier est porté deux fois sur trois à la connaissance de la police, tandis que les seconds ne le sont qu'une fois sur trois. Quant aux vols à la roulotte, ils occupent une place intermédiaire. Pour autant, le dépôt de plainte n'est pas aussi systématique qu'on pourrait l'imaginer (et qu'on l'observait d'ailleurs dans des enquêtes locales plus anciennes). Comme en Île-de-France, il faut tenir compte des tentatives : si l'on se borne aux vols de voiture consommés, on arrive à un renvoi généralisé qui dépasse les quatre cinquièmes et à un taux de plainte de plus de trois quarts<sup>163</sup>. Ce mécanisme ne joue guère pour les autres atteintes aux véhicules pour lesquelles les tentatives occupent une place beaucoup moins remarquable.

raisons -%-		vols de voiture	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
non renvoi	pas la peine	22,50	39,47	40,80	35,14
	servi à rien	70,00	55,26	51,20	56,76
	ne regarde pas la police	2,50	0,00	2,40	0,00

<sup>162</sup> Toutefois, le vol de deux-roues à moteur réussit plus souvent que celui de voiture : ils sont moins protégés contre l'enlèvement.

<sup>163</sup> La déperdition entre les deux concerne peut-être les véhicules récupérés après une première démarche à la police, mais avant qu'on ait eu le temps de formaliser sa plainte.

	autre	5,00	5,26	5,60	8,11
renvoi	récupérer le bien volé	14,61	7,53	sans objet	10,53
	pour l'assurance	40,45	41,94	40,98	21,05
	dégager responsabilité	6,74	sans objet	sans objet	5,26
	faire punir	11,24	6,45	14,75	5,26
	il faut le faire	16,85	21,51	14,75	21,05
	que ça ne se reproduise pas	8,99	19,35	22,95	36,84
	autre	1,12	3,23	6,56	0,00

Tableau 75 : Atteintes aux véhicules ; raisons de non renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie

En tout cas, les raisons instrumentales semblent dominer la décision de la victime (de vols de voitures) de se tourner ou non vers la police ou la gendarmerie : quasiment les trois quarts de ceux qui s'abstiennent, jugent que cette démarche *n'aurait servi à rien* et presque la moitié de ceux qui renvoient le font pour disposer d'un récépissé à joindre à leur déclaration de sinistre.

Ceux qui ne renvoient pas ont quelque raison, en tout cas, si l'on considère l'absence presque totale d'élucidation. Au reste, presque les trois quarts des renvoyants (pour vols de voitures) ne sont même jamais informés des suites de leur affaire. Cette proportion paraît curieusement élevée si l'on tient compte de la proportion des véhicules finalement récupérés. Si l'on se limite aux vols consommés, le taux d'information sur les suites s'améliore – il passe du quart à la moitié – mais il reste toujours inférieur à la proportion de victimes qui récupèrent leur véhicule... sauf à supposer qu'une partie de ces récupérations s'opère sans intervention policière.

Le renvoi est beaucoup moins vigoureux pour les vols à la roulotte : l'attitude la plus répandue consiste à ne faire aucune démarche. Les raisons instrumentales semblent dominer la décision de la victime de se tourner ou non vers la police ou la gendarmerie : la moitié de ceux qui s'abstiennent jugent que cette démarche *n'aurait servi à rien* et deux cinquièmes de ceux qui renvoient le font pour disposer d'un récépissé à joindre à leur déclaration de sinistre.

Pour les dégradations et destructions de véhicules, le renvoi à la gendarmerie ou à la police est au plus bas ; la moitié de ceux qui n'entreprennent aucune démarche justifient leur inaction par leur scepticisme envers l'intervention policière et les deux cinquièmes d'entre eux par la faible importance de l'incident. Cette abstention se justifie d'ailleurs au regard des résultats policiers : l'élucidation est au plus bas et, du coup, le taux de satisfaction aussi ; il pourrait être plus bas, mais quatre cinquièmes des renvoyants recherchent seulement un certificat à joindre à une déclaration de sinistre. Cependant, la volonté punitive, si elle reste toujours très minoritaire, est plus marquée, parmi les causes de renvoi, que pour les autres atteintes aux véhicules. Cette nuance est à mettre en relation avec le caractère apparemment gratuit de la dégradation de véhicule, aussi avec sa forte répétition. Elle exaspère encore plus que le vol. Voici finalement une victimation où police et gendarmerie sont, globalement, pratiquement hors course.

En matière de renvoi, les vols de deux-roues tranchent avec ceux de voitures : trois fois sur cinq, la police ou la gendarmerie n'en sont tout simplement pas informées, et c'est particulièrement vrai quand il s'agit d'un simple vélo (c'est vrai aussi des vélomoteurs, puisque aucun des vols mentionnés n'a été renvoyé). Par voie de conséquence, la plainte est ici beaucoup plus rare ; même si elle monte un peu quand le vol a été consommé. Ceux qui s'abstiennent de toute démarche invoquent plus d'une fois sur deux l'inefficacité du renvoi (*servi à rien*), et plus d'une fois sur trois son caractère superflu (*pas la peine*). Autrement dit, ils sont surtout dissuadés par la passivité qu'ils anticipent chez le policier devant un vol de deux-roues<sup>164</sup>. Les raisons des renvoyants sont plus dispersées ; on comprend qu'ils se préoccupent moins de préparer une déclaration de sinistre : les vélos sont moins assurés que les voitures ; en revanche, on s'étonne qu'il se trouve une victime sur dix pour espérer retrouver le bien volé quand on sait la faiblesse du taux de récupération. L'élucidation est, étonnement, à son acmé, avec un taux de 10%, ce qui n'est tout

<sup>164</sup> D'ailleurs, neuf fois sur dix, les renvoyants n'entendent plus jamais parler de leur affaire.

de même pas grand-chose comparé aux atteintes qui ne concernent pas les véhicules, en tout cas, cela provoque un bon taux de satisfaction de plus de la moitié des renvoyants.

## 2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres à ces victimations.

Du côté de l'enquête, les données sont extraites des différents modules concernant les atteintes aux véhicules. On soustrait seulement des vols de deux roues ceux de vélos qui ont déjà été pris en compte dans la comparaison concernant les vols.

Du côté des comptages policiers, on retient les index 35 (vols d'automobiles), 37 (vols à la roulotte), 38 (vols d'accessoires sur des véhicules à moteur immatriculés), 68 (destructions, dégradations de véhicules privés), 36 (vols de véhicules motorisés à deux roues).

atteintes aux véhicules	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	total (vols de voitures + vols à la roulotte + dégradations destructions)
incidence 2002-03-04	5 294 – 6 622	1 504 – 2 333	7 794 – 9 272	7 522 – 8 988	20 610 – 24 882
taux de plainte -%-	54,3	72,2	38,4	29,5	
incidence apparente 2002-03-04	2 875 – 3 596	1 086 – 1 685	2 991 – 3 558	2 220 – 2 653	8 086 – 9 807
données policières 2002-03-04	1 044		2 290*+1 971**=4 261	2 109	7 414
échantillon ménages albertivillariens	994				25 094

\* vols à la roulotte \*\* vols d'accessoires<sup>165</sup>

Tableau 76 : Atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

La différence entre les indications policières et celles de l'enquête est très élevée pour les vols de voitures : celle-ci révèle 5,7 fois plus de faits que celle-là. Et l'on ne peut pas l'expliquer seulement par la propension au renvoi : les données policières restent en dessous du nombre de cas où les enquêtés disent avoir déposé plainte (rapport de 1 à 3,1). En fait, le mystère se dissipe presque complètement si l'on retient seulement dans l'enquête les vols consommés : alors la différence n'est pas annulée mais réduite de moitié (rapport de 1 à 1,8) et s'explique presque entièrement par la propension au dépôt de plainte (incidence apparente). Le policier semble donc manifester une réticence certaine à enregistrer une plainte pour vol de voiture quand celui-ci n'a pas été consommé, alors qu'il ne fait aucune difficulté si on lui signale une soustraction réalisée.

<sup>165</sup> La distinction n'est pas très claire pour les déclarants : un autoradio volé dans le véhicule sera compté comme vol d'accessoire par la police. Il se peut aussi que certaines tentatives de vols ayant occasionné des dégâts au véhicule soient considérées comme des dégradations et non comme des vols à la roulotte.

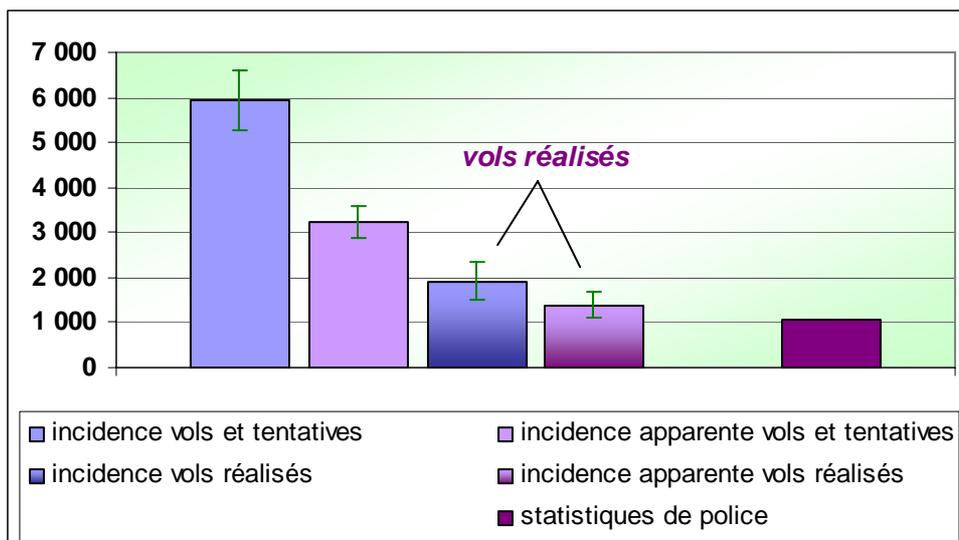


Figure 14 : Vols de voitures ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

Pour les vols à la roulotte (auxquels on ajoute du côté policier les vols d'accessoires), la différence entre enquête et comptage officiel est moins impressionnante (rapport de 1 à 2,00). Mais, cette fois, le score policier s'inscrit nettement au-dessus de l'incidence apparente, donc du nombre de cas connus par dépôt de plainte. Est-ce à dire qu'il faut supposer une forte proactivité qui fait découvrir à la police de nombreux cas pour lesquels une plainte n'a pas été déposée ? Ce serait une observation inédite. Peut-être se trouve-t-on ici aussi en présence d'un "nettoyage systématique des livres".

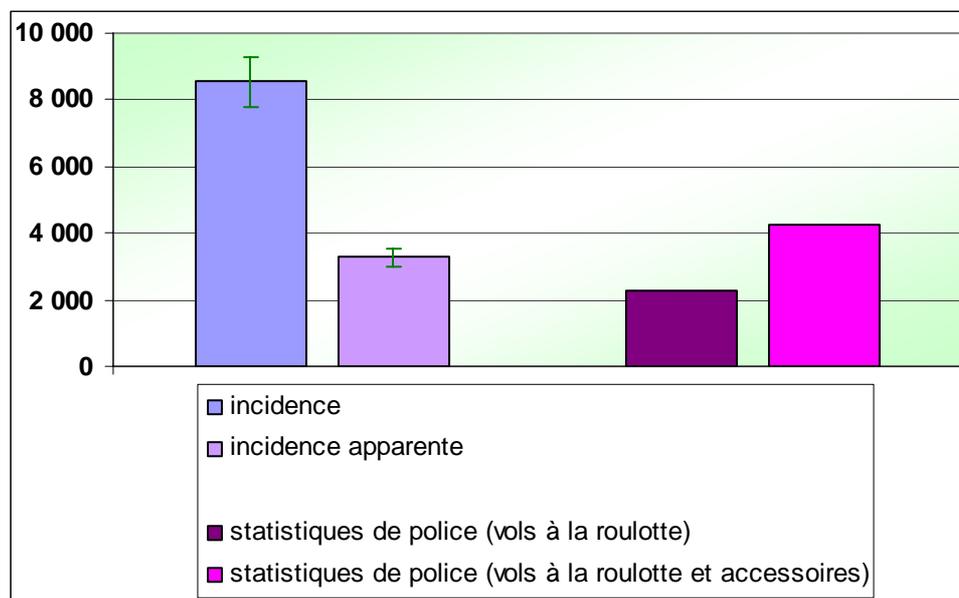


Figure 15 : Vols à la roulotte ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

Pour les dégradations et destructions, la figure ressemble davantage aux autres victimations déjà étudiées : l'enquête révèle un nombre de cas beaucoup plus important que la statistique policière le laisserait à croire (rapport de 1 à 3,9). Et à nouveau, la propension au renvoi suffit presque complètement à expliquer cette différence, puisqu'il n'y a que quelques cas d'écart entre les données policières et le bas de l'intervalle de confiance des incidences apparentes.

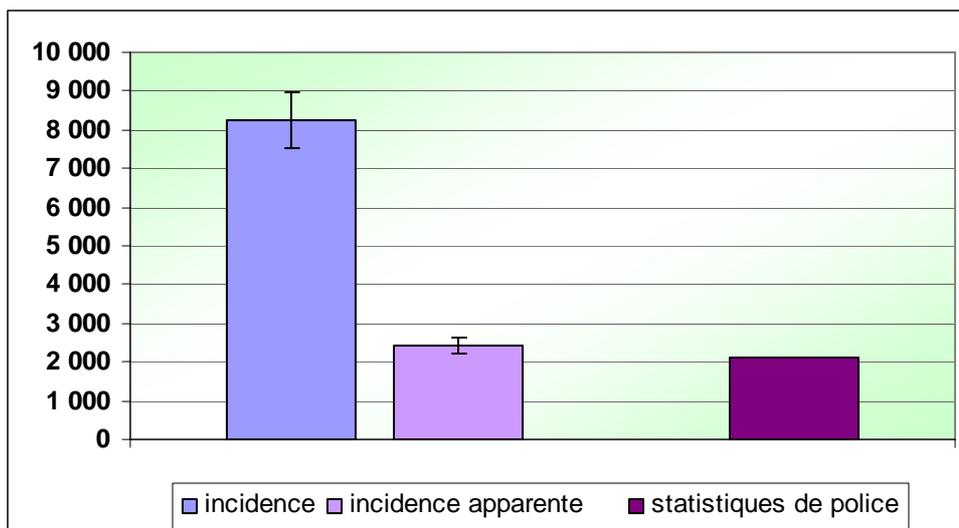


Figure 16 : Destructions et dégradations de véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

On peut se demander si des glissements ne sont pas possibles entre ces différentes catégories : la police pourrait ainsi ranger dans dégradation ou même dans vol à la roulotte un incident peu caractérisé que l'enquêté classe parmi les tentatives de vol de voiture. Aussi avons-nous tenté une comparaison sur l'ensemble des atteintes aux véhicules à quatre roues. Le résultat n'est pas très concluant : la distance reste importante entre enquête et données policières (rapport de 1 à 3,06) et la propension au renvoi ne suffit pas complètement à l'expliquer puisque le score policier demeure en dessous du nombre de cas pour lesquels les victimes ont indiqué avoir déposé plainte. Mais si l'on laisse de côté les vols de voitures pour lesquels la différence est expliquée et si l'on somme seulement les vols à la roulotte et les dégradations ou destructions, alors le score policier s'inscrit juste en dessous de la branche inférieure de l'incidence apparente ce qui suggère une certaine capillarité entre les deux catégories.

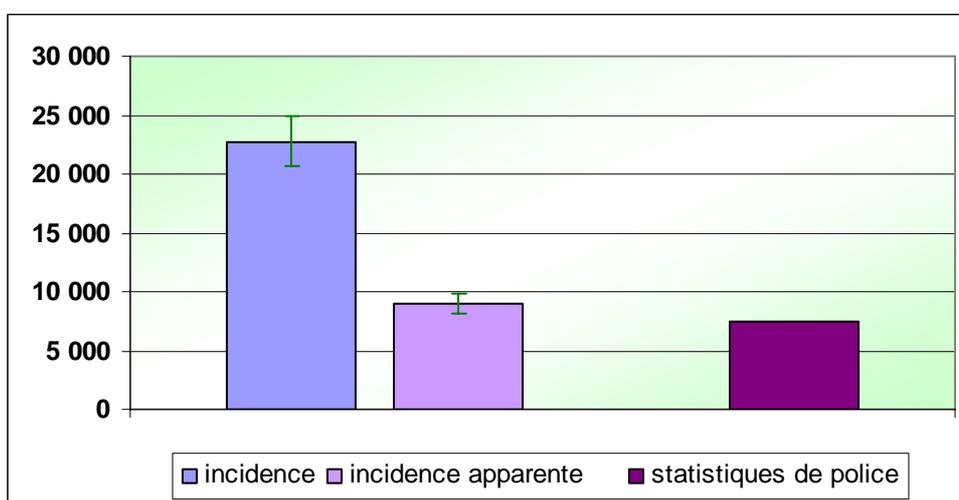


Figure 17 : Atteintes aux véhicules (somme des vols de voiture, vols à la roulotte et dégradations, destructions de véhicules) ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

Pour les vols de deux roues à moteur, la situation peut sembler incongrue dans la mesure où les données policières se situent clairement dans l'intervalle de confiance de l'incidence de l'enquête, et très au-dessus de son incidence apparente. Ce résultat n'est pas habituel et ne ressemble pas à celui des autres communes étudiées dans la présente enquête. Il laisse penser qu'il ait pu y avoir une forte proactivité policière, qui aurait identifié un grand nombre de deux roues à moteurs volés sans qu'il y ait eu de plainte dans le commissariat. Or, il se trouve que nous avons appris, indépendamment de ce travail, qu'une "belle affaire"

avait été réalisée en 2004 à Aubervilliers ayant permis l'arrestation d'une bande de receleurs de véhicules à deux roues volés qui leur servaient à réaliser des vols à l'arraché. Peut-être cette "belle affaire" explique-t-elle les résultats ici observés.

vols de deux roues à moteur	ensemble
incidence 2002-03-04	246 – 662
taux de plainte -%-	9,1
incidence apparente 2002-03-04	22 – 60
données policières 2002-03-04	292
échantillon	994
ménages albertivillariens	25 094

Tableau 77 : Vols de deux roues ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

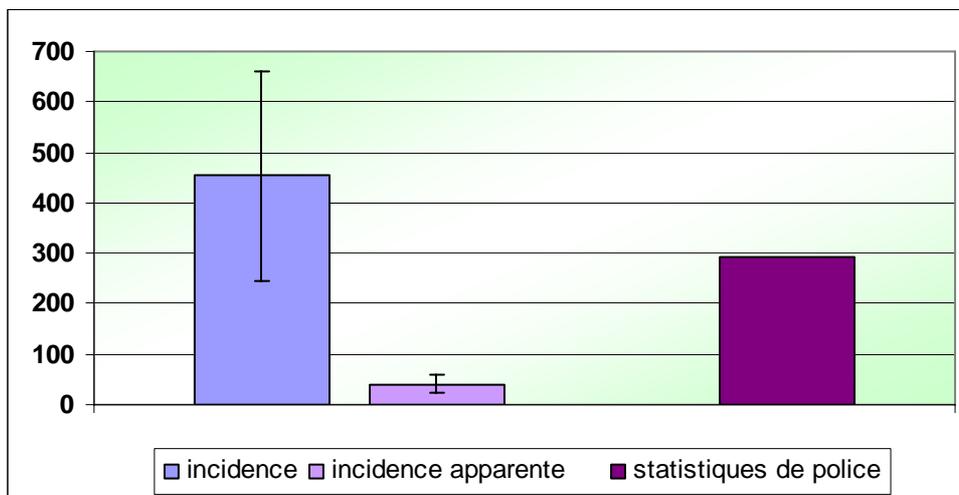


Figure 18 : Vols de deux-roues à moteur ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

Au total, la statistique policière sous-estime de façon importante voire considérable les atteintes aux véhicules. C'est certainement pour ce contentieux qu'elle est le moins crédible. Pour les vols de voiture, on devine qu'elle répugne à enregistrer comme vols de simples tentatives souvent mal caractérisées. Pour les autres atteintes, c'est le faible renvoi qui explique dans une très large mesure la considérable différence entre les deux sources. Le cas des vols de deux roues laisse penser que la déconnexion entre les sentiments des citoyens et les chiffres de police peut aussi aller dans le sens inverse.

### 3. Les autres renvois

Quant à la déclaration de sinistre, on relève une gradation selon la sorte d'atteintes aux véhicules : à peine le quart des vols de deux-roues, deux cinquièmes des destructions ou dégradations de véhicules, presque la moitié des vols à la roulotte, les deux tiers des vols de voitures, enfin les neuf dixièmes des vols de voitures réussis.

À peu près deux fois sur trois, la faiblesse du dommage explique l'abstention ; pour le surplus, il s'agit d'un risque non couvert (dans le cas par exemple de vol d'une vieille voiture qui n'est plus assurée contre le vol). L'assuré qui a souscrit une déclaration de sinistre obtient une indemnisation près d'une fois sur deux s'il s'agit d'un vol de deux-roues, plus d'une fois sur deux dans le cas d'un vol de voiture, trois fois sur cinq s'il s'agit d'un vol à la roulotte et trois fois sur quatre en cas de dégradation.

Les taux de satisfaction suivent quasiment le même ordre. Comme toujours, l'insatisfaction s'explique essentiellement par un mauvais remboursement, accessoirement par la longueur du processus ou sa complication.

On relèvera avec intérêt l'importance relative du recours aux polices municipales en cas de vols de voitures (15,91% et même 18,18% pour les soustractions consommées) ou de deux-roues (14%), moins pour les vols à la roulotte (13%) et les dégradations (8%).

#### IV. Les caractéristiques des victimes d'atteintes aux véhicules

Sont plus exposés au *vol de voitures* les ménages dont la personne de référence est active et, parmi les actifs, ceux – indépendants, cadres, intermédiaires – qui ont le meilleur statut. D'ailleurs, le risque augmente à partir de la tranche de 2 400 à 3 800 € de revenus par ménage. Cependant, on observe aussi une certaine survictimation des ménages qui jugent leur quartier difficile, comme si l'on voyait surgir là un second profil, moins fréquent, où le vol de voitures atteindrait, non plus des victimes au statut confortable, mais des victimes caractérisées par un cadre de vie défavorisé.

On retrouve les mêmes caractéristiques pour les ménages victimes de *vols à la roulotte* (surreprésentation des actifs, des cadres, des revenus à partir de la tranche de 2 400 à 3 800 €).

Il en va de même si l'on observe ensuite les victimes de *dégradations et de destructions de véhicules*. On y rencontre aussi une surreprésentation des nantis – indépendants et cadres – peut-être parce qu'ils possèdent davantage de véhicules par ménage – ce qui accroît les risques – et en outre des hauts de gamme – qui attirent davantage les vandales.

Pour les victimes de *vols de deux-roues*, le tableau est un peu moins net, mais pas fondamentalement différent : parmi les ménages volés, on en trouve, en valeur relative, un peu plus dont les chefs de famille sont cadres (et évidemment moins de retraités). Les ménages les plus victimés sont tendanciellement ceux qui ont les meilleurs revenus. Mais l'équipement en deux-roues suit l'échelle des revenus (laquelle peut dépendre de la taille du ménage).

Comme d'habitude, ceux qui sortent beaucoup et ceux qui rentrent tard le soir sont plus exposés à toutes les sortes d'atteintes aux véhicules.

Ceci dit, le profil dominant que laissent apparaître les tris peut cacher des profils dominés que seule l'analyse multivariée sera capable de révéler ultérieurement.

#### V. Comparaison des victimes d'atteintes aux véhicules selon les zones

zones	prévalence -%-	risque -%-	<i>multivictimation</i>	incidence -%-	incidence selon risque -%-
Est	13,18 [10,19 - 16,17]	19,06 [14,89 - 23,23]	2,26	29,82 [25,78 - 33,86]	43,11 [37,85 - 48,37]
Ouest	13,37 [10,39 - 16,35]	19,42 [15,25 - 23,59]	1,70	22,75 [19,08 - 26,43]	33,04 [28,08 - 38,00]
ensemble	13,28 [11,17 - 15,39]	19,24 [16,29 - 22,19]	1,98	26,26 [23,52 - 28,99]	38,05 [34,41 - 41,68]

Tableau 78 : Vols de voiture ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

La prévalence des vols de voiture est quasiment la même dans les deux zones. En revanche, la multivictimation est supérieure à l'Est, de sorte que, mécaniquement, on obtient un taux d'incidence à l'Est bien supérieur à celui de l'Ouest (29,82% contre 22,75%). C'est donc la répétition des actes qui frappe la partie orientale de la ville. Si l'on se limite aux gens qui possèdent effectivement une voiture, les conclusions sont les mêmes : même prévalence dans les deux zones et incidence supérieure à l'Est.

zones	prévalence -%-	risque -%-	<i>multivictimation</i>	incidence -%-	incidence selon risque -%-
Est	21,30 [17,69 - 24,91]	27,56 [23,07 - 32,05]	1,87	39,76 [35,44 - 44,08]	51,44 [46,42 - 56,46]
Ouest	21,36 [17,77 - 24,95]	27,79 [23,32 - 32,26]	1,64	35,13 [30,95 - 39,31]	45,71 [40,73 - 50,69]
ensemble	21,33 [18,78 - 23,88]	27,68 [24,51 - 30,85]	1,75	37,42 [34,42 - 40,43]	48,56 [45,02 - 52,10]

Tableau 79 : Vols à la roulotte ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

Le tableau 79 qui concerne les vols à la roulotte, ne laisse pas apparaître de réelle différence entre les deux parties de la ville, en termes de taux bruts : les prévalences ne diffèrent qu'à peine mais la multivictimation suffisamment pour que l'incidence soit plus élevée à l'Est. Le fait de prendre en compte les risques ne change pas cette conclusion.

zones	prévalence -%-	risque -%-	<i>multivictimation</i>	incidence -%-	incidence selon risque -%-
Est	19,68 [16,17 - 23,19]	25,46 [21,09-29,83]	2,01	39,55 [35,24 - 43,87]	51,18 [46,16-56,20]
Ouest	18,56 [15,16 - 21,96]	24,16 [19,88-28,44]	1,76	32,73 [28,63 - 36,84]	42,60 [37,66-47,54]
ensemble	19,11 [16,67 - 21,55]	24,80 [21,74-27,86]	1,89	36,12 [33,13 - 39,1]	46,87 [43,33-50,40]

Tableau 80 : destructions, dégradations de véhicules ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

Pour les dégradations et destructions, l'Est est plus touché que l'Ouest, à la fois en prévalence et en incidence (la différence du niveau de la multivictimation, là encore, se répercute clairement sur les incidences, nettement plus élevées à l'Est). Les véhicules sont donc plus vulnérables dans cette partie de la ville que dans l'autre. Le fait de prendre en compte les risques ne change pas cette conclusion.

zones	prévalence -%-	risque -%-	<i>multivictimation</i>	incidence -%-	incidence selon risque -%-
Est	4,67 [2,81 - 6,53]	11,06 [6,80 - 15,32]	1,17	5,48 [3,47 - 7,49]	12,98 [8,41 - 17,55]
Ouest	6,79 [4,59 - 8,99]	16,43 [11,38 - 21,48]	1,29	8,78 [6,3 - 11,26]	21,26 [15,69 - 26,83]
ensemble	5,73 [4,29 - 7,17]	13,73 [10,42 - 17,04]	1,25	7,14 [5,54 - 8,74]	17,40 [13,49 - 20,73]

Tableau 81 : Vols de deux-roues ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

Pour les vols de deux-roues, une différence existe entre les deux parties de la ville, et c'est cette fois l'Ouest qui est plus soumis à ce type de vol que l'Est (4,67% à l'Est contre 6,79% à l'Ouest). Le périmètre des victimes est plus large, mais aussi la fréquence avec laquelle elles sont victimées : de sorte que l'incidence est, cette fois, nettement supérieure dans la partie occidentale. Cette observation est confirmée si l'on tient compte de l'équipement des ménages.

On peut enfin rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des atteintes aux véhicules. Comme précédemment, les différences brutes ne sont pas significatives. On observe cependant que les habitants de ZUS semblent avoir tendance à subir plus d'atteintes aux véhicules.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
vol de voiture	15,36	12,74	13,28	NS
vol de deux roues	6,83	5,27	5,73	NS
vol dans/sur véhicule	24,57	19,77	21,33	NS
dégrad./destruc. de véhicule	20,14	18,89	19,11	NS

Tableau 82 : Atteintes aux véhicules ; prévalences en ZUS et hors ZUS (%)

Mais cela mérite d'être affiné par une étude des risques subis dans chacune de ces zones complémentaires. En effet, les habitants de la ZUS sont moins équipés que les autres Albertivillariens.

	proportion de ménages équipés -%-			nombre moyen par foyer*		
	ZUS	non ZUS	ensemble	ZUS	non ZUS	ensemble
voitures, camions, camionnettes	65,19	70,57	69,01	1,24	1,31	1,29
deux roues	38,57	43,05	41,75	1,57	1,78	1,72
tout véhicule	74,06	78,33	77,06	1,89	2,14	2,07

\* Le nombre moyen de véhicules par foyer est calculé parmi les personnes déclarant posséder un véhicule (voiture et/ou deux roues) à la date de l'enquête

Tableau 83 : Équipement en véhicules ; habitants en ZUS et hors ZUS

Non seulement les ménages vivant en ZUS ont moins souvent que les autres des moyens de transport personnels, mais en plus, ceux qui en ont les possèdent en moins grand nombre que les autres. Dans ce cas, y a-t-il des différences significatives entre les risques subis par les habitants de la ZUS et les autres ?

## VI. Types de victimes d'atteintes aux véhicules

Pour chaque sorte d'atteinte aux véhicules, les modalités peuvent varier et aussi les façons de réagir des victimes. On doit ainsi pouvoir répartir ces dernières selon différents profils. Pour essayer de les distinguer, on procède, pour chaque sorte d'atteintes aux véhicules, selon la méthode utilisée pour les agressions.

### 1. Les vols de voitures

On étudiera ici les trois premiers axes de l'analyse factorielle qui expliquent ensemble 50,63% de l'inertie totale.

Le premier axe (29,84% de variance expliquée) oppose les vols de voiture ayant donné lieu à renvoi aux autres. D'un côté, se trouvent les victimes ayant déclaré le vol auprès de la police (et porté plainte), et auprès de leur assurance. De l'autre côté, on trouve les non renvoyants.

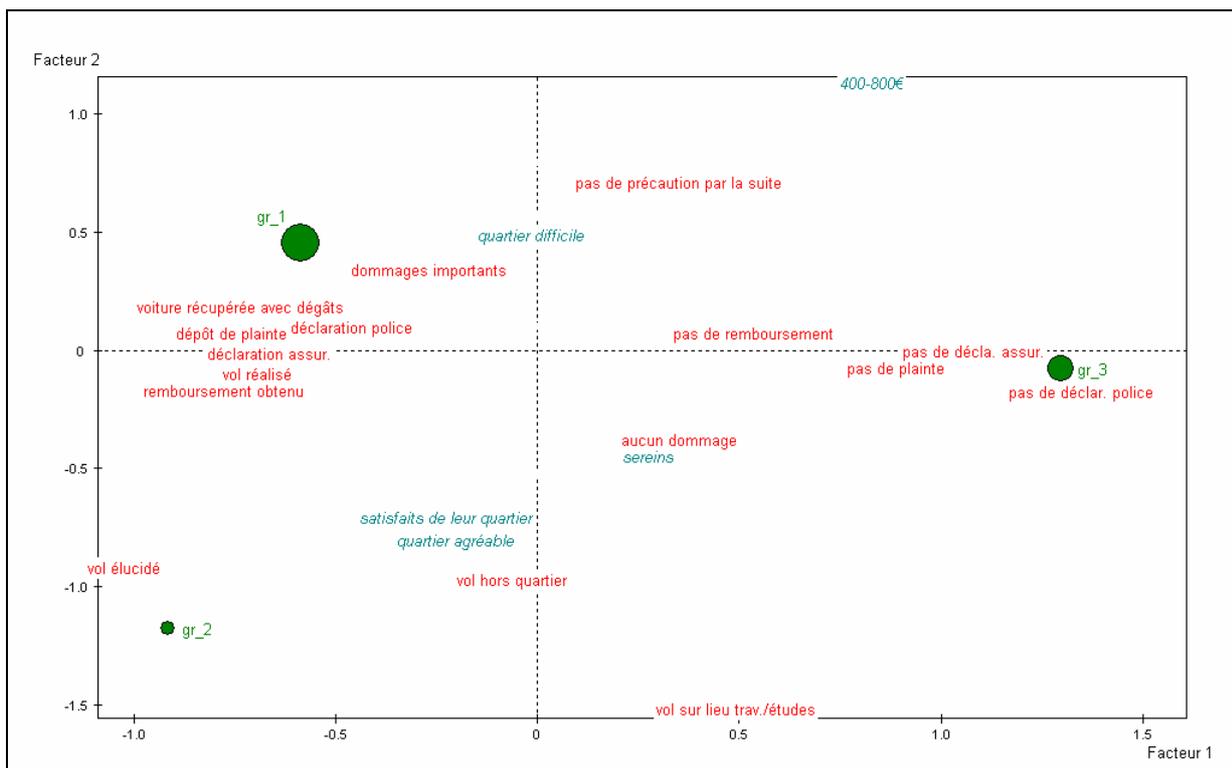
Du côté de ceux qui déclarent, on trouve les satisfaits de leur quartier, ceux qui ont des revenus moyens (2 400-3 800€ par mois) ainsi que les artisans, commerçants et patrons ; à l'opposé, on trouve les sereins (ils n'ont pas peur et ne sont pas davantage préoccupés), ceux qui ont des revenus peu élevés et qui trouvent leur quartier 'moyen'.

Le deuxième axe (10,85%) oppose les vols commis dans le quartier aux autres vols. Les premiers ont été consommés, l'enquêté en a été victime à plusieurs reprises ; il a récupéré sa voiture avec des dégâts et déclare donc des dommages importants. Lorsque le vol a été déclaré, c'est surtout avec la volonté de faire punir le voleur. À l'opposé, les vols survenus en dehors du quartier ne font pas partie d'une série d'événements, surviennent sur lieu de travail ou d'études et n'entraînent pas de dommages importants.

Du côté des victimes de vols de proximité (dans le quartier), on trouve les retraités, les habitants de l'Est d'Aubervilliers, *apeurés, mécontents du manque d'équipements de leur quartier*, qu'ils considèrent 'difficile', des actifs non salariés, des revenus moyens (2 400-3 800 €/par mois). De l'autre côté, on trouve les habitants d'Aubervilliers Ouest, en ZUS, les *sereins, satisfaits de leur quartier* qu'ils trouvent agréable.

Enfin, le troisième axe (9,94%) oppose les vols de voitures *réalisés aux tentatives*. Le vol consommé est subi hors de son quartier, dans la rue ; la voiture n'est pas récupérée ou, si elle l'est, c'est avec des dégâts importants. La tentative survient ailleurs que dans la rue : dans un parking ou dans un garage.

Du côté des victimes de vols consommés, on trouve les étudiants, les *apeurés*, ceux qui vivent en grands ensembles dans un quartier 'moyen' selon la typologie de Préteceille. À l'opposé, on trouve les enquêtés *mécontents du manque d'équipement* de leur quartier mais disposant de revenus confortables.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 19 : Vols de voitures ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique nous conduisant à classer les victimes de vols de voitures en trois groupes.

Le premier groupe rassemble près de la moitié des victimes de vol de voiture (49,24%). Il rassemble les enquêtés qui ont subi un vol de voiture dans leur quartier, et même près de leur domicile dans plus de 9 cas sur 10 (92% contre 79% en moyenne). Le vol a entraîné d'importants dommages. Il a été déclaré à la police – souvent dans l'espoir de faire punir le voleur (38% contre 25) – il y a même eu dépôt de plainte dans 8 cas sur 10. Ces victimes ont aussi déclaré le sinistre auprès de leur assurance, laquelle les a souvent remboursés et donc leur a donné satisfaction.

Dans le deuxième petit groupe (16,67% des volés), on trouve les victimes de vol de voiture réalisé *en dehors de leur quartier*. Celles-ci ont, elles aussi, renvoyé l'incident à la police et à leur assurance. Dans plus de 9 cas sur 10 elles ont porté plainte ; plus qu'en moyenne, la police a élucidé l'affaire (27% contre 5% en moyenne). Le véhicule volé est moins souvent récupéré qu'à l'accoutumée. Dans ce groupe, on trouve, plus souvent qu'en moyenne, des habitants d'immeubles collectifs en quartiers de grands ensembles classés 'moyens' dans la typologie de Préteceille.

Enfin, le troisième et dernier groupe rassemble un tiers de l'échantillon (34,09%). Ce sont les victimes de vol de voiture qui n'ont *pas déclaré* l'incident à la police, ni déposé de plainte, souvent parce que cela n'aurait *servi à rien* (60% contre 21% en moyenne) accessoirement parce que *cela n'en valait pas la peine* (20% contre 7%). Le plus souvent d'une simple *tentative* n'ayant entraîné aucun dommage. Ils ne l'ont pas non plus déclarée auprès de leur assurance.

On voit donc apparaître, parmi les victimes de vols de voitures, plusieurs types de volés :

- les deux tiers d'entre eux (les uns victimes d'un vol dans leur quartier, les autres en dehors de leur quartier) renvoient l'incident à la police et à l'assurance (groupes 1 et 2) ;
- un tiers des volés n'ont subi qu'une tentative de vol sans relief qu'ils n'ont pris la peine de renvoyer ni à la police ni aux assurances.

## 2. Les vols à la roulotte

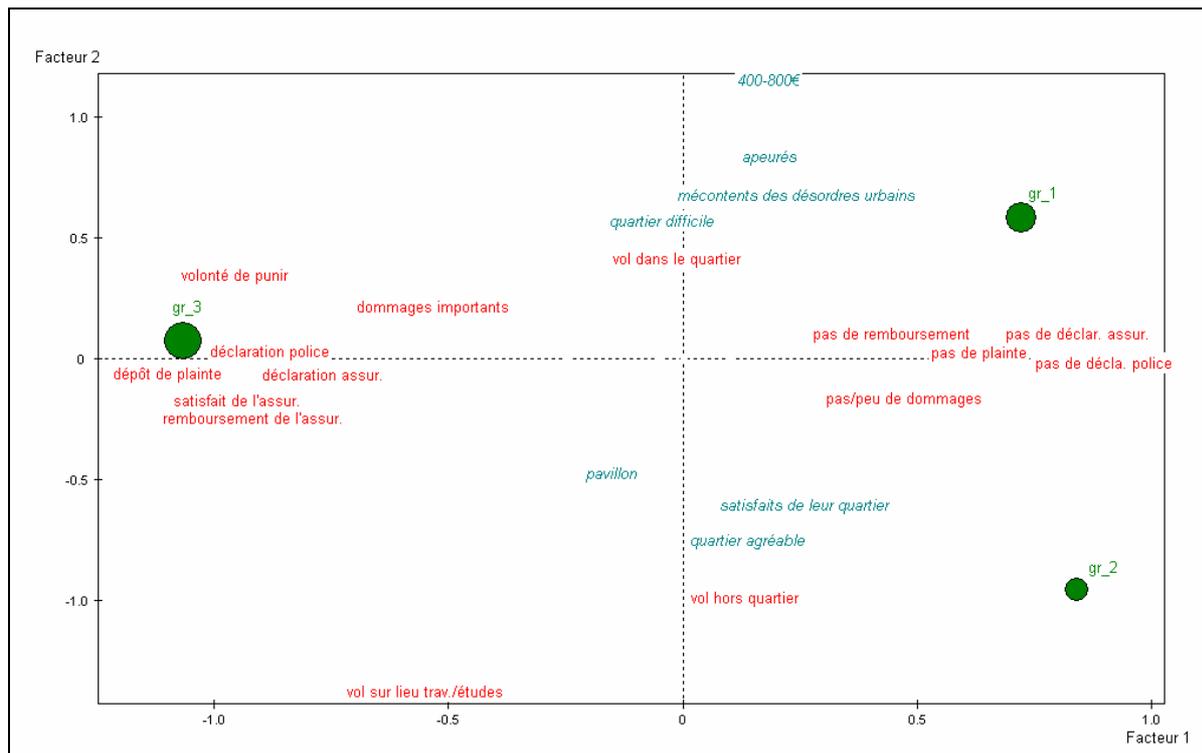
On étudiera ici les deux premiers axes de l'analyse factorielle qui expliquent ensemble 41,82% de l'inertie totale.

Le premier axe (22,87% de variance expliquée) *est celui du renvoi*. On a d'un côté ceux qui ont déclaré le vol à la police, qui ont aussi porté plainte, et qui l'ont fait pour faire punir le voleur. Ils ont ensuite déclaré le vol à leur assurance, tant et si bien qu'ils ont été remboursés. À l'opposé on a ceux qui n'ont pas informé la police car cela, à leur sens, *n'en valait pas la peine*, et qui n'ont pas davantage informé l'assurance pour la même raison.

Du côté des renvoyants, on trouve ceux qui vivent dans un quartier 'populaire' au sens de Préteceille, qui touchent des revenus peu élevés, les *apeurés répressifs* et les *insécures*, et également *ceux qui participent à la vie locale*. À l'opposé, du côté de ceux qui ne renvoient pas le vol à la roulotte qu'ils ont subi, on trouve ceux qui vivent dans un quartier 'moyen' au sens de Préteceille, qu'ils considèrent eux-mêmes comme agréable, ceux qui sont *satisfaits de leur quartier*.

Le deuxième axe (18,96%) *oppose les vols qui ont été commis en dehors du quartier aux autres vols*. Les premiers ont pu survenir sur le lieu de travail ou d'études ou dans d'autres lieux éloignés, les seconds sont commis près du domicile et surviennent à répétition.

Du côté des vols en dehors du quartier, on trouve les habitants de l'Ouest d'Aubervilliers, les *sereins*, ceux qui sont *satisfaits du quartier dans lequel ils vivent*, en immeuble collectif ou en pavillon. À l'opposé, on trouve les habitants de l'Est, les *apeurés* et les *mécontents des désordres urbains* de leur quartier, qu'ils trouvent difficile.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 20 : Vols à la roulotte ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique nous conduisant à classer les victimes de vols à la roulotte en trois groupes.

Le premier groupe (33,96% des victimes de vol à la roulotte) rassemble les personnes qui ont subi un vol dans leur quartier, et même près de leur domicile ; ils ne l'ont pas déclaré à la police, souvent parce que *cela n'aurait servi à rien* (60% contre 30% en moyenne) accessoirement que *cela n'en valait pas la peine* (32% contre 21%). L'assurance n'a pas non plus été informée de l'incident qu'elle n'a donc pas remboursé. Plus qu'en moyenne les enquêtés de ce groupe ont subi de simples tentatives de vol (39% contre 25%), ils habitent plutôt Aubervilliers Est dans un quartier 'populaire' selon la typologie Préteceille, qu'eux-mêmes jugent difficile. Ils appartiennent aussi plus souvent aux *apeurés* (qui constituent un tiers de ce groupe) et au groupe des *mécontents des désordres urbains* de leur quartier (qui constituent plus de la moitié de ce groupe).

Le deuxième groupe réunit le quart des victimes de vol à la roulotte (24,06%). Ceux qui en font partie ont, quant à eux, plutôt subi un vol en dehors de leur quartier ; comme les enquêtés du premier groupe, ils ne l'ont pas déclaré à la police (ni donc déposé de plainte), souvent parce que ça n'était pas la peine, le vol n'ayant pas entraîné de dommages importants. Pour les mêmes raisons, ils ne l'ont pas non plus déclaré à l'assurance. Les volés de ce groupe ont plutôt subi un vol unique (et non une série de vols à la roulotte) ; plus qu'en moyenne, ils habitent des quartiers ('moyens' selon la typologie de Préteceille) qu'ils jugent agréables et dont ils sont *satisfaits* (75% des enquêtés de ce groupe font partie des *satisfaits de leur quartier*, contre 37% en moyenne).

Enfin, le troisième et dernier groupe (41,98%) rassemble ceux qui ont déclaré le vol à la roulotte dont ils ont été victimes à la police – souvent avec une volonté de faire punir le coupable (47% contre 21%) – et à l'assurance ; ils sont même nombreux à avoir déposé une plainte (84% contre 37% en moyenne). Il s'agit d'un vol ayant entraîné des dommages importants. Parmi les enquêtés de ce groupe, plus de la moitié ont été remboursés par l'assurance, et ont été satisfaits de l'action de celle-ci. La quasi-totalité d'entre eux vit en quartier 'populaire' au sens de Préteceille (97% contre 89% en moyenne).

On distingue donc plusieurs types de victimes de vols à la roulotte :

- plus de la moitié des enquêtés ne renvoient l'incident dont ils ont été victimes ni à la police ni aux assurances, sans doute parce que les dégâts sont trop peu importants ou parce qu'ils doutent de l'utilité d'une telle démarche (groupes 1 et 2) : ils se répartissent entre les mécontents de leur cadre de vie volés dans leur quartier et des satisfaits de leur environnement volés loin de chez eux ;

- les deux cinquièmes restants ont subi un vol entraînant d'importants dommages, qu'ils ont renvoyé à la police (souvent pour faire punir le coupable) et à leur assurance (pour obtenir un remboursement) (groupe 3).

### 3. Les dégradations-destructions de véhicules

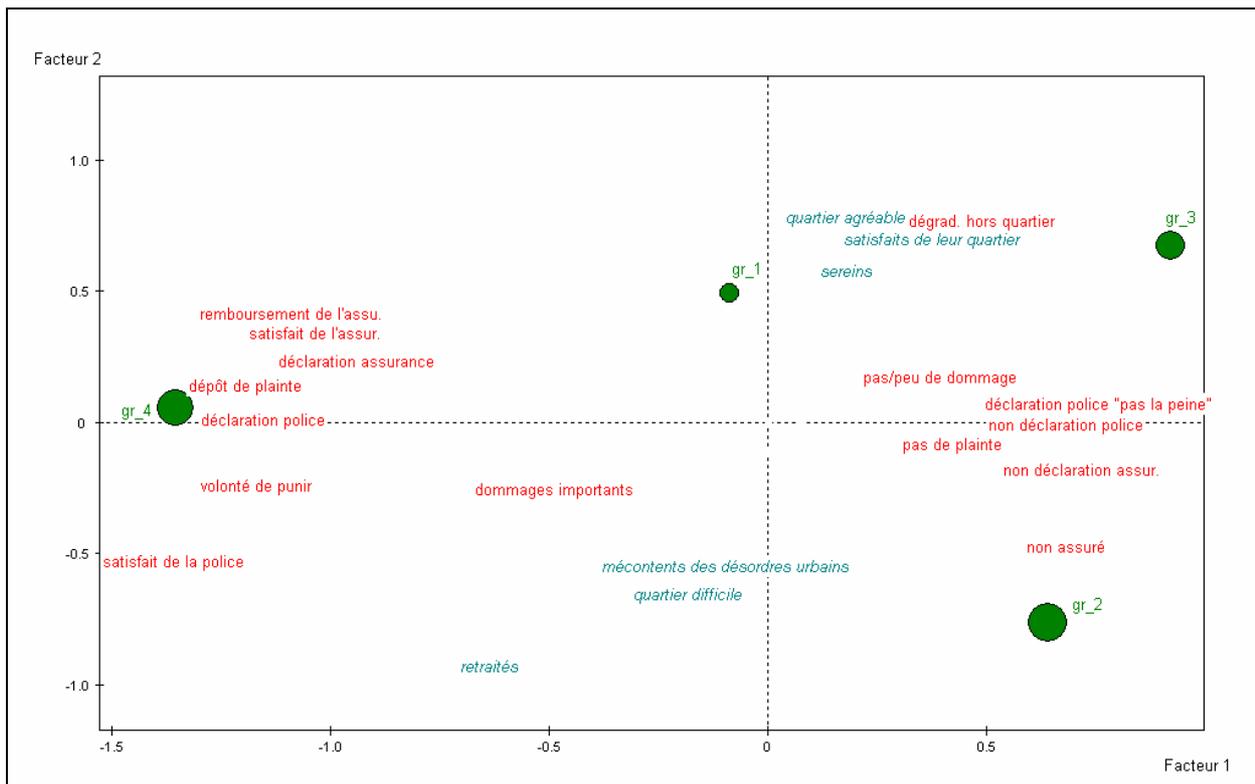
On étudie les deux premiers axes de l'analyse factorielle qui expliquent ensemble 48,48% de l'inertie totale.

Le premier axe (qui explique à lui seul 35,16% de l'inertie) est celui du *renvoi à la police*. Il oppose les victimes de dégradations ou destructions de véhicules ayant renvoyé l'incident à la police (souvent dans l'espoir de faire punir le coupable) et même déposé une plainte à ceux qui n'ont pas renvoyé l'incident. Du côté des premiers on retrouve ceux pour qui la police a élucidé l'affaire, ceux qui sont satisfaits de l'action de celle-ci. Ils ont subi de sérieux dommages sur leur véhicule. À l'opposé, du côté des non renvoyants, les dégâts ont été absents ou peu importants, la dégradation (ou destruction) a eu lieu en dehors du quartier, et c'est surtout parce que *ça n'aurait servi à rien* que les victimes ont choisi de taire l'incident.

Comme pour les vols à la roulotte, du côté des renvoyants on trouve les *apeurés répressifs*, les *participants à la vie locale*, ceux qui ont de très faibles revenus (400 à 800 €), mais aussi les retraités et ceux qui considèrent leur quartier comme difficile ; de l'autre côté on retrouve les personnes *satisfaites de leur quartier* qu'ils considèrent agréable, mais aussi les *sereins* et les ouvriers.

Le deuxième axe (13,32% de l'inertie) *porte sur le lieu de la dégradation ou destruction du véhicule*. On trouve d'un côté les dégradations qui ont eu lieu dans le quartier, qui ont causé d'importants dommages, qui s'insèrent dans une série d'événements de même nature ; les incidents non déclarés à l'assurance car l'enquêté n'était pas assuré ; de l'autre côté on trouve les dégradations qui ont eu lieu en dehors du quartier (loin du domicile), une seule fois, celles qui ont touché un deux-roues, qui n'ont pas causé de dommage important mais aussi celles qui ont entraîné un dépôt de plainte.

Du côté des dégradations survenues dans le quartier, on trouve des *parents inquiets* (qui ont peur seulement pour leurs enfants) et des *apeurés* (qui ont peur pour tout et sont préoccupés par la délinquance) ; contribuent aussi à ce facteur de ce côté les *mécontents des désordres urbains* de leur cadre de vie, ceux qui considèrent leur quartier difficile, qui ont des revenus très faibles (moins de 400€ par mois), et les ouvriers. À l'opposé, du côté des dégradations ayant eu lieu en dehors du quartier, on trouve les *insécures* et les *sereins* (ces deux groupes rassemblent des enquêtés qui n'ont pas peur mais certains sont préoccupés par la délinquance), les *participants à la vie locale*, ceux qui sont *satisfaites de leur quartier* (classé 'moyen' selon la typologie de Préteceille), qu'ils jugent agréable, et les retraités.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 21 : Destructures/dégradations de véhicules ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique nous conduisant à classer les victimes de dégradations et destructions de véhicules en quatre groupes.

Le premier groupe (14,74% des victimes de dégradations et destructions de véhicules) rassemble ceux qui ont déclaré le sinistre à leur assurance ; la majorité d'entre eux ont été par la suite remboursés (71% contre 32% en moyenne) et sont satisfaits de l'intervention de celle-ci. Les membres de ce groupe n'ont, par contre, pas entamé de démarche auprès de la police (96% contre 66% en moyenne) et aucun n'a porté plainte. Ils vivent moins que la moyenne dans des quartiers 'populaires' (selon la typologie de Préteceille) et sont nombreux à considérer leur quartier comme moyen (57% contre 34% en moyenne).

Le deuxième groupe (32,11%) rassemble ceux qui n'ont pas effectué de démarche auprès de la police et n'ont donc pas non plus porté plainte ; mais cette fois, le sinistre n'a pas été non plus déclaré à l'assurance. Dans la quasi-totalité des cas, la dégradation a été commise dans le quartier de l'enquêté, et même près de son domicile (98% contre 82% en moyenne), et souvent de nuit. La victime considère son quartier (classé 'populaire' dans la typologie de Préteceille) comme difficile et il est *mécontent des désordres urbains* qui y règnent.

Un troisième groupe (23,16%) rassemble à nouveau des personnes qui n'ont déclaré le sinistre ni à la police ni à leur compagnie d'assurances, dans les deux cas, le plus souvent, parce que *ça n'en valait pas la peine*. Cette fois il s'agit de dégradations survenues de jour, dans la rue, en dehors du quartier, et n'ayant entraîné aucun dommage. Les enquêtés appartenant à ce groupe sont, plus souvent qu'en moyenne, *sereins* (59% contre 35%) et satisfaits de leur cadre de vie (70% contre 34%).

Enfin, le quatrième et dernier groupe rassemble près du tiers des enquêtés (30%). Les victimes qui en font partie ont toutes renvoyé l'incident à la police, souvent avec une volonté de faire punir le coupable, et sont nombreuses à avoir déposé une plainte (88% contre 28% en moyenne) ; elles ont aussi effectué une déclaration auprès de leur assurance qui, dans les deux tiers des cas, a remboursé les dégâts et a donc donné satisfaction (68% contre 32%). L'incident a causé des dommages importants.

On voit ici se dessiner plusieurs types de victimes de dégradations et destructions de véhicules :

- d'abord ceux qui ne renvoient ni à la police ni à leur assurance un incident sans relief survenu soit dans leur quartier -qu'ils considèrent difficile – soit ailleurs (groupes 2 et 3) ;
- ensuite ceux qui ne renvoient qu'à leur assurance (groupe 1) ;
- enfin les victimes de dommages importants qui renvoient à la police – pour faire punir le coupable – et aux assurances – pour être remboursés des dégâts (groupe 4).

#### 4. Vols de deux-roues

Nous étudierons ici les trois premiers axes de l'analyse factorielle qui expliquent ensemble 44,22% de l'inertie totale.

Le premier axe (17,28% de variance expliquée) est celui du *renvoi*. Il oppose les vols de deux-roues déclarés à la police à ceux qui ne l'ont pas été. Du côté des vols renvoyés, on trouve ceux ayant mené à un dépôt de plainte, les vols ayant entraîné des dommages importants et les vols déclarés auprès des assurances qui ont remboursé, donc satisfait les volés. De l'autre côté, on trouve des vols non renvoyés, n'ayant pas entraîné de dommages importants, souvent de simples tentatives.

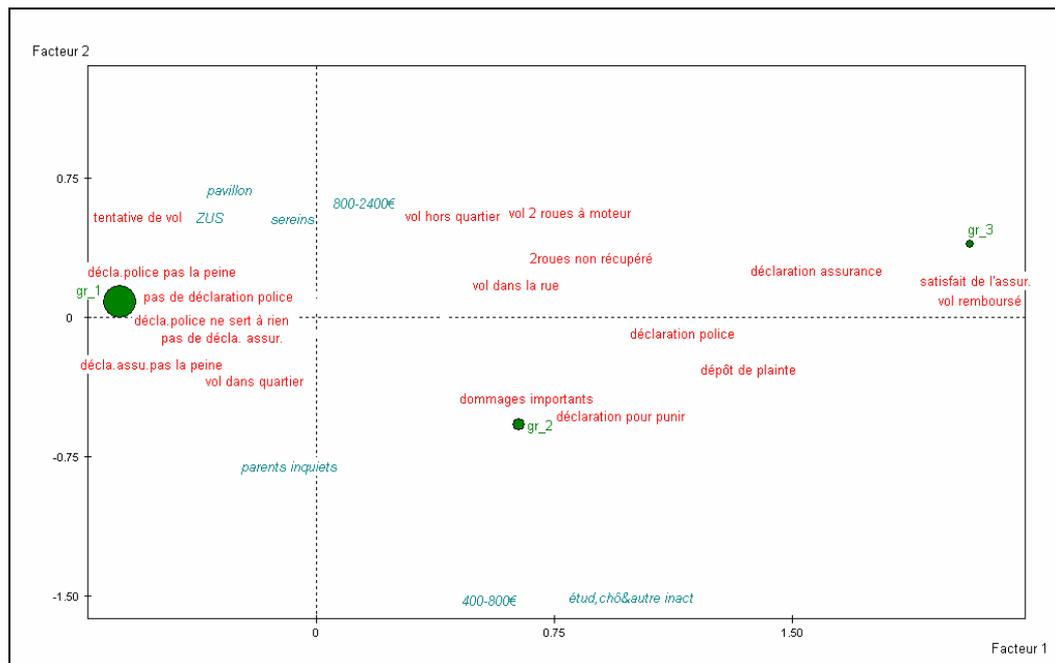
Du côté des déclarants, on trouve les Albertivillariens vivant en dehors d'une ZUS, plutôt *insécures* (préoccupés par la délinquance), *mécontents des désordres urbains* ou *participants à la vie locale*, ceux appartenant à des ménages aux revenus peu élevés dont la personne de référence est étudiante, chômeur ou inactive. À l'opposé, on trouve ceux qui vivent en ZUS et... les *satisfaits de leur quartier*.

Le deuxième axe (14,30%) isole les vols déclarés à la police dans une volonté de punir le voleur. De leur côté, on trouve les vols élucidés, mais aussi ceux suite auxquels le deux-roues n'est jamais retrouvé, également les vols faisant partie d'une série d'événements de même nature dont a été victime l'enquêté. À l'opposé de ces incidents, on trouve ceux qui sont déclarés à la police pour une autre raison ou non déclarés car *cela n'aurait servi à rien*, également les vols remboursés par l'assurance dont l'action a ainsi satisfait la victime.

Du côté des vols déclarés pour faire punir le voleur, on trouve les enquêtés *apeurés répressifs*, ceux qui sont *mécontents des désordres urbains* de leur quartier qu'ils considèrent difficile, qui vivent en immeuble collectif, en centre ville et les ouvriers. À l'opposé on trouve les habitants de grands ensembles en ZUS, *insécures*, les retraités, étudiants, chômeurs et autres inactifs, ainsi que ceux qui considèrent leur quartier comme agréable.

Enfin, le troisième axe (12,63%) oppose les vols de proximité aux autres vols. Les vols commis dans le quartier de la victime ont donné lieu à une plainte, et à une élucidation plus fréquente par la police ; ils n'ont pas été déclarés à l'assurance parce que *cela ne valait pas la peine*. Du côté des vols commis en dehors du quartier de la victime, on trouve des vols à répétition, de deux-roues motorisés, des incidents où la victime n'a pas récupéré son deux-roues, mais a tout de même été satisfaite de l'action de la police.

Les enquêtés qui subissent des vols dans leur quartier appartiennent plutôt à des ménages vivant dans l'Est d'Aubervilliers, dont la personne de référence est ouvrier ; ils ont peur pour leurs enfants et sont *mécontents du manque d'équipement de leur quartier*, qu'ils jugent, par ailleurs, 'moyen'. À l'opposé, on trouve les *sereins*, habitant en immeuble collectif, également des employés.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 22 : Vols de deux-roues ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique nous conduisant à classer les victimes de vols de deux-roues en trois groupes.

Le premier groupe est le plus important des trois, il rassemble les deux tiers de l'échantillon des victimes de vol de deux-roues (66,67%). Les enquêtés de ce groupe n'ont pas déclaré le vol à la police, donc pas davantage déposé de plainte, souvent parce que *cela n'aurait servi à rien* (55% contre 37% en moyenne) ; ils n'ont pas non plus déclaré le vol auprès de leur assurance, souvent parce que *ça n'en valait pas la peine* (34% contre 23%). C'est un groupe des *non renvoyants*.

Le deuxième groupe (19,30%) est celui des *punitifs*. Ils ont tous déclaré le vol qu'ils ont subi à la police, et ceci dans une volonté de faire punir le coupable (91% contre 21% en moyenne).

Enfin, le troisième groupe (14,04%) rassemble les *renvoyants*, ceux qui ont déclaré le vol à la police et à l'assurance. Ils sont nombreux à avoir déposé plainte (63% contre 18%) pour un vol, ayant entraîné des dommages importants, qui concernait dans trois cas sur quatre un deux-roues à moteur. Souvent l'assurance les a remboursés en leur donnant ainsi satisfaction.

Au final, les victimes de vols de deux-roues se répartissent en différents profils :

- pour les deux-tiers, il s'agit d'enquêtés qui ne déclarent pas l'incident à la police, parce que cela ne servirait à rien, et qui ne déclarent pas non plus à l'assurance, parce que cela n'en vaudrait pas la peine (groupe 1) ;
- le tiers restant réunit ceux qui déclarent le vol à la police, soit pour faire punir le coupable (groupe 2), soit pour déposer une plainte et entamer une démarche auprès de l'assurance après un vol qui a causé d'importants dommages (groupe 3).

## Insécurité, victimations et territoires

Nous allons chercher maintenant à présenter les principaux résultats selon la localisation des enquêtés. Pour conduire cette approche territoriale, une classification des individus<sup>166</sup> a été opérée, les regroupant selon des caractéristiques qui s'appuient sur deux types de variables :

- certaines tiennent compte des découpages géographique et socioprofessionnel, du type d'habitat et d'environnement de l'enquêté, enfin du fait qu'il réside ou non en ZUS ;
- d'autres concernent l'opinion exprimée par l'enquêté sur son environnement (bruit, propreté, tranquillité,...).

On retient ainsi les variables de : zonage géographique en deux positions (Aubervilliers Est et Aubervilliers Ouest), classification de l'îlot de l'enquêté selon la typologie établie par E. Préteceille en neuf positions (de 'espace des ouvriers et employés' à 'espace de l'élite dirigeante'), habitat en ZUS ou non, typologie des opinions des enquêtés sur leur environnement, bruit des voisins, propreté des rues du quartier, drogue, vandalisme, bandes de jeunes, type d'habitat et type d'environnement.

Leur combinaison conduit à affecter les enquêtés d'une nouvelle variable que l'on nomme *géosociale*.

On procède d'abord à une analyse factorielle des correspondances sur les variables de zonage et sur celles de description de leur environnement par les enquêtés.

Nous retiendrons ici les trois premiers facteurs qui expliquent ensemble 53,63% de l'inertie totale.

D'un côté du premier facteur (34,16% de la variance) on trouve des enquêtés contrariés par des problèmes de drogue, de bruit, de vandalisme et de bandes de jeunes, dans leur quartier ; leur profil est celui de mécontents des *désordres urbains*. De l'autre côté apparaissent des enquêtés satisfaits de leur quartier, qu'ils considèrent sans problème.

Le deuxième facteur (11,92%) oppose les habitants vivant en ZUS, à l'Ouest d'Aubervilliers, aux habitants vivant en dehors d'une ZUS, à l'Est d'Aubervilliers, dans des quartiers pavillonnaires.

Enfin, d'un côté du troisième facteur (7,55%), on trouve des enquêtés considérant que les rues de leur quartier sont sales, appartenant au groupe de *apeurés répressifs* (qui ont peur dans toutes les circonstances sauf pour leurs enfants et qui sont préoccupés) et vivant un quartier qualifié par Préteceille de 'moyen' (plus précisément 'd'espace des professions artistiques, des ouvriers non qualifiés, des précaires et des chômeurs'). De l'autre côté on trouve ceux qui considèrent que leurs rues sont propres, qui vivent dans un immeuble collectif appartenant à un quartier de grands ensembles, en ZUS.

À partir des coordonnées des individus sur les cinq premiers axes factoriels, nous avons réalisé une classification en quatre groupes en utilisant la même méthode que pour les autres classifications de ce rapport.

Apparaît d'abord un premier groupe d'enquêtés (15,79% de l'échantillon) vivant le plus souvent en dehors d'une ZUS (78% contre 69% en moyenne) ; ils sont mécontents du manque d'équipements de leur quartier et considèrent que les rues de celui-ci ne sont pas propres. Ils habitent moins qu'en moyenne un quartier de grands ensembles mais plutôt un quartier pavillonnaire ou un autre type de quartier, ils sont aussi plus souvent diplômés du supérieur.

Le deuxième groupe (41,75%) rassemble des enquêtés qui vivent encore majoritairement en dehors d'une ZUS. Ceux-ci sont satisfaits de leur quartier dans lequel ils ne déclarent aucun problème. Plus qu'en moyenne, ce groupe est composé de jeunes, lycéens et étudiants, de personnes vivant en pavillon et d'habitants du centre ville.

---

<sup>166</sup> On a tout d'abord réalisé une analyse factorielle des correspondances avec les différentes variables, puis une classification à partir des coordonnées des individus sur les axes.

Le troisième groupe (6,74%) rassemble des habitants de ZUS<sup>167</sup> à l'Ouest d'Aubervilliers. Ils n'ont pas de problème de vandalisme dans leur quartier défini par Préteceille comme un 'espace ouvrier, artisanal et agricole'.

Enfin, le quatrième groupe (35,71%) réunit les enquêtés mécontents des désordres urbains de leur quartier, dans lequel ils déclarent des problèmes de bandes de jeunes, de drogue, de vandalisme, de bruit et de saleté des rues. Plus qu'en moyenne, ils vivent à l'Est d'Aubervilliers (61% contre 50%), dans un quartier de grands ensembles, défini par Préteceille comme un 'espace des ouvriers et employés'.

1. mécontents (15,79%)	2. satisfaits (41,75%)	3. en ZUS (6,74%)	4. grands ensembles (35,71%)
pas grands ensembles pas ZUS	pavillonnaire centre-ville	ZUS Aubervilliers-Ouest espace ouvrier-artisan	grands ensembles Aubervilliers Est espace ouvrier-employé
mécontents, quartier mal équipé, rues sales	satisfaits de leur quartier	pas de vandalisme	bandes, drogues, vandalisme, bruit, saleté
scolarité supérieure	jeunes, lycéens, étudiants		
agressions, cambriolages, vols de deux-roues	sous-victimation généralisée	agressions, vols de deux-roues	survictimation généralisée
préoccupation, peurs	préoccupation et peur à leur minimum	peurs dans la rue et dans transports publics	préoccupation et peurs à leur maximum

Tableau 84 : Description de la variable géosociale

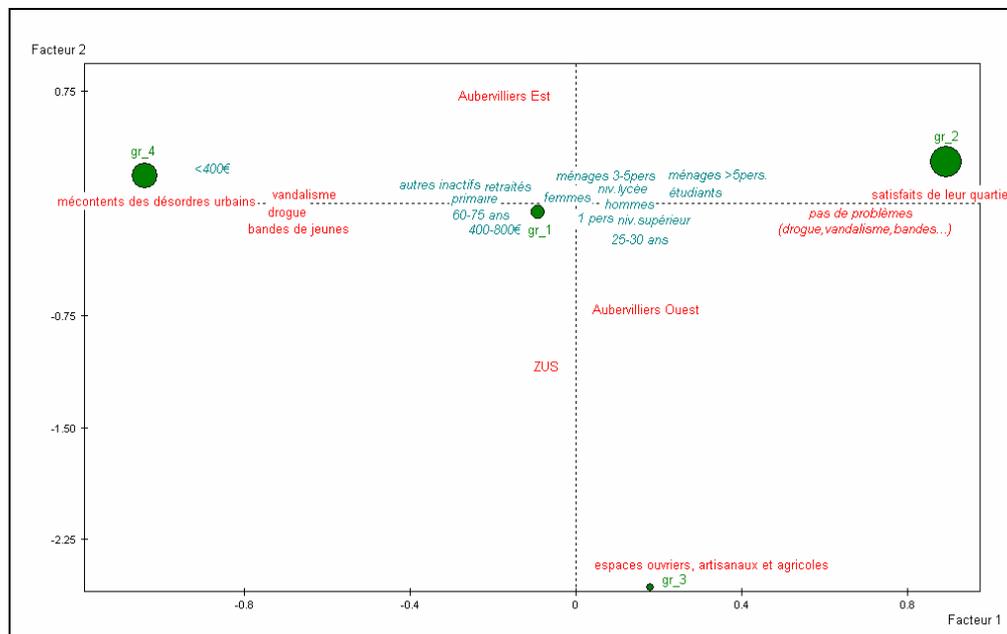


Figure 23 : Insécurité, victimations & territoires ; analyse factorielle (plan des 2 premiers facteurs)

<sup>167</sup> Cette classe ne rassemble pas, loin de là, tous les Albertivillariens résidant en ZUS qui frôlent les 30% des enquêtés.

	groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 4	ensemble
préoccupation	30,57	16,14	22,39	34,65	25,45
peur chez soi	16,56	7,23	10,45	21,13	13,88
peur dans rue le soir	46,50	30,60	50,75	60,85	45,27
peur dans le bus	38,82	26,98	37,50	50,87	38,07
peur dans le train	41,22	25,19	34,38	48,02	36,40
peur dans le RER	37,58	28,94	42,86	47,65	37,80
peur dans le métro	44,52	26,55	28,57	50,15	37,97
peur dans le tramway	31,40	18,13	29,41	39,39	28,61
peur enfants école	72,31	66,44	71,43	78,92	72,86
peur enfants transp.	71,43	68,12	85,71	80,49	74,87
peur enfants loisirs	53,85	48,99	31,82	63,91	55,06
peur enfants rue	86,15	75,00	86,36	88,89	83,25
peur enfants ailleurs	70,77	64,43	50,00	76,61	69,63

\* les pourcentages de peurs dans les transports sont calculés seulement pour les personnes utilisant les transports ; de même, les peurs pour les enfants sont calculées parmi les personnes ayant des enfants.

Tableau 85 : Préoccupation, peurs et types géosociaux (en %)

Il est clair que la préoccupation sécuritaire et l'ensemble des peurs sont à leur acmé dans le groupe des habitants de grands ensembles, en proie aux désordres urbains, à l'Est de la ville (classe 4). Toutefois, les 'mécontents' de la classe 1 viennent généralement au deuxième rang et ils dépassent souvent la moyenne albertivillarienne (sauf pour les peurs dans le bus, dans le RER, et pour les enfants à l'école, dans les transports publics et sur les lieux de loisirs). La troisième classe géosociale, celle des résidents en ZUS, excède la moyenne municipale dans quelques cas : la peur dans la rue (où elle ravit le deuxième rang), celle dans le RER, dans le... tramway, celle aussi pour les enfants dans la rue ou dans les transports publics. On y décèle donc une certaine appréhension liée surtout aux déplacements dans l'espace public. Finalement, seule la classe (2) des 'satisfaits' se situe en dessous de la moyenne albertivillarienne tant pour la préoccupation sécuritaire que pour les peurs. La différence est généralement très nette, à l'exception peut-être des peurs pour les enfants où ces enquêtés se détachent moins de leurs concitoyens.

victimation des Albertivillariens à Aubervilliers taux de prévalence 2002-2003-2004		groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 4	ensemble
<i>effectif</i>		<i>n=157</i>	<i>n=415</i>	<i>n=67</i>	<i>n=355</i>	<i>n=994</i>
agressions tout-venant	mini	3,97	4,34	4,18	5,32	6,18
	<b>taux</b>	<b>8,28</b>	<b>6,75</b>	<b>11,94</b>	<b>8,17</b>	<b>7,85</b>
	maxi	12,59	9,16	19,70	11,02	9,52
agressions sexuelles	mini	0,00	0,00	0,00	0,03	0,18
	<b>taux</b>	<b>0,64</b>	<b>0,48</b>	<b>0,00</b>	<b>1,13</b>	<b>0,70</b>
	maxi	1,89	1,14	0,00	2,23	1,22
agressions par un proche	mini	0,08	0,15	0,00	0,90	1,06
	<b>taux</b>	<b>2,55</b>	<b>1,20</b>	<b>1,49</b>	<b>2,54</b>	<b>1,91</b>
	maxi	5,02	2,25	4,39	4,18	2,76
vols personnels	mini	8,05	8,28	0,30	13,26	11,26
	<b>taux</b>	<b>13,38</b>	<b>11,33</b>	<b>5,97</b>	<b>17,18</b>	<b>13,38</b>
	maxi	18,71	14,38	11,64	21,10	15,50
cambriolages tous lieux	mini	9,12	5,55	3,12	8,72	8,83
	<b>taux</b>	<b>14,65</b>	<b>8,19</b>	<b>10,45</b>	<b>12,11</b>	<b>10,76</b>
	maxi	20,18	10,83	17,78	15,50	12,69
cambriolages de résidences principales	mini	7,52	4,13	3,12	7,49	7,45
	<b>taux</b>	<b>12,74</b>	<b>6,51</b>	<b>10,45</b>	<b>10,70</b>	<b>9,26</b>
	maxi	17,95	8,88	17,78	13,92	11,06
vols de voitures (risque) *	mini	12,52	11,36	4,60	18,64	16,29
	<b>taux</b>	<b>20,00</b>	<b>15,60</b>	<b>14,58</b>	<b>23,98</b>	<b>19,24</b>
	maxi	27,48	19,84	24,56	29,32	22,19
vols dans/sur voitures (risque)*	mini	19,27	20,28	14,17	25,70	24,51
	<b>taux</b>	<b>27,35</b>	<b>25,00</b>	<b>26,53</b>	<b>31,16</b>	<b>27,68</b>
	maxi	35,43	29,72	38,89	36,62	30,85
dégradations/destructions de véhicules (risque) *	mini	16,97	15,13	14,17	25,35	21,74
	<b>taux</b>	<b>24,79</b>	<b>19,44</b>	<b>26,53</b>	<b>30,80</b>	<b>24,80</b>
	maxi	32,61	23,75	38,89	36,25	27,86
vols de deux-roues (risque) *	mini	10,84	8,78	5,59	4,64	10,42
	<b>taux</b>	<b>20,97</b>	<b>13,81</b>	<b>23,81</b>	<b>9,27</b>	<b>13,73</b>
	maxi	31,10	18,84	42,03	13,90	17,04

\* Calculs sur les ménages équipés

Tableau 86 : Victimations et types géosociaux ; taux de prévalence (en %)

Se tourne-t-on maintenant vers l'exposition aux risques de victimations, les choses deviennent plus complexes. Certes, la classe (2) des satisfaits de leur environnement se singularise par une sous-exposition dans tous les cas. Certes encore, les habitants de grands ensembles en proie aux désordres (classe 4) sont-ils plus victimés que la moyenne locale sur tous les postes (sauf le vol de deux-roues). Mais ils ne sont pas nécessairement les plus exposés : les 'mécontents' de la classe 1 les dépassent pour les agressions ordinaires et les cambriolages. Ils dépassent aussi la moyenne albertivillarienne pour les agressions par un proche et les vols de deux-roues. Et les résidents en ZUS (classe 3) se situent au premier rang des victimes d'agression et de vol de deux-roues (les seules victimations où leur score dépasse la moyenne municipale).

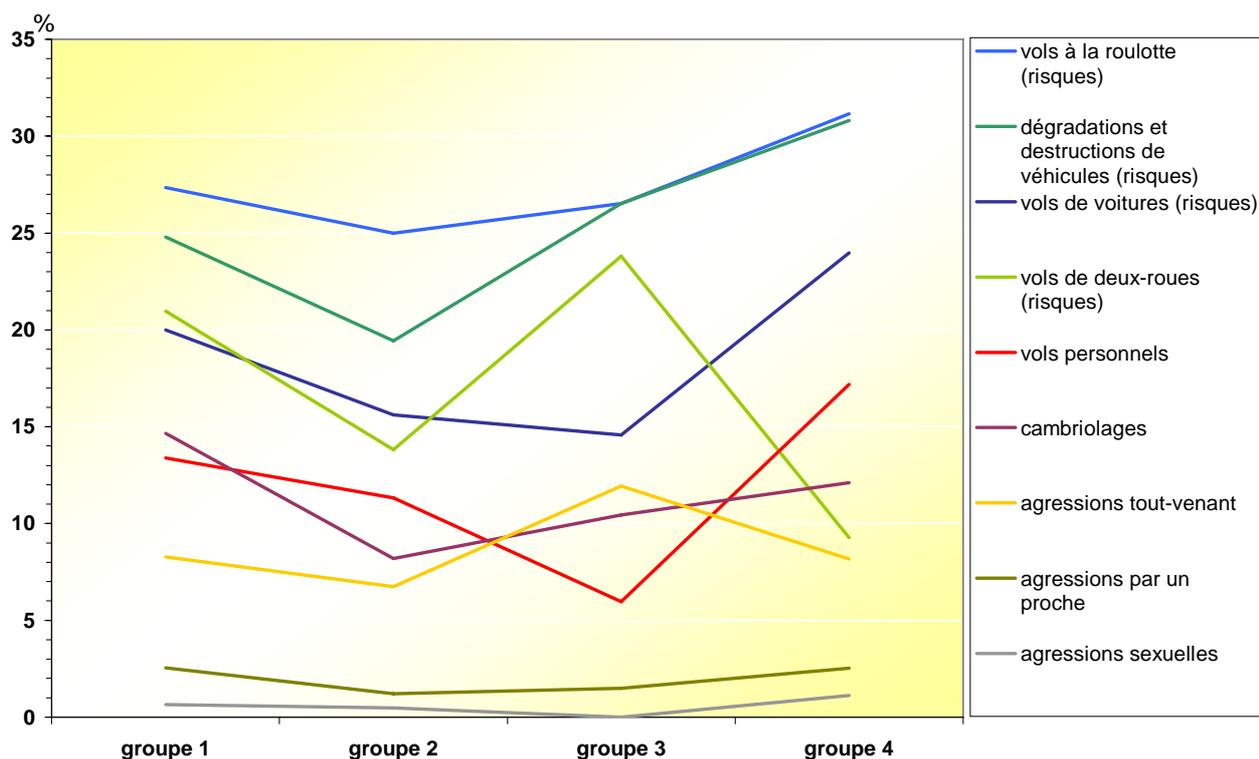


Figure 24 : Victimations et types géosociaux ; prévalences (en %)

Le croisement des profils géosociaux par la typologie victimes/non victimes confirme la moindre exposition des satisfaits de leur environnement (classe 2). On voit aussi clairement la situation complexe des résidents en ZUS : ils comptent plus d'indemnes que la moyenne municipale, mais ils sont aussi les plus exposés (sauf pour les vols). Toutefois, les 'mécontents' de la classe 1 sont presque aussi présents dans le groupe des victimes de cambriolages, d'agression et de vols de deux-roues. Et les habitants des grands ensembles en proie aux désordres urbains (classe 4) sont les plus présents dans le groupe des victimes d'atteintes aux véhicules et dans celui des volés.

victimes/non victimes	géosociale	groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 4	ensemble des enquêtés
groupe 1 : indemnes		59,24	66,99	62,69	54,37	60,97
groupe 2 : cambriolages, agressions et vols de deux-roues		19,75	13,49	20,90	14,08	15,19
groupe 3 : atteintes aux véhicules		8,28	8,19	13,43	15,49	11,17
groupe 4 : vols		12,74	11,33	2,99	16,06	12,68
		100%	100%	100%	100%	100%

$P(Khi2) : 0,0006$

Tableau 87 : Géosociale et victimes/non victimes

Compte tenu de l'importance relative des classes de la géosociale, une opposition dominante apparaît entre des satisfaits de la classe 2 (42%), moins préoccupés, moins apeurés, moins exposés à la victimation quelle qu'elle soit et des habitants de grands ensembles (classe 4, 36%) mécontents des désordres urbains, et qui se situent, en effet, au premier rang de la préoccupation, des peurs et de la plupart des victimations.

Mais la principale difficulté vient de la faible lisibilité géographique de la géosociale. L'opposition entre sereins indemnes et mécontents exposés et insécures est très nette, mais le zonage Est-Ouest lui est orthogonal (comme le montre la projection des classes de la géosociale sur le plan des deux premiers facteurs de la factorielle). Certes, les enquêtés rangés dans la classe 4 sont plutôt à l'Est d'Aubervilliers qu'à l'Ouest, mais la différence la plus clivante entre les deux groupes - du moins si l'on s'attache à préciser leurs localisations respectives - semble plutôt tenir à la sorte de quartier : les membres de la

classe 4 habitent très généralement des quartiers de grands ensembles, ce qui n'est pas le cas des enquêtés de la classe 2.

Toutefois, l'opposition n'est pas si simple : on isole aussi un groupe (1) plus modeste (16%) dont les membres vivent dans un environnement qui ne se distingue pas clairement de celui rencontré pour la classe 2. Et cependant ce groupe, lui, est composé de 'mécontents de leur environnement', ni rassurés, ni réellement indemnes.

Quant au minuscule (7%) groupe des habitants en ZUS, il se caractérise, un peu comme le précédent, par la fréquence de certaines peurs (liées, cette fois, surtout aux déplacements dans l'espace public) et par une importante exposition à l'agression, mais il est loin de rassembler tous ceux qui, dans l'échantillon, vivent dans ces ZUS.

Mais peut-être faut-il considérer que les ZUS albertivillariennes ne semblent pas se distinguer massivement du reste de la commune<sup>168</sup>.

Ainsi ni la division en zones Est-Ouest, ni le classement en ZUS ne suffisent à rendre compte des clivages (pourtant visibles) entre Albertivillariens à propos de la préoccupation sécuritaire, des peurs et de l'exposition aux risques de victimations.

---

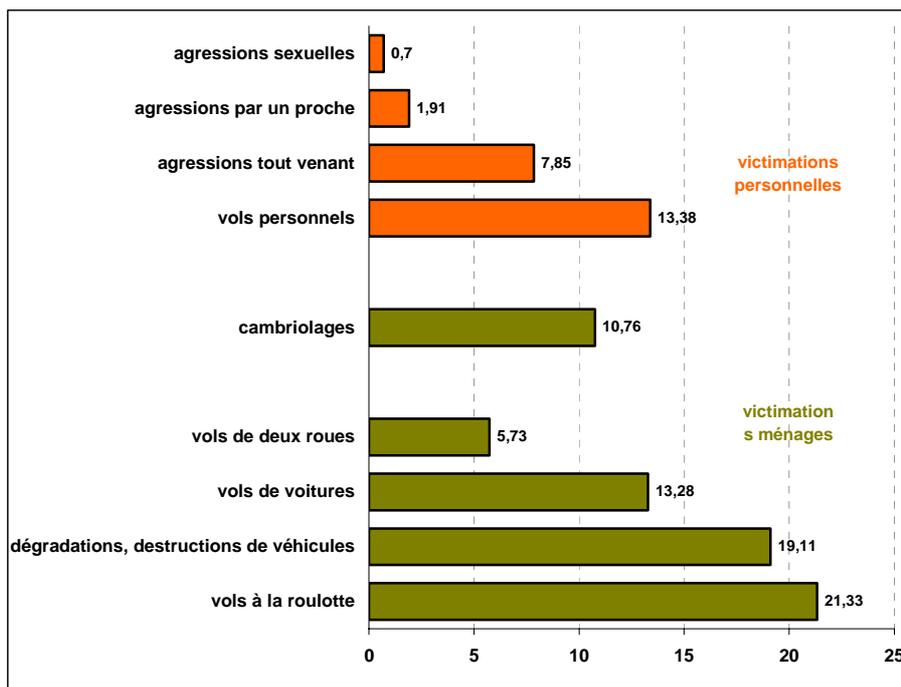
<sup>168</sup> Du moins si l'on se fie aux comparaisons entre la ZUS des Quatre-Chemins (la seule assez grande pour que ses caractéristiques soient librement accessibles), même si elle présente l'inconvénient de ne pas être exclusivement située sur le territoire municipal puisqu'elle déborde sur Pantin : en 1999, le taux d'activité des 15-24 était respectivement de 34,4 et 32,8 ; le taux de chômage de 22,2 contre 20,9 ; la répartition des PCS faiblement différente (sauf une surcharge ouvrière en ZUS), surtout si l'on compare les HLM en et hors ZUS... (voy. la ZUS 1122020 sur le site de l'INSEE ou celui de la DIV)

## Conclusion

Comment résumer les lignes de force de cette enquête sur la victimation et l'insécurité à Aubervilliers en 2002, 2003 et 2004 ?

### I. Taux

D'abord le **périmètre des victimes** – selon les cas, il s'agit tantôt d'individus, tantôt de ménages<sup>169</sup> – varie dans des proportions considérables selon la sorte d'atteinte. Les victimes d'atteintes aux biens sont bien plus nombreuses que celles qui ont été agressées (de surcroît la moitié des agressions tout-venant sont des vols) ; au surplus les atteintes aux véhicules touchent des populations beaucoup plus nombreuses que toutes les autres.



*Les taux sont calculés sur les seuls ménages équipés (risque) pour les atteintes aux véhicules*

Figure 25 : Prévalences (%)

Si l'on considère le caractère répétitif de l'atteinte – la **multivictimation** – le tableau change, et il est assez différent à Aubervilliers de ce à quoi on est habitué. Les victimes subissent plus souvent une même agression ou une atteinte à leur véhicule que d'habitude.

<sup>169</sup> Toutefois les victimations de ménage atteignent toutes les personnes vivant dans le foyer de sorte que le périmètre des victimes doit tenir compte du nombre moyen de personnes par foyer.

Les scores de multivictimation des agressions par un proche et – à un moindre degré – des violences ordinaires corrigent un peu l'impression de rareté de ces victimations : elles frappent peu de personnes, mais peuvent le faire de manière répétitive. Cependant, l'agression entre proches fait ici exception en étant moins répétitive qu'à l'habitude.

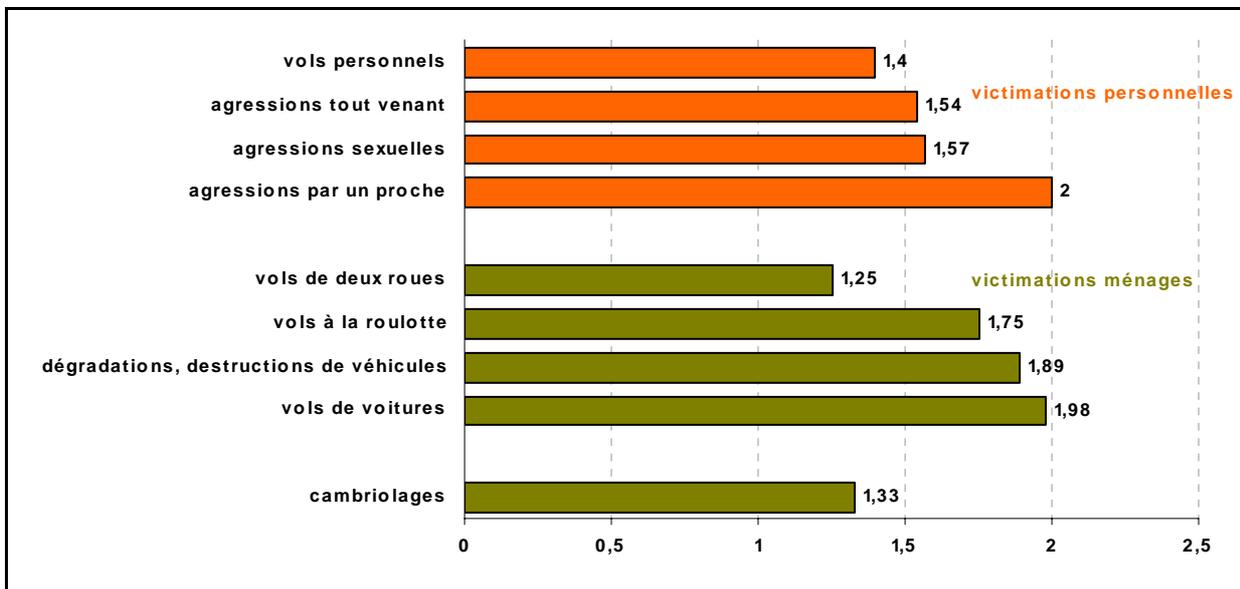
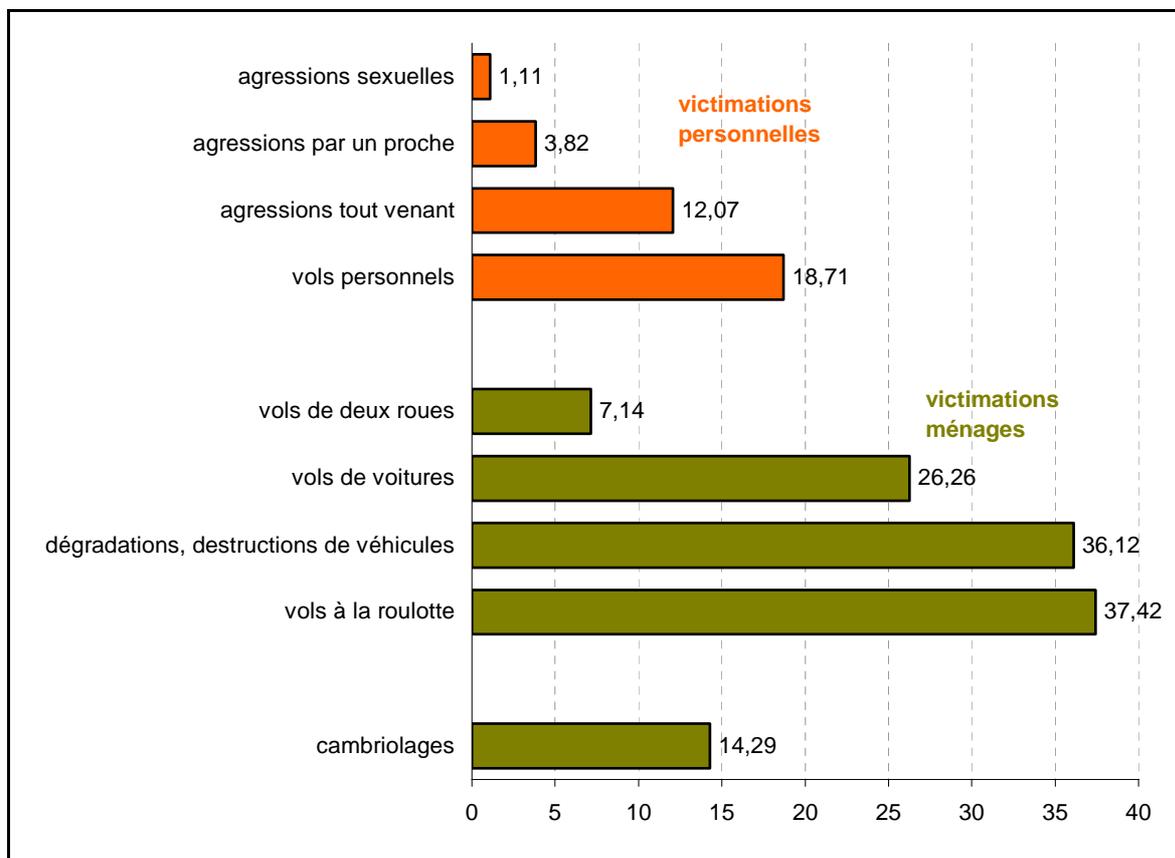


Figure 26 : Multivictimations (nombre moyen de victimations du même type)



Les taux sont calculés sur les seuls ménages équipés (risque) pour les atteintes aux véhicules

Figure 27 : Incidences (%)

Cette synthèse peut se présenter encore sous un troisième aspect si l'on considère non plus le périmètre des victimes mais les taux **d'incidence**. C'est là que l'on observe la plus grande variabilité des victimations. Pour cent ménages, il y a eu 36 dégradations de véhicules et 37 vols à la roulotte, alors que pour 100 personnes il n'y aura eu (fort heureusement) qu'une agression sexuelle.

Au total, ce tableau ne détonne guère dans ses grandes lignes par rapport aux résultats des enquêtes de victimation dont on dispose déjà. Cependant, il est possible de dégager des développements précédents quelques tendances spécifiques.

On observe à Aubervilliers des multivictimations réparties de façon très singulière :

- une forte multivictimation des vols de voiture et des vols à la roulotte induisant une forte incidence pour ces deux atteintes aux véhicules ;
- une multivictimation basse des agressions familiales combinée à une prévalence forte.

Ces caractéristiques locales mises à part, les configurations des victimes et victimations observées à Aubervilliers ressemblent beaucoup à celles relevées dans les enquêtes réalisées ailleurs, en Île-de-France ou à Amiens.

C'est le aussi cas pour le **renvoi** à la police ou à la gendarmerie.

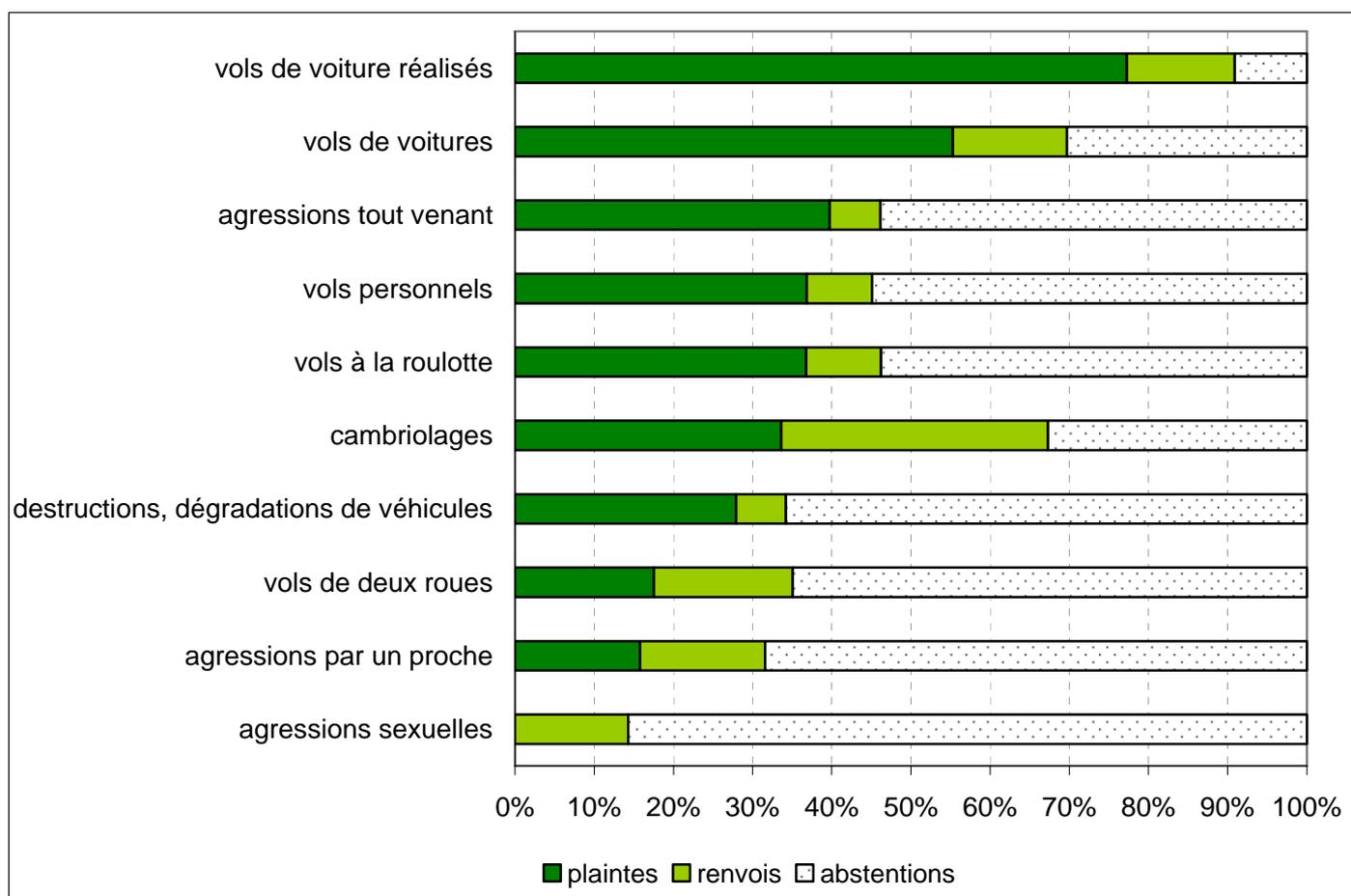


Figure 28 : Renvois à la police ou à la gendarmerie (%)

La figure 28 permet de visualiser les grandes différences de taux de plainte selon les victimations, l'importance relative des renvois sans dépôt de plainte. Les ordres de grandeur sont très proches de ceux relevés en 2001 en Île-de-France. Une fois de plus, les infractions patrimoniales – surtout celles qui ont effectivement causé un dommage – engendrent plus de renvois que les agressions, à une inversion près : les agressions tout-venant sont plutôt bien renvoyées quand les vols de deux roues ne le sont que très mal. Mais il faut se souvenir que la moitié des agressions tout-venant sont en fait des vols qui sont devenus violents. C'est donc effectivement pour les atteintes aux biens que l'on informe la police. Dans le cas des agressions, la forte abstention peut tenir à des raisons particulières : qui a fait l'objet d'une agression sexuelle redoute d'en revivre les affres s'il requiert l'intervention des autorités et celui qui est l'objet de violences familiales hésite souvent à faire intervenir un tiers dans une relation intime. Mais globalement c'est le faible relief de la plupart des agressions qui dissuade de faire appel à la police : les incapacités de travail déclenchent des renvois à peu près systématiques, mais elle constituent une toute petite minorité dans un océan de petites violences qui peuvent irriter ou inquiéter mais qui ne justifient pas de mobiliser des appareils d'ailleurs très mal armés pour faire face à cette délinquance en miettes. Insistons sur ce résultat : il est de première importance pour les politiques publiques : si l'on veut affronter ce type de problèmes, il faut donc disposer encore d'autres moyens que la seule réponse pénale.

Comme de bien entendu, l'enquête révèle des niveaux bien plus élevés que les mesures de la statistique policière, cependant cette disproportion n'est pas constante et varie beaucoup selon les sortes de délinquance : de 1 à 1,5 seulement pour le cambriolage, elle passe de 1 à 2 pour le vol à la roulotte, de 1 à 3 pour les agressions et les vols sans violence, de 1 à 4 pour les dégradations de véhicules et elle dépasse 1 à 5 pour les vols de voiture. Il est des cas où elle s'explique entièrement par le taux de plainte, ainsi les agressions, les vols ou les dégradations de véhicules : les incidents que la police n'enregistre pas sont ceux pour lesquels la victime n'a pas déposé de plainte. Dans quelques cas cependant, le niveau de l'enregistrement policier n'atteint pas celui des plaintes ; c'est notamment le cas des vols de voiture pour lesquels l'institution semble réticente à enregistrer les simples tentatives sous forme de plainte formelle. Dans d'autres cas au contraire (cambriolages et vols à la roulotte), la police enregistre plus d'affaires que les victimes n'en ont signalées, peut-être parce que l'interpellation d'un suspect fournit à l'institution l'occasion de rechercher de quelles affaires antérieures il a pu être l'auteur. Restent deux cas "aberrants" : le tout petit contentieux de vols de deux-roues pour lequel la statistique policière parvient – peut-être en raison d'une " affaire exceptionnelle " – à atteindre le niveau indiqué par l'enquête ; les violences les plus caractérisées, pour lesquelles la multiplicité des circonstances aggravantes des délits de coups et blessures volontaires rend difficile la comparaison avec une enquête qui ne peut repérer toutes ces circonstances.

Quant à l'assurance, de manière très classique, on ne se tourne vers elle qu'en cas de dommage matériel effectif et suffisamment conséquent. Finalement, elle n'a sa place ni dans les tentatives d'infractions patrimoniales, ni dans les violences pures, de sorte que si l'on prend une vue d'ensemble, elle reste un acteur relativement secondaire.

On remarquera – nous ne l'avons pas noté au même niveau dans les enquêtes précédentes – la présence relativement conséquente des deux autres intervenants : les polices municipales (pour les agressions, les vols personnels et même les cambriolages) et les sociétés de transports publics (pour les agressions et les vols personnels). Peut-être faut-il y lire l'indice de leur (relative) montée en puissance.

## II. Profils

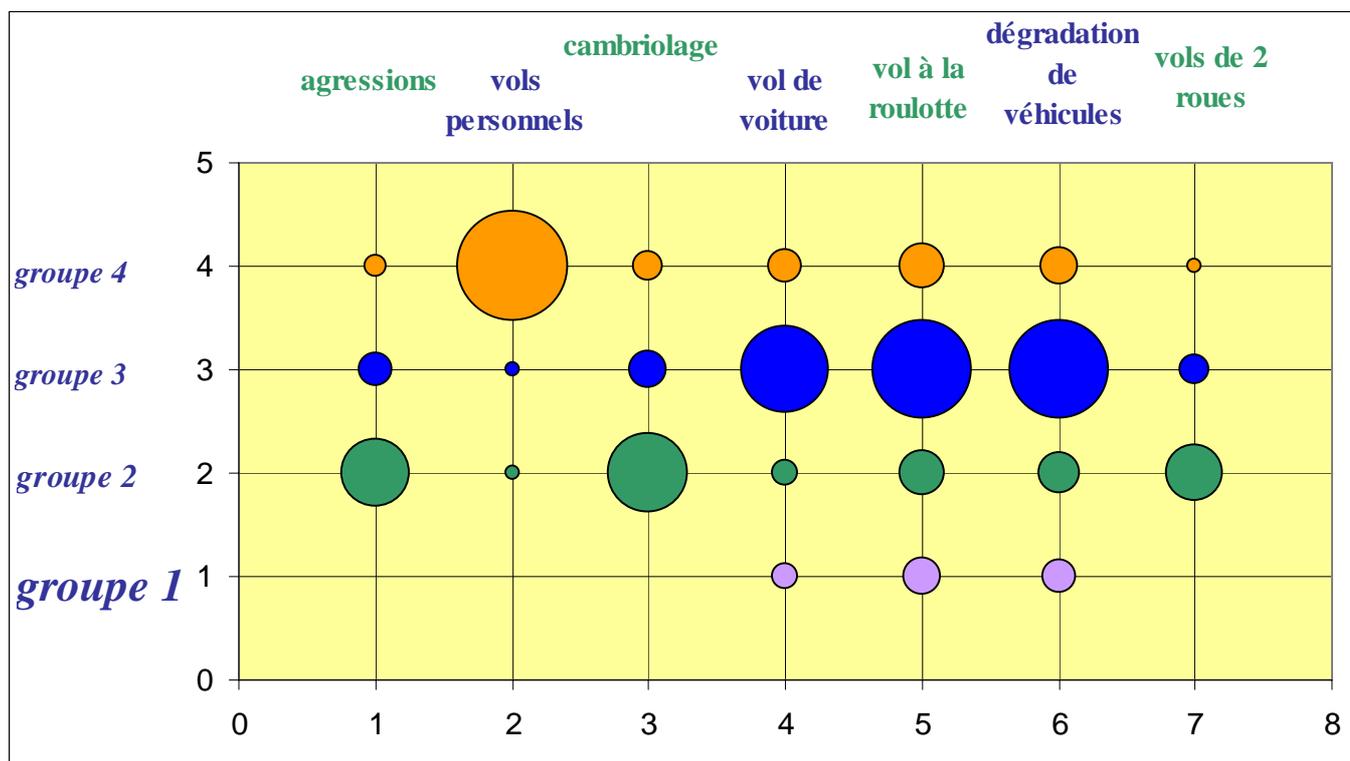


Figure 29 : répartition des taux de prévalence dans la typologie victimes/non-victimes

Que près des deux tiers des habitants d'Aubervilliers aient subi seulement, pendant les trois ans de la période sur laquelle porte l'enquête un minimum d'atteintes aux véhicules, qu'ils soient donc presque indemnes, voilà son résultat le plus spectaculaire. Pour autant, d'ailleurs, quoique satisfaits de leur quartiers, la préoccupation pour la délinquance les taraude. Quant aux deux cinquièmes restants, ils sont exposés à des survictimations différentes les unes des autres, comme le montre la figure ci-dessus.

Il est aussi possible de faire émerger des profils différents dans chaque sorte de victimation.

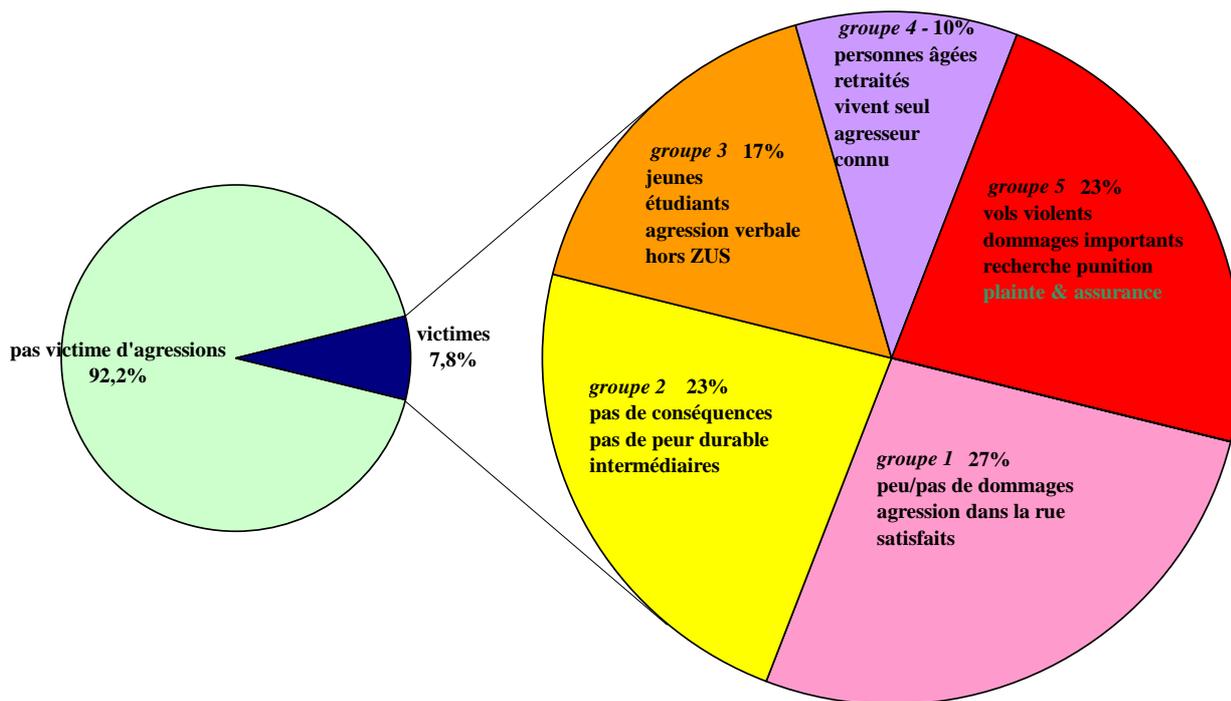


Figure 30 : Typologie des victimes d'agressions tout-venant

Ainsi, peut-on distinguer parmi les quelque 8% d'agressés une grosse moitié de victimes de violences de très basse intensité sans grandes conséquences, mais aussi de types qu'opposent l'âge de la victime (des jeunes d'un côté, des personnes âgées de l'autre) et enfin ceux qui ont subi un vol violent caractérisé.

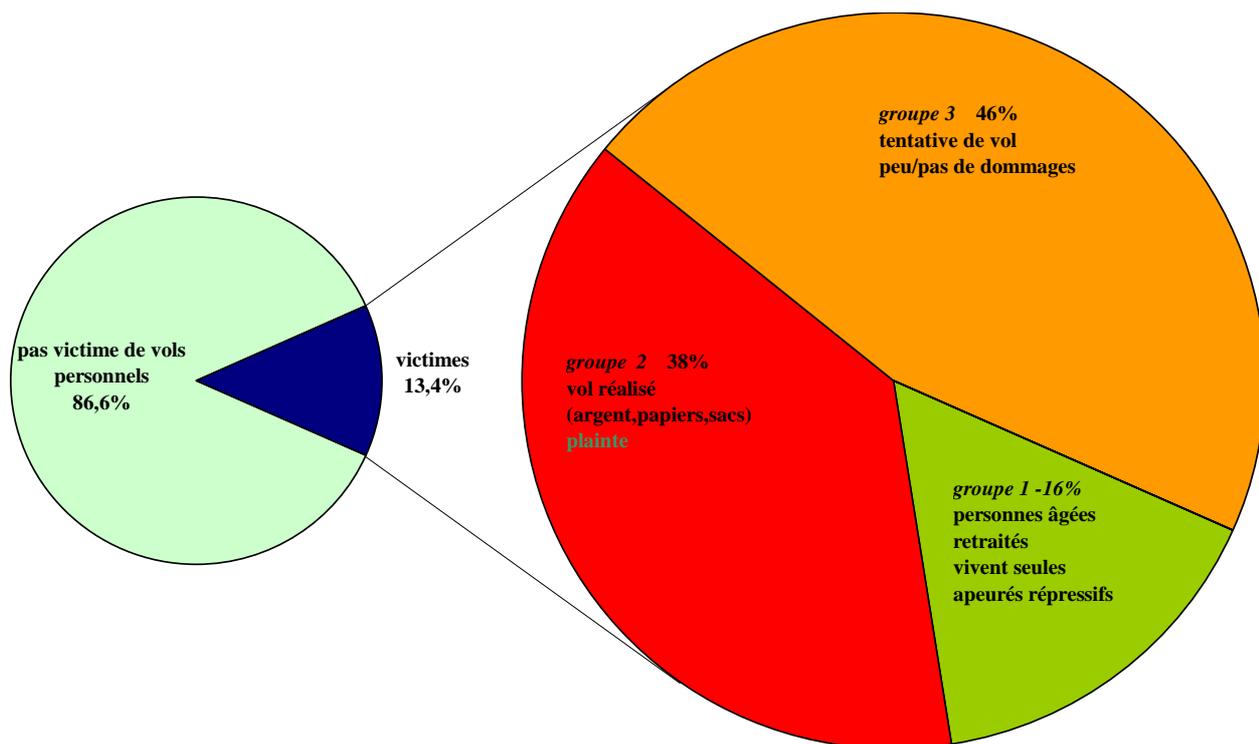


Figure 31 : Typologie des victimes de vols personnels

Même parmi les quelque 13% de victimes de vols sans violence, on peut introduire des distinctions. La plus importante est constituée bien sûr par l'opposition entre la masse des cas négligeables qui n'entraînent aucune réaction de la victime et la minorité consistante où un vol plus sérieux s'accompagne d'un renvoi à la police. Mais on voit aussi émerger un petit profil de vols caractérisé par l'âge élevé de ses victimes.

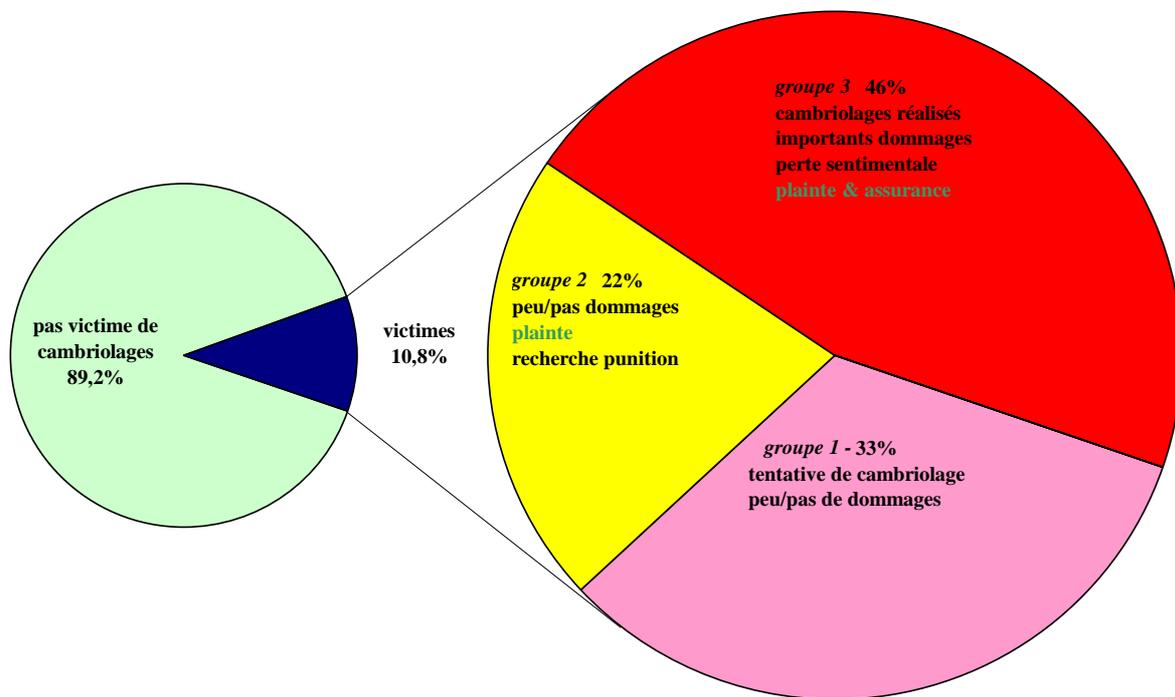


Figure 32 : Typologie des victimes de cambriolages

S'il est possible de faire une distinction parmi les 11% de cambriolés, c'est surtout par la manière dont ils traitent l'événement : aucun renvoi, renvoi seulement à la police, mobilisation à la fois de la police et de l'assurance

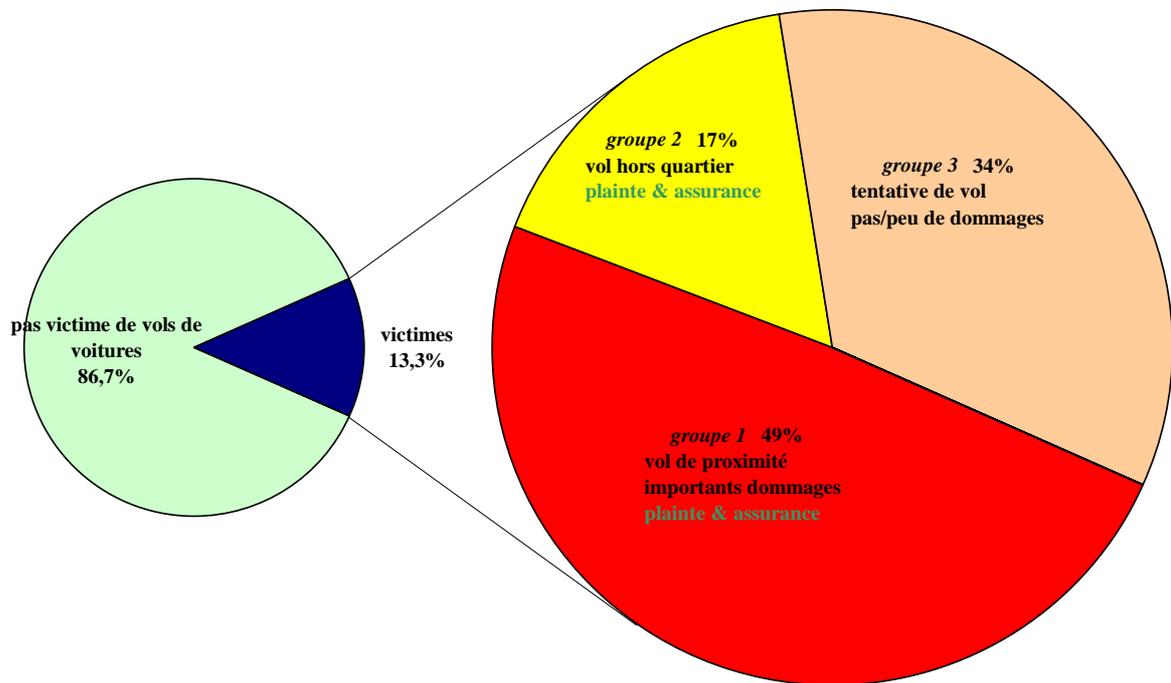


Figure 33 : Typologie des victimes de vols de voitures

Si l'on peut introduire des distinctions parmi les quelque 13% de victimes de vols de voitures, restent qu'elles s'organisent très fonctionnellement entre renvoyants et non renvoyants, ce qui recoupe largement une autre distinction entre tentatives et vols consommés. Il est probablement plus intéressant de découvrir que les renvoyants se distinguent selon que leur voiture a été volée dans leur quartier ou au dehors. On voit en effet apparaître là la notion de victimation de proximité, qui revêt souvent une importance particulière et qui peut notamment déclencher, comme c'est le cas ici des réactions punitives avérées.

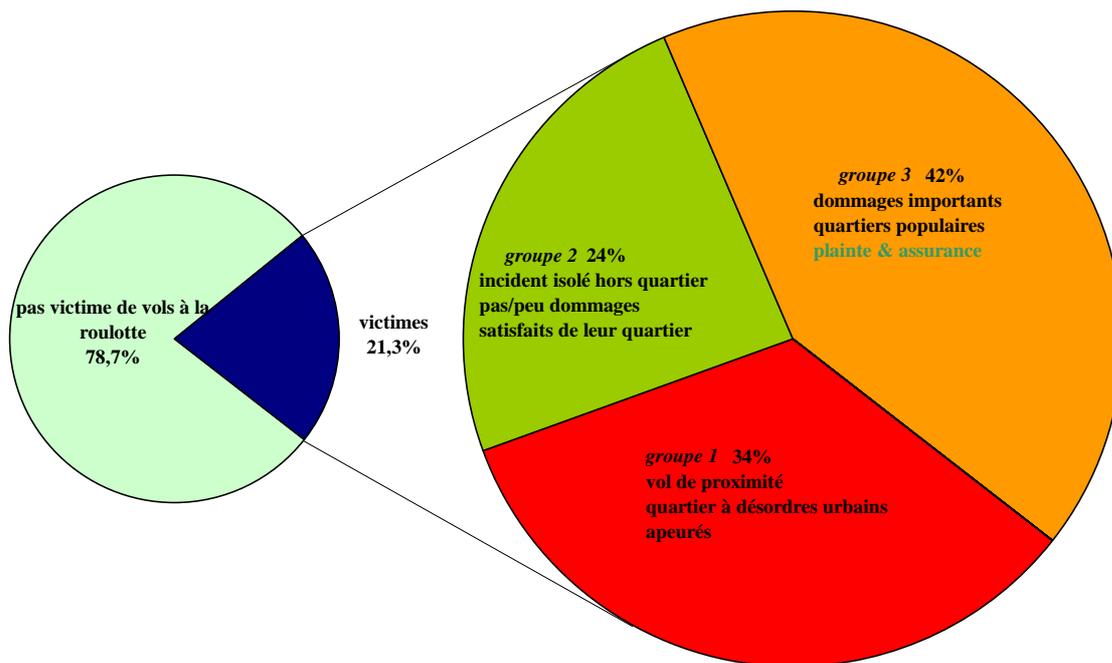


Figure 34 : Typologie des victimes de vols à la roulotte

Parmi les quelque 21% de victimes d'un vols à la roulotte, on retrouve le même clivage entre ceux qui ont renvoyé après un incident dommageable et ceux qui sont restés inertes soit parce que l'incident leur semblait négligeable, soit parce qu'ils doutaient fortement de la capacité des institutions à voler à leur secours. Cette fois-ci, c'est du côté des non-renvoyants que l'on voit surgir la distinction entre ceux qui ont subi un vol de proximité et les autres : la satisfaction de ces derniers à l'endroit de leur cadre de vie n'a d'égal que le mécontentement des premiers.

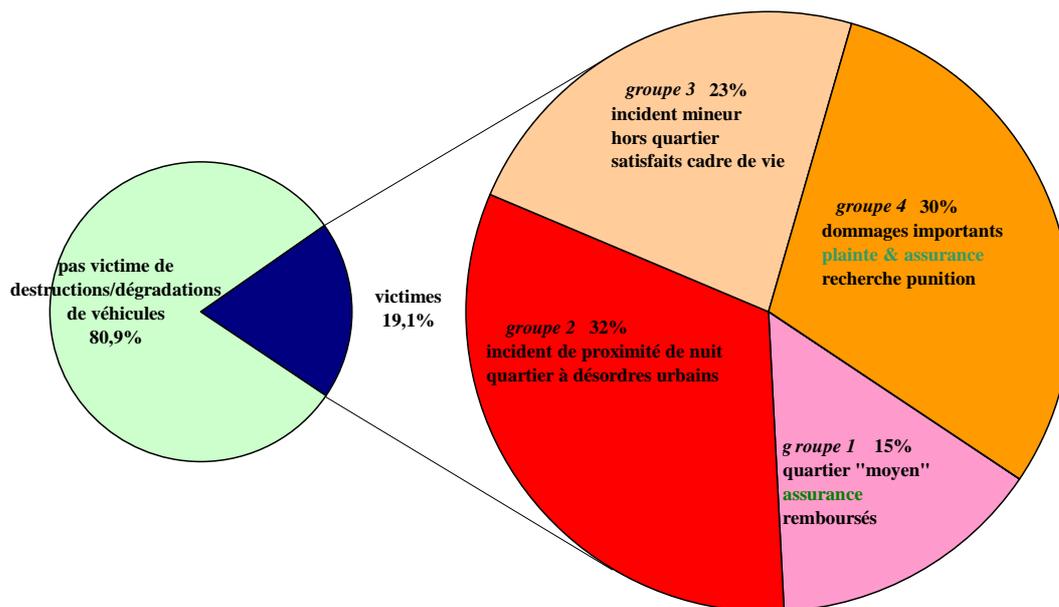


Figure 35 : Typologie des victimes de destructions/dégradations de véhicules

Parmi les 19% d'enquêtés qui ont vu leur véhicule dégradé ou détruit, les clivages s'organisent toujours autour du traitement de l'incident par la victime : absence de renvoi, déclaration à l'assurance, mobilisation des deux. Mais ici aussi, les non renvoyants s'opposent selon que la dégradation a été opérée dans leur quartier ou loin de chez eux. On notera que dans les premiers cas, les victimes portent un jugement négatif sur leur quartier.

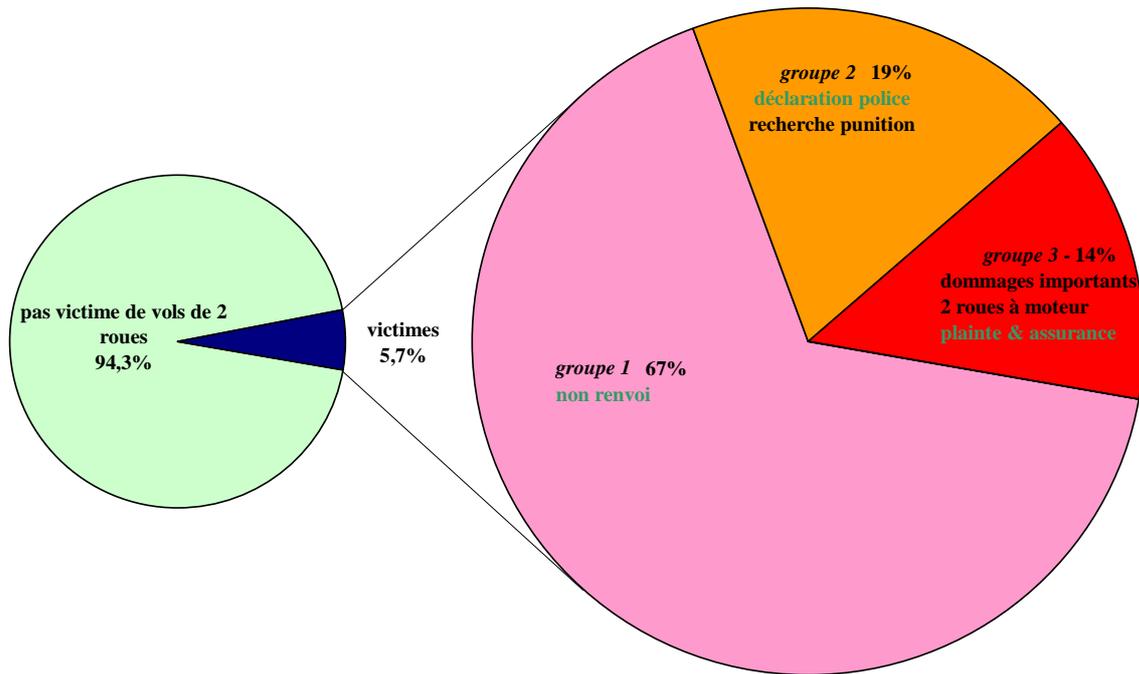


Figure 36 : Typologie des victimes de vols de deux-roues

Quant à la petite minorité qui a subi un vol de deux roues, on y retrouve le clivage entre renvoyants et inertes, toujours gouverné par l'importance du dommage. Toutefois, il est possible de distinguer encore parmi les renvoyants des vindicatifs qui recherchent la punition du coupable et des victimes qui, voulant obtenir un dédommagement, n'agissent que mues par des impératifs "fonctionnels".

### III. Territoires

Pour finir, résumons les principales leçons d'une observation par **zone** à l'intérieur d'Aubervilliers. On peut relever la surexposition des habitants de l'Ouest au cambriolage et au vol de deux roues mais aussi la répétition des actes qui touche la partie orientale de la ville pour les vols de voitures, dégradations et destructions de véhicules ainsi que pour les vols à la roulotte, induisant pour ces victimations de plus fortes incidences à l'Est.

Rares sont les différences significatives que nous ayons pu identifier en ce qui concerne les ZUS d'Aubervilliers. On aura cependant remarqué que les ZUS sont clairement plus préoccupées que le reste de la ville et qu'au contraire leurs habitants semblent avoir un peu moins peur. Enfin, le risque d'y subir un vol à la roulotte est significativement plus important qu'ailleurs dans la commune.

Contrairement au résultat obtenu sur les autres sites de la présente enquête, comme d'ailleurs dans l'enquête francilienne 2001, la construction d'une géosociale n'apporte que des gains de compréhension mesurés.

Certes, elle montre bien que les quatre cinquièmes des Albertivillariens se divisent en deux groupes presque équivalents : des satisfaits, peu préoccupés, peu apeurés, moins exposés aux risques de victimation que la moyenne et d'autres en proie aux désordres urbains, plus préoccupés, plus apeurés et plus exposés. On voit bien aussi que celui-ci est en grands ensembles, pas l'autre.

Mais ce clivage ne se réduit pas à une division de l'espace urbain entre Est et Ouest, même si ceux qui sont plus exposés se situent plutôt à l'Est.

D'ailleurs on voit aussi apparaître un profil minoritaire dont l'environnement ne se distingue pas clairement de celui des satisfaits, mais qui se caractérise, lui, par un clair mécontentement et une moindre immunité.

Enfin, que la classe caractérisée par une résidence en ZUS parvienne seulement à regrouper 7% des Albertivillariens – alors que 30% d'entre eux sont en réalité logés dans des ZUS – confirme bien la valeur explicative limitée de cette opposition ZUS/non ZUS quand on veut étudier l'insécurité et la victimation à Aubervilliers.



## RÉFÉRENCES

- AEBI M.F., 1999, *La validité des indicateurs de criminalité. Les sondages de délinquance autoreportée face aux données de police et du casier judiciaire dans le cadre de l'évaluation des essais suisses de prescription d'héroïne*, Faculté de Droit, Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne.
- AEBI M.F., 2004, Tourisme et sécurité en Andalousie: résultats d'une enquête de victimation auprès des touristes, *Déviance et Société*, 28, 4, 353-368.
- BECK F., ARWIDSON P., FIRDION J. M., JASPARD M., GRÉMY I., WARSZAWSKI J., 2001, L'avenir des enquêtes téléphoniques face à l'évolution des télécommunications », in Droesbeke J. J. et Lebart L. (dir.), *Enquêtes, modèles et applications*, Dunod, Paris, 285-293.
- BECK F., LEGLEYE S., PERETTI-WATEL P., 2005, Aux abonnés absents : liste rouge et téléphone portable dans les enquêtes en population générale sur les drogues, *Bulletin de méthodologie sociologique*, 86, 5-29.
- BURROWS J., TARLING R., 1987, The Investigation of Crime in England and Wales, *British Journal of Criminology* 27, 3, 229-251.
- ESTERLE-HEDIBEL M., 1997, *La bande, le risque et l'accident*, Paris, l'Harmattan.
- FISELIER J.P.S., 1978, *Slachtoffers van Delicten*, Utrecht, Ars Aequi Libri.
- GAUTIER A., BECK F., MARDER S., LEGLEYE S., RIANDEY B., GAYET A., GUILBERT P., 2005, *Téléphones portables exclusifs: résultats d'une méthode de génération partielle de numéros*, Québec.
- HERPIN N., LAGRANGE H., 2005, La victimation de proximité, les précautions et la peur. Étude sur la cohésion sociale de voisinage, *Revue économique*, 56, 2, 285-312.
- HEURTEL H., 2004, *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France. Résultats de la 2<sup>ème</sup> enquête - 2003*, Paris, IAURIF.
- HOUGARDY L., 2000, Enquêtes urbaines de victimation et d'insécurité : une comparaison entre les villes d'Amiens et de Liège, *Revue de droit pénal et de criminologie*, 80, 188-203.
- JUNGER-TAS J., TERLOUW G.-J., KLEIN M.W. (eds.), 1994, *Delinquent Behavior among Young People in the Western World. First Results of the International Self-Report Delinquency Study*, Amsterdam / New-York, Kugler.
- KILLIAS M., 1991, *Précis de criminologie*, Bern, Staempfli.
- LAGRANGE H., PERETTI, P., POTTIER M.-L., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2000, *Une enquête sur les risques urbains, étude de préfiguration*, Guyancourt, Cesdip.
- LAGRANGE H., POTTIER M.-L., ZAUBERMAN R., ROBERT PH., 2004, Enquêtes de victimation et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison, *Déviance et Société*, 28, 3, 285-316.
- LE TOQUEUX J.-L., MOREAU J., 2002, Les zones urbaines sensibles. Forte progression du chômage entre 1990 et 1999, *INSEE Première*, 835.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 2004, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France*, Paris, La Documentation Française.
- OBERGFELL-FUCHS J., KURY H., ROBERT P., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., 2003, Opferbefragungen in Deutschland und Frankreich. Unterschiedliche Konzeptionen und Vorgehensweisen, *Monatsschrift für Kriminologie und Strafrechtsreform*, 86, 1, 59-73.
- PERETTI-WATEL P., BECK F., LEGLEYE S., 2004, Usagers interpellés, usagers déclarés : les deux visages du fumeur de cannabis, *Déviance et Société* 28, 3, 335-352.
- POTTIER M.-L., ROBERT P., ZAUBERMAN R., 2002, *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001) Rapport final*, Paris/Guyancourt, IAURIF/CESDIP.

- PRESIDENT'S COMMISSION ON LAW ENFORCEMENT AND ADMINISTRATION OF JUSTICE, 1967, *The Challenge of Crime in a Free Society*, Washington DC, US Government Printing Office.
- PRÉTECEILLE E., 2003, La division sociale de l'espace francilien. Typologie socioprofessionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel 1990-99, Paris, Observatoire Sociologique du changement.
- ROBERT PH., AUBUSSON DE CAVARLAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., 1994, *Les comptes du crime, les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, l'Harmattan, deuxième édition.
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 1997a, Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue française de science politique*, 47, 5, 630-644.
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 1997b, "On ne se sent plus en sécurité". Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 47, 6, 707-740.
- ROBERT P., POTTIER M.-L., 2004, Les préoccupations sécuritaires : une mutation, *Revue française de sociologie*, 45, 2, 211-242.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., LEW-FAI P., 1991, *Enquêtes locales de victimation. Deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., LAGRANGE H., 1999, Mesurer le crime ; entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995), *Revue française de sociologie*, XL, 2, 255-294 ; Version anglaise : Measuring crime : Police statistics and victimisation surveys (1985-1995), 2001, *Revue française de sociologie, An Annual English Selection*, XLII, Supplement, 133-174.
- ROCHÉ S., 2001, *La délinquance des jeunes. Les 13-19 ans racontent leurs délits*, Paris, Seuil.
- SPARKS R.F., GENN H.G., DODD D.G. *Surveying Victims. A Study of the Measurement of Criminal Victimization*, 1977, Chichester-New York- Brisbane-Toronto, John Wiley & Sons.
- TURNER A.G., 1972, *The San Jose methods test of known crime victims*, Washington DC, US Department of Justice.
- ZAUBERMAN R., 1982, Grandes enquêtes en matière pénale et difficultés de réalisation : réflexions complémentaires à propos des enquêtes de victimisation, *Déviance et Société*, 6, 3, 281-308.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., 1995, *Du côté des victimes ; un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., PÉREZ-DIAZ C., LÉVY R., 1990, *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), deux volumes.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., POTTIER M.-L., 2000, Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 42, 193-220.

## Annexes

### Annexe 1 : enquêtes de victimation ; travaux et publications du CESDIP

Le CESDIP a introduit et développé en France les enquêtes de victimation.

Il a d'abord fixé l'état international des savoirs et insisté sur un usage qui ne se borne pas au comptage mais qui permette aussi d'explorer la diversité des attitudes et des attentes des victimes (1<sup>170</sup>, 2, 3, **14**, 20, 35, 36, **38**).

Il a ensuite réalisé la première enquête nationale en utilisant tant l'acquis des recherches sur les représentations sociales du crime et de la justice que des explorations qualitatives (4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, **14**)

Il a aussi sérialisé les enquêtes nationales réalisées par l'INSEE à partir du milieu des années 1990 (**17**, 22, 28, **37**) et mis au point les méthodes de comparaison entre enquêtes de victimation et statistiques de police (15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 29, 30, 32, 33, 34, **37**)

Il a ensuite réalisé les premières enquêtes locales (9, 13) à la demande de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) à la fin des années 1980 (10), à la demande du programme interdisciplinaire sur la ville du CNRS à la fin des années 1990 (21), pour la région Île-de-France au début du XXI<sup>e</sup> siècle (24, 25, 26, 30, 31, **32**, 33, **37**). Il pilote actuellement une série d'enquêtes locales à la demande du Forum français pour la sécurité urbaine.

**1** - Zauberman R., Grandes enquêtes en recherche pénale et difficultés de réalisation : réflexions complémentaires à propos des enquêtes de victimisation, *Déviance et Société*, 1982, 6, 3, 281-309.

**2** - Zauberman R., Sources d'informations sur les victimes et problèmes méthodologiques dans ce domaine, *Seizième Conférence de recherches criminologiques*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1984, 21-66.

**3** - Zauberman R., Les victimes : étude du crime ou sociologie du pénal ?, *L'Année sociologique*, 1985, 35, 31-59.

**4** - Robert Ph., Zauberman R., Les victimes entre la délinquance et l'État, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1985, 1-2, 9-45.

**5** - Zauberman R., Présentation de résultats de l'enquête nationale sur les victimes en France, communication au Premier Colloque Européen sur le crime et la politique criminelle, Oxford, juillet 1988, publiée in Hood R. (ed.), *Crime and Criminal Policy in Europe. Proceedings of a European Colloquium*, Oxford, Center of Criminological Research, 1989, 96-103.

**6** - Zauberman R., Les victimes en France, *Questions Pénales*, 1990, III, 1.

**7** - Zauberman R., Robert Ph., Pérez-Díaz C., Lévy R., *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, CESDIP, 1990, 2 volumes.

**8** - Zauberman R., Victimes en France : des positions, intérêts et stratégies diverses, *Déviance et Société*, 1991a, 15, 1, 27-49.

**9** - Zauberman R., Usage local des enquêtes auprès des victimes, communication au séminaire international *Criminalité urbaine : approches statistiques et analyses*, Barcelone, 15-16 octobre

---

<sup>170</sup> Les chiffres entre parenthèses renvoient aux références figurant ci-après, les plus importantes étant indiquées en gras.

1990, publiée in Nello O. (dir.), *Instrumentos y metodologia para el conocimiento del fenómeno delincencial*, Barcelona, Institut d'Estudis Metropolitans de Barcelona, 1991b, 69-72.

**10** - Robert Ph., Zauberman R., Lew-Faï P., *Enquêtes locales de victimation ; deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP, 1991.

**11** - Zauberman R., Lévy R., Connaître la criminalité ou connaître les victimes. Quelle place pour les enquêtes de victimation ?, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 1991, 4, 115-139.

**12** - Zauberman R., L'enquête de victimation, *Revue de la Gendarmerie Nationale*, 1993a, 4, 23-25.

**13** - Zauberman R., Local Victimization Surveys and Criminal Policies, communication à la Conférence internationale *Understanding Crime. Experiences of Crime and Crime Control*, de l'*United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (UNICRI)*, Rome, novembre 1992 ; publiée in Frate A.A. del, Zvecic I., Van Dijk J.J.M. Eds, *Understanding Crime. Experiences of Crime and Crime Control*, Roma, UNICRI, 1993b, 213-225.

**14** - Zauberman R., Robert Ph., *Du côté des victimes ; un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 1995.

**15** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Enquêtes de victimation et statistiques policières (1985-1995), *Questions Pénales*, 1998, XI, 5.

**16** - Robert Ph., *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz, 1999.

**17** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimations (1985-1995), *Revue française de sociologie*, 1999, XL, 2, 255-294.

**18** - Zauberman R., Victimization surveys and police statistics (1985-1995), *Penal Issues*, 1999, X, 16-18.

**19** - Zauberman R., A letter from France : Victimization surveys and safety policies, *Crime Prevention and Community Safety : An International Journal*, 2000a, 2, 4, 69-74.

**20** - Zauberman R., Les enquêtes de victimation. Une autre façon de connaître le crime, Communication au colloque international *Les victimes de l'Antiquité à l'époque contemporaine*, Université de Bourgogne, Dijon, 7-8 octobre 1999, publiée in Garnot B. (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000b, 113-123.

**21** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2000, 42, 193-220.

**22** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Measuring Crime : Police Statistics and Victimization Surveys, *Revue française de sociologie*, 2001, 42, supplément (Annual english selection), 133-174.

**23** - Robert Ph., *O cidadão, o crime e o Estado*, Lisboa, Editorial Notícias, 2002a.

**24** - Robert Ph., *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, Repères, 2002b.

**25** - Zauberman R., Les attitudes des victimes individuelles, in Mucchielli L., Robert Ph. , Dir., *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, 309-319.

**26** - Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final*, Paris, IAURIF-CESDIP, 2002.

**27** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Île-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.

**28** - Aubusson de Cavarlay B., Lalam N., Padiou R., Zamora P., Les statistiques de la délinquance, in INSEE (dir.), *France, portrait social*, Paris, La Documentation Française, 2002, 141-158.

**29** - Robert Ph., *El ciudadano, el delito y el Estado*, Barcelona, Atelier, 2003a.

**30** - Robert Ph., Regards croisés sur la délinquance. Statistiques de police, enquêtes de victimations, Université de Liège, 21 mars 2003.

- 31** - Zauberman R., Fear, Concern and Criminal Victimization in the Ile-de-France, *Penal Issues*, 2003, XIV, 7-10.
- 32** - Pottier M.-L., Zauberman R., Robert Ph., Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance, Communication au séminaire de méthodes d'enquêtes INED-SFdS, Paris 11 avril 2002, publiée in *Bulletin de méthodologie sociologique*, 2003, 80, 5,24.
- 33** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., La victime et le policier : point de vue profane et point de vue professionnel sur la délinquance, *Sociologie du travail*, 2003, 45, 3, 343-359.
- 34** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance, Communication au Colloque du groupe « Enquêtes » de la Société Française de Statistiques, Grenoble-Autrans, septembre 2003, publiée in Ardilly P. (dir.), *Échantillonnage et méthodes d'enquêtes*, Paris, Dunod, 2004, 326-341.
- 35** - Robert Ph., Zauberman R., Dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004a, 28, 3, numéro spécial.
- 36** - Robert Ph., Zauberman R. Introduction, in Robert Ph., Zauberman R., Dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004b, 28, 3, numéro spécial, 259-266.
- 37** - Lagrange H., Pottier M.-L., Zauberman R., Robert Ph., Enquêtes de victimations et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison, in Robert Ph., Zauberman R. , Dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 285-316.
- 38** - Zauberman R., Robert Ph., Pottier M.-L., Profils de victimes, profils de victimations, in Robert Ph., Zauberman R., Dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 369-384.

### **Sentiment d'insécurité ; travaux et publications du CESDIP**

La première prestation du futur CESDIP – alors Service d'études pénales et criminologiques (SEPC) – a consisté dans un état international des recherches (**1**<sup>171</sup>) qui a permis de faire connaître une tradition de travaux anglo-saxons globalement méconnue par les premiers chercheurs français qui s'étaient lancés à étudier l'insécurité. Cette sorte de veille technologique a été reprise à différentes reprises (2, 3, 4, 5, 7).

Mais le CESDIP a surtout étudié empiriquement le sentiment d'insécurité en France à travers des enquêtes sur trois décennies (**8**, 9, 11). Il a pu ainsi distinguer la dimension de peur concrète de celle de préoccupation abstraite et montrer les mutations récentes de cette dernière (**17**, **27**).

L'analyse du sentiment d'insécurité a aussi profité de certaines enquêtes de victimation dotée de questions pertinentes sur ce thème (6, 13, 21, 22, 23, 24, 26, **29**).

Enfin, le CESDIP a produit une série d'analyses du sentiment d'insécurité dans le contexte français de la fin du XXe ou du début du XXIe siècle (14, 15, **16**, **18**, 20, 25, 28) contribuant ainsi à une sociologie de l'insécurité (10, **12**, 19, 25).

- 1** - Zauberman R., La peur du crime et la recherche, *Année sociologique*, 1982, 32, 415-438.
- 2** - Robert Ph., Insécurité, opinion publique et politique criminelle, *Année sociologique*, 1985, 35, 199-231.
- 3** - Robert Ph., L'insécurité : représentations collectives et question pénale, *Année sociologique*, 1990, 40, 313-330.
- 4** - Lagrange H., Zauberman R., Introduction : du débat sur le crime et l'insécurité aux politiques locales, *Déviance et Société*, 1991, 15, 3, 233-258, numéro spécial.

---

<sup>171</sup> Les chiffres entre parenthèses renvoient aux références figurant ci-après, les plus importantes étant indiquées en gras.

- 5 - Robert Ph., Sécurité et sentiment de sécurité dans les villes. Journée de réflexion organisée par la ville de Cergy, *Les politiques de prévention*, Paris, 7 juillet 1994.
- 6 - Zauberman R., Robert Ph., *Du côté des victimes : un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 1995.
- 7 - Robert Ph., Pottier M.-L., Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue française de science politique*, 1997a, 47, 5, 630-644.
- 8 - Robert Ph., Pottier M.-L., 'On ne se sent plus en sécurité' . Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 1997b, 47, 6, 707-740.
- 9 - Robert Ph., Pottier M.-L., Le sentiment d'insécurité, *Questions Pénales*, 1998, XI,
- 10 - Robert Ph., Éléments pour une sociologie de l'insécurité, *Revue française d'administration publique*, 1999a, 91, 375-386.
- 11 - Robert Ph., Insécurité et sentiment d'insécurité : une préoccupation majeure, *Revue de la gendarmerie nationale*, 1999b, 190, 191, 80-82.
- 12 - Robert Ph., *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz, 1999c.
- 13 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2000, 42, 193-220.
- 14 - Robert Ph., Los orígenes sociales de la sensación de inseguridad, *Mundi Científico*, 2001a, 226, 74-79.
- 15 - Robert Ph., Les origines sociales de l'inquiétude sécuritaire, *La Recherche*, 2001b, 343, 65-69.
- 16 - Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantasmies et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, Repères, 2001.
- 17 - Robert Ph., Pottier M.-L., Une mutation dans les préoccupations sécuritaires, *Questions Pénales*, 2001, XIV, 4, reproduit in dossier de la Documentation Française sur *la sécurité intérieure*, octobre 2001.
- 18 - Robert Ph., *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, Repères, 2002a.
- 19 - Robert Ph., *O cidadão, o crime e o Estado*, Lisboa, Editorial Notícias, 2002b.
- 20 - Robert Ph., Le sentiment d'insécurité, in Mucchielli L., Robert Ph. , Dir., *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002c, 367-375.
- 21 - Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final*, Paris, IAURIF-CESDIP, 2002.
- 22 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Île-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.
- 23 - Zauberman R., Les attitudes des victimes individuelles, in Mucchielli L., Robert Ph. (dir.), *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, 309-319.
- 24 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Île-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.
- 25 - Robert Ph., *El ciudadano, el delito y el Estado*, Barcelona, Atelier, 2003.
- 26 - Zauberman R., Fear, Concern and Criminal Victimization in the Ile-de-France, *Penal Issues*, 2003, XIV, 7-10.
- 27 - Robert Ph., Pottier M.-L., Les préoccupations sécuritaires : une mutation ?, *Revue française de sociologie*, 2004, 45, 2, 211-242.
- 28 - Mucchielli L., Préface, in Boucher M., *Repolitiser l'insécurité ; sociographie d'une ville ouvrière en recomposition*, Paris, l'Harmattan, 2004, 15-20.
- 29 - Zauberman R., Robert Ph., Pottier M.-L., Profils de victimes, profils de victimations, in Robert Ph., Zauberman R., Dir., *Un autre regard sur la délinquance, Déviance et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 369-384.

## Annexe 2 : Typologie Préteceille

E. Préteceille a construit une typologie socioprofessionnelle permettant de disposer d'une division sociale de l'espace francilien.

Il a procédé à une analyse factorielle des correspondances sur le tableau donnant la distribution des actifs dans l'ensemble des IRIS selon 39 modalités (et introduit en variables supplémentaires la structure par âge, la nationalité, le lieu de naissance, le statut d'occupation du logement, le type de logement) puis procédé à une classification ascendante hiérarchique.

Il a mis en évidence les regroupements de catégories socioprofessionnelles qui expliquent les contrastes les plus marqués entre unités spatiales.

Il a obtenu une partition finale en 18 types que l'on peut regrouper en sous-ensembles. On obtient une partition agrégée en 3 types (variable `g_pret3`), elle-même divisible en 9 sous-ensembles (variable `g_pret9`).

Les modalités de la variable `g_pret3` sont :

**1='types supérieurs'**

**2='types moyens'**

**3='types populaires ouvriers'**

**supérieurs** : domination des catégories supérieures, qui résulte de leur effectif supérieur à celui des professions intermédiaires d'une part, du total des ouvriers et des employés d'autre part. La catégorie la plus concentrée dans ce groupe est celle des professions libérales (75%) suivie par les cadres d'entreprise (67%) et les chefs d'entreprise (66%). Forte sous-représentation de toutes les catégories ouvrières.

**moyens** : surreprésentation assez systématique des professions intermédiaires salariées. Plus de 50% des actifs des professions intermédiaires résident dans cette catégorie. Densité proche de la moyenne ou légèrement supérieure des employés et des catégories ouvrières.

**populaires** : forte surreprésentation de toutes les catégories ouvrières, des CDD ouvriers et des chômeurs ouvriers ; forte sous-représentation de toutes les catégories supérieures et sous-représentation modérée de la plupart des professions intermédiaires.

Les modalités de la variable `g_pret9` sont :

**1='S1'**

**2='S2'**

**3='S3'**

**4='M1'**

**5='M2'**

**6='M3'**

**7='M4'**

**8='O1'**

**9='O2'**

**1='S1'** : espaces de l'élite dirigeante

**2='S2'** : espaces des cadres d'entreprise

**3='S3'** : espaces des cadres, professions libérales, professions de l'information, des arts et du spectacle et commerçants

**4='M1'** : types moyens avec surreprésentation des catégories supérieures

**5='M2'** : espaces des classes moyennes qualifiées

**6='M3'** : catégories moyennes, employés et ouvriers

**7='M4'** : espaces des professions artistiques, des ouvriers non qualifiés, des précaires et chômeurs

**8='O1'** : espaces ouvriers, artisanaux et agricoles

**9='O2'** : espaces des ouvriers et employés

## Annexe 3 : Préoccupation et peurs ; caractéristiques des enquêtés

### [3.1. Préoccupations

priorité gouvernement :		délinquance	chômage	pauvreté	ensemble
		<i>n=253</i>	<i>n=360</i>	<i>n=317</i>	<i>n=994</i>
classe d'âge	[15-30[	24,1	24,4	31,9	27,5
	[30-40[	24,1	21,9	20,8	22,1
	[40-50[	16,6	17,8	19,9	18,0
	[50-65[	17,0	20,6	17,0	17,9
	65 et plus	18,2	15,3	10,4	14,5
sexe	hommes	44,3	56,7	40,4	48,1
	femmes	55,7	43,3	59,6	51,9
positionnement politique	extrême droite	2,0	0,6	0,3	0,8
	droite	17,0	8,1	7,3	10,5
	centre droit	6,3	4,4	4,1	5,4
	centre gauche	5,5	13,3	9,2	9,5
	gauche	22,5	34,7	38,2	32,5
	extrême gauche	4,0	4,2	3,2	3,7
	aucune - nsp	35,2	28,3	34,1	32,2
élevé dans une religion	refus	7,5	6,4	3,8	5,4
	oui	55,7	56,4	51,7	54,6
	non	43,9	42,8	46,7	44,4
	nsp	0,0	0,0	0,3	0,2
participation cérémonies religieuses	refus	0,4	0,8	1,3	0,8
	oui, régulièrement	11,1	15,3	15,1	14,7
	oui, épisodiquement	45,9	40,3	42,9	42,4
	non, jamais	42,3	43,6	41,0	42,2
niveau scolaire	refus	0,8	0,8	1,0	0,8
	primaire	17,0	13,6	11,4	14,0
	collège	21,3	13,9	16,7	16,9
	lycée	34,8	33,3	42,3	37,0
	supérieur	26,9	39,2	29,7	32,1

priorité gouvernement :		délinquance	chômage	pauvreté	ensemble
profession	artisans commerçants	1,6	1,1	2,5	1,7
	prof. lib. cadres sup., chefs entreprise	7,5	7,8	6,6	7,2
	prof. intermédiaire	14,2	17,2	15,1	15,3
	employés	25,7	19,4	24,0	22,4
	ouvriers	14,6	17,8	15,8	16,6
	retraités	22,1	20,6	12,9	18,4
	étudiants	8,7	10,0	12,6	11,0
	autres inactifs	5,5	5,3	9,5	6,6
	refus	0,0	0,3	0,0	0,1
	nsp	0,0	0,6	1,0	0,6
revenus bruts	<400 €	1,6	1,4	1,0	1,2
	[400-800[	8,7	7,8	8,2	8,2
	[800-2 400[	50,2	49,7	51,7	51,3
	[2 400-3 800[	20,6	21,1	19,2	19,9
	[3 800-5 600[	5,1	7,2	4,1	5,4
	>=5 600	0,4	1,7	1,0	1,1
	nsp	5,1	7,2	8,5	7,0
	refus	8,3	3,9	6,3	5,8

### 3.2. Peurs

peurs		préoccupés	peur chez soi	peur dans rue le soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway	peur enfants école	peur enfants transports	peurs enfants loisirs	peur enfants rue	peur enfants ailleurs	ensemble	ménages composés d'au moins un moins de 17 ans
		n=253	n=138	n=450	n=367	n=340	n=347	n=366	n=232	n=290	n=289	n=223	n=338	n=282	n=994	n=395
classe d'âge	[15-30[	24,11	26,81	24,00	25,61	27,94	29,39	27,32	20,26	14,48	14,19	13,45	14,20	16,31	27,46	35,95
	[30-40[	24,11	23,91	17,33	22,07	23,53	25,94	22,40	23,71	40,00	35,99	39,46	37,28	37,94	22,13	31,90
	[40-50[	16,60	13,77	16,22	17,17	19,12	17,00	16,39	19,40	26,55	25,95	29,15	27,51	26,24	18,01	22,78
	[50-65[	17,00	20,29	20,67	19,89	16,47	17,58	18,58	21,12	13,45	17,30	12,11	15,09	13,12	17,91	8,10
	65 et plus	18,18	15,22	21,78	15,26	12,94	10,09	15,30	15,52	5,52	6,57	5,83	5,92	6,38	14,49	1,27
sexe	hommes	44,27	29,71	26,22	33,51	31,76	34,58	32,51	35,78	48,28	51,56	53,81	49,70	50,35	48,09	44,56
	femmes	55,73	70,29	73,78	66,49	68,24	65,42	67,49	64,22	51,72	48,44	46,19	50,30	49,65	51,91	55,44
positionnement politique	extrême droite	1,98	0,00	1,33	1,36	1,18	1,15	1,37	1,72	0,34	1,04	0,00	0,89	1,06	0,80	0,51
	droite	17,00	7,25	12,22	12,81	11,76	10,66	12,02	10,78	11,38	11,76	10,76	11,24	11,70	10,46	9,87
	centre droit	6,32	5,80	5,56	4,90	3,24	5,19	4,64	3,45	4,48	4,84	6,28	5,03	5,67	5,43	4,81
	centre gauche	5,53	10,14	8,67	8,72	7,65	8,36	9,02	9,05	9,31	8,30	9,42	8,28	8,16	9,46	9,37
	gauche	22,53	23,19	28,00	29,16	29,71	29,97	30,05	29,31	32,76	35,99	32,74	35,21	35,11	32,49	34,43
	extrême gauche	3,95	5,07	2,67	2,18	2,94	2,88	1,91	3,88	3,79	3,46	4,04	3,85	3,90	3,72	3,54
	aucune - nsp	35,18	40,58	34,44	33,79	36,76	36,31	34,70	34,48	31,72	28,72	31,84	29,29	29,08	32,19	34,18
	refus	7,51	7,97	7,11	7,08	6,76	5,48	6,28	7,33	6,21	5,88	4,93	6,21	5,32	5,43	3,29
élevé dans une religion	oui	55,73	63,04	58,22	59,13	60,00	59,08	57,65	59,48	58,28	59,17	61,88	57,69	57,80	54,63	56,20
	non	43,87	35,51	40,22	38,96	38,24	39,48	40,98	39,22	40,69	40,48	36,77	41,42	41,13	44,37	42,53
	nsp	0,00	0,72	0,22	0,27	0,29	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,51
	refus	0,40	0,72	1,33	1,63	1,47	1,15	1,37	1,29	1,03	0,35	1,35	0,89	1,06	0,80	0,76

peurs		préoccupés	peur chez soi	peur dans rue le soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway	peur enfants école	peur enfants transports	peurs enfants loisirs	peur enfants rue	peur enfants ailleurs	ensemble	ménages composés d'au moins un moins de 17 ans
participation cérémonies religieuses	oui, régulièrement	11,07	15,22	14,89	16,89	14,71	15,27	14,21	15,09	18,62	19,38	18,83	18,34	20,92	14,69	20,76
	oui, épisodiquement	45,85	44,20	44,22	41,69	40,59	39,77	40,44	39,66	38,97	39,45	41,70	39,94	39,36	42,35	38,73
	non, jamais	42,29	39,86	39,78	40,05	43,24	43,80	43,99	44,40	41,38	40,83	38,12	40,83	38,65	42,15	39,75
	refus	0,79	0,72	1,11	1,36	1,47	1,15	1,37	0,86	1,03	0,35	1,35	0,89	1,06	0,80	0,76
niveau scolaire	primaire	17,00	19,57	21,11	21,80	18,82	16,14	18,58	23,28	15,52	15,92	15,25	15,38	16,31	13,98	9,37
	collège	21,34	18,84	17,78	19,35	17,65	16,43	18,85	18,10	17,24	16,61	17,49	17,75	17,02	16,90	15,19
	lycée	34,78	36,96	32,44	33,51	34,41	36,02	34,70	34,91	40,34	39,10	39,91	37,87	41,49	37,02	49,11
	supérieur	26,88	24,64	28,67	25,34	29,12	31,41	27,87	23,71	26,90	28,37	27,35	28,99	25,18	32,09	26,33
profession	artisans commerçants	1,58	2,17	1,33	1,09	1,18	1,73	1,64	0,86	3,10	3,11	2,24	2,96	3,55	1,71	2,28
	prof. lib. cadres sup., chefs entreprise	7,51	5,07	6,00	4,36	5,00	5,76	4,37	4,31	7,59	7,96	8,07	7,99	7,80	7,24	6,58
	prof. intermédiaire	14,23	14,49	11,78	11,99	10,59	12,39	12,84	9,48	16,90	17,65	16,14	17,46	17,38	15,29	14,68
	employés	25,69	23,19	25,11	25,07	28,53	27,95	25,14	29,31	31,72	26,30	29,15	28,11	26,95	22,43	25,82
	ouvriers	14,62	12,32	9,78	16,62	15,29	14,12	15,57	17,24	24,48	25,95	26,91	25,44	26,24	16,60	20,00
	retraités	22,13	18,12	26,22	20,44	16,76	14,12	20,22	21,12	7,24	9,34	8,07	8,28	8,16	18,41	1,77
	étudiants	8,70	10,87	9,78	11,17	13,53	13,54	12,30	9,91	1,03	1,04	0,90	0,89	0,71	10,97	18,48
	autres inactifs	5,53	13,04	9,33	8,99	8,82	9,51	7,92	7,76	7,59	8,30	8,07	8,58	8,87	6,64	9,37
	refus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,25

peurs		préoccupés	peur chez soi	peur dans rue le soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway	peur enfants école	peur enfants transports	peurs enfants loisirs	peur enfants rue	peur enfants ailleurs	ensemble	ménages composés d'au moins un moins de 17 ans
revenus bruts	<400 €	1,58	5,07	2,22	1,91	1,76	1,15	1,64	2,16	2,41	2,42	0,90	2,37	2,48	1,21	1,52
	400-800	8,70	13,77	9,78	11,44	12,35	10,95	9,29	12,07	6,90	7,61	8,07	7,40	6,74	8,15	5,82
	800-2 400	50,20	52,17	48,67	52,32	53,82	52,45	50,82	58,19	49,31	48,10	50,22	48,52	50,35	51,31	46,33
	2 400-3 800	20,55	13,77	18,22	15,80	15,88	17,00	18,31	13,36	27,93	26,64	26,46	26,92	27,30	19,92	23,54
	3 800-5 600	5,14	0,72	4,89	3,81	3,53	4,03	3,83	3,45	4,83	5,88	4,48	5,33	5,32	5,43	5,82
	>=5 600	0,40	0,72	0,89	0,27	0,00	0,29	0,27	0,00	0,34	1,38	0,45	0,89	1,06	1,11	1,27
	nsp	5,14	7,25	6,89	7,08	7,35	7,20	7,10	3,88	4,14	3,81	4,48	3,85	2,84	7,04	12,41
	refus	8,30	6,52	8,44	7,36	5,29	6,92	8,74	6,90	4,14	4,15	4,93	4,73	3,90	5,84	3,29

## Annexe 4 : Agressions : âge selon le lieu

	agressions tout-venant					ensemble
	15-20	21-30	31-50	50-65	>65	
	<i>n=45</i>	<i>n=102</i>	<i>n=76</i>	<i>n=30</i>	<i>n=22</i>	<i>n=275</i>
quartier	50,00	28,57	34,78	55,56	100,00	46,15
ville	12,50	19,05	21,74	22,22	0,00	16,67
département	18,75	23,81	30,43	11,11	0,00	20,51
région	6,25	14,29	13,04	11,11	0,00	10,26
ailleurs en France	12,50	14,29	0,00	0,00	0,00	6,41
domicile	0,00	9,52	0,00	0,00	11,11	3,85
autre logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
partie commune	0,00	0,00	11,11	11,11	44,44	11,54
lieu de distraction	12,50	0,00	0,00	0,00	0,00	3,85
lieu d'activité sportive	6,25	0,00	0,00	0,00	0,00	2,56
commerce	0,00	4,76	0,00	0,00	11,11	2,56
établissement scolaire	6,25	0,00	0,00	0,00	0,00	1,28
rue	25,00	52,38	66,67	66,67	22,22	47,44
véhic transp en comm	25,00	19,05	11,11	11,11	0,00	11,54
gare ou alentour	18,75	14,29	0,00	0,00	0,00	7,69
ailleurs	6,25	0,00	11,11	11,11	11,11	7,69

## Liste des tableaux

tableau 1 :	plan d'échantillonnage.....	9
tableau 2 :	tirage sur annuaire et tirage sur n° déclinés.....	10
tableau 3 :	bilan d'exploitation des adresses.....	12
tableau 4 :	représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'activité et l'âge.....	12
tableau 5 :	représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'activité et l'âge par zone.....	13
tableau 6 :	dernier établissement fréquenté (échant.) et niveau d'études (recens. 99)...	13
tableau 7 :	taille des ménages ; comparaison de l'échantillon et du recensement 1999.	13
tableau 8 :	PCS de l'enquêté ; comparaison de l'échantillon et de l'enquête emploi 2001 et du recensement 1999.....	14
tableau 9 :	PCS de la personne de référence ; comparaison de l'échantillon de l'enquête emploi 2001 et du recensement 1999 .....	14
tableau 10 :	essai de pondération des prévalences.....	15
tableau 11 :	victimation par année.....	17
tableau 12 :	habitants en ZUS ou hors ZUS dans l'échantillon.....	17
tableau 13 :	problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement.....	21
tableau 14 :	préoccupation et jugement sur le quartier.....	23
tableau 15 :	sentiment d'insécurité : croisement de la préoccupation et des peurs.....	24
tableau 16 :	préoccupation et peurs par zone.....	25
tableau 17 :	préoccupation et peurs selon les victimations.....	26
tableau 18 :	préoccupation et peurs selon les victimations de l'entourage.....	26
tableau 19 :	typologie d'ensemble des victimes et non-victimes ; taux de prévalence...	37
tableau 20 :	agressions ; prévalence, multivictimation, incidence .....	39
tableau 21 :	agressions tout-venant ; comparaison entre enquêtes.....	40
tableau 22 :	multivictimations hétérogènes.....	42
tableau 23 :	agressions, gravité.....	43
tableau 24 :	vols violents ; gravité.....	44
tableau 25 :	agressions, armement.....	44
tableau 26 :	agressions tout-venant et sexuelles ; localisation	45
tableau 27 :	agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance auteur-victime.....	45
tableau 28 :	agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie.....	46
tableau 29 :	agressions tout-venant, plainte selon la gravité.....	46
tableau 30 :	agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie.....	47
tableau 31 :	agressions tout-venant et par proches ; comparaison enquêtes et statistiques de police.....	49
tableau 32 :	agressions, sexe.....	51
tableau 33 :	agressions, âge.....	51
tableau 34 :	victimations personnelles, prévalence chez les 15-30 ans.....	51
tableau 35 :	agressions, dernier établissement fréquenté.....	52
tableau 36 :	agressions ; PCS.....	52
tableau 37 :	sortes d'agressions et jugement sur le quartier.....	52
tableau 38 :	agressions tout-venant, prévalence, multivictimation, incidence.....	53
tableau 39 :	agressions par un proche, prévalence, multivictimation, incidence.....	53
tableau 40 :	agressions sexuelles, prévalence, multivictimation, incidence.....	53
tableau 41 :	agressions ; prévalence en ZUS et hors ZUS.....	54
tableau 42 :	vols personnels ; prévalence, multivictimation, incidence.....	57
tableau 43 :	vols personnels ; comparaison entre enquêtes.....	58
tableau 44 :	multivictimations hétérogènes.....	58

tableau 45 :	vols personnels ; sortes d'objet volés.....	59
tableau 46 :	vols personnels ; lieux de commissions.....	59
tableau 47 :	vols personnels ; renvoi à la police ou la gendarmerie.....	60
tableau 48 :	vols personnels ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou la gendarmerie.....	60
tableau 49 :	vols personnels ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	61
tableau 50 :	volés ; répartition par sexe.....	62
tableau 51 :	volés ; répartition par classes d'âge.....	62
tableau 52 :	volés ; répartition par niveau d'instruction.....	63
tableau 53 :	volés ; répartition par type d'habitat.....	63
tableau 54 :	volés ; répartition par PCS.....	63
tableau 55 :	volés ; répartition selon le revenu du ménage.....	64
tableau 56 :	vols personnels ; prévalence, multivictimation & incidence par zone.....	64
tableau 57 :	vols personnels ; prévalence en ZUS et hors ZUS.....	64
tableau 58 :	cambriolages ; prévalence, multivictimation, incidence.....	67
tableau 59 :	cambriolages de la résidence principale : comparaison des prévalences selon les enquêtes.....	67
tableau 60 :	multivictimations hétérogènes .....	68
tableau 61 :	cambriolages ; réactions à l'intrusion, comparaison entre enquêtes.....	69
tableau 62 :	cambriolages ; renvoi à la police ou la gendarmerie.....	70
tableau 63 :	cambriolages ; raisons de renvoi ou de non-renvoi à la police ou la gendarmerie.....	71
tableau 64 :	cambriolages ; comparaison entre enquêtes et statistiques de police.....	72
tableau 65 :	cambriolages ; prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	74
tableau 66 :	cambriolages ; habitants en ZUS et hors ZUS.....	74
tableau 67 :	atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence.....	77
tableau 68 :	multivictimations hétérogènes.....	81
tableau 69 :	atteintes aux véhicules ; vols réalisés.....	82
tableau 70 :	atteintes aux véhicules ;localisation.....	82
tableau 71 :	atteintes aux véhicules ; emplacement.....	82
tableau 72 :	vols à la roulotte, vols de deux-roues ; récupération.....	83
tableau 73 :	atteintes aux véhicules ; dommages.....	83
tableau 74 :	atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou la gendarmerie.....	84
tableau 75 :	atteintes aux véhicules ; raisons de renvoi ou de non-renvoi à la police ou la gendarmerie.....	84
tableau 76 :	atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquêtes et statistiques de police.....	86
tableau 77 :	vols de deux-roues ; comparaison entre enquêtes et statistiques de police...	89
tableau 78 :	vols de voiture ; prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	90
tableau 79 :	vols à la roulotte ; prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	91
tableau 80 :	destructions-dégradations de véhicules ; prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	91
tableau 81 :	vols de deux-roues prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	91
tableau 82 :	atteintes aux véhicules ; prévalence en ZUS et hors ZUS.....	92
tableau 83 :	équipement en véhicules ; habitants en ZUS et hors ZUS.....	92
tableau 84 :	description de la variable géosociale.....	102
tableau 85 :	préoccupation, peurs et types géosociaux.....	103
tableau 86 :	victimations et types géosociaux ; taux de prévalence.....	104
tableau 87 :	géosociale et victimes/non-victimes.....	105

## Liste des figures

figure 1 :	zones de l'enquête.....	9
figure 2 :	préoccupation sécuritaire ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2005).....	22
figure 3 :	préoccupation sécuritaire ; Agoramétrie, adhésion à 'on ne se sent plus en sécurité'.....	22
figure 4 :	sentiment d'insécurité ; analyse factorielle de la préoccupation et des peurs.	25
figure 5 :	analyse factorielle sur les variables d'opinion.....	28
figure 6 :	analyse factorielle sur le sentiment sur le cadre de vie.....	32
figure 7 :	analyse factorielle globale sur les victimations.....	35
figure 8 :	agressions tout-venant et par proches : comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	50
figure 9 :	agressions tout-venant ; analyse factorielle.....	54
figure 10 :	vols personnels ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	61
figure 11 :	vols personnels ; analyse factorielle.....	65
figure 12 :	cambrjolages ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	72
figure 13 :	cambrjolages ; analyse factorielle.....	75
figure 14 :	vols de voitures ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	87
figure 15 :	vols à la roulotte : comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	87
figure 16 :	dégradations-destructions de véhicules ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	88
figure 17 :	atteintes aux véhicules, somme des vols à la roulotte et destructions-dégradations de véhicules ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	88
figure 18 :	vols de deux-roues à moteur ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	89
figure 19 :	vols de voitures ; analyse factorielle.....	93
figure 20 :	vols à la roulotte ; analyse factorielle.....	95
figure 21 :	dégradations-destructions de véhicules ; analyse factorielle.....	97
figure 22 :	vols de deux-roues ; analyse factorielle.....	99
figure 23 :	insécurité, victimations et territoires ; analyse factorielle.....	102
figure 24 :	victimations et types géosociaux ; prévalence.....	105
figure 25 :	prévalences.....	107
figure 26 :	multivictimations.....	108
figure 27 :	incidences.....	108
figure 28 :	renvoi à la police ou la gendarmerie.....	109
figure 29 :	répartition des taux de prévalence dans la typologie victimes/non-victimes..	111
figure 30 :	typologie des victimes d'agressions.....	112
figure 31 :	typologie des victimes de vols personnels.....	113
figure 32 :	typologie des victimes de cambriolages.....	114
figure 33 :	typologie des victimes de vols de voitures.....	115
figure 34 :	typologie des victimes de vols à la roulotte.....	116
figure 35 :	typologie des victimes de dégradations destructions de véhicules.....	117
figure 36 :	typologie des victimes de vols de deux-roues.....	118



ISBN 2-907370-64-2